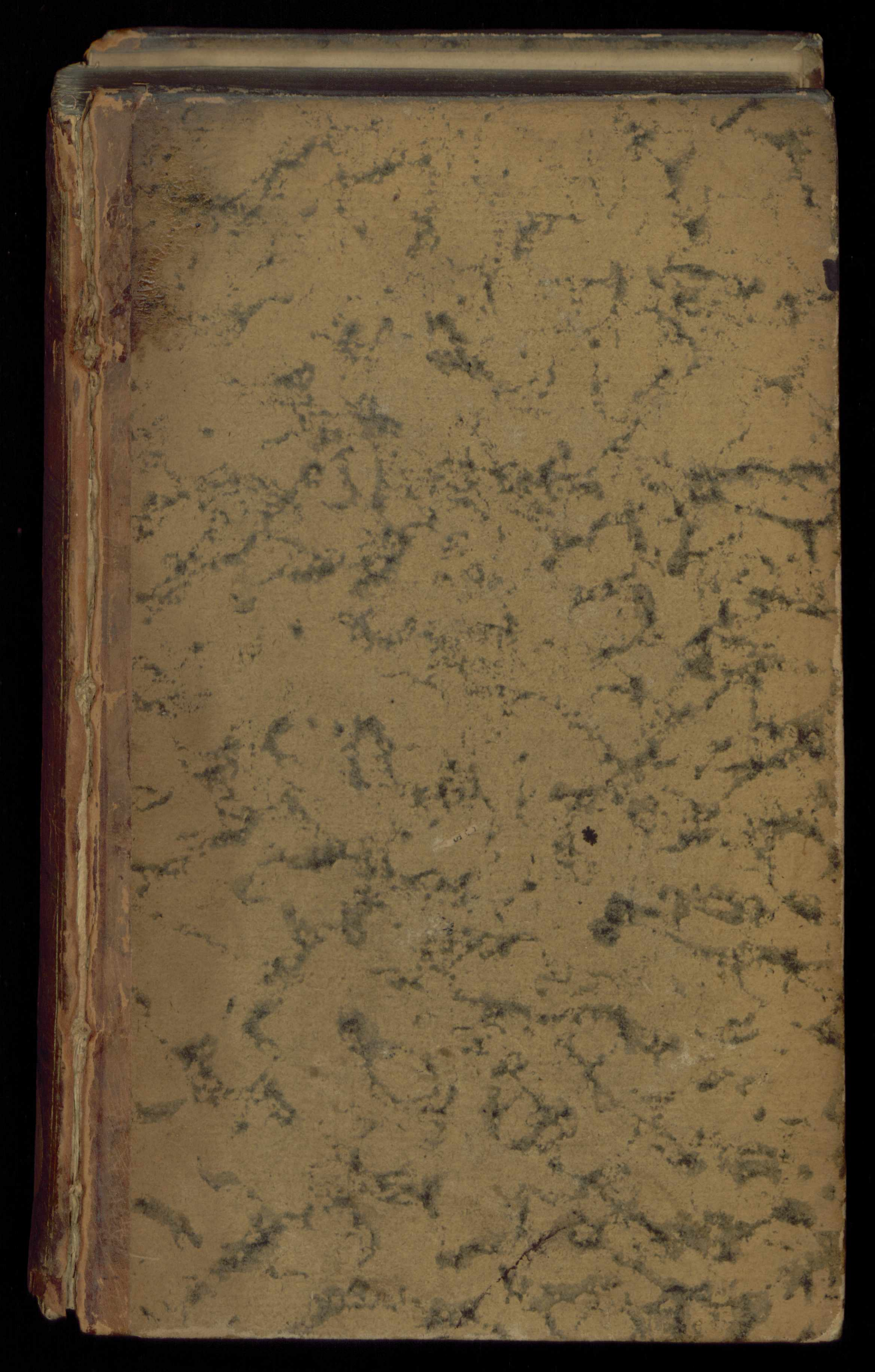
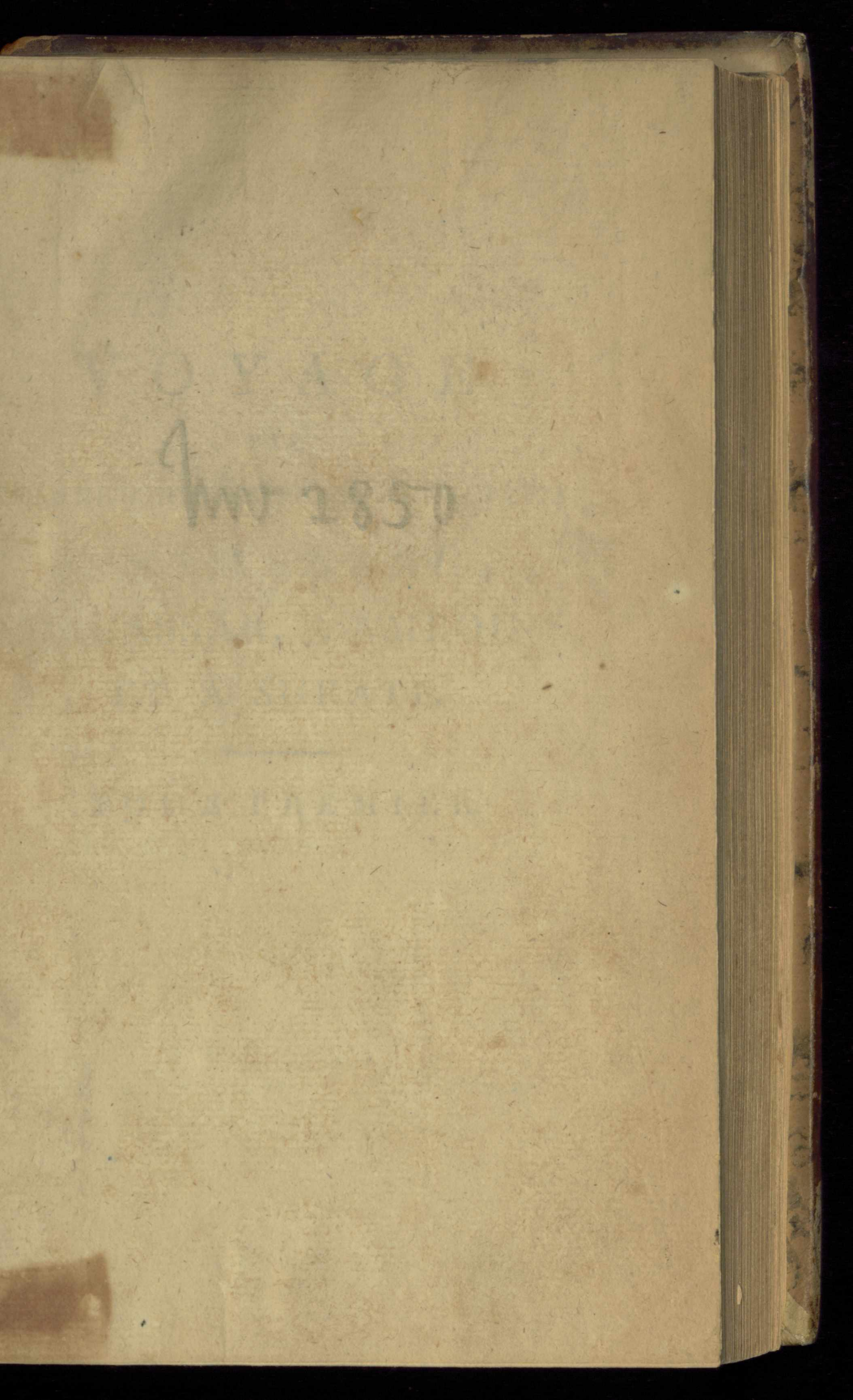

G 2
252






Inv 2850

VOYAGE

PAR

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE,

ET A SURATE.

TOME PREMIER.

VOYAGE

PAR

LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE,

ET A SURATE,

EN 1774, 75, 76, 77 ET 78,

PAR J. S. STAVORINUS,

CHEF D'ESCADRE DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE.

TRADUIT DU HOLLANDOIS.

ORNÉ DE CARTES ET DE FIGURES.

TOME PREMIER.





A PARIS,

CHEZ H. J. JANSEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
RUE DES PÈRES, N°. 1195, F. G.

AN VII DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE.

VOYAGE

PAR LE CAP DE BONNE-ESPÉRANCE ET BATAVIA,

A SAMARANG,

A MACASSAR, A AMBOINE, ETC.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de Zélande.

Le 9 mars 1774, le vent étant à l'est-nord-est, je me rendis, à sept heures du matin, de Middelburg à bord du vaisseau l'*Ouwerkerk*, qui mouilloit alors devant le château de Rammekes.

Le même jour, voyant que le tems étoit fa-

vorable, je fis venir à bord le pilote à dix heures du matin, et nous appareillâmes sur-le-champ. Mais le houcre du pilote, par une mauvaise manœuvre, nous ayant pris par la proue, notre vaisseau se trouva en grand danger, et manqua d'aller échouer sur le Kloot; cependant nous eûmes le bonheur de nous débarrasser de lui sans avoir reçu aucun dommage considérable.

Mais à peine eûmes-nous mis à la voile qu'on vint m'avertir que notre premier chirurgien se trouvoit à l'extrémité; ce qui me détermina de ne pas me rendre au Put, et d'aller mouiller devant Flissingue, pour y prendre les ordres des directeurs de la Compagnie; d'autant plus que nous avions déja soixante-dix à quatre-vingt hommes de l'équipage malades et alités.

Le lendemain, ayant reçu ordre de gagner le large, je fis appareiller à neuf heures du matin, par un vent frais d'est-nord-est. A onze heures nous nous trouvâmes en mer, et allâmes à petites voiles jusqu'à huit heures du soir, que nous changeâmes de route en courant au sud-ouest quart de sud. Pendant la nuit nous flottâmes sans voiles jusqu'au lendemain matin, 11 mars, que nous apperçûmes, immédiatement après le lever du soleil, les côtes

de France et d'Angleterre. Nous forçâmes alors de voiles, et dépassâmes à huit heures Douvres, ensuite les Shingles, et vers le midi nous doublâmes la pointe de Bevezier pour rendre le pilote au houcre, dont le batelier offrit de nous accompagner jusqu'au Goudstaart, si nous ne voulions pas trop nous alarguer.

A la brune nous eûmes l'île de Wight en vue, et le lendemain nous découvrîmes Portland au lever du soleil. Peu de tems après nous hélâmes le batelier du houcre, pour lui dire que nous avions soixante-quinze malades. Après quoi nous prîmes congé l'un de l'autre, en dirigeant vers le Goudstaart.

A dix heures du matin le houcre nous fit le salut par sept coups de canon que nous lui rendîmes par le même nombre. Il courut alors sur Falmouth, où il alloit chercher une ancre qu'un vaisseau de la Compagnie y avoit laissé.

Une heure avant le coucher du soleil, nous jetâmes pour la dernière fois la sonde devant la pointe de Goudstaart; et peu de tems après nous perdîmes l'Europe de vue pour longtems, en dirigeant au sud-ouest quart d'ouest.

Il ne se passa rien le 17 mars, si ce n'est que nous perdîmes deux hommes de l'équipage, et que nous vîmes un grand nombre de voiles.

Après quoi nous essuyâmes une forte tempête venant d'abord du sud-ouest, et ensuite de l'ouest-nord-ouest et nord-ouest, laquelle dura jusqu'au 19 avec une mer fort creuse et fort agitée, qui fatigua beaucoup le vaisseau, et porta l'effroi dans l'ame de ceux qui n'étoient pas accoutumés à ce terrible spectacle; mais particulièrement dans celle du commandant des soldats que nous avions à bord, qui se prépara long-tems à la mort par de ferventes prières, quoique d'ailleurs il n'étoit rien moins que dévot; tant il est vrai que la peur est quelquefois plus persuasive que les meilleurs raisonnemens.

Le 19 à midi, le tems se trouvant maniable, nous en profitâmes pour rétablir le peu de dégâts que nous avions soufferts. Le vent favorable que nous avions alors ne dura que jusqu'au soir du jour suivant, que nous eûmes un calme plat et des vents contraires. Nous parvînmes néanmoins à doubler le Cap de Finisterre, qui forme la pointe nord-ouest de la Galice.

Ces vents durèrent jusqu'au 23 mars, quoiqu'avec un beau ciel; ils sautèrent alors du sud à l'est et au nord-est, avec un ciel également serein : ce qui est une chose fort extraordinaire au nord de la ligne; car lorsque

le vent tourne contre le cours du soleil, on a généralement du mauvais tems à craindre, avec pluie et bourrasques ; ce qui ne cesse que lorsque le vent retourne au nord par le même chemin qu'il est venu ; ainsi que la tempête que nous venions d'essuyer nous en avoit donné un exemple.

Le 24 mourut un matelot ; c'étoit le quatrième homme de l'équipage que nous perdions depuis notre départ ; ce qui n'étoit pas beaucoup sans doute, pour le grand nombre de malades que nous avions à bord, et dont plusieurs se rétablissoient journellement. Au reste, ils ne durent leur convalescence qu'à la seule nature, et non aux remèdes qu'on leur administra ; car notre premier et second chirurgien étoient eux-mêmes alités, et les autres n'étoient pas assez instruits pour secourir ces malheureux, à qui on donnoit principalement un peu de *rob sambuci* et de *spiritus nitri dulcis*, avec force ptisanne. J'ai remarqué aussi que, pendant que le vaisseau mouilloit encore devant le château de Rammekes, et que nous avions à bord cent quatorze malades (dont il en mourroit tous les jours quelques-uns), le nombre de ces malades diminuoit insensiblement, à mesure que le premier chirurgien se trouvoit davan-

tage dans l'impuissance de venir à leur secours, par la maladie dont il étoit lui-même attaqué.

De mon côté, du moment que la maladie s'étoit déclarée sur le vaisseau, j'avois employé tous les moyens possibles pour en arrêter les progrès. Po ur cet effet, j'avois chargé mes officiers, quand je n'étois pas moi-même à bord, de faire nétoyer et purifier les endroits où se tenoient les malades, sans cependant y employer de l'eau; parce que l'expérience m'avoit appris pendant mes précédens voyages, que l'humidité contribue beaucoup à vicier l'air dans ces lieux resserrés, par les exhalaisons qui en sont nécessairement la suite.

Je fis mettre aussi en usage tous les moyens propres à renouveller l'air de l'intérieur du vaisseau, en ouvrant les écoutilles et en mettant en action les ventilateurs. On avoit également soin de faire changer souvent de linge aux malades, et de faire aërer leurs matelas et leurs paillasses. Les seilleaux qui leur servoient de chaise d'aisance se trouvoient renfermés dans des caisses bien closes, et on les vuidoit souvent. Les malades étoient obligés de se laver tous les matins les mains et le visage et de se rincer en même tems la bouche.

On ne manquoit pas non plus de parfumer tous les jours avec des baies de génevrier la chambre qu'ils occupoient, qu'on aspergeoit aussi quelquefois de vinaigre.

En employant toutes ces précautions, je parvins à bonifier l'air d'un endroit où il y avoit plus de cent malades entassés les uns sur les autres ; de manière que, pendant la nuit, la chaleur n'y différoit que de dix degrés avec celle de ma chambre, ainsi que je m'en assurai par deux thermomètres gradués sur la même échelle.

Pendant notre mouillage devant le château de Rammekes, les directeurs de la Compagnie cherchèrent à soulager le sort de ces infortunés, en leur faisant donner de la viande fraîche et des légumes, dont on leur faisoit de bons potages. Je fis continuer ce régime en mer. Le matin on leur servoit de l'avoine mondée cuite avec des pruneaux, et du vin blanc avec du sucre pour boisson. Leur souper consistoit en un peu de bierre bouillie avec du pain qu'on adoucissoit par de la mélasse.

Ceux qui me paroissoient convalescens avoient la permission de se promener pendant une heure ou deux, suivant que leurs forces le permettoient, entre le premier et le second pont, où l'air étoit plus pur que dans la cham-

bre des malades, sans être aussi froid que sur le tillac. Mais quelques jours après, je leur faisois respirer l'air pur de la mer, en se tenant au soleil, dont la chaleur bienfaisante augmentoit de jour en jour. Cependant je les exemptois de tout service jusqu'à ce que je croyois qu'ils avoient parfaitement rétabli leurs forces.

Mais revenons à notre voyage. Le 24 mars nous apperçûmes deux oiseaux de terre, ce qui me fit croire que nous étions plus à l'est ou plus près de la terre que ne le portoit notre pointage; je me confirmai d'autant plus dans cette idée, qu'en traversant le golfe de France, nous nous trouvions tous les jours plus au sud que nous ne devions l'être d'après notre estime; cé que j'attribuai à un courant qui portoit au sud-est, et qui se jette constamment par l'est dans ce golfe.

Le vent favorable que nous eûmes après les légers contretems que nous avions essuyés, nous porta le 27 mars à la vue de l'île de Madère, dont nous découvrîmes la pointe occidentale une demi-heure avant le coucher du soleil. Cela me surprit beaucoup, parce que je m'imaginai, par les raisons que je viens d'alléguer, que nous devions être plus à l'est que ne le portoit notre pointage; tandis que le contraire avoit lieu, puisque nous nous trou-

vions alors à vingt-deux milles plus à l'ouest.

Et certes cela doit paroître singulier, puisque sur vingt vaisseaux à peine y en a-t-il *un seul* qui se trouve à cette hauteur plus à *l'ouest*; tandis que les autres sont toujours abattus à l'est; tant par les courans qui portent dans le golfe de France, que par ceux qui se rendent dans celui que forment le cap Saint-Vincent et le cap Cantin, dans lequel les courans se jettent avec force à l'est vers le détroit de Gibraltar; et cependant le contraire semble alors avoir eu lieu avec nous.

Quoique j'eusse apperçu dans l'après-midi à l'est une grosseur formée par des nues amoncelées, comme il s'en forme, en général, au-dessus des hautes terres comme celles de Madère, et que j'eusse déja vu plusieurs fois de pareils assemblages de nuages sur cette île, je m'attendois cependant si peu à trouver terre de ce côté-là, que je dis à l'un des timonniers que si le ciel m'offroit à l'ouest le phénomène que j'appercevois maintenant à l'est, je me serois imaginé de voir Madère; mais qu'il ne seroit pas raisonnable de chercher cette île à l'est. Cependant nous reconnûmes une partie de sa pointe orientale, le reste de l'île étant couvert par les nuages et par une épaisse brume; mais vers le soir nous

perdîmes également cette pointe de vue. Nous courûmes à quinze ou vingt milles à l'ouest des îles de Palme et de Fer, les plus occidentales des Canaries, et ensuite à l'est des îles du cap Verd.

Après avoir perdu de vue l'île de Madère, des vents frais de nord et de nord-est nous portèrent le 1er. avril par le tropique du Cancer, sans qu'il nous fut arrivé rien de remarquable, si ce n'est que ce même jour, 1er. avril, la mer sembloit bouillonner avec des ras de marée ; cependant la chaleur n'étoit pas fort grande, car le thermomètre ne monta pas à 70 °, dans le tems le plus chaud de la journée.

Les malades se rétablissoient de jour en jour, de sorte que nous avions lieu d'espérer de voir bientôt notre équipage sain et robuste.

Le 4 avril, à neuf heures du matin, nous découvrîmes l'île de Sel, la plus nord-ouest des îles du cap Verd. Nous prîmes ici la résolution d'attaquer l'île de San-Jago, dans l'espérance d'y trouver quelques rafraichissemens pour nos malades et nos convalescens, qui étoient encore bien foibles et sembloient menacés du scorbut. Nous avions aussi besoin de faire aiguade.

Peu avant midi nous apperçûmes l'île de

Bona-Vista, que nous rangeâmes à l'est, à la distance de deux milles; nous la perdîmes de vue vers la brune.

Le jour suivant, au lever du soleil, nous découvrîmes l'île de May, que nous côtoyâmes à un petit mille de distance à l'est.

Toutes ces îles nous parurent fort arides et fort stériles. On n'y voit aucun arbre ni la moindre verdure, mais seulement d'âpres rochers, avec des brisans sur tous les points de ces îles, lesquels cependant ne nous parurent courir en mer qu'à un quart de mille des côtes ou environ.

Après avoir doublé cette île nous dirigeâmes vers celle de San-Jago, que nous reconnûmes à midi, et rangeâmes de fort près; ensuite nous courûmes sur le cap de Porto-Praya, qui nous parut également stérile et aride, et dont les montagnes sembloient torrifiées par le soleil.

A peu de distance du cap de Porto-Praya, nous trouvâmes une baie, appelée la Fausse baie de Praya.

Dans le fond de cette baie il y avoit un petit bois de cocotiers avec quelques maisons; mais la côte étoit par-tout garnie de forts brisans. On distingue facilement cette fausse baie de la véritable baie de Porto-Praya, parce que la

pointe orientale de cette dernière est haute, escarpée et sans brisans; tandis que celle de la fausse baie est fort basse et entourée de fort ressacs.

Nous rangeâmes la pointe orientale de Porto-Praya à la distance de la portée du pistolet, et allâmes mouiller derrière un gros vaisseau anglois, par onze brasses, fond de sable noir; mais comme notre seconde ancre avoit dérapé, nous jetâmes aussi notre ancre d'affourche, sur laquelle le vaisseau joua.

Cependant le vent qui souffloit avec force nous avoit abattu à la distance de trois encablures de la pointe occidentale, où il y a une chaine de rochers; de sorte que nous nous trouvions en grand danger, sans pouvoir jeter l'ancre de toue pour accourcir nos cables.

Nous trouvâmes ici six bâtimens; savoir, un vaisseau de la compagnie des Indes orientales angloise destiné pour le Bengale, deux petits navires françois allant à l'île Maurice, et trois vaisseaux portugais qui devoient se rendre au Brésil.

Suivant mes observations, Porto-Praya est situé par la latitude nord de 14° 50', à la pointe méridionale de l'île de San-Jago. Il forme une baie assez profonde borné à l'est par la pointe dont j'ai parlé, et d'où la terre court au

au nord jusqu'au fond de la baie. Cette côte orientale est haute et montueuse. Au bout de la baie, un peu à l'ouest, il y a sur une hauteur de mauvaises fortifications, auxquelles on donne le nom de château, et sur lesquelles on arbore, à l'arrivée des vaisseaux, le pavillon portugais.

De là le terrain s'élève en hautes montagnes vers le sud et se termine par un amas de rochers fort peu élevés au-dessus du niveau de la mer; c'est-là ce qui forme la pointe occidentale.

Vers le milieu à peu près entre cette pointe occidentale et le château, à deux encablures environ de la côte de l'ouest, il y a une petite île qui, à vue d'œil, s'élève, à trente pieds environ, perpendiculairement au-dessus de l'eau, et dont le sommet forme un plateau uni; elle peut avoir cinquante toises de circonférence : les François lui ont donné le nom d'île aux Cailles. C'est dans cette île qu'on enterre les marins qui viennent à mourir ici.

Entre cette île et la côte de l'ouest, il y a un passage pour les petits bâtimens; mais les gros vaisseaux ne peuvent le fréquenter, à cause des rochers qu'on y trouve par-tout à peu de profondeur sous l'eau.

Le puits où l'on va faire aiguade est creusé

au pied de la monticule sur laquelle est placé le château. Quand ce puits est à sec le soir, dans la saison ordinaire, il se retrouve plein le lendemain matin; l'eau n'en est pas trop bonne, étant plus ou moins saumâtre.

La soi-disante ville de Praya consiste en quelques maisons éparses çà et là, toutes construites en bois et enduites d'argile; à l'exception de deux ou trois bâtimens en pierre, mais d'ailleurs fort misérables, qui servent de demeure au gouverneur et au vice-gouverneur de l'île.

Tout cela n'offre rien moins qu'un aspect agréable, les environs n'étant par-tout qu'une terre aride et, pour ainsi dire, torrifiée par un ciel brûlant.

Du moment que j'eus jeté l'ancre et salué le pavillon du roi par sept coups de canon, qui me furent rendus, j'envoyai à terre une chaloupe avec quelques-uns de mes officiers, pour annoncer mon arrivée au gouverneur, et lui demander des rafraichissemens et de l'eau. Ils me rapportèrent pour réponse qu'on ne pouvoit m'accorder ma demande, parce qu'il y avoit neuf mois qu'il n'étoit tombé de pluie dans l'île; que la disette y étoit même si grande que les habitans couroient le danger de mourir tous de faim, s'il n'arrivoit pas sous

peu un vaisseau avec des provisions, ainsi qu'ils l'avoient fait savoir depuis long-tems en Portugal; qu'il y avoit également fort peu d'eau, parce que les vaisseaux qui mouilloient sous l'île étoient jour et nuit occupés à enlever la petite quantité que le puits en pouvoit fournir; que nous serions par conséquent fort heureux, si nous pouvions en obtenir deux futailles par jour, ce qui faisoit exactement la mesure dont nous avions besoin dans les vingt-quatre heures.

En mettant pied à terre mes officiers furent conduits au gouvernement par une sentinelle, muni d'un fusil sans batterie. Là ils furent obligés d'attendre jusqu'à ce que le gouverneur se fut mis en état de les recevoir. Ayant enfin été admis à l'audience de son excellence, ils le trouvèrent en veste, avec ses cheveux lisses autour de sa tête, ce qui ne lui messeyoit pas. Il leur raconta, entre autres, que, depuis le 22 janvier jusqu'au 12 février dernier, quatre vaisseaux de la Compagnie des Indes orientales hollandoise étoient venus mouiller dans ce port, où ils avoient apporté beaucoup de malades et laissé plusieurs morts.

Les meubles de la chambre du gouverneur consistoient en deux chaises, une petite table et deux gravures collées contre le mur. Cette

chambre étoit divisée en deux parties par une natte; une de ces parties servoit de cuisine à son excellence.

De là ils furent conduits chez le vice-gouverneur, lequel étoit vêtu d'un habit de drap rouge galonné en or. Il portoit de grandes lunettes sur le nez. Son appartement étoit un peu mieux meublé que celui du gouverneur. Contre le mur pendoient trois montres et une pendule en bois, qu'il disoit avoir reçu en présent d'un capitaine de vaisseau hollandois. Dans un coin de la chambre il y avoit quelques volumes *in-folio*, dans un fort mauvais état.

Par-tout où alloient mes officiers les habitans les supplioient de leur donner quelques vivres. Il y eut même un individu, qui paroissoit être un officier portugais, lequel offrit au contre-maître dix piastres s'il vouloit le prendre secrètement à bord, en promettant en outre de faire le service de matelot; tant il désiroit de quitter ce malheureux pays, où il prévoyoit devoir mourir de faim sous peu de tems.

Comme je vis donc qu'il n'y avoit ni rafraichissemens ni eau à espérer, je résolus de partir le plutôt possible pour continuer mon voyage. Je laissai deux lettres, dont l'une

pour les directeurs de la Compagnie ; et fis offrir au gouverneur deux ou trois fromages avec un peu de morue sèche, pour l'engager à prendre soin de leur expédition. Il reçut mon présent avec les plus grandes marques de reconnoissance, et me fit savoir qu'il veilleroit soigneusement au départ de mes dépêches.

Le 7 avril au matin, nous commençâmes à virer l'ancre ; mais notre seconde ancre avoit perdu sa croisée ; et quelque effort que nous fissions pour virer l'ancre d'affourche nous ne pûmes en venir à bout. Nous résolûmes donc de couper le cable, pour quitter le plutôt possible ce dangereux mouillage ; et mîmes à la voile à sept heures et demie.

Le premier jour que nous eûmes abandonné San-Jago, le vent souffla avec violence du nord-est ; mais les jours suivans il mollit. Nous conservâmes néanmoins le vent alisé de nord-est jusqu'au 14 avril, par la latitude nord de 4°, où nous essuyâmes des calmes avec des vents variables, accompagnés de tonnerre et d'averses.

Nous profitâmes de cette occasion pour rassembler de l'eau fraiche, dont nous remplîmes en quatre heures de tems sept à huit futailles; de sorte que je pus faire distribuer une plus

grande ration d'eau à l'équipage(1), et j'eus le bonheur de n'avoir, sous ce climat brûlant et mal-sain, où le thermomètre montoit à 82°, d'autres malades qu'un pilote et un canonnier, qui même se trouvoient malingres depuis plusieurs années.

J'avois soin sur-tout qu'il régnât une grande propreté dans les entre-ponts, où je faisois brûler, de tems en tems, de la poudre, des baies de genevrier, et répandre aussi du vinaigre. Quand nous avions calme avec de grandes chaleurs, je faisois verser deux ou trois pintes de jus de limon dans une futaille d'eau, ce qui formoit une boisson rafraichissante; et dans la cuvette à l'eau de vie on mettoit infuser de la racine de gentiane, du quinquina, ou des écorces d'orange, moyens qui

---

(1) C'est à quoi j'attribue principalement la santé de l'équipage pendant le reste du voyage ; et j'ai trouvé qu'on n'use pas plus d'eau en laissant l'équipage en prendre à discrétion qu'en le mettant à la ration d'une pinte et deux huitièmes ; en prenant soin seulement qu'on ne la gaspille pas mal à propos ; ce qui est facile en plaçant une sentinelle près des futailles. En distribuant dans la matinée la ration d'eau la plupart des matelots la boivent tout à la fois, soit par gourmandise, soit par besoin, soit enfin faute de vase pour la conserver ; de manière qu'ils doivent passer la journée sans boire, sous un climat brûlant, et après avoir mangé des mets salés et altérans.

contribuèrent efficacement à conserver la santé aux gens de l'équipage.

Des calmes, des vents variables et contraires, avec des courans qui, selon deux observations que je fis, nous abattoient au nord-ouest, ne nous permirent de passer la ligne que le 25 avril : nous nous trouvions ce jour-là à midi par la latitude sud de 0° 50'.

Ce jour-là fut un jour de réjouissance. Je fis tuer des cochons et des moutons, dont l'équipage eut à midi et au soir un bon potage avec force jus de limon ; et chaque homme obtint pour sa part une demi-pinte de punch. Cette bonne chère rendit tout le monde joyeux ; aussi ne s'occupoit-on qu'à chanter et à danser ; de manière qu'on se seroit imaginé être à quelque foire de village plutôt que sur un vaisseau faisant route en haute mer.

Ce spectacle me réjouit d'autant plus que nous n'avions pas un seul malade, et que l'équipage étoit aussi frais et aussi dispos que s'il ne faisoit que d'arriver à bord.

Nous n'eûmes pas plutôt passé la ligne que la mer se trouva remplie de poissons, tels qu'albicores, bonites, dorades, poissons volans et requins (1), dont nous prîmes de gran-

(1) L'auteur a donné une description de ces poissons à la page

des quantités, qui servirent de rafraichissement à l'équipage.

Le 9 mai nous avions passé les bas fonds des Abrolhos, et le jour suivant nous dépassâmes les îles de la Trinité et de l'Ascension. J'aurois désiré de voir cette dernière; mais il me fut impossible d'en rien découvrir, pas même les oiseaux; cela me fit croire que nous nous trouvions plus à l'est que ne le portoit notre estime.

Deux jours après, par la latitude sud de 23½°, sous le tropique du Capricorne, le vent alisé d'est nous quitta, et nous eûmes des vents variables, la plupart de sud-ouest, avec lesquels nous courûmes au sud-est, jusque par le 28½°; de là nous nous élevâmes à l'est sud-est, jusque par le 33°: ensuite à l'est quart au sud jusque par le 34½°, qui est la hauteur de la pointe occidentale de la baie Falso, que nous attaquâmes directement en cinglant à l'est.

Le 19 mai, nous apperçûmes pour la première fois des pigeons du Cap, qui appartiennent au genre des mouettes, mais ils n'ont pas les aîles aussi pointues et leur vol est plus

---

15 et suivantes de son *Voyage par le Cap de Bonne-Espérance à Batavia, à Bantam et au Bengale*, dont nous avons publié la traduction.

lourd. La tête et le derrière du cou sont d'un noir de jais, ainsi que leur queue et le bout des pennes, dont les reste est tacheté de noir et de blanc, de même que le dos. La poitrine et le derrière du corps sous le ventre sont parfaitement blancs. On trouve ces oiseaux tant à l'est qu'à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance par grandes troupes, sur-tout lorsque le tems est orageux.

Nous vîmes aussi une quantité d'autres oiseaux, presque tous de la famille des mouettes; parmi lesquels on distingue, pour sa beauté, la mouette mantelée. Elle est à peu près de moitié plus grande que les autres espèces: son corps est d'un blanc de neige, avec des aîles d'un noir de jais. Il y en avoit encore une autre espèce, tout à fait noire avec un bec jaune.

A peu de distance de nous flottoit un noordkaper mort (1), lequel, à vue d'œil, avoit au moins cinquante pieds de long. Il étoit couvert d'une infinité de pigeons du Cap et d'autres oiseaux de mer qui en faisoient leur pâture.

(1) Le noord-kaper est plus petit que la baleine; il en diffère en ce qu'il souffle l'eau en avant, au lieu que celle-ci la souffle en arrière.

Nous jouîmes presque continuellement jusqu'au 23 mai, du tems le plus beau et le plus agréable qu'il soit possible d'avoir en mer, et qui ne fut interrompu de loin en loin que par quelques orages de peu de durée.

Mais le tems commençoit maintenant à changer; de jour en jour le vent se renforçoit, et la mer se creusoit de plus en plus. Quelquefois le soleil restoit caché pendant des jours entiers; et le froid augmenta aussi au point que le thermomètre descendoit, de tems à autre, à *56°*, *et* cela même en plein midi; de sorte que nous ne tardâmes point à nous appercevoir que l'hiver ou la mauvaise mousson, étoit accompagné dans ces parages d'autant de désagrémens au moins qu'on en éprouve en Europe aux mois de novembre et de décembre, à l'exception seulement de la gelée; mais en revanche nous essuyâmes de fortes averses et des bouffées de grêle.

Quoique les vents soufflassent grand frais, et qu'ils s'élevassent quelquefois même jusqu'à la tempête avec une fort grosse mer, ils n'en abrégèrent pas moins notre route parce qu'ils nous furent constamment favorables.

Le 29 mai, le vent força tellement que quoiqu'il vint toujours du même rumb, nous fûmes cependant obligés de virer vent devant,

parce qu'il ne nous étoit plus possible d'éviter les grosses lames qui menaçoient à chaque instant de nous submerger; d'ailleurs, la course du vaisseau étoit si rapide que nous avions beaucoup de peine à le gouverner.

Le jour suivant, le tems fut un peu plus maniable, de sorte que nous pûmes reprendre notre route. Nous eûmes cependant toujours grand frais, sur-tout du nord-ouest, avec pluie et ciel chargé, qui se changeoit tout à coup en tempête venant du sud-ouest; mais alors aussi le tems se mettoit ordinairement au calme.

Du 25 mai jusqu'au 3 juin, nous avions couru trois cent quarante milles d'Allemagne. Ce dernier jour le vent se remit à fraichir progressivement de l'ouest, et vers le soir il s'étoit déja élevé à la tempête avec pluie et ciel couvert; de manière que nous fûmes contraints de ferler presque toutes nos voiles.

Mais cela n'étoit rien en comparaison de ce que nous essuyâmes le jour suivant, 4 juin, que le vent se changea, à huit heures du matin, en une tourmente horrible avec des raffales qui passent toute imagination. Des lames, d'une hauteur énorme, venoient se briser avec une violence incroyable contre le vaisseau, quelquefois même elles s'abattoient

sur le tillac; de sorte que si notre navire n'avoit pas été à trois ponts avec des écoutilles parfaitement closes, je ne crois pas que nous eussions conservé un seul mât, pour ne pas parler des autres malheurs que nous aurions eu à craindre. Heureusement le vent et la mer commencèrent à se calmer vers le soir, sans quoi nous aurions passé une fort mauvaise nuit.

Après minuit, le vent ayant sauté au sud-ouest, le tems claircit un peu; ce qui nous permit de porter voiles et de continuer notre route, sans avoir reçu aucun dommage considérable.

Les vents favorables d'ouest, quoique très-frais et accompagnés, en général, d'un ciel épais, continuèrent à régner jusqu'au 8 de ce mois; mais alors ils coururent, avec la nouvelle lune, au sud-est, et nous devinrent par conséquent contraires, et cela exactement un jour trop tôt; car, d'après la déclinaison de l'aiguille, la vue des phoques, des foux, des trompettes, et l'altération de la couleur de l'eau, nous nous attendions à découvrir terre le lendemain.

Ces vents de sud-est et d'est ne cessèrent de régner que le 15 juin, que nous eûmes une bonace; mais vers le midi il nous vint une

brise de sud-ouest, avec laquelle nous tâchâmes de courir un peu au nord; car nous nous trouvions alors par la latitude sud de 35½°.

Le 17, une forte tempête nous assaillit de nouveau de l'ouest et nord-ouest. Nous craignîmes de porter nos voiles pendant la nuit par ce gros tems, accompagné de tonnerre et de grêle, d'autant plus que nous supposions n'être pas éloignés des côtes. Nous virâmes vent devant, et vers le soir nous fûmes forcés de carguer toutes nos voiles, pour nous laisser flotter, en ne portant que la grande voile d'étai d'artimon.

La mer, fouettée par une forte grêle, grossit à tel point, et venoit tomber avec tant de violence sur le flanc du vaisseau, qu'il carguoit à vau-le-vent jusqu'au caillebotis, et que les encaqûres des vergues traînoient presque dans l'eau.

Ce tems continua jusqu'au 19, que le vent mollit un peu, et nous permit de porter voiles. Nous dirigeâmes avant midi au nord-est pour chercher terre. Dans l'après-midi nous vîmes deux phoques et un noord-kaper; ce qui nous fit espérer de découvrir bientôt la côte; mais comme le ciel redevint alors brumeux, et que la nuit tomboit, nous en perdîmes de nouveau l'espoir.

Cependant, pour ne pas courir le danger de dépasser le Cap, nous jugeâmes à propos de virer vent devant pour attendre le jour.

Nous jetâmes la sonde par cent cinquante brasses sans trouver de fond; mais à neuf heures du soir nous trouvâmes fond par quatre-vingt-dix brasses. Cela nous fit connoître que nous aurions pu aterrir au coucher du soleil, si le ciel avoit été plus clair.

Pour notre malheur, le vent de nord-ouest avoit tellement fraîchi à l'entrée de la nuit que nous ne pûmes attaquer le port où nous devions entrer, parce qu'il se trouvoit exactement dans le rumb de vent qui souffloit alors. Nous dûmes, au contraire, forcer un peu de voiles pour nous alarguer, parce que nous ignorions à quelle distance nous nous trouvions de la côte; et si le vent avoit sauté au sud-ouest, il nous auroit mis en danger de perdre le vaisseau et l'équipage.

C'est avec cette tourmente venant du nord-ouest que nous restâmes à flotter sur le banc des Aiguilles jusqu'au 22 juin. Ce jour-là le tems devint assez maniable vers le midi pour pouvoir porter les basses voiles et le grand hunier à trois ris; nous nous flattions cependant d'avoir bientôt un vent plus propice.

Mais cet espoir ne dura pas long-tems; car à deux heures et demie de l'après-midi le vent de nord-ouest força au point qu'il fallut carguer les voiles; et à quatre heures nous fûmes assaillis d'un ouragan (1), qui continua jusqu'à minuit, le vent sautant, sans tenir de rumb, du nord jusqu'au sud-sud-est avec une forte grêle, du tonnerre et des éclairs. L'air et l'eau étoient tellement confondus ensemble que ce n'étoit qu'à une petite distance que nous parvenions à distinguer la mer. Nous étions comme enveloppés d'une épaisse brume que la vue ne pouvoit percer. L'horreur de ce spectacle étoit augmentée par la foudre qui entourroit de toutes parts le vaisseau, et dont la lumière vive et continue nous aveugloit. Chaque lame qui venoit nous prendre en flanc ou sur l'arrière avec une force et un

(1) On donne le nom d'*ouragan* à une forte tempête pendant laquelle le vent, soufflant avec une extrême violence, ne tient aucun rumb fixe, mais saute du nord à l'ouest, et par le sud à l'est, avec de fortes raffales, et fouette ainsi de toutes parts la mer, dont les eaux s'élèvent en immenses lames qui s'entrechoquent avec fureur, au milieu du tonnerre, des éclairs et de la grêle; de sorte qu'on diroit que les élémens sont confondus ensemble. Tout cela eut lieu pendant l'ouragan dont il est ici question, excepté seulement que, pendant les huit heures que dura cette tourmente, le vent, au lieu de sauter par tous les airs de la boussole, ne fit que courir entre le nord et le sud-sud-est.

fracas horrible sembloit devoir nous engloutir, en faisant engager par fois le vaisseau jusques aux mâts ; tandis que le vent, qui paroissoit tomber d'aplomb sur le tillac, le pressoit sous l'eau, où il restoit pendant quelques minutes avec l'un ou l'autre bord. Comme l'art étoit absolument inutile dans ce péril éminent, il fallut prendre le parti de nous laisser flotter, en nous remettant entre les mains de la Providence.

La construction du vaisseau nous servit admirablement dans ces momens de détresse; car quoique nous l'eussions abandonné à la fureur des flots sans chercher davantage à le gouverner, et qu'il se trouvoit souvent absolument submergé ; l'eau n'y put cependant pénétrer d'aucun côté, et s'en écouloit chaque fois qu'il s'élevoit au-dessus des lames.

A minuit le tems commença à se calmer un peu ; mais comme il ventoit encore trop fort pour que nous pussions porter quelque voile, je fis tendre au lof la misaine dans le grand funin, pour empêcher, autant qu'il étoit possible, le vaisseau de s'incliner si terriblément sur le côté.

Le jour suivant, à six heures du matin, un calme plat succéda tout-à-coup à cette tourmente, mais il ne dura que quatre à cinq

minutes ;

minutes ; après quoi le vent recommença à souffler avec violence du sud-sud-est accompagné de grêle ; mais il mollit cependant par degrés. Nous continuâmes alors, avec un ciel clair et bon vent, à courir à l'ouest vers la baie Falso.

Ce gros tems, qui avoit duré pendant quelques jours, nous avoit jeté, suivant notre estime fort à l'est du Cap des Aiguilles ; cependant le jour suivant, 24 juin, à une heure après-midi, nous trouvâmes, en découvrant la côte d'Afrique, que nous étions beaucoup plus à l'ouest que ne le portoit notre pointage depuis que nous avions jeté pour la première fois la sonde ; erreur qu'il falloit sans doute attribuer aux courans. Ce qui servit à me confirmer dans cette idée, c'est que, suivant le journal du vaisseau le Baarzande, commandé par un marin fort instruit et fort expérimenté, M. Haringman, ce navire avoit, depuis sa première vue des côtes d'Afrique à Punto-Primeiras, dérivé en quinze jours de cent et huit milles plus à l'ouest que ne le portoit son estime.

Mais il y avoit une différence plus considérable dans notre estime depuis le 7 avril que nous jetâmes pour la dernière fois la sonde sous l'île de San-Jago, jusqu'à ce jour ; puisque nous pensions avoir fait cent trente-

deux lieues de plus que nous ne l'avions fait en effet.

Le lendemain matin, nous cherchâmes à entrer, en bordayant, dans la baie Falso; mais le calme nous en empêcha alors; et le lendemain nous trouvâmes un courant de nord-ouest qui nous rejeta en mer; de sorte que ce ne fut que le 28 que nous pûmes attaquer de nouveau la baie.

Cependant le jour suivant nous parvînmes à jeter l'ancre à l'entrée de la baie, sous la côte occidentale, par la profondeur de trente-huit brasses, à un mille et demi environ de la baie de Simon, où le calme ne nous permit pas d'entrer.

J'avois alors à bord trois cent cinquante hommes sains et dispos, n'en ayant perdu que neuf depuis mon départ de Zélande.

Quoique le jour suivant, 30 juin, le vent soufflât grand frais du nord, j'aurois cependant essayé de me rendre dans la baie de Simon, si j'eusse été instruit que nous étions si près du mouillage; mais la carte de la Compagnie, que je trouvai dans la suite être défectueuse, et le rapport d'un de mes pilotes qui avoit déja été ici, me firent croire qu'il n'étoit pas possible de faire ce trajet en un jour. Cela me détermina à rester à l'ancre,

jusqu'à ce que le vent fut devenu plus favorable.

Mais nous n'étions pas encore au terme de nos contrariétés. Le 30 juin il força à tel point qu'à neuf heures et demie notre ancre commença à quitter, et le vaisseau tomba aussitôt avec le cap sur la côte; de sorte que je n'eus que le tems de faire mettre la hache dans le cable, et de chercher la mer, en courant le danger de donner dans les rochers de la pointe occidentale.

La tempête qui nous chassa de notre ancre continua jusqu'au 5 juillet, que le tems se calma et que nous revîmes la côte d'Afrique à la hauteur de Rio-Dolce.

Nous continuâmes à être balottés ainsi par les tempêtes et les vents contraires jusqu'au 12 juillet, que nous nous trouvâmes, à l'aube du jour, sous la pointe orientale de la baie Falso, qui porte le nom de *Hanglip*.

Quoique le vent de sud-ouest soufflât alors avec force, et que la mer se trouvât fort agitée, nous parvînmes néanmoins à dépasser cette pointe et à mouiller à deux heures après midi à l'entrée de la baie de Simon; le calme ne nous permettant point d'aller plus avant, même en nous faisant remorquer. Le même jour l'inspecteur de la baie vint à notre bord;

je lui remis les papiers de la Compagnie dont j'étois chargé.

J'avois maintenant perdu dix hommes depuis notre départ d'Europe, et il y avoit vingt-cinq malades.

Le jour suivant, 13 juillet, ayant levé l'ancre de grand matin, nous courûmes dans la baie entre le *Romans-klip* et l'*Ark*, deux rochers à fleur-d'eau, et mouillâmes ensuite par douze brasses d'eau.

La baie Falso est un golfe profond et spacieux, au sud-est de la baie de la Table, derrière laquelle se trouvent la ville et le château du Cap de Bonne-Espérance.

A l'ouest il est bordé par une chaîne de montagnes, qui, de la montagne du Lion, court au sud, et se termine en mer à sept milles de là par une longue pointe, sur laquelle cependant il y a deux monticules assez hautes qui la font reconnoître. A partir de la baie de Simon, cette chaîne se tourne au nord-est à la distance d'une lieue et demie environ, et finit à un endroit nommé *Muizenburg*, où la Compagnie a un poste. De là jusqu'à trois lieues à l'est, la côte est garnie de petites dunes de sable, au bout desquelles elle forme, au sud-est, une courbure de deux lieues de long, jusqu'à une haute chaîne

de montagnes, au bout dela Hollande-Hottentote, laquelle chaîne se termine en mer à deux lieues plus loin encore au sud, par le Hanglip, qui est une montagne fort reconnoissable.

De cette dernière montagne jusqu'à la pointe occidentale, qui forment ensemble l'entrée de la baie, il y a, de l'est à l'ouest, une distance de plus de quatre milles d'Allemagne. La profondeur de la baie n'est guère plus grande que la largeur que nous venons d'indiquer.

Le long de la côte occidentale, où il y a par-tout bon ancrage, ainsi qu'au milieu de la baie, quoique par une grande profondeur, on trouve plusieurs golfes auxquels on a donné aussi le nom de baies; telles que la baie aux Buffles *(Buffel-baai)*, la baie à Chaux *(Kalk-baai)*, etc., où il y a par-tout bon ancrage; mais on n'y est pas à l'abri des vents de sud-est, excepté dans la baie de Simon *(Simons-baai)*, laquelle court un peu plus dans les terres, et qui est abritée par deux rochers qui se trouvent à son entrée, et sur lesquels viennent se briser les lames de sud-est. Les vaisseaux y sont par conséquent parfaitement en sûreté. Cette baie peut contenir une vingtaine de bâtimens pour faire aiguade et prendre des vivres.

Il n'y a sur cette baie que cinq ou six maisons, avec un hôpital, un magasin et un échaudoir de la Compagnie.

L'hôpital peut recevoir facilement une centaine de malades. Il est bâti sur la côte d'une montagne. Les salles en sont hautes et bien aërées, parce que le milieu du bâtiment contient une fort grande cour, qui laisse une libre circulation à l'air; ce qui manque à l'hôpital du Cap (1), où il meurt une fois plus de malades qu'ici.

Nous trouvâmes ici deux vaisseaux anglois destinés pour Madras et pour le Bengale, et trois bâtimens françois, dont le plus grand, commandé par M. de Saint-Hilaire, alloit à Surate, où il conduisoit M. de Breincourt, nommé consul françois à cet endroit. M. de Saint-Hilaire, quoique commandant un vaisseau particulier, se montra fort mécontent de ce qu'on ne lui avoit pas rendu le salut, malgré qu'on lui eut fait observer qu'il y avoit une résolution des directeurs de la Compagnie des Indes orientales hollandoise qui défendoit de rendre le salut à tout autre vaisseau françois qu'à ceux du roi ou

(1) Voyez la description de cet hôpital dans le premier voyage de Stavorinus, page 400.

de la Compagnie françoise. M. de Saint-Hilaire fondoit ses prétentions sur l'honneur que venoit de lui faire le roi de le décorer de l'ordre de Saint-Louis; il porta même sa mauvaise humeur au point de dire qu'il prendroit vengeance du refus qui lui étoit fait, en attaquant à force ouverte l'Alkemade, vaisseau de la Compagnie des Indes orientales hollandoise.

Je ne sais si le gouvernement du Cap fut réellement allarmé des menaces de M. de Saint-Hilaire, et s'il craignoit que celui-ci n'attaquât effectivement l'Alkemade; mais il est certain qu'on fit donner à ce vaisseau l'ordre de rendre par un même nombre de coups le salut que M. de Saint-Hilaire lui avoit donné il y avoit déja quelque tems.

Les habitans du Cap se plaignoient généralement de la conduite arbitraire des François, à qui, suivant leur dire, le gouverneur accordoit trop de prérogatives au détriment des autres nations.

CHAPITRE II.

Tournée dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance.

APRÈS avoir fait mettre tout en bon ordre sur le vaisseau, et jugeant que ma présence n'y étoit point nécessaire, je résolus de faire, avec trois de mes officiers, une tournée à la ville du Cap. Nous partîmes le 14 juillet à une heure après midi.

Le chemin nous conduisit d'abord le long de la grève. Nous avions la mer à droite, et à gauche de hautes montagnes, qui sembloient pendre au-dessus de nos têtes. Après avoir couru pendant une heure, nous arrivâmes à un endroit appelé *Wel-zand*.

Ici les montagnes courent dans les terres et forment une grande vallée sabloneuse jusqu'à

une petite distance de la grève. Le sable de cette vallée est si mouvant qu'il arrive souvent que ceux qui n'en sont pas instruits y sont enterrés tout vivans, si l'on ne vient promptement à leur secours. Deux jours avant que nous passâmes par-là, un Anglois des vaisseaux qui mouilloient alors sur la rade eut le malheur de s'y engager avec son cheval ; il y auroit même perdu la vie, s'il n'eut pas quitté la selle du moment qu'il sentit que le sable commençoit à engloutir son cheval, qui y demeura enseveli.

Le meilleur moyen d'éviter le danger qu'on court sur ce chemin, qui a près d'un quart de lieue de long, est de se tenir fort près de la mer, ou plutôt de marcher dans la mer même, où le sable est ferme. Cependant cela ne doit se faire aussi qu'avec une grande précaution ; car si l'on se hasarde trop avant dans la mer, on est exposé à être entraîné par les vagues lorsqu'elles se retirent ; ainsi que mon second pilote manqua d'en faire la triste expérience, ayant été enlevé de dessus sa selle par les eaux. Mais comme il nageoit fort bien il arriva sans accident sur la grève, ainsi que son cheval.

Il y a un autre petit passage que le sable mouvant rend également dangereux, à moitié



chemin entre la vallée dont je viens de parler et la baie de Simon. Il ne croît absolument rien dans ces endroits sabloneux, si ce n'est ça et là un peu de mauvaise herbe qui ressemble assez au genêt sauvage qu'on trouve dans nos dunes.

Après avoir franchi au grand galop ce dangereux passage, afin d'être moins exposés à nous enfoncer, nous parvînmes à un endroit nommé Muizenburg, qui est à une petite demi-lieue de là. La Compagnie y tient un poste de deux ou trois hommes, qui sont chargés d'aller annoncer sur-le-champ au Cap les vaisseaux qui entrent dans la baie ou qui en sortent.

La Compagnie a fait établir ici, en 1755 ou 1756, une grande écurie pour un piquet de cavalerie destiné à s'opposer avec de l'artillerie légère aux descentes que l'ennemi pourroit tenter de ce côté-là, ou empêcher son passage s'il étoit parvenu à débarquer plus haut dans quelque autre baie ; et en effet la nature du terrain permet à cinquante hommes bien déterminés à disputer à mille au moins le passage de cette gorge étroite, qui se trouve entre une très-haute montagne et un escarpement de plus de quarante pieds contre lequel la mer vient se briser. C'est à cet endroit que

finit la chaîne de montagnes qui enclave la moitié de la baie Falso.

Après nous être rafraichis, nous prîmes un chemin qui court au nord dans l'intérieur des terres, en laissant à la gauche les jardins de Constance et quelques autres maisons de campagne, qui se trouvent placées comme dans une espèce de cul-de-sac que forment les montagnes; et à la droite un terrain de plusieurs lieues d'étendue, qui n'est couvert que de dunes, d'un peu de bois rabougri et de quelques foibles arbustes. Cette plaine sabloneuse et aride est cependant arrosée ça et là par quelques ruisseaux qui descendent des montagnes, et dans lesquels nous abreuvâmes nos chevaux.

A cinq heures et demie du soir, nous arrivâmes à la ville du Cap. Je me rendis sur-le-champ chez M. Van Plettenberg, gouverneur de la colonie, et chez le vice-gouverneur, M. Hemmy, pour leur annoncer mon arrivée. Je les priai de me permettre de rester au moins quinze jours sur la rade pour donner à mon équipage le tems de se remettre un peu des fatigues du voyage, et particulièrement de celles que nous avions essuyées pendant les dernières semaines. J'insistai de même sur la nécessité de faire venir à terre

trente à quarante hommes par jour, afin de prévenir, par un peu d'exercice et en respirant l'air de terre, le scorbut qui commençoit à se déclarer parmi l'équipage : ces deux demandes me furent gracieusement accordées.

Me trouvant le lendemain à table chez M. Ronnekamp, je lui demandai à quel nombre montoient les hommes armés de la Compagnie ? Il répondit qu'il ne pouvoit me le dire bien exactement ; qu'on comptoit qu'il y en avoit au Cap au-delà de mille, et qu'en cas de besoin, le plat pays pouvoit en fournir au moins le double (1). Il ajouta qu'il n'étoit pas non plus en état de déterminer le nombre des colons ; mais que déja la colonie s'étendoit à tel point, que les cultivateurs les plus éloignés du Cap avoient besoin de plus de quarante jours (ou plutôt de quarante nuits, tems pendant lequel ils préfèrent de voyager),

---

(1) Pour faire savoir aux gens de la campagne qu'on est menacé de quelque danger de la part de l'ennemi, on a élevé par toute la colonie, de distance en distance, des poteaux, sur lesquels on place pendant la nuit des fanaux, dont la lumière répand en peu de tems l'alarme par tout le pays. On commence par allumer ces feux au château, ensuite sur la rivière Salée, et l'on continue de cette manière en allant vers l'intérieur des terres : à ce signal tout le monde est obligé de se rendre en armes au château du Cap.

pour se rendre à la ville. Ces cultivateurs ressemblent par leur costume, leurs mœurs et leurs manières plutôt à des Hottentots qu'à des Chrétiens.

Comme mon séjour au Cap devoit être de peu de durée, je m'arrangeai de manière à pouvoir faire une tournée dans l'intérieur des terres avec trois personnes du Cap. Après en avoir obtenu la permission du gouverneur, nous partîmes, le 22 juillet à neuf heures du matin, accompagnés d'un esclave destiné à soigner nos chevaux.

Nous nous rendîmes d'abord à la rivière Salée *(Zout-rivier)*, que nous passâmes à neuf heures et demie. Comme il avoit tombé beaucoup d'eau les jours précédens, elle se trouva assez grosse pour que nos chevaux y entrassent jusqu'au ventre.

De là nous prîmes notre direction à l'est-nord-est, vers la vallée du Tigre *(Tyger-valley)*, où nous nous arrêtâmes à un endroit nommé *Eksteen* pour nous rafraichir.

Nous avions tracé jusqu'alors notre route à travers une plaine sabloneuse où il ne croissoit qu'un peu de bois taillis; mais à la gauche nous apperçûmes dans les montagnes du Tigre plusieurs champs bien cultivés. Ensuite nous prîmes un peu plus à l'est vers l'habita-

tion de Van As, située sur la pente des montagnes de Boddelary, où nous mîmes pied à terre à une heure après midi. Les maîtres de la maison nous reçurent fort amicalement, et nous offrirent du thé et du vin (1), pendant qu'on faisoit rafraichir nos chevaux.

Après avoir reposé une demi heure, nous continuâmes notre chemin, et, peu de tems après, nous passâmes le *Keulsche-rivier*, à laquelle on donne improprement le nom de rivière (ainsi qu'à toutes les autres soi-disantes rivières de ce pays), car ce n'est qu'un ruisseau guéable (2). Cependant une personne

---

(1) J'ai remarqué que nous n'avons jamais bu de vin d'un même goût dans deux endroits différens; chaque vignoble en produit d'une saveur différente. Les ceps de vignes, qui sont isolés les uns des autres, sont plantés en allées à la distance de trois pieds, et tenus à la hauteur de deux pieds à deux pieds et demi au-dessus du sol. On les dispose ainsi, et non en échiquier, afin de pouvoir mieux passer entre les ceps sans endommager les grappes. On dit que mille pieds de vigne donnent par an un muid de vin, et quelquefois plus. Albertyn possédoit au Klapmuts un vignoble de cinquante mille pieds de vigne, qui lui produisoient annuellement soixante-dix muids de vin.

(2) Une personne du Cap m'a assuré que les plus grandes rivières, à plusieurs journées de chemin dans les terres, se trouvent totalement à sec pendant la bonne mousson, en janvier et février; quoique pendant la mauvaise mousson elles soient assez rapides pour ne pouvoir les traverser; de sorte même que les voi-

de notre compagnie me dit que les eaux en étoient quelquefois gonflées au point que les voitures attelées de bœufs étoient obligées de s'y arrêter pendant plusieurs jours avant de les pouvoir passer.

Environ vers les quatre heures, nous arrivâmes à l'habitation de Melk, qu'on auroit prise de loin et de près même pour un village entier. Elle est située sur le penchant d'une haute montagne, près d'un ruisseau toujours plein d'eau, qu'il a conduit le long de sa demeure entre deux murs, ce qui lui donne l'air d'un canal artificiel : il y a placé un moulin à eau qui sert à moudre son bled.

La maison proprement dite est fort grande et contient quatre ou cinq spacieuses chambres, toutes proprement meublées ; de sorte qu'on croiroit se trouver plutôt à la maison de campagne de quelque riche financier que dans la ferme d'un simple cultivateur du Cap.

A vingt-cinq ou trente pas de chaque angle de la maison, il a fait bâtir quatre magasins de cent cinquante pieds de long chacun,

---

tures sont alors souvent obligées d'attendre pendant quinze jours sur leurs bords. M. Van Imhoff avoit formé le projet de rendre ces rivières navigables, mais on lui en a prouvé l'impossibilité.

qui servent à recevoir son bled et son vin. Il s'en trouvoit déja deux de vides, le troisième contenoit encore au moins cent cinquante pièces de vin; et dans le quatrième il y avoit quinze à seize cents septiers de froment, dont vingt-sept font un last de Hollande, et dix-huit un last du Cap; chaque septier étant estimé à cent quatre-vingt ou cent quatre-vingt-dix livres pesant d'Amsterdam, suivant que le froment est plus ou moins sec.

Entre ces magasins étoient des atteliers de forgerons, de charpentiers, de charrons et d'autres ouvriers, constamment occupés à tout ce qui est nécessaire à une exploitation aussi considérable. Parmi ces artisans il y avoit quelques Européens; cependant la plupart étoient des esclaves indiens, qui lui revenoient fort cher. Il me montra, entre autres, un de ces esclaves occupé à la forge pour les charrois, qu'il avoit payé cinq cents rixdalers, ou trois mille six cents florins de Hollande.

Un peu plus avant se trouvoient les cases des Nègres, qui étoient au nombre de deux cents au moins; mais dont il ignoroit lui-même la totalité, ainsi qu'il me l'avoua. Il y avoit un dortoir séparé construit en pierre pour chaque Nègre; et ceux qui étoient mariés avoient leur demeure particulière. Le tout étoit

soigneusement

soigneusement garanti contre les incendies.

Au-delà de ces bâtimens il avoit deux parcs pour les bestiaux, enclos de murs en pierre de huit à dix pieds de haut; chaque parc occupoit environ mille toises en carré. C'est là qu'on renfermoit pendant la nuit les chevaux, les bœufs et les bêtes à laine, pour les mettre à l'abri des loups et des tigres, qui occasionnent souvent ici de grands dégâts parmi le menu bétail. Il comptoit ses moutons par milliers; et quant à ses bêtes à cornes, il me dit, comme une chose de peu de conséquence, qu'il en avoit perdu depuis quelques jours cent vingt-cinq pièces par l'épizootie.

Outre ces bâtimens, il y en avoit encore quelques autres plus petits, destinés à différens usages; et Melk possédoit ailleurs sept ou huit habitations qu'il faisoit gérer par des fermiers; dont les unes lui donnoient du froment, d'autres du vin, et dont d'autres enfin ne servoient qu'à l'éducation des bestiaux.

Cependant ce brave homme ne savoit ni lire ni écrire, mais il avoit une excellente mémoire locale, qui lui permettoit de se passer de ce secours, dont tout autre que lui auroit eu besoin pour gérer avec ordre de si grands biens. Il étoit originaire de Prusse; mais il y avoit fort long-tems qu'il étoit arrivé au Cap peu

favorisé de la fortune. Comme il possédoit quelques connoissances utiles, il se rendit agréable au propriétaire de l'habitation, dont il épousa ensuite la veuve, et arrondit les biens. Il parvint aussi à être chargé de la perception des impôts de la Compagnie, ce qui lui valut en une seule année plus de cent mille florins, peu de tems avant l'arrivée de la flotte françoise au Cap. Ce bénéfice le mit à même d'entreprendre de plus grandes choses; de sorte qu'il acheta une année tout le vin des vignobles du Cap, qui alloit à plusieurs milliers de muids. Ce que j'admirois le plus en lui étoit la reconnoissance qu'il portoit à sa femme, à qui il devoit sa fortune, ainsi qu'il le disoit lui-même.

Comme je m'apperçus qu'il étoit fort instruit de la situation du pays, je lui demandai ce qu'il pensoit du projet qu'on avoit conçu de faire passer les productions du Cap dans les Provinces-Unies? Il me répondit que cette exportation pourroit devenir avec le tems fort avantageuse pour la colonie, et vraisemblablement aussi pour la Compagnie; mais que pour cela on devoit employer d'autres moyens et faire d'autres dispositions que ceux qu'on avoit mis en usage jusqu'alors. Qu'il falloit que la Compagnie commençât par faire bâtir des maga-

sins en différens endroits, pour recevoir les denrées que les cultivateurs pourroient venir y déposer pendant la bonne saison, ou du moment qu'on auroit fait la moisson aux mois de janvier et de février, pendant lesquels les rivières et les chemins sont les plus praticables; qu'en prenant cette précaution le bled reviendroit à bien meilleur compte à la Compagnie.

Qu'au reste, les dîmes que la Compagnie avoit mises sur le bled, loin d'être profitables, tournoient, au contraire, à son détriment; parce que les cultivateurs, au lieu d'accuser cinq cents muids qu'ils avoient récoltés, n'en déclaroient que cent, dont ils haussoient prodigieusement le prix; tandis qu'ils vendoient sous main à un bas prix les quatre cents autres muids, sans en avoir payé la taxe (1).

Que les employés de la Compagnie chargés

(1) Van Renen m'a dit qu'on évaluoit les dîmes sur le vin à raison de trois rixdalers par muid. Que les autres droits de la Compagnie consistoient en deux et demi pour cent de la vente de tous les biens immeubles; mais que les maisons bâties depuis 1750 payoient le double, par conséquent cinq pour cent. Que les impôts consistent en ce que le fermier de la Compagnie a seul le droit de vendre du vin et des liqueurs fortes en moindres quantités qu'un demi-muid; et que les étrangers doivent lui payer pour

de l'achat des vins ne devroient pas agir dans leur gestion d'une manière aussi arbitraire et aussi rapace qu'ils le font, en lésant dans leurs marchés les cultivateurs. Que d'ailleurs les inspecteurs des magasins de la Compagnie saisissoient les tems où les denrées étoient à bon compte pour les conserver jusqu'aux époques de leurs expéditions.

Qu'on devroit aussi établir principalement des magasins et dans la baie aux Moules, et dans celle de Saldanha, où la Compagnie pourroit faire charger les denrées directement par ses vaisseaux, sans les faire passer d'abord, comme cela se pratique aujourd'hui, par voitures au Cap, où les employés les reçoivent souvent avec beaucoup de difficulté, et refusent même quelquefois de les prendre en magasin.

Enfin, que les terres aux environs de la baie

---

chaque muid de vin cinq rixdalers, taxe dont les Hollandois sont affranchis ; cependant ceux-ci même ne peuvent acheter leur vin que de ce fermier aussi long-tems qu'on n'a pas fait la revue des vaisseaux; mais au moment d'appareiller ils jouissent de la faculté de se pourvoir de vin chez les particuliers s'il leur reste alors le tems nécessaire pour le prendre à bord.

Suivant le rapport des cultivateurs, les vins du Cap demandent à être transvasés deux fois par an, sans aucun apprêt, si ce n'est qu'il faut passer les tonneaux au soufre.

aux Moules et de celle de Saldanha étoient fort propres à la culture du bled; de sorte que d'un muid de froment qu'on y semoit on en récoltoit ordinairement soixante à soixante - dix muids; tandis que la plupart des autres terres ne donnoient que dix, vingt et quelquefois trente muids pour un. Qu'il paroissoit probable que la Compagnie pourroit acheter toujours dans les environs de ces baies le froment à un rixdaler le muid; tandis qu'elle payoit actuellement jusqu'à vingt et vingt-quatre rixdalers pour une charge de dix muids, à cause des frais de transport par terre, qui étoient fort considérables.

Comme la nuit approchoit et qu'il nous restoit encore une lieue à faire, nous fûmes obligés de quitter ce brave cultivateur, dont la conversation m'instruisoit beaucoup, par les éclaircissemens qu'il me donnoit sur différens objets intéressans. Nous partîmes à cinq heures et demie, et une heure après nous arrivâmes à l'habitation d'Albertyn, appelée le *Klapmuts*, laquelle est située au pied d'une montagne.

Ces bonnes gens m'offrirent une image touchante de la vie patriarchale de nos premiers pères. La cordialité, la candeur et la droiture formoient le caractère du mari, de la femme,

des deux fils et des deux filles, qui tous s'empressèrent à l'envi de nous recevoir de leur mieux, et dont l'union touchante me rappeloit l'âge d'or tant chanté par les poëtes. Heureux, trois fois heureux les hommes qui peuvent jouir de cette innocence et de ce calme à l'extrémité de l'Afrique, dans ces lieux naguère habités par les monstres féroces des déserts.

Le jour suivant à neuf heures du matin, nous quittâmes cette respectable famille, pour nous rendre à *Stellenbosch*, où nous arrivâmes à dix heures. C'est un joli village composé d'environ quarante à cinquante maisons, qui forment deux larges rues plantées d'arbres de chaque côté. Il y a, à l'extrémité septentrionale, une assez jolie petite église, et la maison du bailli est belle et spacieuse.

Après avoir parcouru Stellenbosch, nous allâmes à l'habitation de la veuve Groenenwald, à une demi-lieue au nord-est de là, au pied des montagnes qui forment un cul-de-sac, appelé *Jan-Jonkers-hoek*.

Nous dînâmes ici, et partîmes vers les deux heures pour la Hollande Hottentote. Nous passâmes d'abord par Stellenbosch; ensuite nous tirâmes au sud, en gravissant plusieurs monticules qu'on pourroit appeler des montagnes à cause de leur hauteur, quoiqu'elles

soient, à la vérité, peu élevées en comparaison des monts sourcilleux qui se trouvoient à notre gauche, et dont les cîmes étoient encore en grande partie couvertes de neige et de grêle.

A un bon quart de lieu au sud de Stellenbosch, nous passâmes la première rivière, qui porte le nom de ce lieu. Elle couroit alors avec rapidité sur un lit de gros cailloux, que les eaux entraînent avec elles en descendant des montagnes. Cette rivière cependant est peu profonde, car nos chevaux n'avoient de l'eau que jusqu'aux genoux.

De là nous passâmes des endroits fort déserts et forts arides, jusqu'à ce que nous arrivâmes, à quatre heures et demie, à une grande et profonde vallée, appelée le *Moddergat*. Nous y vîmes sept habitations cultivées, où il n'y avoit que peu de bled, mais une grande abondance de raisin.

Après avoir tourné, à cinq heures et demie, le pied du *Helderen-berg*, nous nous trouvâmes dans la Hollande Hottentote (1), et

(1) La *Hollande Hottentote* est un pays plat et uni, ce qui lui a fait donner cette dénomination, à cause de sa ressemblance avec les compagnes de la Hollande. Elle est placée dans une espèce de cul-de-sac formé par les montagnes qui l'entourent au nord, à

peu de tems après sur l'habitation d'un cultivateur appelé De Vos, où nous avions résolu de nous arrêter. Quoiqu'il fît déja nuit, et que nous fussions cinq personnes (notre compagnie s'étant augmentée par le fils de la veuve Groenenwald, qui nous servoit de guide), nous ne fûmes pas reçus moins amicalement par ces hospitaliers cultivateurs, avec qui nous nous trouvâmes sur-le-champ aussi libres que si nous avions passé toute notre vie ensemble.

Comme mon principal but, en faisant cette tournée, étoit de m'instruire de l'état du pays, de la nature de ses productions, et de tout ce qui pouvoit concourir à l'exécution du projet de la Compagnie, je priai De Vos de me communiquer ses lumières à cet égard. Ce cultivateur confirma tout ce que Melk m'avoit déja dit touchant la baie aux Moules et celle de Saldanha, où il avoit été plusieurs fois. Il ajouta que dans les environs de la première baie sur-tout, il y avoit d'excellentes terres labourables, et qu'il s'y trouvoit tels champs

---

l'est et au sud; à l'ouest il y a une grève unie large d'une demi-lieue, jusqu'à la mer, ou la baie Falso, qui se trouve à l'ouest.

La Hollande Hottentote peut avoir, à ce que je conjecture, environ quatre lieues de circuit, et renferme huit habitations de cultivateurs.

en particulier où l'on pourroit semer cent muids de bled, sans rencontrer le moindre mauvais terrain. Il étoit persuadé aussi que cette baie offroit une rade sûre aux vaisseaux, qui y seroient à l'abri des vents d'est-sud-est.

En me rendant ici, j'avois observé qu'une grande baie borde la Hollande Hottentote, où il me parut que les vaisseaux se trouveroient parfaitement à l'abri, et pourroient par conséquent venir prendre les productions de ces cantons et des terres situées au-delà des montagnes. De Vos, que j'interrogeai sur ce sujet, parce qu'il alloit souvent à la pêche de ce côté-là, me répondit, qu'il croyoit que les vaisseaux y trouveroient un bon mouillage par vingt brasses ou moins, fond de sable, pendant la bonne mousson ou celle de sud-est; mais que la côte étoit presque partout garnie de rochers couverts d'eau; que cependant il y avoit certains endroits où de petits bâtimens pourroient passer entre ces rochers, pour venir prendre à terre les cargaisons. Cela me fut confirmé au Cap par M. Kersten, qui, pendant plusieurs années avoit été employé dans la baie Falso, et qui m'assura avoir vu mouiller un fort vaisseau anglois dans la baie dont il est question.

Peut-être même trouveroit-on que les difficultés d'aborder la côte dont nous venons de parler ne sont pas telles qu'on le dit, si des personnes instruites étoient chargées de faire un rapport sur cet objet; du moins est-il certain que les colons en-deça et au-delà des montagnes, retireroient, ainsi que la Compagnie elle-même, des avantages considérables par cette manière de transporter les denrées; car chaque charge de voiture (1) d'ici au Cap revient à six rixdalers, quoiqu'il n'y ait qu'une distance de douze lieues. Il est par conséquent impossible que les cultivateurs de ce canton puissent donner les dix muids de bled, ou la barrique de vin, qui forment la charge d'une voiture, au même prix que les donnent ceux qui ne se trouvent distans que de quatre à cinq lieues du Cap (2). Or, en ne comptant que trois rixdalers d'épargne par chaque voiture, dont la moitié au bénéfice de la Compagnie et l'au-

(1) La charge de ces voitures est de treize cents livres.

(2) Ces voitures reviennent à cent quatre-vingt rixdalers; ce qu'il faut attribuer à la disette de bois, que la Compagnie faisoit venir autrefois de Hollande par ses vaisseaux; mais cela n'a plus lieu aujourd'hui. C'est à plusieurs journées de chemin du Cap, au-delà des montagnes, qu'on va chercher aujourd'hui, avec beaucoup de difficulté, le bois de charronnage dont on a besoin; et il faut pour cela une permission du gouvernement.

tre moitié au profit des colons, cela devroit suffire, selon moi, pour qu'on fit des recherches exactes sur la possibilité de faire le transport de ces denrées par mer.

La Hollande Hottentote donne peu de bled, mais beaucoup de vin; tandis que les terres en-delà des montagnes ne produisent, pour ainsi dire, que du bled; de sorte que ces deux denrées reviendroient à un bien moindre prix, si l'on renonçoit aux transports par terre; mais comme cela ne s'accorde nullement avec les intérêts des employés de la Compagnie, il y a lieu de craindre qu'on ne songera jamais à les faire venir par mer, malgré l'avantage qui en résulteroit nécessairement.

Le jour suivant, 24 juillet, nous quittâmes De Vos à neuf heures du matin, pour nous rendre à *Vergelegen*, maison de campagne que le gouverneur Van der Stel a fait bâtir, au commencement de ce siècle, aux dépends de la Compagnie. Elle est située à environ treize lieues du Cap, dans le fond de la vallée que forment les hautes montagnes de la Hollande Hottentote. Cette demeure, autrefois vraiment magnifique pour l'endroit où elle est placée, tombe en ruine sous ses possesseurs actuels qui n'ont pas les grands moyens qu'avoit le gouverneur en ques-

tion ; mais aux dépends de la Compagnie.

A une petite distance des bois de cette habitation, est le *Laurens rivier*, qui est la plus grande, et la plus rapide de toutes les rivières que nous avons rencontrées dans cette tournée. Nous fûmes obligés de la passer deux fois; et comme on ne connoît point les ponts dans ce pays, ce fut à gué que nous la traversâmes : nos chevaux avoient de l'eau jusqu'à la selle.

Après avoir visité cette demeure solitaire autant que notre tems le permit, nous retournâmes chez De Vos, qui nous donna à dîner. Ensuite nous passâmes à quatre heures devant Stellenbosch, et arrivâmes le soir à l'habitation d'Albertyn, où nous passâmes la nuit.

Le lendemain à neuf heures du matin, nous quittâmes ces hôtes aimables et bienfaisans, pour nous rendre au Cap. Nous prîmes ce jour là notre repas en pleine campagne, à peu de distance de la vallée du Tigre, sur le bord d'un ruisseau, au millieu d'un bosquet de bois taillis. Ce fut à quatre heures et demie du soir que nous nous trouvâmes rendus au Cap.

J'appris à mon arrivée que le 29 juillet on

devoit faire la revue de l'équipage de mon vaisseau (1).

Le 30 juillet arriva dans la baie de la Table le houcre de la Compagnie le Neptune,

(1) Il ne s'étoit donc passé que quinze jours depuis notre arrivée dans la baie de Simon et la revue du vaisseau, tems trop court pour que mon équipage eût pu se rétablir du scorbut et des autres maladies dont il se trouvoit attaqué par un long voyage; car c'étoit le 6 janvier que nous étions venus à bord du vaisseau sur la rade de Rammekes, et ce ne fut que le 13 juillet que nous mouillâmes ici. Aussi ne fûmes-nous pas plutôt en mer que les maladies ordinaires se déclarèrent parmi l'équipage, telles que fièvres continues, suivies de marasme, affections scorbutiques, etc. Je pense donc qu'au lieu de quinze jours, les vaisseaux devroient relâcher pendant un mois au Cap, afin de prévenir ces funestes rechûtes. Peut-être m'objectera-t-on les frais que cela occasionneroit à la Compagnie. Mais ces dépenses sont peu de chose, sur-tout si on les compare avec le bien qui en résulteroit; car, pendant les quinze jours que nous restâmes au Cap, l'équipage n'avoit reçu que:

Quatre mille sept cent huit livres de viande fraiche, à cinq deniers et demi la livre; ce qui fait	80 fl.	18 s.	8 d.
Quarante muids de froment pour cuire du pain à cinq flor. dix-sept sous et un tiers le muid.	234	13	8
TOTAL	315 fl.	12 s.	

Il n'en résulteroit donc pour chaque vaisseau qui resteroit pendant un mois entier en rade que le double de la somme indiquée ci-dessus.

lequel avoit quitté cette baie le 20 mai pour se rendre avec des marchandises dans la baie Falso; mais il fut attaqué en mer par une forte tempête qui le jeta sur le banc de Aiguilles, où il resta à flotter jusqu'au 22 juin au soir (pendant le même tems que nous fûmes tourmentés par l'ouragan), et où il perdit tous ses mâts. Ensuite il fut entraîné jusque par le 41° de latitude sud, où il vit les îles de Dina et de Maarseveen. Il manquoit depuis long-tems d'eau, mais avoit heureusement beaucoup de vin à bord.

Le 31 juillet, je me rendis à la baie Falso, où je trouvai mon vaisseau en bon état et prêt à appareiller; mais le vent de sud-est nous empêcha pendant deux jours de lever l'ancre (1).

---

(1) Le même jour le vaisseau de la Compagnie, le P***, capitaine S***, étoit venu mouiller ici. Il étoit parti le 12 mai de Hollande pour la chambre de Delft, avec deux cent neuf hommes d'équipage, dont vingt-huit étoient morts en route, et il en avoit maintenant encore quatre-vingt de malades, tout le reste se trouvant, pour ainsi dire, hors d'état de faire le service. Comme il se voyoit par conséquent dans l'impuissance de remorquer le vaisseau sur la rade, j'y fis passer sur-le-champ soixante hommes pour lui prêter les secours nécessaires.

CHAPITRE III.

Départ de la baie Falso.

Le mercredi 3 août au matin, nous appareillâmes par un vent frais de nord-ouest accompagné de pluie et de grêle, et vers les onze heures avant midi nous mîmes le cap au large, et saluâmes la rade par neuf coups de canon. Nous fûmes assez heureux pour nous trouver déja hors de la baie à deux heures après midi. Nous nous élevâmes d'abord un peu au sud, dans l'attente que le vent sauteroit vers ce rumb. L'équipage consistoit en trois cent vingt-trois hommes.

Le lendemain le vent souffloit toujours avec force du nord-ouest. Le 9 et 10 août nous essuyâmes, dans l'après-midi et pendant la soirée, un gros tems avec de si forts coups de

tonnerre et de si terribles éclairs qui passoient continuellement entre les mâts de notre vaisseau, que nous craignîmes à chaque instant d'y voir mettre le feu. Cet orage étoit accompagné de gros grêlons, de pluie et d'un grand vent; cependant il ne nous arriva aucun accident (1).

Le 10, à six heures du soir, pendant le fort de l'orage, nous vîmes deux feux de Saint-Elme sur les encaqûres des vergues des perroquets, lesquels jetoient une petite flamme claire (2); et peu de tems après l'orage se dissipa.

Sur la fin du mois d'août, le scorbut continua à faire des progrès parmi l'équipage, et nous enleva le 1er. septembre deux hommes, qui n'avoient commencé à se plaindre que peu de tems auparavant: ils moururent, pour ainsi dire, debout; ce qui me confirma dans

---

(1) Je pense que les vergues en pointe des pavillons que l'on porte généralement sur les perroquets sont fort dangereuses, parce que, suivant les observations des physiciens, elles attirent le fluide électrique. Je n'avois point de ces vergues en pointe, mais en boule.

(2) Nous vîmes de semblables météores ignés sur la grande vergue du perroquet, le 5 septembre à onze heures du soir, par un ciel fort obscur, avec tonnerre et éclairs; mais l'orage n'étoit pas aussi violent que celui du 10 août, dont je viens de parler.

mon

mon idée que notre séjour au Cap n'avoit pas été assez prolongé. Je faisois cependant donner deux fois par semaine une bonne soupe de viande fraiche de mouton à l'équipage, et l'on exerçoit tous les jours les soldats, quand le tems le permettoit, afin de les tenir en action.

Mais ce n'étoit là que le commencement de mes chagrins; car, outre le scorbut, il se déclara parmi l'équipage une fièvre maligne, dont un grand nombre fut attaqué; de sorte que le 10 septembre nous avions déja cent hommes d'alités, dont la plupart étoient des soldats et de nouveaux matelots; mais particulièrement ceux qui avoient prêté du secours au vaisseau le P***.

Les malades se plaignoient d'abord, pendant quelques jours, de maux de tête et d'estomac, de défaillance et de dégoût. Plusieurs moururent à la première attaque de la fièvre, quelques autres deux ou trois jours après. Même avant d'expirer, ces malheureux répandoient déja une forte odeur cadavéreuse, laquelle augmentoit si rapidement qu'il falloit les jeter en mer une demi-heure après leur mort. Ils se trouvoient alors tout couverts de taches noires et bleues, particulièrement autour du cou et sur la poitrine; ce qui annonçoit une

putréfaction totale dans toute l'habitude du corps. Chez quelques-uns même ces taches se déclaroient avant qu'ils eussent rendu l'ame (1).

Les ravages de cette maladie causèrent une grande consternation parmi l'équipage, qui

---

(1) Voici le rapport que notre premier chirurgien, L. Vinke, a fait de cette cruelle maladie.

La maladie commença à se déclarer à la fin d'août, et ne cessa de régner sur le vaisseau que dans les premiers jours d'octobre.

Les patiens ressentoient d'abord des frissons, lesquels étoient suivis de mal-aise et de douleurs dans tous les membres; ensuite une chaleur extérieure se répandoit successivement sur toutes les parties du corps, tandis qu'ils se plaignoient continuellement de froid dans les intestins. Les uns avoient une forte fièvre avec le pouls élevé; d'autres avoient le pouls foible sans le moindre accès de fièvre; mais tous, en général, éprouvoient un dépérissement total des forces vitales, de manière que plusieurs qui voulurent braver la maladie tombèrent morts sur le tillac. Les uns avoient les selles libres, chez d'autres la nature se refusoit aux fonctions animales. Les urines étoient tant soit peu chargées, jaunâtres et fort acres. Au commencement de la maladie, la langue étoit blanche, et ensuite couverte d'une croûte brune, avec une bave noire autour des gencives. Pendant la nuit ils étoient inquiets et agités. Au second jour, quelques-uns étoient sujets à des vomissemens et rendoient des matières noirâtres, sans en recevoir aucun soulagement; ils éprouvoient, au contraire, une forte oppression et une sueur surabondante. Le troisième jour, ils avoient le hoquet, et leurs mains et leurs pieds devenoient froids. Il s'en trouva qui eurent de fortes hémoragies par le nez; alors ils n'avoient plus la force de retenir, ni leurs évacuations, ni leur urine, qu'ils étoient obligés de lâcher. Ces matiè-

s'imagina que la peste étoit à bord du vaisseau, et j'eus beaucoup de peine à prouver le contraire, particulièrement aux officiers, qui ne se rendoient qu'avec répugnance aux ordres que je leur donnois d'aller visiter les malades, pour voir si on ne leur laissoit man-

---

res étoient d'un brun foncé, et répandoient une odeur insupportable. A la fin une sueur froide se répandoit sur tout leur corps, et alors ils cessoient bientôt de vivre.

J'en ai vu après leur mort dont la poitrine et le visage étoient couverts de taches pourprées. Deux entre autres avoient une tache noire de la largeur de deux mains, sur les fausses côtes et à leur défaut du côté droit, où se trouve le foie; ce qui annonçoit une parfaite dissolution de cette partie; et ces corps étoient si putrides qu'il étoit impossible de les garder une demi-heure après leur mort à bord du vaisseau.

Quelques patiens qui avoient sur-le-champ déclaré leur maladie étoient attaqués le cinquième ou le septième jour d'une diarrhée; laquelle étoit *critique* ou guérissable chez les uns, et *symptomatique* ou accidentelle chez les autres. La diarrhée critique ne duroit que trois à quatre jours: ceux-ci rendoient en abondance des matières brunes ou noirâtres; et alors la fièvre les quittoit totalement. Ces malades éprouvoient une grande déperdition de forces; et le pire étoit qu'ils avoient jusqu'à quatre et cinq rechûtes; cependant elles n'alloient, en général, que jusqu'à trois. Ces rechûtes étoient ordinairement suivies du scorbut, qui enleva plusieurs hommes.

Ceux qui étoient attaqués de la diarrhée symptomatique éprouvoient de grandes tranchées, avec des selles liquides d'une odeur infecte, et mêlées de glaires, quelquefois même de sang. Certains patiens étoient sujets à de forts vomissemens; ensuite ils

quer de rien dans l'état déplorable où ils se trouvoient.

A la fin les anciens matelots furent également attaqués de cette épidémie; cependant la plupart en réchappèrent heureusement. Cette terrible maladie et le scorbut m'enle-

---

avoient le hoquet et des convulsions ; après quoi une sueur froide et surabondante couvroit tout leur corps, et ils mouroient. Il n'en est échappé qu'un petit nombre de ceux qui ont eu cette diarrhée symptomatique.

La crise ou metastase de quelques autres étoit accompagnée d'un abcès derrière les oreilles, sur la poitrine ou sur les épaules, lequel se changeoit en suppuration ; ce qui les sauvoit alors.

D'autres encore éprouvoient de fortes douleurs dans les épaules, dans les genoux ou dans les pieds, lesquelles s'évanouissoient au bout de deux ou trois jours ; et ils se rétablissoient ensuite.

Ceux qui avoient attendu deux ou trois jours avant de venir demander du secours, sont presque tous morts avant le quatrième jour après leur déclaration.

Le corps des malades étoit généralement couvert de taches livides, et une demi-heure après leur mort le bas-ventre devenoit totalement noir ; ce qui prouvoit une parfaite mortification des intestins.

Jusqu'au 2 octobre, il est mort de cette maladie vingt-neuf hommes, sans compter ceux qui ont succombé sous le scorbut et les fièvres chaudes ; après quoi cette mortalité cessa enfin.

Je n'attribue ce cruel fléau qu'au séjour que quelques gens de notre équipage avoient fait sur le vaisseau le P***, pour y porter du secours ; et cela me paroît d'autant plus vraisemblable que ce furent les mêmes hommes qui avoient été sur ce bâtiment qui furent les premiers attaqués de l'épidémie.

vèrent pendant le mois de septembre quarante deux hommes de l'équipage ; et à la fin de ce mois il m'en restoit encore cent et huit d'alités. D'ailleurs, les médicamens nécessaires nous manquoient ; et il est incroyable qu'on veille si mal à l'équipement des vaisseaux de la Compagnie (du moins de ceux de la chambre de Zélande, ainsi que j'en ai fait l'expérience pendant mes deux voyages); car nous n'avions pas une seule goutte de vinaigre de vin à bord, dont l'usage nous auroit été d'un si grand service dans cette occasion. Nous fûmes néanmoins assez heureux pour passer au sud par un tems favorable ; de sorte que nous pûmes constamment laisser ouvert le caillebotis et les sabords, ce qui servit à neutraliser du moins en partie le mauvais air qui régnoit dans le vaisseau. J'avois soin aussi de faire tenir parfaitement propre l'endroit où étoient les malades; c'est-à-dire, entre le premier et le second pont, où l'air se trouvoit continuellement renouvellé pendant le jour par une voile disposée en entonnoir, d'après le procédé de Duhamel, et par des ventilateurs pendant la nuit. On n'employoit jamais d'eau pour nettoyer la chambre des malades, pour que l'air ne fut pas vicié davantage par l'humidité; mais on avoit soin

de brûler tous les jours de l'encens ou des baies de génevrier, et de répandre de la poudre à canon et du vinaigre sur des boulets rouges. On aspergeoit également de vinaigre les lits de camp des malades; qui tous les matins étoient obligés de s'en rincer la bouche et laver les mains. Leur nourriture consistoit en une soupe fort claire de mouton avec du jus de limon; le lendemain on leur donnoit du ris bien épais et le troisième jour ils avoient de la bierre et du pain cuits ensemble avec un filet de vin. On leur servoit pour déjeûner du gruau avec du vin d'Espagne.

Les convalescens dînoient à une table particulière : pendant les premiers dix jours on leur donnoit du gruau et des pois, sans viande ni lard, que leur estomac ne pouvoit digérer; et quand il leur arrivoit d'en manger à la dérobée ils en étoient punis par une prompte rechûte. Ceux qui étoient parfaitement rétablis recevoient par jour un poisson de vin, qu'on ne donne autrement que trois fois par semaine, et je faisois infuser des herbes amères dans l'eau de vie qu'on distribue soir et matin à l'équipage.

Nous passâmes fort heureusement au sud, sans avoir éprouvé de mauvais tems; et les vents étoient, en général, trop foibles pour

faire grande route, quoique nous ne fussions pas encore en hiver dans ces parages.

Lorsqu'à mon précédent voyage je passai à ces hauteurs, au mois de janvier, qui y forme le mois d'été, nous eûmes de plus grands frais, et souvent même de fortes tempêtes, qui nous obligèrent par fois de carguer les voiles; ce que nous n'eûmes pas besoin de faire cette fois-ci.

Le 2 septembre, dans l'après-midi, nous crûmes appercevoir l'île d'Amsterdam; mais la brume ne permit pas de nous en assurer avec certitude.

Le 5, nous vîmes flotter beaucoup d'herbes, ce qui nous fit croire que nous avions dépassé les îles, ou que nous les avions à l'ouest; je fus confirmé dans cette idée par la déclinaison de l'aiguille, et par deux observations que j'avois faites sur la lune, d'après le procédé de l'abbé de la Caille.

D'après ces considérations, nous dirigeâmes ici sur la Terre de l'Union pour y vérifier notre pointage, afin d'attaquer l'île de Java, à l'est du détroit de la Sonde; mais nous fûmes déçus de notre espérance à cet égard, parce que le vent alisé de sud-est nous chassa à une latitude trop basse. Aussi le 25 septembre nous courûmes au nord-est, et ensuite

plus au nord, et eûmes recours à la déclinaison de l'aiguille pour parvenir à l'est du détroit de la Sonde; parce que, d'après plusieurs journaux, il y a à la pointe orientale de Java une déclinaison de $2\frac{1}{2}°$, et que, d'après mes propres observations, on ne remarque aucune déclinaison à l'ouest du détroit de la Sonde.

Le 26 du même mois, nous passâmes par la latitude des rochers de Trial.

Le 4 octobre, nous vîmes flotter beaucoup d'herbes; et le jour suivant, une demi-heure avant le lever du soleil, nous apperçûmes la côte méridionale de l'île de Java.

La partie que nous en découvrions ressembloit à une île longue de huit à neuf milles, et paroissoit se prolonger en ligne droite, au nord-est, d'une élévation moyenne. La pointe occidentale est raboteuse et interrompue; tandis que la pointe orientale, à laquelle on donne le nom d'île de Noussa-baron, a une déclivité douce.

A huit heures du matin nous vîmes, un peu à l'ouest de cette terre, le sommet en pain de sucre d'une montagne qui s'élevoit au-dessus des nues, et qui parroissoit d'un bleu très-foncé; il nous fût impossible de découvrir les terres au pied de cette montagne, laquelle

est je pense la plus haute que j'aie vue de ma vie. Les terres que nous apperçûmes ensuite ce jour là étoient hautes, raboteuses et stériles, avec une côte composée de rochers qui nous parurent se prolonger en mer à un mille au moins.

Le lendemain le pays parut encore plus élevé (1), mais il offroit un aspect également stérile; si ce n'est immédiatement après midi, que nous découvrîmes des arbres sur les crêtes des montagnes. A deux heures et demie nous nous trouvâmes devant une grande ouverture qui avançoit fort loin dans les terres, et que nous prîmes pour une rivière. Ici nous vîmes quatre plans de terrain les uns sur les autres, et qui s'élevoient en amphithéâtre à mesure que l'œil se portoit davantage dans l'intérieur du pays; le tout étoit garni, jusque près du rivage même, d'arbres fort épais. A quatre heures, nous apperçûmes près du bord de la mer un édifice qui nous parut être un fort (2); et

---

(1) Ce même matin à huit heures nous crûmes appercevoir, au nord-est-quart-de-nord, le *Hoornshoofd*, qui est une fort haute montagne.

(2) Je soupçonnois que cet édifice avec les habitations des Mores que nous vîmes dans les environs, formoient l'ancienne ville de Mataram; c'est ce qu'il falloit penser du moins d'après la position du Hoornshoofd, et la distance que nous avions parcourue

à huit heures du soir nous sondâmes par cent vingt brasses fond bleu de bonne tenue. Nous nous laissâmes flotter pendant la nuit.

Le 7 octobre à la pointe du jour, nous appercevions à peine la côte, vers laquelle je fis courir sur le champ. A huit heures nous découvrîmes une terre fort basse, laquelle commençoit à une pointe assez haute, qui terminoit le terrain élevé. Cette terre basse étoit généralement garnie de bouquets de cocotiers et d'arbres d'arec. Le tout étoit bordé par une grève unie et blanche contre laquelle la mer alloit se briser.

Parmi ces bosquets nous découvrîmes, à dix heures, un arbre d'une très-grande hauteur, lequel étendoit considérablement ses branches en tous sens, de sorte que, de loin, il ressembloit assez à un fanal; et les pilotes apperçurent des perroquets plusieurs villages.

Ici les hautes terres recommencèrent à se présenter dans le lointain derrière une côte basse; mais à trois heures après midi, nous ne vîmes plus qu'un terrain fort bas et boisé. Nous rasâmes la côte à la distance d'un mille, et

---

depuis ce tems devoit le faire croire aussi; mais le gouverneur-général Van der Parra me dit que cette ville se trouvoit plus enfoncée dans l'intérieur de l'île.

jetâmes la sonde par trente à quarante brasses fond de sable noir, lequel ressembloit à de la poudre à canon fort fine.

La terre que nous vîmes le 8 octobre au matin étoit raboteuse et garnie d'une double montagne de moyenne hauteur. Peu de tems après, nous crûmes reconnoître, au nord-nord-ouest, une île dont chaque côté avoit une baie profonde, avec des terres élevées dans l'intérieur. Nous pensâmes que c'étoient les baies de Maurice et de Dirk de Vries. Nous apperçûmes aussi une pointe élevée et des terres à l'ouest-quart-de-nord, que nous eûmes au nord à trois heures de l'après-midi. Un peu en dehors, ou à l'est de cette pointe, il y avoit un rocher au-dessus de l'eau dont nous vîmes les brisans.

De là la côte couroit à l'ouest-quart-de-nord et ouest-nord-ouest, aussi loin que la vue pouvoit s'étendre. Cette terre étoit d'une élévation moyenne et garnie d'arbres. Nous la côtoyâmes à la distance de deux milles et demi. Nous y vîmes de forts brisans. La sonde portoit quarante à quarante-cinq brasses.

Au coucher du soleil, nous courûmes à l'ouest; mais lorsque nous trouvâmes moins de fond nous nous élevâmes insensiblement plus au sud jusqu'à sud-sud-ouest.

Le 9 octobre, nous nous trouvâmes au point du jour sous une île fort boisée ; ce qui nous prouva que le gisement des terres de la côte méridionale de l'île de Java loin d'être marqué exactement sur les cartes de la Compagnie y est fort mal indiqué ; car, d'après la route que nous avions faite pendant la nuit, nous ne devions point, suivant la carte, nous approcher de cette île, mais, au contraire, nous en alarguer de plus en plus. Je ne suis pas le seul qui ait été induit en erreur par là ; car j'ai trouvé le même accident indiqué au même endroit dans le journal du vaisseau de la Compagnie le Zuidbeveland, commandé, en 1772, par le capitaine Halfman, que j'avois par hasard à mon bord.

Il est véritablement étonnant que la Compagnie des Indes orientales s'occupe si peu à faire rectifier ses cartes marines, dont dépend néanmoins en grande partie la conservation de ses vaisseaux, ainsi que je pourrois en citer plusieurs exemples, tant dans la mer des Indes que sur la côte d'Afrique. En cela nous devons reconnoître la supériorité des autres nations, particulièrement des Anglois, dont les cartes nautiques sont infiniment plus exactes que les nôtres.

Les fortes pluies et les orages que nous es-

suyâmes le 9 et 10 nous permirent peu de voir la terre, si ce n'est les hautes cîmes bleuâtres de quelques montagnes qui s'élevoient au-dessus des nues. Nous prîmes ici une dorade qui nous fournit un bon dîner.

Les jours suivans jusqu'au 14 du même mois, nous eûmes constamment de la pluie avec un calme plat; les petites brises que nous recevions de tems en tems venoient de l'ouest.

Mais le 15 les vents d'ouest se renforcèrent au point que souvent nous ne pouvions pas porter de voile de hunier de deux ris, et cela avec de forts courans à l'est qui nous abattoient journellement beaucoup. Nous résolûmes donc de courir au sud pour prendre le vent alisé d'est, afin de pouvoir attaquer le détroit de la Sonde par l'ouest.

Lorsque nous jugeâmes, le 20, être assez haut, nous dirigeâmes de nouveau au nord. Le 22 nous apperçûmes avec le jour la pointe occidentale de Java; et nous eûmes le bonheur d'atteindre à neuf heures du soir le *Behouden-Passagie*, entre l'île de Java et celle du Prince : à dix heures nous mouillâmes sous le *Nieuwe-Eiland*.

Vers le soir du jour suivant, nous atteignîmes la seconde pointe de Java, et le lendemain nous arrivâmes à la troisième pointe.

Le 25 nous mouillâmes sous la pointe de Bantam. Le lendemain nous remîmes à la voile à midi ; et le 28 octobre, à quatre heures après midi, nous jetâmes l'ancre sur la rade de Batavia, d'où partirent ce même jour sept vaisseaux qui retournoient dans les Provinces-Unies.

CHAPITRE IV.

Arrivée à Batavia, et départ pour Samarang.

Le 28 octobre au soir je donnai connoissance de mon arrivée au gouverneur-général Van der Parra, et aux autres membres du gouvernement. J'appris alors que mon vaisseau étoit destiné pour l'île d'Amboine.

Quelques jours après, on résolut que je ferois ce voyage en touchant à Macassar, pour y prendre le vice gouverneur, M. Van Pleuren, qui venoit d'être nommé gouverneur d'Amboine.

Le vaisseau se trouvant en état de partir, on me remit le 2 décembre les dépêches du gouverneur-général, avec ordre de faire voile sur-le-champ pour Samarang, où je devois recevoir des instructions ulterieures sur les

comptoirs de Java auxquels j'aurois à toucher pour y prendre ma cargaison.

L'équipage du vaisseau consistoit en soixante-cinq Européens, vingt-cinq Mores, avec cinquante-un hommes de troupes européennes destinés pour le gouvernement de Macassar, et neuf passagers.

Nous appareillâmes le 3 décembre à neuf heures du matin, en courant d'abord sur l'île d'Edam, et ensuite sur la pointe de Carawang, que nous longeâmes par dix-huit à vingt brasses, afin de pouvoir passer à une distance convenable le banc de Sedary.

Ayant dépassé ce banc vers les cinq heures de l'après-midi, nous courûmes sur la côte pour chercher moins de fond, et mouillâmes à dix heures du soir par dix brasses; parce que je ne jugeai pas convenable de passer pendant l'obscurité le danger qu'on trouve à trois milles ou trois milles et demi de la pointe de Pamanoukan, sur lequel avoit péri le vaisseau le Chateau de Woerden.

Pendant la nuit et le jour suivant nous eûmes un vent forcé d'ouest-nord-ouest, avec une mer fort creuse; de sorte que le vaisseau travailloit beaucoup, ce qui nous empêchoit de lever l'ancre. Cependant il étoit dangereux de rester dans cet endroit si le vent venoit

venoit à courir au nord, puisque cela auroit retardé notre voyage. Nous résolûmes de couper le cable et de mettre à la voile. Nous dirigeâmes, vers les dix heures du matin, sur la pointe d'Indermaijen; ensuite nous longeâmes le récif de Chéribon, et après l'avoir dépassé nous fîmes, avant la nuit, route à l'est.

Le lendemain une forte brume nous empêcha de découvrir les terres, si ce n'est le mont Tagal où il y a un volcan, duquel nous n'apperçûmes cependant rien, à cause que la cîme de cette montagne se trouvoit enveloppée d'épais nuages jusqu'à la moitié de sa hauteur.

Le jour suivant, 6 décembre, nous apperçûmes les Deux-Frères, montagnes à qui on a donné ce nom à cause de leur parfaite ressemblance; et plus à l'est encore nous vîmes la montagne de Samarang, laquelle est un peu plus grande et un peu plus élevée : ces montagnes servent à reconnoître le chef-lieu de ce gouvernement. Nous mouillâmes sur cette rade à huit heures du soir; et je me rendis à terre le lendemain, pour remettre les papiers de la Compagnie à M. Van der Burg, gouverneur de Samarang, et pour attendre de nouveaux ordres.

Ce trajet de Batavia à Samarang n'offrit absolument rien de remarquable.

En quittant la rade de Batavia on court sur l'île d'Edam ; ensuite on passe entre cette île et celle de Leyden, ou bien entre celles de Leyden et d'Enkhuisen. De là on dirige en-dehors de la pointe d'Oarawang ; après quoi on s'alargue assez de la côte pour passer sans risque le banc de Sedary. La sonde est le meilleur guide qu'on puisse prendre ici ; car il ne faut pas s'approcher de la côte à moins de dix brasses, jusqu'à ce qu'on ait franchi ce banc ; ce dont on est assuré de jour lorsqu'on voit au sud-sud-ouest du vaisseau les arbres de Sedary, qui sont en petit nombre, mais que leur grande hauteur fait facilement reconnoître. Pendant la nuit, il faut courir, par douze brasses de fond, à l'est ; et lorsqu'on a depassé le banc on en trouve davantage ; après quoi, en conservant la même profondeur, on court vers le golfe de Pamanoukan. Ensuite, quand on se trouve par dix ou neuf brasses de fond, on dirige de nouveau plus à l'est, pour ne pas tomber trop sur la côte de Java. Par cette manœuvre on parvient à éviter le danger sur lequel a péri le Château de Woerden ; quoique à très-peu de distance de ce rocher on trouve encore seize

brasses d'eau. Le plus sûr cependant est de rester mouillé ici pendant la nuit.

Après avoir dépassé la pointe de Pamanoukan, on cingle vers celle d'Indermaijen, par dix, onze, douze et treize brasses d'eau. En approchant de cette pointe, on conserve cette profondeur pour éviter plus sûrement le banc de Chéribon ; et quand on a passé ce banc, on court assez au sud-quart-de-sud-est pour conserver dix-neuf ou vingt brasses d'eau, ou pour ne pas perdre de vue la côte pendant le jour, jusqu'à ce qu'on commence à s'approcher de Pamalang ; alors on s'alargue un peu plus, jusqu'à ce qu'on ait dépassé le danger qui gît au nord-est-quart-de-nord de cette côte. On parvient ensuite à appercevoir les montagnes de Tagal, de Samarang et les Deux-Frères. Lorsqu'on a ces dernières au sud, on court sur la côte, pour l'alonger ensuite jusqu'à ce qu'on ait la verge du pavillon de Samarang au sud-sud-est (1).

Le gouvernement de Samarang, qui est aujourd'hui fort lucratif pour le délégué qu'y tient la Compagnie, n'étoit qu'un simple poste il

(1) On mouille ordinairement ici par cinq brasses ou quatre brasses et demie. Le fond le long de la côte de Java est généralement mou.

y a vingt ans. Cette place est devenue considérable par les concessions que le sousouhounam a faites le long de la côte à la conclusion de la paix sous le gouverneur Harting, par laquelle le royaume de Java fut partagé entre le sousouhounam et Manko-Bouni, sultan actuel. Il est aujourd'hui de la plus grande importance pour la Compagnie que ce gouvernement soit en d'habiles mains, à cause de l'influence immédiate qu'elle a sur la tranquillité intérieure de l'île, en contenant la haine réciproque que se portent ces deux princes, qu'il est cependant de l'intérêt de la Compagnie de ne pas laisser terminer, parce qu'elle assure ses possessions sur la côte. C'est-là le but qu'elle se proposa en soufflant la discorde entre le sousouhounam et Manko-Bouni, qui fut l'origine de cette guerre de Java.

Manko-Bouni, prince du sang impérial et descendant du dernier sousouhounam, désiroit d'obtenir pour appanage la province de Mattaram, laquelle avoit déja été concédée au prince héréditaire Masseyd (1), fils du sousouhounam.

---

(1) Le prince Masseyd étoit d'une petite stature et d'un bon naturel. Il se faisoit gloire de n'avoir jamais tué aucun Européen que les armes à la main ; tandis que Manko-Bouni et son fils, le

Comme la Compagnie ne voyoit pas de bon œil que cette grande et riche province restât au pouvoir du sousouhounam, elle excita secrètement Manko-Bouni à la demander à ce prince. La Compagnie suivit en cela le systême qu'elle avoit adopté d'affoiblir autant qu'il étoit possible la puissance de l'empereur, afin de jouir plus paisiblement de ses possessions dans l'île de Java.

Sur la promesse que lui fit la Compagnie, Manko-Bouni quitta la cour; et s'étant rendu dans ses terres, il déclara sur-le-champ la guerre à l'empereur.

La Compagnie, pour conserver les apparences de neutralité, s'offrit à être médiatrice entre les deux princes; prévoyant bien que le sousouhounam, se croiroit assez en force pour pousser la guerre avec vigueur, et pour enlever à Manko-Bouni tout le territoire qu'il

---

prince héréditaire, avoient plus d'une fois fait piler dans les mortiers à riz les prisonniers européens, ou leur avoient fait couper les parties sexuelles, qu'ils leur faisoient ensuite fourer dans la bouche. Le prince héréditaire sur-tout s'étoit montré de tous tems l'ennemi juré des Européens, étant d'un naturel cruel et féroce; de sorte qu'il y a tout lieu de croire que, s'il parvient un jour au gouvernement, la Compagnie ne demeurera pas long-tems sans être inquiétée, à moins que le sousouhounam ne le tienne en respect par la force des armes.

possédoit. Cela eut véritablement lieu comme elle s'y attendoit : l'empereur rejetta toutes les propositions qui lui furent faites, et se prépara à commencer la campagne.

L'intérêt de la Compagnie exigeoit maintenant de prendre sans délai le parti de Manko-Bouni, tant pour mettre en exécution le systême qu'elle avoit adopté, que pour se garantir de la haine que le sousouhounam lui portoit avec raison, puisqu'il n'ignoroit pas tous les moyens qu'elle avoit employés pour semer la discorde entre lui et Manko-Bouni; car si ce dernier avoit été vaincu la Compagnie auroit certainement eu besoin de toutes ses forces pour se défendre contre l'empereur.

La fortune seconda les armes de la Compagnie, laquelle, en sacrifiant des sommes immenses, parvint à la fin à partager entre deux puissances ennemies le royaume de Java. Une portion considérable du territoire de cette île, dont le Mattaram formoit la principale partie, fut donnée à Manko-Bouni avec le titre de sultan, et les côtes nord-est de l'île de Java furent concédées à la Compagnie, moyennant une redevance annuelle de vingt mille rixdalers au sousouhounam, qui conserva le reste de l'île avec son ancien titre d'empereur.

Cet état s'est augmenté beaucoup par la con-

quête du pays de Balemboang à l'extrémité orientale de l'île de Java

Ce pays qui, malgré ses riches productions, ne pourra jamais dédommager la Compagnie des hommes et des trésors qu'elle a sacrifiés pour s'en rendre maîtresse, n'auroit probablement point tenté encore son ambition sans les intrigues d'un de ses employés, lequel préféra de sacrifier les intérêts de ses commettans plutôt que de ne point satisfaire son insatiable cupidité. Pour les engager à cette démarche, il prétexta la crainte que l'on devoit avoir que les Anglois ne s'en emparassent sous peu. Il assura même qu'ils avoient déja passé le détroit de Bali, et qui plus est, mis pied à terre dans l'île de Java, où, selon lui, ils sauroient bientôt se former un établissement. Il y avoit bien quelque vérité dans ce rapport : mais il est certain aussi qu'il étoit inutile que la Compagnie s'engageât dans cette désastreuse guerre, uniquement pour empêcher ses compétiteurs de faire le commerce de cette contrée, où il leur auroit été extrêmement difficile de se maintenir.

Le royaume de Java, autrefois si puissant, a donc été divisé en trois parties; ce qui rend ses princes infiniment moins redoutables pour la Compagnie, qui, en tenant la balance en-

tre eux, dispose, pour ainsi dire, de tout à sa volonté. Le prince même qui a le droit le plus légitime au trône, n'est nommé prince héréditaire qu'avec l'approbation de la Compagnie, qui choisit également tous les grands officiers de la couronne.

La résidence du sousouhounam est à Soure-Carta, communément appelé Jolo, à deux journées de marche environ, plus à l'est qu'au sud, de Samarang dans l'intérieur de l'île.

Celle du sultan s'appelle d'Jokje-Carta, étant plus à l'ouest qu'au sud de Samarang, dont elle est éloignée d'environ cinq journées de marche (1), dans le Mattaram à la pointe méridionale de Java.

Samarang est le chef-lieu des possessions de la Compagnie hollandoise. Sous ce gouvernement appartiennent tous les comptoirs, (appelés communément résidences) que la Compagnie tient ici, depuis Oulopampang jus-

---

(1) Les lieux de repos sur le chemin de Samarang à d'Jokje-Carta sont :

De Samarang à Onara............	5 lieues.
De Onara à Jambou..............	7
De Jambou à Sombou............	7
De Sombou à Surrigenent.........	6
De Surrigenent à d'Jokje-Carta	9

qu'au territoire de Chéribon, qui, de même que Bantam, est sous la direction immédiate des Hollandois.

Les côtes concédées à la Compagnie et qui ressortent du gouvernement de Samarang, forment plus de cent milles d'Allemagne, à partir, d'Oulopampang jusqu'à Tagal; la largeur, dans l'intérieur des terres, varie, étant plus considérable dans un endroit que dans d'autres. Ce territoire est divisé en neuf résidences, dont Oulopampang est la première en partant de l'est : elle n'a été formée qu'après la guerre de Balemboang, dont je parlerai plus au long dans la suite. Oulopampang doit fournir du riz à la Compagnie, mais il se trouvoit actuellement hors d'état de satisfaire à cette redevance.

Ensuite vient Sourabaya, où il y a un employé de la Compagnie qui a l'inspection sur la pointe orientale de Java. Ce comptoir fournit également du riz, ainsi que Grisse, qui est placé après Sourabaya. Après quoi on trouve Samanap dans l'île de Madura : il ne produit rien à la Compagnie, et ne sert qu'à surveiller l'île de Madura. Suit Rembang qui donne du sel et des bois de construction : c'est ici que la Compagnie fait bâtir ses petites embarcations. Après Rembang on arrive à Joana

et à Japara, qui fournissent du riz et des bois de construction, ainsi qu'un peu d'indigo et des fils de coton.

Samarang ne donne aussi, en général, que du riz et des fils de coton.

A l'ouest de Samarang on trouve Pacalonga, qui produit du sucre et du riz; et Tagal, dont on ne reçoit que du riz seulement. Dans tous ces endroits la Compagnie tient des employés qui veillent à ses intérêts.

Outre ces comptoirs, qui sont situés le long des côtes, la Compagnie tient des résidens à la cour du sousouhounam et à celle du sultan; avec cette différence seulement que le résident de Soure-Carta est un militaire ayant rang de capitaine, et celui de d'Jokje-Carta un simple commis.

La Compagnie tient près de chacun de ces princes une garnison de cent cinquante hommes, dont le principal but est d'observer leurs démarches; ces garnisons cependant sont aujourd'hui très-foibles par le défaut d'hommes.

Ces deux princes javans ont chacun un grand nombre d'enfans des concubines qui servent à leurs plaisirs; de sorte que l'héritage de ces princes se réduit à bien peu de chose, et tout au plus à quelque gouvernement. J'en ai rencontré un, entr'autres, dans

la résidence de Joana, qui étoit *tomagon* ou gouverneur du pays de Patti ; il étoit oncle du sousouhounam actuel.

CHAPITRE V.

Combats d'animaux sauvages à la cour des princes de Java.

Le principal amusement des princes de Java dont nous avons parlé dans le précédent chapitre, consiste à faire combattre des animaux sauvages.

Lorsqu'on veut mettre en arène un tigre contre un buffle sauvage, on transporte ces deux animaux dans de grandes cages dans une plaine destinée pour ce combat. Cette plaine est garnie tout au tour d'un quadruple rang de Javans armés de piques, pour empêcher ces animaux de s'échapper; ce qui ne se fait cependant jamais sans que plusieurs de ces malheureux soldats ne deviennent les victimes des bêtes féroces.

Lorsque tout est prêt, on ouvre par le haut la cage du buffle, dont on frotte le dos avec de certaines feuilles qui ont la singulière propriété de causer des douleurs insupportables pour peu qu'on les touche; aussi leur a-t-on donné le nom de feuilles aux buffles. Quand cette cuisante douleur a rendu l'animal furieux on ouvre sa cage, qu'il quitte aussitôt avec d'affreux mugissemens.

Dans le même tems on ouvre aussi la cage du tigre, et l'on y jette du feu pour l'obliger de la quitter, ce qu'il fait ordinairement à reculons. Dès qu'il apperçoit le buffle il se lance sur celui-ci qui l'attend avec les cornes posées à terre pour le recevoir et le jetter en l'air. Si cela lui réussit le tigre perd souvent l'envie de revenir à la charge quand il se retrouve sur ses jambes; mais s'il est assez adroit pour éviter cette ruse du buffle, il le saisit par le cou, ou dans quelque autre endroit du corps dont il lui arrache des lambeaux entiers de chair. C'est cependant le buffle qui demeure ordinairement maître du champ de bataille.

Les Javans qui sont chargés du périlleux emploi de faire sortir ces animaux de leurs cages, ne peuvent, lorsqu'ils ont rempli ce devoir, quitter la place qu'après avoir salué plu-

sieurs fois le prince, qui leur fait signe alors de se retirer pour aller se placer dans les rangs des autres Javans; ce qui ne leur est cependant permis de faire que d'un pas fort lent et jamais en courant.

Ces princes font aussi quelquefois combattre contre des tigres les criminels qui ont mérité la mort. On commence par frotter tout le corps de ces malheureux de *borri borri* ou curcuma; on les revêt ensuite d'une petite camisole jaune et on les arme d'un cris; après quoi ils sont exposés sur l'arène.

Le tigre, qu'on a fait jeûner long-tems, se jette avec fureur sur le Javan, qu'il abat ordinairement du premier coup qu'il lui porte; mais s'il arrive que celui-ci soit assez heureux de prévenir et de blesser l'animal, le prince lui commande alors de l'aller attaquer, et le Javan devient communément la proie du tigre que ses blessures rendent encore plus terrible. D'ailleurs, quand même il parvient à le tuer, il n'en doit pas moins subir la mort par l'ordre du prince.

Un officier qui avoit servi long-tems à la cour des princes de Java, m'a conté qu'il avoit été le témoin d'un événement assez singulier arrivé à un criminel condamné à être dévoré par les tigres. Ce malheureux, lorsqu'il fut

jetté dans la fosse de ces animaux, eut le bonheur de tomber sur le plus grand tigre, sur le dos duquel il se mit à califourchon, sans que cet animal, qui parut fort effrayé, lui fit le moindre mal; tandis que les autres tigres n'osèrent point l'attaquer. Il dût néanmoins perdre la vie, le prince ayant commandé qu'on le tuât.

D'après le dernier traité de paix, la Compagnie a le droit de choisir parmi les fils des princes celui qui doit succéder à son père; et c'est celui-ci qui jouit du titre de prince héréditaire. C'est la Compagnie aussi qui nomme le *pangorang* ou gouverneur de l'empire, auquel le premier sert de *warin* ou premier ministre.

Les possessions de la Compagnie le long des côtes sont divisées en régences, auxquelles elle nomme des Javans d'une naissance un peu au-dessus du commun; ils portent le nom de *tomagon*, et sont chargés de régler les petits différends qui peuvent s'élever entre les Javans de leurs juridictions respectives; ils ont même l'autorité d'infliger des punitions corporelles, mais il leur est défendu de prononcer la peine de mort, qui ne peut sortir que du conseil de Samarang. Ils sont chargés également de la perception des denrées

du pays que les Javans sont tenus de fournir à la Compagnie, et de les faire parvenir aux résidences ou factoreries pour lesquelles elles sont destinées.

Les contingens de ces régens sont fixés; et ils doivent veiller qu'ils soient exactement fournis; sans quoi ils courent risque d'être démis de leur place.

La Compagnie paie un prix fixe et permanent pour chaque production : par exemple, le *coyang* de 3400 livres de riz lui coûte dix rixdalers, ou vingt-quatre florins de Hollande; cependant lorsqu'il y a eu quelques mauvaises récoltes de suite, elle paie quelquefois jusqu'à cinq rixdalers de plus; et quand la disette est par trop grande, comme en 1773, que Batavia manqua absolument de cette denrée, par un accident arrivé au magasin des grains, on charge les résidens de l'acheter des habitans; alors le coyang revient souvent à cinquante rixdalers.

Ce n'est qu'à Samarang qu'il y a un *dépati*, lequel tient le second rang; c'est ordinairement un pangorang ou prince du sang. Il n'a cependant aucun pouvoir sur les autres régens, si ce n'est sur ceux du district de Samarang. Il est aussi le chef du conseil du pays.

Je me suis trouvé une fois dans la société de

de ce prince chez le gouverneur de Samarang, qui célébroit ce jour-là la naissance de son fils. Il fut placé à la droite du gouverneur. C'étoit un homme de cinquante ans au moins, au-dessus de la taille ordinaire, maigre et d'un teint fort brun, avec une petite barbe. Il avoit une contenance fort grave et s'exprimoit avec beaucoup de phlegme et de modération, sans cependant avoir rien d'affecté. Il étoit vêtu d'une courte robe brune garnie de boutons et de boutonnières d'argent, et dont les manches lui serroient étroitement le poignet. Sous cette robe il avoit un *saron* de toile des Indes, lequel tomboit jusqu'à terre. Sa chaussure consistoit en des babouches carrées et relevées par le bout. Il avoit la tête couverte d'une espèce de bonnet de toile blanche empesée avec de la bouillie de riz, et d'une si grande finesse qu'elle ressembloit par la transparence à une vessie. Le gouverneur, qui lui donnoit le nom de *towangh depati*, lui témoignoit beaucoup d'égards. Il a son *dalm* ou sa demeure près du *Pascébaan*, à peu de distance de la maison du gouverneur, qu'il est obligé de suivre, lorsque celui-ci se rend à Boeyang, où il a également sa maison près de la sienne.

La ville de Samarang est située à l'est de

la rivière du même nom, laquelle prend sa source à trois lieues environ dans l'intérieur des terres, et se jette en mer à près de deux cents toises plus bas que n'est cette ville; elle n'a guère au-delà de vingt toises de large. Il y a un pont sur cette rivière qui conduit de la ville vers la demeure ordinaire du gouverneur, appelée *De Vryheid*, laquelle consiste en une grande et belle maison : et c'est aussi par ce pont qu'on se rend aux *campons* ou fauxbourgs des Javans et des Chinois.

Il y a devant l'embouchure de cette rivière, ainsi que devant toutes les autres rivières de Java, une barre, dont le fond en certains endroits est de vase molle, et en d'autres de sable dur; aux basses marrées il n'y a guère au-delà d'un pied d'eau.

Il n'y a ici, comme le long de toutes les côtes de Java, qu'un seul flux et reflux dans les vingt-quatre heures, si ce n'est pendant la mauvaise mousson, ou quand les vents d'ouest règnent : alors la plus haute marée se fait sentir durant le jour et la plus basse durant la nuit; le contraire a lieu pendant la bonne mousson. C'est lorsque la mer est la plus basse le long des côtes, que les rivières sont les plus hautes, sans que les phases de la lune occasionnent le moindre changement en cela.

Les fortifications de Samarang sont, comme toutes celles de la Compagnie que j'ai vues, dans le plus pitoyable état : les murs de circonvallation qui lient entre eux les bastions, ressemblent à ceux dont Romulus, dit-on, entourra d'abord l'enceinte de sa ville.

La chose la plus remarquable que j'aie vue dans les environs de Samarang est un temple chinois, qui forme un assez grand bâtiment avec deux parvis. L'intérieur est décoré de figures de saints d'une grandeur gigantesque et fortement dorées; ce qui offre un assez agréable aspect.

Il y a à Samarang une église petite, mais qui est fort jolie, laquelle contient le tombeau d'un M. Tout-le-Monde, ci-devant administrateur en chef et vice-gouverneur de cette ville.

Les magasins et les chantiers se trouvent tous de front et sous un hangard formé par un toît plat portant sur des piliers; ce qui présente une espèce de galerie couverte, longue de plus de trois cents pied, placée au sud-ouest, près de la rivière.

Le gouvernement, où demeuroit ci-devant le gouverneur, et où sont placés les différens bureaux, est aussi près de la rivière sur laquelle il porte la vue. Il y a trois campons

ou fauxbourgs à Samarang, celui des Chinois, celui des Javans et celui des Bouguinés : les deux premiers sont à l'ouest et le dernier à l'est de la rivière.

La garnison de Samarang, comptée au complet, est de cent cinquante hommes, outre une compagnie de dragons commandée par un lieutenant-capitaine: tous les autres militaires sont sous les ordres du capitaine commandant de la place.

Le 16 décembre, après avoir pris à bord cent coyangs de riz pour la Compagnie, et cinquante pour mon propre compte, je reçus mes dépêches de M. Van der Burg, avec ordre de me rendre à Japara. En arrivant le soir sur mon vaisseau je fis aussitôt lever l'ancre, et nous appareillâmes avec un vent mou de terre. Nous dirigeâmes vers la haute mer, afin de ne pas rester acculés dans la baie de Japara par le vent d'ouest ; et pour gagner le large au-dessus de l'île de Mandelique, dans le cas que le vent vint à sauter au nord-ouest, ce qui auroit rendu l'approche de Japara dangereuse.

Le lendemain la brume nous empêcha de découvrir les terres ; cependant à midi nous apperçûmes le *Visschers-Eiland* (l'île des Pêcheurs) dans le sud-est à trois milles et

demi environ du vaisseau. C'est une petite île fort basse où il y a deux ou trois grands arbres qui la rendent reconnoissable : elle gît à environ deux milles et demi au sud-ouest de Japara.

Comme pendant ce jour là les vents restèrent presque constamment au nord-est, il ne nous fut pas possible d'arriver à Japara, quoique nous en apperçussions déja le pavillon ; nous jettâmes donc à neuf heures du soir l'ancre par dix huit brasses d'eau, pour ne pas être abattus par les courans pendant la nuit.

Le 18, à trois heures du matin, nous mîmes à la voile, et au lever du soleil nous étions encore à trois milles de la rade de Japara. A dix heures du matin nous mouillâmes à l'est de l'île de De Nis. Pendant la bonne mousson, ou mousson d'est, l'ancrage est un peu plus à l'est sous la côte.

On peut tourner également au sud et au nord de l'île de De Nis; cependant le passage au sud, qui est plus étroit, est aussi plus dangereux.

Derrière cette île, un peu au sud-est, il y en a une autre laquelle est entourrée de toutes parts de bas-fonds fort dangereux, qui rendent la rade de Japara un peu étroite.

Depuis l'île de De Nis jusqu'à l'embouchure de la rivière de Japara, l'eau baisse insensiblement de cinq brasses à deux brasses et demie; et à cette dernière profondeur on met l'île aux bas-fonds sur le côté. En avançant davantage l'eau baisse jusqu'à six pieds, particulièrement à la hauteur où l'on trouve une roche fort élevée au-dessus de l'eau appelée le *Walvisch* (la Baleine). Là le fond devient plus bas encore, avec quelques dangers sous l'eau, et près de l'embouchure de la rivière elle n'a plus que deux pieds d'eau et même moins encore. Cette rivière, qui n'a que huit à dix toises de large, prend sa source à une petite lieue seulement dans les terres.

Au nord, à l'entrée de la rivière, il y a une monticule d'environ cinquante pieds de haut, à l'extrémité occidentale de laquelle est un petit fort triangulaire, dont un des bastions est tourné vers la mer, tandis que les deux autres bastions commandent l'intérieur des terres. Au centre de la courtine qui joint ces deux derniers, il y a une porte : elle est garnie de quelques pièces de canon de différens calibres. Le tout est construit en pierre et fort bien entretenu. A mon arrivée la garnison consistoit en un sergent, deux caporaux et seize fusilliers. Le reste de cette monticule

sert de cimetière, et c'est là aussi qu'est placé le pavillon.

Au sud de la rivière on trouve quelques maisons et cabanes habitées par des Javans; et à soixante toises, ou environ, de son embouchure, est un pont.

La maison du résident est placée au nord de la rivière, vis-à-vis une grande esplanade plantée d'arbres touffus et entourrée d'une barrière. Cette maison a plusieurs beaux appartemens, tous richemens meublés dans le goût hollandois. Du côté gauche il y a un berceau de cent vingt pieds de long sur dix-huit pieds de large et dix pieds de haut, formé par des arbres à fleurs bien serrés et bien touffus. Au bout de ce berceau on trouve une grotte, laquelle étant éclairée le soir par des lampions forme un coup d'œil admirable. Nous soupâmes sous ce berceau ainsi illuminé la veille de mon départ de Japara.

A une petite demi-lieue plus haut il y a un moulin, lequel scie en long quatre à cinq mille grosses poutres par an. C'est l'eau de la rivière, conduit par un canal artificiel en maçonnerie, qui fait mouvoir ce moulin.

A une lieue au sud-est, dans l'intérieur des terres, est l'ancienne ville javanoise de Japara, nommée l'ancienne Japara, laquelle étoit

autrefois la residence de l'empereur, et l'on y voit encore les tombeaux de ces princes, qui sont d'une forme oblongue. On y arrive par une espèce de parvis couvert ressemblant à un grand sallon enclos de toute part. Audessus du tombeau de l'empereur et de sa femme favorite est tendue une grande pièce de toile qui les couvre l'un et l'autre; et tous les vendredis leurs tombeaux sont jonchés de fleurs.

A peu de distance de là on trouve un ancien temple construit en pierre, mais qui tombe aujourd'hui en ruines. Les figures et les feuillages sculptés dans la pierre sont exécutés avec tant d'art, qu'on ne peut qu'admirer le travail des Javans de ces tems-là. Il y a au moins trois cents ans que cet édifice a été bâti.

Le résident a fait bâtir un pavillon en bois sur la côte à une demi-lieue de Japara, auquel est joint un petit bois de trembles. On y jouit d'une vue agréable sur la mer et sur les îles adjacentes.

Le résident actuel de Japara, M. Van der Beke, né à l'Ecluse en Flandres, est un homme estimable, que son caractère bienfaisant faisoit généralement aimer : il occupoit cette place depuis 1765.

J'étois chargé de prendre ici sept cent cinquante ais du moulin à scier en long dont j'ai parlé plus haut. Du moment que j'eus ma cargaison je quittai avec regret le brave M. Van der Beke, le 21 décembre 1774.

CHAPITRE VI.

Départ de Japara pour Joana.

Le 22 décembre 1774, nous levâmes l'ancre de grand matin, et gagnâmes le large, pour nous rendre à Joana, où je devois completter ma cargaison.

Le lendemain au lever du soleil nous avions sur le côté l'île de Mandelique, qu'on appele souvent aussi le *Duivelsklip* (rocher du Diable), à cause que, pendant la mousson d'est, les vaisseaux peuvent être arrêtés long-tems à cette hauteur par les courans et les vents contraires. Cette île est petite, mais assez haute; de sorte qu'on l'apperçoit à la distance de cinq à six milles. Elle gît à un demi mille environ de la côte de Java, entre laquelle et l'île en question il y a un passage par trois bras-

ses et demie à quatre brasses d'eau. Comme son peu de largeur rend ce goulet dangereux, il n'est guère fréquenté par les vaisseaux. Nous jettâmes ici dans la mer le troisième homme que nous avions perdu depuis notre départ de Batavia.

Après avoir passé l'île de Mandelique, nous doublâmes le banc qui de la pointe de Fayo (laquelle forme avec la pointe de Lassem la baie de Rembang et de Joana), s'étend à plus d'un mille et demi vers la rade de Joana; mais comme nous ne pûmes parvenir à voir le pavillon de la factorerie, nous mouillâmes, au coucher du soleil, sur la rade extérieure.

Le lendemain, 24 décembre, nous nous enfonçâmes davantage dans la rade et jettâmes l'ancre par trois brasses et demi d'eau, fond de vase molle.

Après avoir fait l'inspection de mon vaisseau; je me rendis avec les papiers de la Compagnie à la résidence, où j'arrivai à trois heures de l'après-midi.

La rivière de Joana prend sa source dans un grand lac situé dans l'intérieur du pays, lequel reçoit ses eaux de plusieurs petites rivières qui viennent s'y décharger. On a donné à ce lac le nom de mer intérieure : il se dégage

principalement de son trop plein par la rivière de Joana , laquelle, après un grand nombre de détours et de circuits, vient se jetter dans la mer à environ quatre lieues à l'ouest de Rembang.

C'est une des plus grandes et des plus navigables rivières de toute la côte septentrionale de Java, ayant à son embouchure et bien avant dans les terres, jusque passé la résidence, plus de vingt pieds d'eau : elle peut avoir environ deux cents pieds de large.

Pendant la mauvaise mousson cette rivière est très rapide, mais elle l'est moins du tems de la bonne mousson. L'eau en est un peu trouble comme cela est ordinaire à toutes les rivières dont le courant est rapide; mais elle devient bientôt limpide et potable quand on la laisse reposer dans des jarres.

En remontant dans des *permayangs* la rivière de Joana jusqu'au lac dont j'ai parlé, on arrive, par plusieurs autres rivières à Samarang, et de là on peut se rendre plus avant dans le pays; ce qui se fait en deux ou trois jours. C'est-là la route qu'il faut prendre surtout pendant la mauvaise mousson, lorsque le passage en-dehors de l'île de Mandelique est trop long et en même tems trop dangereux pour de petits bâtimens.

L'embouchure de la rivière de Joana est barrée par un grand banc de vase sur lequel il n'y a par fois pas un pied d'eau; et de son embouchure, jusqu'à la résidence, qui est à une lieue de là, sur le bord occidental, elle coule entre des terres basses, marécageuses et incultes, où l'on ne trouve que du bois taillis et des broussailles; ces terres sont même souvent inondées en plusieurs endroits, lorsque de fortes pluies viennent à gonfler les eaux de la rivière.

C'est au-dessus de la maison du résident que commence le village de Joana, composé de deux rangées de maisons bâties le long de la rivière. A l'extrémité supérieure de ce village, qui a un petit quart de lieue de long, on trouve le Pascébaan; et à peu de distance de là est la demeure du tomagon. Du côté opposé est le campon chinois, sur une petite île formée par la rivière : ce faubourg peut avoir une petite demi-lieue de circonférence.

Le fort ou la loge de Joana est une redoute avec quatre demi-bastions, laquelle renferme les magasins de riz, les barraques de la garnison et les cuisines du résident. Il y avoit aussi autrefois une maison pour le résident, mais elle a été démolie et il demeure actuel-

lement hors de cette forteresse, à l'est, dans une maison bâtie en pierres de taille avec une chapelle; le tout exécuté avec beaucoup de goût et fort bien entretenu; de sorte que c'est, autant que je le sache, le bâtiment le plus magnifique qui existe dans toute l'Inde. Derrière cette maison il y en a une autre totalement construite en bois, avec trois belles pièces au rez-de-chaussée, et une grande salle au-dessus, laquelle est occupée par les esclaves qui ne sont pas mariées, et qu'on pourroit nommer le serrail. De ce bâtiment en bois on jouit d'une vue charmante sur des *padis* ou champs de riz, interrompus çà et là par de petits bosquets, et terminés dans le lointain par le rideau des hautes montagnes de Japara. Par devant l'œil tombe sur un beau sallon placé sur le bord de la rivière, lequel a été également bâti pour le résident actuel. Il y a devant ce sallon un grand balcon placé au-dessus de l'eau. Le seul désagrément qu'on éprouve dans cet agréable séjour est occasionné par des myriades de mosquittes qui s'y tiennent le soir.

Le résident actuel, M. Neuwirth, Frison de naissance, est un homme âgé de vingt-huit ans, fort affable et fort honnête. Quelques mois après son arrivée ici en qualité de com-

mandant, il eut le malheur d'être surpris un jour de grand matin et de se voir enlever la loge par des naturels du pays, qui massacrèrent plusieurs Européens et brûlèrent quelques magasins; mais il fut assez heureux de chasser ce même jour encore les rebelles avec le secours d'un certain nombre de Javans, de Chinois et de Mandarois fidèles, qui se trouvoient alors à Joana avec leurs barques. Ceux des révoltés qu'on fit prisonniers furent jugés sur-le-champ et mis à mort sans autre forme de procès.

Les revenus de cette résidence vont par an à seize mille rixdalers et plus, provenant du bénéfice qui résulte et du poids et du prix du riz que les régens doivent fournir à la Compagnie; pour ne point parler du commerce qu'il fait pour son propre compte, et sur lequel il bénéficie cent pour cent avec les particuliers; ainsi que de la grande quantité de poutres qu'on doit fournir par an à la Compagnie à un prix déterminé, et qui ne lui coûtent absolument que la main-d'œuvre, laquelle est ici à un prix fort modique; ayant le pouvoir d'envoyer deux ou trois cents Javans dans les forêts pour y abattre les arbres nécessaires et en former des poutres.

La construction des vaisseaux produisoit

aussi de grands avantages au résident actuel, vu que le bois et le travail lui reviennent à un fort bas prix; car chaque charpentier javan ne reçoit par jour que quatre sols de Hollande, les inspecteurs huit, et le chef douze.

Ce résident venoit de faire construire un sénau de cent et un pieds de quille, d'après le gabarit du sénau le Zéphire de Rotterdam, qu'on avoit armé en guerre. L'intérieur de ce bâtiment étoit aussi beau que j'en aie jamais vu de cette espèce. Ce sénau a été vendu dix-huit mille rixdalers.

Le *bhandhaari* ou impôt qui se perçoit au nom des Chinois, mais dont les deniers reviennent réellement au résident, lui rapporte également d'assez grands bénéfices par an.

Quelques jours avant la nouvelle année tous les Javans qui avoient la moindre relation avec le résident ou le service de la Compagnie vinrent lui offrir des présens, lesquels consistoient principalement en poulets, œufs, sucre, fruits du pays, etc.; et ceux qui étoient un peu plus élevés en dignité, tels que le capitaine chinois, etc., lui donnèrent des rouleaux de satin.

Le 1er. janvier 1775 au lever du soleil, on tira vingt-un coups de canon de quelques pièces

ces de petit calibre qui se trouvoient placées devant le salon dont je viens de parler; et deux heures après on vit arriver trois *tomagons* ou régens javans du district de la factorerie de Joana, qui complimentèrent le résident en lui adressant ces paroles : *Salammat taon baro Towangh alli cassi ou mour panjang;* c'est-à-dire, « Beaucoup de bonheur « dans la nouvelle année; Dieu vous accorde « une longue vie. »

Le principal de ces régens, qui étoit tomagon d'une partie du canton de Patti, me parut avoir cinquante ans au moins, ayant les cheveux gris et une petite barbe. M. Neuwirth me dit qu'il étoit considéré comme un homme d'un grand mérite parmi les Javans; de sorte même que le sousouhounam auroit désiré de l'avoir pour gouverneur de ses états; mais il avoit refusé cette place, préférant d'être simple régent dans les possessions de la Compagnie, plutôt qu'un puissant ministre sous un prince despote. Il est vrai que ce premier ministre tombe souvent tout à coup, et sans raison, dans la disgrace du monarque, et se voit alors démis non-seulement de sa place, mais quelquefois abaissé jusqu'au rang de *battari*, qui est une espèce d'esclave chargé des plus vils et des plus pénibles em-

plois; excès de pouvoir auquel la Compagnie ne se livre que rarement.

Il avoit pour vêtement un habit court ressemblant à nos camisoles, qui ne descendoit guère au-dessous des hanches, d'un velours rouge foncé, boutonné sur le corps, sous les bras et sur les poignets avec de petits boutons d'argent. La partie inférieure de cette camisole, au-dessous des boutons se tenoit tout autour étendu fort roide en avant. Sous cet habit il portoit, suivant l'usage du pays, un saron de toile peinte de Java, lequel lui cachoit tout le bas du corps jusqu'aux pieds. C'est sous ce saron qu'il avoit son cris dans un fourreau d'or massif d'un beau travail; le manche étoit fait de *cajou pelli* (1). Son *topje* ou bonnet étoit de velours pourpre couvert d'étroits gallons d'argent. Comme tous les Javans, en général, il parloit peu, d'une manière fort distincte et avec beaucoup de phlegme.

Le second régent, oncle du sousouhounam

---

(1) Le *cajou pelli*, qu'on regarde généralement comme le bois le plus précieux de presque toute l'Inde, est fort rare. Il est d'un gris-blanc strié de raies noires étroites, fort dur et d'un grain très-fin et compacte.

actuel, avoit pareillement l'inspection sur une partie du canton de Patti. Celui-ci avoit aussi peu d'esprit que l'autre en possédoit beaucoup; ce qui ne laissoit pas que d'être favorable au régent, qui, par l'ascendant qu'il avoit sur lui, maintenoit sans peine sa prépondérance dans le canton de Patti.

Le troisième régent, tomagon de Joana, étoit un homme de haute taille, et fort corpulent, dont la physionomie annonçoit la droiture et la bonté; mais il s'en falloit de même beaucoup qu'il fut aussi spirituel que le premier.

Le quatrième, régent de Caylam, étoit pareillement natif de Java; cependant on refusoit de le reconnoître, ainsi que tous les autres Caylames pour de véritables Javans; sous prétexte qu'ils devoient leur origine à la cohabitation d'une femme avec un chien. Aussi me suis-je apperçu que les trois autres régens ont constamment évité d'entrer en conversation avec lui.

Chaque régent étoit accompagné de son patti ou vice-régent; mais tandis que le premier étoit assis sur une chaise, le second devoit se tenir accroupi sur ses talons à terre; et lorsque les régens les appeloient, ils se traînoient sur le plancher, et venoient se placer

aux pieds de ceux-ci, pour y attendre en silence qu'ils voulussent bien leur adresser la parole.

Le même jour au soir ces mêmes régens vinrent souper chez le résident, accompagnés d'un grand nombre de domestiques et de musiciens. Avant de se mettre à table il y eut concert et bal à l'européenne; et après le repas on fit venir des danseuses avec lesquelles les régens, et ensuite leurs pattis, dansèrent le *tandak* au bruit des *gomgoms*, des violons et des *boudas;* ce qui dura fort tard dans la nuit.

Le 3 janvier je me rendis dans l'après-midi avec le résident chez le tomagon de Joana, qui nous reçut en habits de cérémonie et au bruit des gomgoms et d'autres instrumens. Sa femme favorite, ainsi que celle de son fils et sa mère vinrent prendre le thé avec nous. Il y avoit sur la table un grand plat d'argent chargé de sucreries à la disposition de tout le monde.

Le 14 du même mois nous fûmes invités à souper chez le même régent, à l'occasion du mariage de sa fille. Sur sa demande le résident avoit fait apprêter les mets à l'européene; de manière qu'il y eut fort peu de plats de la cuisine javane. Après le souper nous

eûmes des danseuses qui exécutèrent des tandaks avec le tomagon et ses fils. Les femmes n'assistèrent point à cette fête ; et lorsqu'elles vinrent nous voir un instant, on eut soin de faire retirer les danseuses avant qu'elles entrassent dans la salle.

Pendant mon séjour à Joana nous eûmes constamment de la pluie et du vent; ce qui retarda le chargement de mon vaisseau, et me priva du plaisir de faire une tournée dans l'intérieur des terres vers le lac et dans le canton de Patti, d'après l'invitation qui m'en avoit été faite par le tomagon. Mes courses se bornèrent à une promenade au second jardin du résident, qui en possède quatre dans les environs de Joana.

Je parvins à la fin à completter ma cargaison, ayant pris, tant ici qu'à Rembang, cent cinquante coyangs de riz et une grande quantité de poutres et d'ais.

Le 21 janvier je me rendis à mon bord avec les papiers de la Compagnie; mais ce ne fut que le 24 au soir que je pus quitter la rade, étant obligé d'attendre trente futailles d'eau, que le gros tems avoit jusqu'alors empêché de conduire au vaisseau.

Ce fut le 24 à onze heures du soir que je fis lever l'ancre et que nous quittâmes la rade

de Joana, après avoir eu beaucoup de peine à mettre à flot le vaisseau qui se trouvoit envasé de deux pieds au moins.

Le lendemain nous nous trouvâmes au lever du soleil à la pointe de Lassem, d'où nous dirigeâmes droit à l'est, pour reconnoître l'île de Lijbok, communément appelé le Baviaan; mais l'ayant dépassé pendant la nuit nous ne l'avons pas apperçu (1).

Le 26 janvier nous vîmes la haute montagne de Radiona, située dans l'intérieur de l'île de Java; ainsi qu'une partie de l'île de Madura, d'où nous courûmes sur celle de Solombo.

Le long de la côte de Java, à commencer de Joana jusqu'à la pointe de Grisse (d'où la terre court d'abord au sud vers Sourabaya, et ensuite derrière l'île de Madura vers l'est jusqu'au détroit de Bali, d'où elle se prolonge de nouveau au sud jusqu'à la mer du sud), il n'y a aucun danger à courir, et l'on peut raser la côte à la distance d'un à deux mil-

(1) L'île du *Baviaan* n'est pas grande, mais extrêmement peuplée, à ce qu'on m'a dit. Il y a soixante-dix à quatre-vingt bâtimens qui naviguent de cette île sur celles de Java et de Bornéo. Les habitans n'ont, autant que je le sache, rien à démêler avec la Compagnie des Indes.

les, pourvu qu'on prenne garde d'éviter les caps qu'elle forme.

Plusieurs hautes montagnes couronnent l'intérieur des terres; les côtes, au contraire, sont basses, quoiqu'on puisse les reconnoître néanmoins à la distance de trois milles et demi à quatre milles.

Je découvris l'île de Madura à huit ou neuf milles de distance; et l'on dit que la partie orientale en peut être apperçue à celle de quinze milles et plus même.

Nous courûmes jusqu'au 28 janvier, tantôt à l'est et tantôt au nord, sans reconnoître la moindre terre; mais ce jour là, au lever du soleil, nous apperçûmes des perroquets deux îles dans le nord-nord-ouest, que nous supposâmes être les petites îles de Poulo Lattes, ou *Water-Eilanden*. Nous crûmes d'abord que c'étoient celles de Noëssa Limas; mais quelles que fussent ces îles, il n'est pas moins vrai qu'elles sont fort mal indiquées sur les cartes (1).

---

(1) On parle avec beaucoup d'emphase parmi les employés de la Compagnie des dangers qu'on trouve dans la navigation au sud; langage qui leur est peut-être dicté secrètement, dans des vues politiques, par leurs chefs; car j'ai trouvé que ces dangers ne seroient pas aussi grands qu'on l'assure, du moins jusque près de

Le lendemain nous apperçumes des perroquets dans le nord-est une île que nous prîmes, d'après la latitude où nous étions, pour celle de Rotterdam. Nous eûmes dans la matinée le malheur de perdre un de nos meilleurs matelots, lequel étant sur la vergue du

---

Célèbe ou Macassar, si les cartes de ces parages que la Compagnie donne aux capitaines de ses vaisseaux étoient mieux dressées : c'est leur peu d'exactitude seule qui rend cette navigation, en quelque sorte, périlleuse ; car de toutes les îles que j'ai rencontrées sur ma route, aucune, excepté celle du *Hen met zyn Kuikens*, n'est placée à sa véritable latitude, ainsi que cela est prouvé par mon journal nautique, et par ceux d'autres navigateurs. Ce défaut rend non-seulement ces cartes inutiles, mais extrêmement nuisibles même, puisque c'est de leur bonté que dépend la sûreté de la navigation. Peut-être est-ce là encore une ruse politique ; et l'on aime mieux sans doute s'exposer à perdre quelques vaisseaux, que d'indiquer aux autres nations la route vers les îles aux épiceries, en corrigeant l'indication vicieuse de leur gisement ; car on ne sauroit dire que c'est faute de connoissance, puisque chaque capitaine est obligé de remettre, à son retour à Batavia, le journal de son voyage au géographe en chef ; et l'on ne manque pas, pour peu qu'on veuille passer pour bon marin, de tenir une note exacte de ces erreurs, ainsi que je l'ai fait moi-même. D'ailleurs, le gouvernement a chargé expressément, par une résolution du 10 décembre 1771, tous les capitaines de vaisseaux de marquer exactement ces mauvais gisemens dans leurs journaux, et d'en instruire le gouverneur-général ou quelqu'autre chef des comptoirs externes ; cependant on n'a pas songé encore à rectifier ces erreurs.

petit hunier, pour découvrir terre, fut attaqué de catalepsie et tomba sur le porte vergue de la poulaine et de là dans la mer où il coula sur le champ à fond, sans qu'il fut possible de le sauver.

Comme nous n'avions pas fait grande route pendant la nuit, nous pouvions appercevoir encore de la hune l'île dont je viens de parler.

A quatre heures de l'après-midi nous découvrîmes une autre île, dont nous nous approchâmes à la distance de trois milles et demi, et que nous reconnûmes pour être celle de Rotterdam; de sorte que c'étoient les îles de Noëssa Limas que nous avions vu le soir précédent, quoique leur position sur les cartes diffère bien de quatre à cinq milles en latitude de celle où nous les avons apperçues.

Le 31 janvier au lever du soleil les cinq petites îles appelées de Hen met zyn Kuikens se présentèrent à notre vue, et nous appercevions encore foiblement alors des perroquets l'île de Rotterdam dans le nord-nord-ouest. Là nous courûmes sur les îles de Salines.

De ces îles il s'étend au sud un grand récif de cinq milles de long avec un fond de roche fort inégal, sur lequel il n'y a dans

quelques endroits que six brasses d'eau, tandis que dans d'autres il y en a jusqu'à douze et vingt. On a donné à ce récif le nom de *Laars* (Botte); et tous les vaisseaux qui cinglent à l'est le franchissent, pour éviter le grand détour qu'ils seroient obligés de faire en voulant tourner autour de sa pointe méridionale.

A quatre heures de l'après-midi nous eûmes la vue de ces îles dans l'est, ce qui formoit au moins deux dégrés de différence d'avec la position que leur donnent les cartes.

Nous courûmes sur-le-champ au sud-est, afin de nous en alarguer et ne pas trouver un trop bas fond sur le Laars. En commençant le quart de tribord, nous cinglâmes à l'est-sud-est, et vers minuit, lorsque nous crûmes avoir franchi le récif nous mîmes le cap droit à l'est. Nous avions constamment jetté la sonde par quarante à cinquante brasses, mais sans trouver de fond; de sorte que nous avions passé sans doute au sud du récif.

Le lendemain, 1er. février, nous découvrîmes un peu avant le lever du soleil, les trois îles de Tonyns; mais qui, du nord-quart-nord-ouest où nous étions alors, ne paroissoient en former qu'une seule, ainsi que les îles de Salines au nord-ouest quart de l'ouest. De là

nous courûmes à l'est-nord-est sur les îles les *Drie Gebroeders* (les Trois Frères), que nous parvînmes à voir, de même que l'île de Tanakéke, à onze heures avant midi : la dernière gît à l'est et les premières sont à l'est-nord-est.

En conservant la même direction, nous courûmes sur la plus septentrionale des Drie Gebroeders ; et peu de tems après nous apperçûmes les montagnes élevées de l'île de Célèbes. Nous trouvâmes à midi, par le moyen d'un bon quart de cercle, que toutes ces terres gisent à vingt minutes ou cinq milles plus au sud que cela n'est indiqué sur les cartes de la Compagnie.

A une heure et demie après midi nous trouvâmes fond par quinze brasses sur le récif de Tanakéke, que nous prîmes en travers par quatorze brasses d'eau ; dirigeant alors entre la plus septentrionale des Drie Gebroeders et celle du milieu ; mais nous alongeâmes d'abord la première à la distance d'une encablure, afin de passer sans danger le récif qui projette de celle du milieu en travers le canal ; ensuite nous courûmes sur l'île de Galissing, et au coucher du soleil nous mouillâmes à un mille de distance de cette dernière île.

Après avoir levé l'ancre le 2 février à la pointe du jour, nous louvoyâmes à l'est vers la rade de Macassar; mais les courans et la foiblesse du vent ne nous permirent pas de faire grande route.

A quatre heures de l'après-midi le maître des équipages, M. Xinsen, vint à notre bord pour nous servir de pilote par ordre du gouvernement de Macassar. Cependant une demi-heure après le coucher du soleil nous jettâmes de nouveau l'ancre, sans avoir fait plus d'un demi mille pendant toute cette journée. Le lendemain nous bordoyâmes encore sans pouvoir gagner la rade, quoique nous eussions néanmoins fait quelque chemin. Le 4 février nous parvînmes à jetter l'ancre sur la rade extérieure ; mais non sans danger, parce que le maître des équipages, qui sert ici de pilote, eut l'imprudence de vouloir, malgré l'obscurité, conduire le vaisseau sur la véritable rade, et de l'échouer, quoique je l'eusse prévenu, sur le récif de roche qui court à un huitième de mille au sud de l'île Lij-Lij ; cependant, après y avoir demeuré une heure, nous fûmes assez heureux de nous en dégager et de nous remettre à flot.

Le 5 du même mois, nous nous remîmes à l'ouvrage avec l'aube du jour, et parvînmes

à mouiller à midi devant le château de Rotterdam, que nous saluâmes par treize coups de canon, qui nous furent rendus au nombre de cinq.

CHAPITRE VII.

Arrivée à Macassar, et description de cette ville.

La rade de Macassar est, pendant la bonne mousson, c'est-à-dire, celle du sud, une des plus belles que j'aie vue dans toute l'Inde, en même tems qu'elle est fort sûre pour les vaisseaux.

La grande et la petite île de Lij-Lij, avec leurs récifs, la défendent depuis le sud-ouest jusqu'au nord; et je suis persuadé que pendant la mauvaise saison, lorsque les vents de nord-ouest règnent avec violence, on y peut mouiller sans danger en se rangeant fort près sous la grande île de Lij-Lij.

On se rend sur cette rade en passant entre cette île de Lij-Lij et un rocher caché

sous l'eau à un bon quart de lieue au sud de la pointe du récif de Lij-Lij, qu'on range au plus près, parce qu'on ne peut appercevoir ce danger par un tems calme ; mais quand la mer est un peu agitée on le reconnoît de loin par ses brisans, lorsqu'on a dépassé les Drie Gebroeders, et qu'on a filé entre la plus septentrionale de ces îles et celle du milieu. Cependant le meilleur parti est de courir le long de cette première île, parce que celle du milieu a un grand *récif*; et l'on attaque par l'est-nord-est et nord-est quart à *l'est l'île* de Galissing par différentes profondeurs de sept, dix, onze, seize, dix-neuf et vingt-deux brasses, fond de sable gris et d'aiguilles.

Cette petite île gît à un quart de mille de celle de Célèbes, à laquelle elle tient par un récif qui s'étend de même à un petit quart de mille de chaque côté : on la reconnoit de fort loin pour une île. Aussitôt qu'on a cette île de Galissing sur le côté, on voit dans le nord une grande île appelée *Hertebeesten-Eiland* (l'île aux Cerfs). Ensuite on dirige d'ici, avec un vent de mer, au nord-nord-est ; et on découvre alors de nouveau au nord de petites îles, telles que la plus septentrionale et la plus méridionale des îles de Barrings, la petite Hertebeesten-Eiland, la *Dui-*

vels-Eiland (île du Diable,) ensuite l'île de Lij-Lij, sur laquelle on court, comme je l'ai déja dit; et l'on arrive enfin sur la rade.

La profondeur de ces eaux varie beaucoup; cependant elle est, en général, fixé entre dix et vingt-deux brasses, fond de sable de bonne tenue. Les courans, qui demandent une attention particulière lorsqu'on remonte ce canal en louvoyant, portent au nord-est et au sud-ouest. Il faut prendre garde aussi en bordayant de ne pas se laisser abattre trop à l'ouest, parce qu'il y a des dangers qui ne sont couverts que de seize à dix-huit pieds d'eau : il n'y a cependant rien à craindre si l'on ne met pas la grande Hertebeesten-Eiland plus l'est que nord et demi est. Avec les vents de terre on dirige à l'ouest, où l'on mouille jusqu'à ce que le vent de mer commence à souffler; alors on court de nouveau sur la côte, pourvu qu'on soit favorisé par la marée.

Lorsqu'on a une fois dépassé l'île de Galissing on peut en toute sûreté ranger de près la côte de Célèbes, jusqu'à ce qu'on approche du *Witte-Graf* (le Tombeau-blanc); à cette hauteur il faut commencer à prendre garde au danger qui borne au sud l'entrée de la rade; et, dans le cas qu'on n'y apperçoive aucun brisan, il vaut mieux s'en alarguer un

peu

peu plus de la côte, jusqu'à ce que la grande île de Lij-Lij se trouve au nord-nord-est ou au nord-est quart de nord; parce qu'on n'a rien à craindre en la doublant au-dehors. On est ici par la latitude sud d'environ 5° 40'.

Lorsque nous eûmes affourché le vaisseau, je me rendis à cinq heures de l'après-midi à terre pour remettre les papiers de la Compagnie à M. Van der Voort, gouverneur de Macassar. Ensuite je fus voir le vice-gouverneur M. Van Pleuren, qui venoit d'être nommé gouverneur d'Amboine, où je devois le conduire. Je pressai vivement ces chefs d'accélerer mon départ, parce qu'il y avoit tout lieu de croire que la mousson d'est ne tarderoit pas à se déclarer, ce qui m'exposeroit à faire un long voyage.

Les environs de Macassar sont fort agréables : ils forment une grande plaine, laquelle, en s'étendant à sept ou huit lieues à l'est, est bornée par de hautes montagnes, qui partagent en deux cette partie de Célèbes, à l'ouest de la baie de Boni, et au sud du golfe de Tomini. Elles portent le nom de montagnes de Bonthein, à cause que le pays de ce nom se trouve au sud en les descendant.

Cette plaine n'offre par-tout à l'œil que des

champs de riz et des prairies, entrecoupés çà et là par des bosquets d'arbres fruitiers et autres, et abreuvés par de grandes rivières qui descendent des montagnes voisines.

Les saisons, connues sous le nom de moussons, sont ici les mêmes qu'à Java. On regarde la mousson de sud-est comme la bonne et celle de nord-ouest comme la mauvaise. Pendant la première, on jouit constamment d'un tems sec et d'un ciel serein, du moins dans les terres situées à l'ouest des montagnes de Bonthein; pendant la seconde il y a sans interruption de fortes pluies et de grands vents; mais on éprouve exactement le contraire à l'est de ces montagnes; tandis que durant la mousson de sud-est, qui donne ici le beau tems, on n'a au-delà des montagnes que du vent et de la pluie; de sorte qu'en moins de huit lieues de distance, on se trouve transporté tout à coup de l'hiver en été, ou de l'été en hiver.

Le riz est la principale production de l'île de Célèbes, laquelle fournit plus de cette denrée que n'en demande la consommation de ses habitans, quoique sa population soit fort nombreuse; mais ce riz n'est pas d'une aussi bonne qualité que celui de Java. On y récolte également beaucoup de coton, dont les habitans fabriquent des étoffes pour les fem-

mes, qu'on estime être les meilleures de toute l'Inde.

On trouve aussi de l'or dans le royaume de Louhou, et à l'est, qu'on transporte en grande partie à Gorontalo au profit de la Compagnie.

La traite des Nègres est de même en fort grande activité à Célèbes, qui en fournit à la plupart des factoreries dans l'est, ainsi qu'à Batavia même et à Java. On vole la plupart de ces esclaves, qu'on vend ensuite en secret aux Européens qui les emportent dans leurs bâtimens.

Parmi les différens peuples qu'on trouve dans l'île de Célèbes, ce sont les Boniens ou Bouguinés et les Macasses qui sont les plus connus, sur-tout les derniers, que les Hollandois ont soumis par la force des armes, et dont les terres sont adjacentes à celles de la Compagnie : aussi sont-ils plus cités dans l'histoire que les autres peuples de cette île, qui se trouvent à un plus grand éloignement de ses possessions.

Les Boniens, qui forment aujourd'hui la plus puissante nation de Célèbes (quoiqu'ils ne pussent pas être comparés il y a cent ans aux Macasses qui tenoient alors le premier rang dans cette île), sont d'une taille moyenne

fortement musclés, et d'un brun clair; on en trouve même dont le teint approche beaucoup de celui des Européens, sur-tout parmi les femmes, qui ont les traits du visage réguliers, si ce n'est que leur nez est un peu épaté.

Les Macasses ne sont pas d'une figure aussi avantageuse que les Boniens; mais en revanche ils ont l'air plus mâle, plus martial; et ont véritablement plus de courage, et une grande aversion pour toute espèce de trahison; tandis que les Boniens n'attaquent jamais ouvertement leurs ennemis, mais cherchent à les surprendre par la ruse et les assassinent. Quand ils se croyent sûrs de l'impunité ils ne font même aucun scrupule de tuer ceux dont ils n'ont reçu aucune offense, et cela seulement pour éprouver leurs cris, comme ils le disent, et comme beaucoup d'Européens en ont fait la fatale expérience à Macassar; j'en ai vu moi-même quelques exemples pendant le peu de séjour que j'ai fait dans cette île. Leurs cris ou assagaies sont généralement empoisonnés, de même que les petites flèches qu'ils lancent à une fort grande distance avec des sarbacanes.

Leur vêtement consiste en une pièce de toile de coton rouge ou bleue dont ils s'en-

tourrent les reins, ou qu'ils passent entre leurs cuisses. Le haut du corps est nu. Leur tête est couverte également d'une pièce de toile de coton qui ressemble à nos mouchoirs, dont ils enveloppent leurs cheveux qui sont fort noirs et fort longs. Quant au poil du corps les hommes et les femmes l'arrachent partout avec la racine, ainsi que le font généralement tous les Mahométans de l'Inde.

Ils se nourissent de riz, de poisson et de pisang (le *musa* de Linné, n°. 1141); leur boisson est de l'eau pure ; quoiqu'ils ayent cependant une espèce de liqueur appelée *saguwer.*

Les femmes de Boni sont, en général, plus jolies que celles des autres nations des Indes ; il y en a même parmi elles qui passeroient pour des beautés en Europe, si elles avoient la blancheur et le coloris de nos femmes. Elles sont toutes fort portées au physique de l'amour, et n'épargnent aucun moyen pour satisfaire leur passion ; aussi les Européens choisissent-ils leurs concubines parmi les filles de cette nation. M. Van Pleuren, qui a passé huit ans à Macassar, et plusieurs autres personnes dignes de foi, m'ont assuré que parmi les femmes macasses et boniennes il s'en trouve beaucoup qui ont le se-

cret de rendre, par le moyen de certaines herbes, impuissans les hommes qui ont habité avec elles et dont elles craignent l'infidélité; ainsi que cela se pratique également parmi les femmes portugaises de Batavia; qu'elles savent même tellement punir ces malheureux, que la partie par laquelle elles se croient offensées disparoît entièrement; de manière que.......; mais la décence ne me permet pas d'en dire davantage.

C'est le mahométisme qui est la religion dominante des peuples de Célèbes. Elle leur accorde quatre femmes légitimes s'ils ont la faculté de les nourir, et quand ils ne se conviennent pas ils divorcent aussi facilement qu'ils se sont unis.

Leurs enterremens se font sans beaucoup de cérémonie : après avoir enveloppé le corps dans un linceuil blanc, on le met dans un tombeau sur lequel on jonche quelques fleurs odoriférantes, et l'on pose une pierre à la tête, et une autre aux pieds du défunt. Voilà tout ce que j'ai pu observer pendant mon séjour à Célèbes relativement à ces peuples, qui sont fort fameux dans toute l'Inde.

Le fort de Rotterdam, que les Macasses ont bâti avec le secours des Portugais, est situé à environ cinquante toises de la côte, en face

de la rade, où il y a un mole, près duquel on trouve quinze à seize pieds d'eau, et qui sert de débarcadère aux vaisseaux.

Le plan de ce fort se trouve dans les vies des gouverneurs-généraux des Indes; et la disposition des bâtimens est encore la même aujourd'hui.

Les murailles des fortifications sont hautes, épaisses et construites en pierre de roche. En sortant par la porte de terre on arrive dans une grande plaine, au nord de laquelle il y a une négrerie ou village, appelé Vlaardingen, où habitent la plupart des Européens; les rues se croisent en angles droits vers les quatre points cardinaux. La plupart de ces rues sont larges et garnies d'assez belles maisons. A l'extrémité d'une de ces rues est la maison des orphelins, laquelle est grande, mais en fort mauvais état. Les Chinois sont tous rassemblés dans une même rue, qui porte leur nom.

Cet endroit s'appele la Négrerie; il mériteroit cependant plutôt le nom de petite ville. Il est entourré d'un enclos, et le soir on en ferme les portes qui sont gardées pendant la nuit.

En dehors de cette négrerie vers le sud, il y a une rangée de maisons qui la bornent

de ce côté là ; et c'est-là aussi qu'est la demeure actuelle du gouverneur (1).

Au sud du fort est le campon Baro, lequel est habité par les naturels et un très-petit nombre d'Européens : il y a de même ici quelques maisons bâties en pierre.

Entre le campon Baro et le fort on trouve le cimetière, où chaque Européen qui est un peu aisé a son tombeau particulier, en ouvrage de maçonnerie élevé au-dessus du sol et crépi à la chaux, sur lequel on lit les noms de ceux qui y reposent ou qui en ont la propriété.

La place de gouverneur est assez épineuse à Macassar, et les intérêts de la Compagnie qui, dans toutes ses autres possessions (excepté à Ternate), se bornent aux spéculations commerciales, sont ici d'une nature toute différente. Au premier coup-d'œil Macassar paroît une conquête onéreuse, puisqu'elle coûte quatre-vingt-dix mille florins par an à la Compagnie ; mais après un examen plus réfléchi, on s'apperçoit bientôt de quelle importance est sa conservation pour le commerce exclusif des épiceries. La proximité où se trouve Cé-

(1) A peu de distance de la négrerie Vlaardingen est le campon des Boniens et celui des Malais.

lèbes des îles qui fournissent ces riches productions ; les peuples puissans qui l'habitent, et leurs talens pour le commerce et la navigation, les ont portés de bonne heure, et long-tems même avant l'arrivée des Européens dans ces contrées, à y trafiquer, et à transporter les épiceries à Bantam et à Malacca, qui sont les grands entrepôts de ces précieuses denrées. C'est-là que venoient les chercher d'autres navigateurs de la partie occidentale des grandes Indes, qui les portoient par la mer Rouge, ou par des caravanes par terre, à Alexandrie et à Alep, pour les répandre ensuite dans toute l'Europe.

Aux inquiétudes que ces compétiteurs devoient naturellement inspirer à la Compagnie relativement à son commerce d'épiceries, se joignoient les efforts que faisoient les Portugais, ses mortels ennemis, pour former des établissemens dans ces parages ; ce qui lui faisoit craindre sans cesse de se voir enlever ses possessions aux Moluques, et dans les îles adjacentes, ou du moins de ne pouvoir pas s'y maintenir en paix.

Ces considérations déterminèrent enfin la Compagnie à ne pas demeurer dans cet état précaire et alarmant ; ce qui lui réussit parfaitement en 1667, sous la conduite du gé-

néral Speelman, lequel obtint, entr'autres, pour elle le fort de Rotterdam, qui, avant cette époque portoit le nom d'Oudjonpandang, mais qu'on appeloit, par contraction, Jonpandang. Il faut observer ici que cette guerre ne se faisoit que contre les Macasses ou le royaume de Goach; et que les princes de Boni-Soping, etc., qui, dans ce tems-là, étoient peu puissans, voyant avec jalousie la grandeur du souverain de Goach, se joignirent à la Compagnie par le traité de Boni, auquel les Macasses furent obligés d'accéder dans la suite; traité qui fut conclu définitivement le 18 novembre 1667. Depuis cette époque le systême politique de la Compagnie a toujours été d'agrandir la puissance de Boni et d'abaisser celle de Goach; ce qui, dans ces derniers tems, a donné lieu à de nouvelles guerres.

Mais, pour faire mieux connoître ce qui est rélatif à Macassar, il est nécessaire de donner une idée des différens états et royaumes de Célèbes, en traçant une légère esquisse de leur histoire jusqu'à nos jours. On m'a communiqué à ce sujet un manuscrit de M. Blok, ancien gouverneur de Macassar, fait d'après des mémoires très authentiques, dont les événemens nous conduisent jusqu'au tems de ce gouverneur, c'est-à-dire, jusqu'en 1759. Cependant,

pour ne pas répéter ici ce qui a été dit à ce sujet par Valentyn (dont je n'ai pas l'histoire sous les yeux), je ne parlerai que de ce qui a eu lieu depuis le commencement de ce siècle.

CHAPITRE VIII.

Description abrégée des principaux états et royaumes de l'île de Célèbes.

Le royaume de Macassar, lequel, avant la conquête des Hollandois, étoit si intimément uni à celui de Tello et Sandraboni, qu'ils sembloient ne former qu'un seul et même état, s'étendoit depuis Bouleboule, dans le golfe de Boni, jusqu'à la pointe de Lassem (qui dans les cartes hollandoises porte le nom de Lassoa); de-là il courroit à l'ouest jusqu'à la pointe de Touratte ou Tanakéke; ensuite, de cet endroit, le long de la côte occidentale, au nord, jusqu'à Tanette ou Aganondje, et dans les terres jusqu'au Boni actuel et à Soping; contrée dans laquelle on parle la véritable langue originale des Macasses.

On donne indistinctement le titre de roi de Macassar aux souverains de Goach et de Tello, quoique chacun de ces princes gouverne un état particulier, et qu'ils prennent tous deux le nom de la ville où ils résident, savoir, Goach et Tello.

Les anciennes annales macasses parlent, suivant un manuscrit particulier traduit de la langue du pays, que j'ai lu, de quatre rois avant la venue de *Toumanourong*, ce qui veut dire, *descendu du ciel*. Suivant cette tradition il arriva un jour après la mort de ces princes qu'une belle femme entourrée de chaînes d'or descendit du ciel; les Macasses la prirent pour leur reine et lui donnèrent le nom de *Toumanourong*.

Le roi de Bantam, ayant appris qu'une femme d'une rare beauté étoit descendue du ciel, fut la voir et la demanda en mariage, quoiqu'il eut déja une épouse à Bonthein. De cette union naquit un fils dont Toumanourong demeura enceinte pendant deux ans; aussi le vit-on marcher et parler immédiatement après sa naissance. Ce prince, qui étoit fort contrefait, reçut le nom de *Touma-Salingaberieng*. Lorsqu'il eut atteint toute sa croissance, la chaîne d'or que sa mère avoit apportée du ciel se partagea en deux morceaux; après

quoi Toumanourong disparut tout-à-coup avec la moitié de cette chaîne, ainsi que son mari et le frère de celui-ci; laissant le royaume et l'autre moitié de la chaîne à son fils. Cette chaîne, laquelle, suivant les Macasses, étoit quelquefois d'un grand poids et quelquefois fort légère, d'une couleur tantôt foncée et tantôt claire, avoit toujours, depuis ce tems, fait le principal ornement royal des souverains de Goach; mais elle s'est trouvée perdue, à ce qu'on m'a dit, avec plusieurs autres bijoux de la couronne, lors de la révolution de Crain-Bontalancas.

C'est de ce fils (qui, de même que ses trois successeurs, ne sont pas morts, mais ont disparu après un long règne, ainsi que leurs aïeux), que le manuscrit fait descendre la maison des princes de Goach; et, suivant ce même écrit, le dix-huitième roi monta sur le trône sous le nom de Paducca Siri, Sultan Sjaha Badin Ismaël.

Celui-ci, quoiqu'il n'ait régné que fort peu de tems, a soutenu une guerre terrible contre le roi du Boni, lequel fut assisté par les armes de la Compagnie.

Il fut demis le 30 août 1712 par les états du royaume de Goach, qui élurent à sa place le roi de Tello, appelé Mappa Orangie, mais

lequel, en montant sur le trône de Goach prit le nom de Paducca Siri Sultan Sira Joudeen.

En 1718, le prince de Macassar, Careing, ou Crain Bontalancas, qui devint dans la suite un fameux rébelle, s'enfuit de Goach, pour avoir tué une fille du roi. Il vint d'abord se réfugier parmi les Hollandois dans le campon Baro; de-là il se rendit à Sumbawa, où il se trouva à la guerre qui eut lieu entre ceux de ce royaume et ceux de Bali, dans laquelle le roi de Sumbawa fut tué. Crain épousa la fille de ce prince devenu reine de Sumbawa; tandis que la mère de cette princesse, qui épousa le roi de Goach, excita sa fille à se séparer de Crain Bontalancas, et à s'unir au prince de Sumbawa.

En 1724, le roi Sira Joudeen se démit de sa couronne de Tello en faveur de son fils; et, ayant pris lui-même les rênes du royaume de Goach, il donna quelque tems après, tant de sujets de plainte aux princes de Macassar et particulièrement à Bontalancas, que ce dernier, désespéré de cette conduite, mais sur-tout du divorce qu'il avoit été obligé de faire avec sa femme, prit la résolution de se venger du roi. Pour mieux parvenir à son but, il chercha à mettre dans ses intérêts les princes mécontens de Macassar, et quelque sei-

gneurs puissans de Boni. Ensuite il s'engagea de la manière la plus solemnelle avec les célèbres brigands Arou Sounkang et son capitaine Touassa, non-seulement de détrôner les rois de Goach et de Boni, mais de chasser aussi les Hollandois de toute l'île de Célèbes.

C'est ainsi qu'en 1734, s'alluma le feu de la guerre à Bonthein, lequel s'étendit bientôt par toute l'île de Célèbes. Dans le commencement Bontalancas remporta plusieurs victoires, et pressa si vivement le roi de Goach, que celui-ci fut obligé de quitter sa résidence le 5 novembre 1735 et de s'enfuir à Tello; sur quoi les états de Macassar élurent sur-le-champ Malawangase Abdul Herman Sjoer pour vingtième roi de Goach; mais ce prince, se trouvant de même forcé par les armes des rébelles de quitter la ville impériale, dont Crain Bontalancas s'empara, il se réfugia avec un grand nombre de Macasses sous le fort de Rotterdam, où il se mit en 1739 sous la protection de la Compagnie.

Crain Bontalancas, s'étant rendu maître du pays de Wadjo et d'une partie du royaume de Boni, vint se rendre avec ses troupes vers les possessions septentrionales de la Compagnie, où il se fit couronner roi de Goach.

Peu de tems après il fit sommer le fort de Rotterdam

Rotterdam au nom des trois royaumes de Boni, de Goach et de Wadjo, qui se trouvoient maintenant réunis; mais le gouvernement hollandois, ne pouvant se déterminer assez vîte à faire cette cession, les troupes de Goach et de Wadjo ne tardèrent pas à se présenter dans la plaine qui se trouve devant cette forteresse, dont la garnison marcha le même jour, le 16 mai 1739, au-devant de l'ennemi, renforcée par les employés de la Compagnie et par ceux de Boni qui étoient demeurés dans les intérêts des Hollandois. Ils attaquèrent avec tant de courage et d'impétuosité les troupes de Crain Bontalancas qu'ils les obligèrent bientôt à fuir. Après cette victoire, les Hollandois élevèrent une batterie de seize pièces de canon, qu'ils garnirent d'un nombre suffisant d'hommes, et retournèrent ensuite victorieux à leur fort.

L'ennemi se retrancha vis-à-vis de la batterie hollandoise, et il y eut journellement quelques escarmouches entre les deux partis. Cela dura jusqu'au 14 juillet, que notre garnison, profitant de la sécheresse, qui avoit rendu le terrain solide et en état de porter l'artillerie, fit, avec ceux de Boni et les autres alliés, une nouvelle sortie le 17 du même mois à la pointe du jour, et remporta, après un combat opiniâtre, une victoire complette à quatre heu-

res de l'après-midi. Cette défaite de l'ennemi étoit d'autant plus importante, que les soi-disant bien-intentionnés Macasses étoient presque tous dévoués à Crain Bontalancas, et lui avoient promis de se déclarer en sa faveur aussitôt que le sort des armes pourroit lui être un peu favorable.

Les ennemis s'étant hasardés, trois jours après, à faire une nouvelle attaque, furent battus derechef et mis en fuite par nos troupes, en laissant beaucoup de morts et de blessés sur le champ de bataille, parmi lesquels se trouvoit Crain Bontalancas, qui s'étoit jeté avec les siens dans Goach. Les Hollandois les poursuivirent et arrivèrent à trois heures après midi devant cette place. Ils formèrent sur-le-champ quelques batteries, qui se trouvèrent prêtes ce même soir, et assiégèrent avec tant de succès la ville, que le lendemain à quatre heures du matin on vint avertir l'amiral Smout, qui avoit le commandement en chef de l'armée, que l'ennemi avoit abandonné Goach et s'étoit réfugié dans les montagnes; ce qui termina la guerre dans cette partie de Célèbes. On fit assembler sur-le-champ les états de l'empire, et l'on remit le trône de Goach et celui de Macassar au ci-devant roi Abdul Herman Sjour qui étoit

alors fugitif, en lui adjoignant un administrateur de l'empire.

La plus grande partie des adhérens de Crain Bontalancas vint ensuite se soumettre et demander grace. Parmi ceux-ci se trouvoit un homme âgé de plus de cent ans, nommé Crain Alamanpang, frère puîné de Crain Pomliaan, qui avoit été fugitif le siècle précédent. En remettant son cris il s'exprima en ces termes : « J'ai vu briller cette ville de Goach de son « plus grand lustre, quand elle avoit encore « l'empire sur toute l'île de Célèbes : ensuite « j'ai été le témoin de sa première humilia- « tion, lorsque nous fûmes vaincus par les « troupes de la Compagnie; cependant, mal- « gré cette perte d'une partie de sa gloire, elle « étoit grande encore et respectée; mais au- « jourd'hui elle ne forme plus qu'un amas de « ruines.... La première fois j'ai remis mon « cris à Samboupo, la seconde fois à Soura- « baja; aujourd'hui, je le remets pour la troi- « sième fois aux armes victorieuses de la Com- « pagnie; et il ne me reste maintenant, après « avoir obtenu mon pardon, qu'à mourir en « paix. » Sa grace lui fut accordée sur-le-champ, et on lui rendit en même tems son arme. Peu de tems après on fut instruit que Crain Bontalancas étoit mort de ses blessures.

Le roi Abdul Herman Sjour étant mort le 27 juillet 1742 à l'âge de dix-sept ans, on choisit pour lui succéder au trône de Goach son frère appellé Mappa Babassa, qui n'avoit encore que huit ans, et on lui donna pour tuteur et régent du royaume Crain Madjennang. Il ne se passa rien de remarquable pendant le règne de ce prince, qui mourut le 21 décembre 1753. Il eut pour successeur son fils Amas Madina, surnommé Pattema Tharie, vingt-deuxième roi de Goach; et reçut de nouveau en 1758 du régent, qui étoit son aïeul, le nom de Batta Goach.

C'est jusqu'à cette époque que nous conduit le manuscrit de M. Blok; voici ce que j'ai appris d'ailleurs sur l'histoire des rois de Goach.

Après la mort de cet aïeul, la régence de l'empire passa entre les mains d'un oncle du roi Battara, lequel, ambitieux de monter lui-même sur le trône, causa tant de dégoûts et de chagrins à son légitime souverain, que celui-ci prit enfin la résolution de quitter son royaume et même l'île de Célèbes, pour aller dans l'ouest habiter quelque lieu inconnu.

Le régent néanmoins, s'appercevant que les principaux seigneurs du royaume n'étoient pas disposés à le laisser monter sur le trône,

voulut y faire placer le jeune frère du roi fugitif de Goach; mais il sut arranger les choses de manière que ce prince, poussé également au désespoir, prit de même le parti de se retirer. Il se fit alors déclarer roi, en conservant le gouvernement de l'état; pour ne pas éprouver à son tour les contrariétés qu'il avoit fait essuyer aux princes ses neveux. Il régnoit encore lors de mon séjour à Macassar en 1775. C'étoit, à ce qu'on me dit, un homme d'un esprit supérieur, qui gouvernoit ses sujets avec beaucoup de justice, et dont l'*œil* vigilant ne laissoit rien échapper de ce qui se passoit dans les états voisins, particulièrement chez le roi de Boni, auquel il portoit, ainsi que tous les princes de Goach, ses prédécesseurs, une haine mortelle, à cause que celui-ci devoit toute sa grandeur à l'abaissement de l'empire de Macassar. De son côté, le roi de Boni ne laisse échapper aucune occasion pour diminuer de plus en plus la puissance du souverain de Macassar, par le moyen de la Compagnie, à qui il cherche à le rendre suspect par toutes les ruses que peut lui dicter sa jalouse politique.

Voici ce qui se passa à ce sujet en 1770, lors de l'arrivée de M. Van der Voort, le gouverneur actuel de Macassar : le roi de

Boni, ayant appris qu'il devoit arriver un nouveau gouverneur de Batavia, fit avertir secrètement le roi de Goach, que ce gouverneur étoit accompagné d'un des princes fugitifs, que les Hollandois vouloient replacer sur le trône de Goach, après qu'on l'auroit envoyé en exil. Que, pour remplir ce dessein, on devoit profiter, pour se saisir de sa personne, du voyage qu'il seroit obligé de faire, d'après l'ancien usage, pour aller, comme roi de Goach, renouveller le serment de fidélité à la Compagnie, à l'installation du nouveau gouverneur (1).

(1) Ce serment de fidélité et d'alliance des rois de Goach et de Boni à la Compagnie se fait avec les cérémonies suivantes. Revêtu d'un habit de drap d'or, et décoré de la chaîne de ce métal que la Compagnie lui a donnée comme un gage d'alliance, dont chaque chaînon représente une fleur, et au bout de laquelle pend une médaille également d'or, sur laquelle sont gravées les lettres initiales de la Compagnie des Indes orientales; le roi se présente avec les personnes de sa cour et ses gardes devant la porte du gouvernement dans la forteresse de Rotterdam. Ici la suite du roi, armée de cris et de sagaies, forme d'abord une danse militaire. Ensuite on lit en arabe un article du *Coran*, relatif à la prestation du serment. Ce prince joint alors respectueusement ses mains et les pose trois fois de suite sur ce livre. Après quoi il prend le cris de la couronne, dont il trempe la pointe dans une corne d'argent remplie d'eau qu'il remue avec la pointe de cette arme, et en laisse couler sur sa langue quelques gouttes; ce qui termine la cérémonie, et le serment est réputé être fait solemnellement.

Le prince, trompé par ce conseil insidieux, se rendit au tems indiqué devant le fort de Rotterdam, non avec sa suite ordinaire, mais accompagné de cinq à six mille hommes de troupes, sans lesquels il refusa d'entrer dans le fort; en faisant connoître néanmoins les raisons qui l'avoient déterminé à se présenter ainsi armé. Cependant, lorsqu'on lui eut démontré clairement la fausseté de ces avis, il se laissa persuader, et tout se passa comme à l'ordinaire; de sorte que ceux de Boni se virent trompés dans leurs espérances. Le roi fut néanmoins fort réservé et fort circonspect durant la fête que le gouverneur donna ce jour-là et pendant la nuit suivante aux princes de l'intérieur de l'île et à leurs suites; il refusa même, ainsi que ses courtisans, de goûter des mets et du vin qui lui furent présentés.

J'ai vu deux fois ce prince : il est fort corpulent; sa contenance est grave, et il me paroît être d'un caractère réfléchi et dissimulé.

Le roi de Goach, loin de posséder un pouvoir arbitraire, est soumis lui-même aux loix du pays, et ne peut rien entreprendre sans le consentement et l'approbation des grands du royaume. C'est d'après ces mêmes loix qu'on punit les crimes et les délits, et non d'après

la volonté arbitraire du prince, auquel on a donné des conseillers intimes, appelés *tomani lalangs*.

Chaque négregrie ou village est gouverné par un chef, qui porte le nom de *galarang*. Cette espèce de gouvernement étoit déja en vigueur sous le huitième roi, au commencement du seizième siècle, et cela peut-être à l'instigation des Portugais, qui arrivèrent ici sous le règne de ce roi, en 1512, qu'ils y obtinrent un établissement.

Le successeur de ce prince a le premier fixé les poids et les mesures, ainsi que les prix des denrées de son royaume. C'est lui aussi qui le premier a fait fabriquer de la poudre à canon, et placer de la grosse artillerie sur les remparts de Goach. Il a permis ensuite aux Malais non-seulement de s'établir dans ses états, mais leur a accordé même, entre plusieurs autres prérogatives, celle de bâtir un temple, et d'exercer publiquement le mahométisme, qui fit tant de progrès ici, que les Macasses envoyèrent, en 1588, avec l'assistance des Malais, une députation à la Mecque, pour y chercher un *stadja* ou prêtre qui pût les instruire dans les rites de cette religion, laquelle fut reçue généralement dans tout le royaume de Macassar, en 1603, sous

le règne du treizième roi, Sultan Allah Oudien ; et trois ans après on força ceux de Boni de l'embrasser également.

C'est vers le milieu du dernier siècle que le royaume de Macassar se trouvoit à son plus haut degré de gloire et de puissance. A cette époque, ses souverains donnoient non-seulement la loi, pour ainsi dire, à toute l'île de Célèbes, mais ils avoient également dans leur dépendance Loma, Mandelli, Bima, Tambora, Dompo et Sangar; ainsi que Boitton, Bongai, *Gapi*, *les îles Xallasagues* et Sumbawa qu'ils avoient conquises. Ils possédoient aussi Salceye, que Baab Ullach, roi de Ternate, avoit concédée à celui de Macassar. De plus, ils étoient en alliance intime avec le souverain de Bali; et ce sont eux qui ont fait battre la première monnoie, qui étoit sans doute le *maas* d'or, valant soixante sols de Hollande.

Ce fut vers ce même tems que se renouvella l'alliance entre Goach et Tello, par laquelle ces deux royaumes se trouvèrent si intimément unis qu'on avoit coutume de dire : « Deux seigneurs pour un seul peuple. » On stipula par cette alliance que toutes taxes et contributions imposées aux pays conquis, etc. seroient divisées en cinq parties; dont Goach

et Tello auroient chacun deux parties ; la cinquième partie devoit être attribuée au plus âgé des deux rois. L'on convint aussi que le plus âgé de ces rois rempliroit la place de régent auprès de l'autre ; mais que d'ailleurs ils seroient égaux en dignité, et que tous deux porteroient le titre de *sambanco*, qui répond à celui d'empereur.

Aujourd'hui le royaume de Macassar se trouve tellement abaissé par les armes et par la politique de la Compagnie des Indes, que le roi de Boni est infiniment plus puissant que celui de Goach, tant par l'étendue de ses états que par le nombre de ses sujets ; quoique, au reste, un seul Macasse vaut au moins trois Boniens pour le courage et l'ardeur martiale, qu'un siècle de malheurs et d'oppressions n'a pu éteindre chez ce peuple belliqueux.

En 1667, le royaume de Tello s'étendoit jusqu'aux Couris, qui sont deux îles situées un peu au sud de la rivière Maros, et qui s'étendent jusque près le fort de Rotterdam. Nous avons parlé ci-dessus de son alliance étroite avec le royaume de Goach ; ce qui lui a fait éprouver le même sort.

Le neuvième roi, Abdal Carie, qui mourut en janvier de l'année 1709, eut pour suc-

cesseur son fils Mappa Orangie, lequel fut élu roi de Goach en 1712, et gouverna ces deux royaumes jusqu'en 1724, qu'il céda le royaume de Tello à son fils Man Radja, ou Radja Moudien. Celui-ci laissa, suivant les registres de la Compagnie (qui n'en marquent point l'année), ses états à son frère Mapaë-nga, ou Jappie Oudien. Ce prince, connu sous le nom de Crain Tello, étoit aïeul et régent du roi de Goach en 1759, et l'ennemi mortel de la Compagnie. Après sa mort, il fut remplacé par sa fille, qui est la reine actuellement régnante.

Le royaume de Sandraboni, situé dans l'empire de Macassar, sur la côte occidentale de Célèbes, entre les possessions de la Compagnie appelées Galisong et Poulonbanheen, est petit, mais indépendant néanmoins de Goach. Du tems du roi de Macassar, Touna Parie, qui régna au commencement du seizième siècle, la reine de Sandraboni, malgré son indépendance et ses privilèges, s'allia avec le roi de Macassar, ainsi que le fit Tello, de qui il a subi la destinée.

Mappa Doulang, qui fut ensuite roi de Goach, gouvernoit ce petit royaume du tems que le général Speelman faisoit la guerre dans ce pays; et c'est lui qui, en 1667 et 1669, a contracté alliance avec la Compagnie. La plupart

de ses souverains sont sortis de la maison royale de Goach.

La ville se trouve un peu enfoncée dans l'intérieur des terres, sur le bord d'une rivière qui donne son nom à ce royaume; elle a été bâtie dans le même tems que Samboupo et Tello. — Dans la suite il n'est plus du tout question de ce royaume.

CHAPITRE IX.

Description du royaume de Boni.

Lors de la conclusion de la paix de Boni, ce royaume s'étendoit le long de la côte occidentale du golfe de ce nom, connu encore actuellement sous la même dénomination, depuis la rivière Tsjinrana jusqu'à celle de Saleniko; ce qui forme un espace d'environ vingt milles. Dans l'intérieur des terres, il étoit borné par Soping, Lamoure, Macassar et Bouleboule. Ce royaume étoit de même anciennement libre et indépendant; et son premier roi étoit, suivant la tradition, également descendu du ciel. Ce prince n'avoit alors point de nom; mais dans la suite il fut appelé par le peuple *Matta Salompo*, ce qui signifie *Tout-*

voyant. Il épousa une princesse de Toro, laquelle étoit également d'origine céleste, et dont il eut un fils et cinq filles, de qui sont descendus tous les rois de Boni, ses successeurs, jusqu'à ce jour. Suivant M. Blok, il ne restoit plus en vie, en 1759, de cette suite de princes nés du sang royal que la seule Arou Palacca, aïeule du roi de Goach qui régnoit à cette époque. Cette princesse occupoit encore le trône de Tannetta lorsque je me trouvai à Célèbes en 1775.

Le premier de ces rois donna au pays des loix qui sont encore actuellement en vigueur, et établit en même tems un régent du royaume, qui porte le nom de *worong porong*. Il installa aussi sept électeurs, appelés *matoua's petous*. Leur charge est héréditaire dans sept maisons; quoiqu'il soit arrivé quelquefois qu'on ait pris deux et même trois petous dans la même famille.

Cette charge éminente peut être remplie indistinctement par des personnes des deux sexes. Ce sont ces petous dont on suit la décision dans toutes les grandes affaires d'état; mais c'est principalement de l'élection et du détrônement des rois, ainsi que du droit de faire la paix et la guerre que ces sept électeurs sont chargés. On raconte qu'après avoir régné

quarante ans ce roi est remonté au ciel avec la reine sa femme.

Au commencement du dix-septième siècle, la reine Tarre Touppou, qui gouvernoit alors le royaume de Boni, fut forcée, par les Macasses, d'embrasser avec ses sujets la religion mahométane, et de regarder comme leurs ennemis tous ceux qui pourroient l'être des Macasses; sans que ceux-ci néanmoins fussent obligés de prendre fait et cause dans les différends que les voisins du royaume de Boni viendroient à lui susciter. C'est-là le premier échec qu'éprouva la puissance de Boni, quoique ce royaume pouvoit encore, à cette époque, mettre soixante-dix mille hommes en campagne.

La haine que cette conduite des Macasses a inspirée au peuple de Boni, n'a pas peu servi à faire triompher les armes de la Compagnie contre ces premiers; et Radja Palacca, prince de Boni, y a sur-tout puissamment contribué, après qu'il eut été nommé roi par les électeurs, et qu'il fut parvenu à un tel degré de puissance qu'il reçut de ses sujets le titre de *touni sombaija;* ce qui signifie *roi devant qui tous les autres monarques doivent s'abaisser:* il finit même par se rendre redoutable à la Compagnie.

Radja Palacca mourut le 6 avril 1696, et fut suivi par son *lapatoua*, comme quinzième roi de Boni. Celui-ci, après avoir causé beaucoup d'inquiétudes à la Compagnie, mourut en 1713. Sa fille Battara Todja, appelée aussi Aroutoumourang, lui succéda et fut la seizième reine de Boni. Elle se démit en 1715 de la couronne en faveur de son beau-frère Lapadani Sadjati, surnommé Toapannara Arou Pallaca. Mais ce prince, ayant eu quelques différends avec sa belle-sœur et son mari, les fit *rampasser*, c'est-à-dire, donner la bastonnade, et conduire ensuite à Boni, sans autre forme de procès. Cette conduite irrita tellement les grands du royaume, que non-seulement ils le firent descendre du trône, mais aussi mettre en prison avec sa femme; après quoi on donna une seconde fois la couronne à Battara Todja, qui la céda de nouveau sur-le-champ à Sappualie, l'aîné de ses beaux-frères, le roi détrôné de Goach, surnommé Madanrang. Mais, après beaucoup de troubles, on le démit également à cause de sa mauvaise gestion, et il fut remplacé par le plus jeune de ses frères, appelé Topawanoi, ou Arou Mano, et ensuite Crain Bessei. Celui-ci fut de même détrôné quatre jours après son élection, et l'on proclama alors pour la troi-

sième

sième fois Battara Todja reine de Boni; et dans le même tems elle fut nommée *datoua*, ou reine de Lochou, et ensuite reine de Soping. On éleva son mari à la place de vice-régent du royaume; mais il mourut en 1725. Battara Todja épousa alors en quatrième nôces Arou Kayou, lequel fut aussi déclaré régent du royaume immédiatement après ce mariage. Cependant la reine ayant eu quelques demêlés avec ses frères, dont elle en avoit déja fait mourir un, et se trouvant en contestation avec M. Goubius (dans ce tems gouverneur à Macassar), elle se rendit à Soping pour s'y faire proclamer reine.

Son mari, le régent Arou Kayou, se considérant maintenant comme roi de Boni, prit la résolution de quitter Battara Todja et de reprendre Crain Bonto Majene, sa première femme, qu'il avoit quitté pour épouser la reine, quoiqu'il l'aimât beaucoup. Mais lorsqu'en 1728 on découvrit cette trâme, on le déclara sur-le-champ déchu de la régence, et il fut obligé de se réfugier pendant la nuit à Tello, pour se soustraire aux attaques que l'on fit contre ses jours. Il se joignit dans la suite à Crain Bontalancas qui lui avoit accordé une retraite, et périt avec ce prince dans la révolte dont j'ai parlé plus haut.

En 1730 les trois frères de la reine de Boni arrivèrent de Bouton, où ils s'étoient retirés pour éviter les poursuites de leur sœur, et se mirent sous la protection de la Compagnie, qui leur permit de demeurer dans le campon Baro.

Cependant la reine continua de se montrer fort mécontente de la Compagnie, à cause qu'on lui avoit enlevé le pays de Bonthein; tandis que son *madanrang* ou général, et son *tomarilalang* ou conseiller intime, gouvernoient d'une manière arbitraire à Boni, et s'étoient coalisés avec les rebelles Arou Sounkang et Bontalancas et leurs fauteurs; ce qui occasionna peu de tems après la chûte de l'empire, de la manière que je vais le rapporter.

Arou Sounkang, prince de Wadjo, mécontent de la conduite de la reine à son égard, exerçoit depuis quelque tems, le métier de corsaire avec Touassa, qui étoit son capitaine *laut*, ou amiral, et avoit pris Passir et Couti, en attaquant même les bâtimens de la Compagnie. Ils continuèrent en 1735 et 1736 à exercer leurs pirateries dans les environs de Mandhar et de Cajelie, où ils furent attaqués par les vaisseaux de la Compagnie, mais sans le moindre succès; ce qui les enhardit

au point d'aller, au commencement de 1736, piller, à la vue même du fort de Rotterdam, dans les îles adjacentes qui appartiennent à la Compagnie, et à réduire en cendre la plupart de leurs maisons. Ces vexations déterminèrent le gouvernement à équiper quelques barques à Macassar, lesquelles en vinrent aux mains avec l'ennemi, et ce combat dura jusqu'à la nuit, pendant laquelle il se réfugia par stratagême à Wadjo, sans avoir beaucoup souffert.

Le peuple de Wadjo ayant refusé, malgré les menaces des agens de la Compagnie, de livrer Arou Sounkang, le royaume de Boni lui déclara la guerre; laquelle cependant se fit avec peu de vigueur, à cause que le général et le conseiller intime de la reine avoient su se lier secrètement avec l'ennemi, comme je viens de le dire; de sorte même que cette campagne ne fut rien moins qu'heureuse.

La reine de Boni s'étant apperçue, mais trop tard, qu'elle étoit trahie, fit venir les princes ses frères, qui s'étoient réfugiés de Bouton dans les possessions de la Compagnie, et confia au plus âgé le commandement de son armée; mais pendant ce tems les affaires avoient pris une si mauvaise tour-

nure, qu'il ne restoit, pour ainsi dire, aucun moyen de les rétablir; ce qui la força de faire sa paix avec le prince de Wadjò.

Quelque tems auparavant les Hollandois avoient laissé partir Arou Tanète pour Soping, sur la demande qui leur en avoit été faite par les grands de ce royaume, qui vouloient se charger de le défendre contre les attaques du prince de Wadjo (1); mais il se mêla fort peu de cette guerre, et parvint à faire détrôner la reine de Soping et à se faire nommer *datoua* ou roi, après quoi il sut se faire élire également roi de Boni; ce qui déplut fort aux agens de la Compagnie, lorsqu'on leur en donna la nouvelle au fort de Rotterdam; et Arou Tanète fut bientôt obligé de prendre la fuite aux approches de la reine.

Le prince de Wadjo s'étant alors rendu maître de Boni, on élut une autre reine, en reconnoissant le rebelle Bontalancas pour roi de Goach; et ces trois royaumes, ainsi réu-

(1) On assure que cet Arou Tanète avoit, comme les anciens habitans de Célèbes, un goût si déterminé pour la chair humaine, qu'il faisoit engraisser un certain nombre de ses prisonniers, et leur faisoit ensuite arracher tout vivant le cœur, qu'il mangeoit cru avec du poivre et du sel, comme le meilleur mêt qu'il connut, à ce qu'il disoit lui-même.

nis, se déclarèrent les ennemis de la Compagnie hollandoise.

Après cette coalition, ils se mirent en campagne au mois d'avril de 1739, prirent possession de Goach et sommèrent le fort de Rotterdam de se rendre. J'ai déja rapporté les suites de cette guerre en parlant dans le chapitre précédent du royaume de Goach.

Lorsque la Compagnie se fut tirée de cette situation critique, il fallut aller au secours de Boni; mais on ne prit à cet effet que des demi-mesures, sans que je puisse en indiquer la raison; car après avoir battu jusqu'à deux fois les troupes de Wadjo, on négligea de marcher sur Tossora, la capitale de ce royaume, et on laissa ce peuple, qui refusa de renouveller son alliance avec la Compagnie, se gouverner à sa volonté; tandis que les différends de Wadjo avec la Compagnie et avec Boni n'étoient pas encore terminés en 1759.

Cependant, sous prétexte de parvenir à une paix générale, on empêcha la reine de Boni de poursuivre, comme elle en avoit le droit, ses réclamations contre Arou Tanète; et, ce qui mit le comble à ses chagrins, on lui ôta le fief de Bonthein, que la Compagnie avoit accordé à ses aïeux comme une marque de sa reconnoissance pour les services qu'ils lui

avoient rendus. — Elle mourut en 1749, et fut remplacée sur le trône par Lama Ossong, son beau-frère, sous le nom d'Abdul Zadsjab d'Ialaloudien, lequel régnoit encore comme roi de Boni à mon départ de Célèbes en 1775. Il avoit alors quatre-vingt ans passé, et demeuroit dans le campon Bougis, à peu de distance de la negrégrie de Vlaardingen, qui n'est qu'une bien chétive place, ainsi que le sont presque toutes celles de l'intérieur du pays. Ce prince, qui montroit peu d'égards pour les Européens, gouvernoit ses sujets d'une manière arbitraire et tyrannique, sans s'arrêter beaucoup aux loix, qu'il interprétoit toujours à sa volonté.

Lorsqu'il se commet quelque délit, on dénonce le criminel au roi, qui ordonne au régent et à un ou deux autres grands du royaume d'examiner l'acte d'accusation, pour lui en rendre compte. Lorsqu'on trouve que l'accusé est coupable, le prince fait un signe des yeux, et on le fait sortir sur le champ pour être tué à coups de cris. Mais lorsque le crime est accompagné de circonstances graves, le roi donne ordre de le lier à un arbre : là on lui pique tout le corps avec la pointe d'un cris, en perçant seulement la peau. On le frotte ensuite de sucre ou de mélasse ; de sorte

que ce malheureux se trouve bientôt couvert de fourmis, et ne meurt qu'après avoir souffert des tourmens inexprimables. Les grands du royaume et ceux d'une origine réputée illustre sont traités avec plus de douceur : leur supplice se borne à recevoir un coup de cris dans le haut de la poitrine et qui perce le cœur.

Voici un exemple que M. Van Pleuren m'a rapporté du caractère cruel et féroce du roi. Il y avoit deux ans que deux petits-fils de ce prince s'étoient pris d'amour pour une princesse élevée à la cour, qui avoit à peine atteint l'âge de douze ans, mais qui étoit douée d'une rare beauté et de fort belles qualités. Elle refusa long-tems de se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre ; à la fin cependant ils la poussèrent d'une manière si vive à faire un choix, qu'elle nomma le plus jeune pour son amant. Alors, ainsi que cela est ordinaire, une haine mortelle s'éleva entre ces princes, qui finirent par se battre avec tant de rage qu'ils seroient certainement demeurés tous les deux sous les coups de leurs cris, si l'on n'étoit accouru pour les séparer. Le roi, informé de cet événement, fit venir ses deux petits-fils, qu'il tança vivement de s'être livré à de pareils excès pour une femme, et leur com-

manda de vivre dorénavant en bonne intelligence. Il ordonna ensuite d'introduire en sa présence la jeune princesse, à qui il reprocha avec violence l'audace qu'elle avoit eue de prendre un de ces princes pour son amant. Elle chercha à s'excuser, en allégant la violence qu'on avoit employée pour l'obliger à cette démarche; mais le roi, sans se laisser toucher par ses larmes qui couloient en abondance, dit qu'il sauroit bien par la suite préserver ses enfans de pareils malheurs, et fit en même tems signe d'emmener la princesse, à qui l'on plongea sur-le-champ un cris dans le cœur, sans que personne osât prendre sa défense.

CHAPITRE X.

Description des royaumes de Soping, Loubou, Tanète, Mandhar et Toadjo.

Soping étoit anciennement un des plus puissans royaumes de Célèbes : il est situé le long de la côte occidentale, sur les confins de celui de Boni, en partie sur des montagnes et en partie dans des vallées. Au nord il est borné par le grand lac, ou *Tamparang laba;* au sud par le pays de Lamourou, lequel en dépendoit autrefois, ainsi que plusieurs autres petits royaumes, mais qui par la suite ont formé des états particuliers, ou se sont fondus dans le royaume de Boni.

Le royaume de Soping ne produit que du *pady* ou riz. Après la fuite de Badja Palacca en 1661, il étoit devenu tributaire de la Com-

pagnie, qui cependant lui a rendu la liberté en 1667.

Les rois de Soping se trouvent, depuis des tems fort reculés, alliés, par des mariages, à ceux de Boni. Le premier de ces rois, disent les peuples de Soping, est, comme ceux de Boni et de Macassar, également descendu du ciel. Ensuite ils ont eu vingt-deux autres rois ou reines, dont le roi actuellement régnant de Boni est le dernier. Celui-ci y avoit établi un régent. Mais aujourd'hui, en 1775, il est de nouveau gouverné par son roi, lequel a épousé une fille du roi de Boni, et qui se montre un fidèle allié de la Compagnie, dont il suit en tout les avis, quoique, par la valeur de son peuple, qui est naturellement guerrier, il soit beaucoup plus puissant que le roi de Boni. Son fils est élevé à la cour de son aïeul maternel.

J'ai déja parlé ci-dessus de la part que ce royaume a pris dans les troubles suscités par Crain Bontalancas et Arou Soukang.

Avant que les royaumes de Macassar et de Boni fussent parvenus à ce point de grandeur où on les a vu, celui de Loubou ou Louhou étoit le plus puissant et le plus redoutable de toute l'île de Célèbes. Ses limites s'étendent aujourd'hui depuis Pelopa, sa capitale, le

long de la côte occidentale du golfe de Boni, jusqu'à Larompo; ce qui forme environ vingt milles d'étendue. De l'autre côté de Pelopa, elles se prolongent sur toute la partie sud-est de Célèbes, entre le golfe de Boni et les côtes orientales de l'île, jusqu'à la hauteur où le peuple d'Alphour veut bien le souffrir dans l'intérieur des terres. A l'ouest il confine au pays de Wadjo, et au nord à celui de Toradja.

Le pays est fertile en riz; on y trouve aussi du fer d'une bonne qualité et des rivières qui charient de l'or.

M. Blok n'a rien pu apprendre de leurs rois et de leur ancienne histoire. Le premier de ces rois dont il soit fait mention dans les papiers de la Compagnie y est appelé Crain Harou, lequel fut vaincu à Bouton avec les Macasses, en 1666, par les armes de la Compagnie.

La reine de ce tems-là se nommoit Tanrelèle, mais on l'appeloit aussi A-sja. Cette princesse étoit en même tems reine de Tanète; dans la suite elle fut chassée du trône par le roi de Boni, sous prétexte de sa mauvaise conduite (1); et remplacée par un petit-fils

(1) Quoique cette reine fut déja d'un grand âge, elle se livroit

de ce roi. Ce royaume est aussi du nombre des alliés de la Compagnie.

Le royaume de Tanète, ou d'Aga-nonsja (ce qui signifie un pont ou passage), est placé à demi-chemin entre le fort de Rotterdam et le golfe de Sorian; à l'est il confine au pays de Mariovi-wawo; au nord à celui de Barrou, au sud à celui de Sagerie, et à l'ouest à la mer. Tanète étoit autrefois en bonne intelligence avec Macassar; dans la suite, il a été reconnu pour son allié, après même qu'il en eut été vaincu; et il fut enfin déclaré entièrement libre, dans les conférences tenues à Macassar, le 7 septembre de l'année 1668.

Du tems du gouverneur Speelman, Ebrahim gouvernoit ce petit royaume, lequel s'est déclaré pour la Compagnie à la paix de Bonaije, et a été reconnu comme son allié, après avoir prêté serment de fidélité : les successeurs de ce prince ont suivi son exemple.

Tanrelèle, reine actuelle, ayant été nommée souveraine de Louhou, remit, en partant pour ce dernier endroit, le gouverne-

---

néanmoins tous les jours à de grands excès avec les plus beaux hommes de son empire. Ceux qui n'avoient pas le bonheur de lui plaire dans ce commerce scandaleux étoient tués sur-le-champ et jetés dans la rivière.

ment de Tanète au roi de Boni et à la Compagnie ; mais quelques années après, ayant été obligée de quitter le trône de Louhou, elle remonta sur celui de Tanète.

Le pays de Mandhar est borné à l'ouest par la mer ; au nord il confine au Cajelie ; au sud au Bionangis, et à l'est il a pour limites des montagnes désertes, où les habitans vont chercher un refuge lorsqu'ils sont surpris par quelque ennemi trop puissant, à qui ils abandonnent alors leurs négreries de la côte.

Ce pays étoit divisé anciennement en dix états, qui tous avoient contracté alliance avec la Compagnie ; et trois y ont accédé volontairement ; les sept autres sont appelés les princes des sept rivières. Tous ces états ont prêté jadis foi et hommage au royaume de Macassar ; ils étoient obligés alors de fournir tous les ans un certain nombre de grands boucliers ; et c'étoit aussi de Macassar qu'ils recevoient leur régent ; ce qu'ils ont néanmoins refusé de faire en 1658, quoiqu'ils soient au reste demeurés fidèles à ce peuple.

Par le traité de Boni, Macassar a renoncé à toute espèce de suzeraineté sur Mandhar. Ensuite la Compagnie invita plusieurs fois ces états à former une alliance avec elle ; ce qu'ils

refusèrent tous avec opiniâtreté, à l'exception d'un seul. La Compagnie, soutenue par ceux de Boni, eut alors recours aux armes; mais elle ne put jamais parvenir à les soumettre, parce qu'ils se refugioient chaque fois dans les montagnes. A la fin cependant, craignant de se voir attaqués par Radja Palacca, ils se sont rendus aux propositions de la Compagnie, et ont signé un traité d'alliance avec elle en 1674, dont ils n'ont cependant jamais rempli religieusement l'esprit; ils ont sur-tout violé les articles par lesquels ils étoient tenus de se munir de passeports de la Compagnie pour leur navigation, et de ne point recevoir chez eux les bâtimens qui n'en seroient pas pourvus. Cependant il faut leur rendre la justice de dire que dans toutes les autres occasions ils témoignèrent beaucoup d'égards pour la Compagnie, ainsi que pour le roi de Boni, et qu'ils ont montré un grand empressement à venir au secours des Hollandois durant la dernière guerre.

Toadjo, suivant la prononciation du peuple de Macassar, et Wadjo, suivant celle du peuple de Boni, est situé au nord de la rivière de Tsjinnanse-boni, laquelle sépare ce pays du royaume de Boni. Il s'étend jusqu'à Panéke, lequel ressort comme une principauté libre de

Wadjo, et se trouve borné par Cotenga, derrière lequel est Kera; il court davantage au nord jusqu'à Larompo et Louhou. A l'ouest il est borné par Adja Tamparang, ou Sedeenring. Il est gouverné par quarante princes ou régens, parmi lesquels on admet aussi des femmes.

Tous ces régens doivent fixer leur demeure à Wadjo; cependant il leur est permis, quand le besoin le demande, de faire une tournée dans leur pays; mais ils sont tenus de revenir à Wadjo aussitôt que leurs affaires sont terminées.

Ces quarante princes sont divisés en trois classes, lesquelles ont chacune un drapeau particulier sous lequel ils appartiennent. — De chacune de ces trois classes on prend trois chefs, un pour la guerre, sous le nom de *patara*, et un pour la police, appelé *padenrang*, qui ont pour président le *mattoua*, ou souverain en chef, lequel n'appartient sous aucune de ces trois divisions, et qui est le quarantième prince; de sorte que chaque division est composée de treize membres.

Ces sept derniers princes, parmi lesquels il ne peut pas y avoir de femmes, forment un conseil, et exercent, au nom des quarante de

Wadjo, le pouvoir suprême dans toutes les affaires, à l'exception de celles qui ont rapport à la paix et à la guerre, pour lesquelles on convoque le grand conseil des quarante, dans lequel le mattoua a deux voix lorsque les circonstances l'exigent.

A la mort du mattoua, on convoque les trois classes, ou les trente-neuf régens, qui en choisissent un autre parmi eux, sans avoir égard au sexe de celui qu'on vient de perdre; et l'on prend dans la famille de celui-ci un individu pour remplir la place vacante de régent, qui ne doit pas être né d'une mère esclave.

Ces peuples ont également beaucoup souffert par l'agrandissement de la puissance de Macassar; mais ils ont racheté leur liberté moyennant cent *catjes* (cent vingt-cinq livres) d'or.

Ces peuples vivent paisiblement entre eux, et mettent une grande activité dans leur commerce : aussi passent-ils pour les meilleurs négocians de Célèbes, et pour la nation la plus riche et la plus redoutable de cette île. Ils ne s'arrêtent point aux traités conclus avec la Compagnie et avec le roi de Boni; allégant que ces traités sont tombés en désuétude

tude après la dernière guerre; puisque, depuis cette époque, la puissance de Wadjo est augmentée, tandis que celle de Boni a considérablement perdu de son ancien lustre.

CHAPITRE XI.

Description des royaumes de Tourattéa, Linques, Touradja, Erekan, Létha, Cajeli, Tourongan, etc. etc.

TOURATTÉA s'étend depuis la rivière Tjiko, le long de la côte au sud et à l'est, jusqu'à la rivière Tino, dont la rive orientale appartient à Bonthein; au nord il confine au royaume de Macassar, et à l'est et au sud à la mer. Anciennement les peuples de Tourattéa étoient libres, se trouvant alors partagés entre plusieurs rois indépendans, dont les principaux étoient ceux de Binano et de Bankale.

Le pays de Linques est placé entre les confins de ces deux derniers pays, à peu de distance de la baie de Tourattéa. Il a obtenu sa

liberté de la Compagnie, par le traité de Boni, quoique le roi de Boni le regarde comme son appanage, sans vouloir permettre même qu'il soit l'allié de la Compagnie.

Touradja est un grand pays situé dans l'intérieur des terres, ayant pour limites au nord les monts Alphouréens, lesquels le séparent de la baie de Tomine; à l'est il est borné par Louhou et Wadjo; au sud par Sedeenving, et à l'ouest par les montagnes de Mandhar.

Le peuple de Touradja, qui habite en grande partie dans les montagnes, est payen; une autre partie vit sur des barques et croise sans cesse autour de Célèbes, le pays d'Ende et de Sumbawa. Ces derniers s'occupent de la pêche, à faire bouillir des *tripangs* (*holothuria*, Linné, n°. 289), et à prendre des tortues pour en avoir les écailles: on les connoît aussi sous la dénomination de *Bodjos*, et ils sont regardés comme esclaves de Boni et de Goach.

Les rois d'Erekan et de Létha, deux petits royaumes dans la partie occidentale de ce pays, sont de même alliés avec la Compagnie.

Cajeli est situé sur la côte occidentale de Célèbes, vers le nord, entre Mandhar, Mamoudje et Sinlensa. C'est la place la plus méridionale qui appartienne sous Ternate. Ce pays

fut cédé au roi de Ternate par le traité de Boni; mais le gouvernement hollandois a ordonné depuis qu'il ressortiroit de Macassar. Il fournissoit autrefois à la Compagnie beaucoup d'huile de coco; mais depuis 1730 il a été tellement vexé, d'abord par les différends de ses princes entre eux, et ensuite par les rois de Mandhar, qu'on a été obligé d'abattre tous les cocotiers pour en faire des armes. Cette contrée est aujourd'hui totalement ruinée, et se trouve en grande partie sous la puissance de Mandhar.

Les petits rois de Cajeli ayant demandé, il y a quelques années, du secours à la Compagnie pour marcher contre ceux de Mandhar, on y a envoyé un certain nombre de barques armées; mais les troupes s'y sont si mal conduites que ces rois n'ont pas tardé à se repentir d'avoir fait cette démarche.

Suivant le rapport des commissaires que le gouvernement de Macassar avoit envoyés à Cajeli, il paroît que ce pays étoit alors fort fertile en riz *(padi)*, et qu'on y trouve beaucoup d'or; qu'il ne falloit même creuser le terrain qu'à la profondeur de quatre pieds, près de Pavigi, sur le golfe de Tomini, pour trouver de ce métal précieux.

Tourongan est situé dans l'intérieur des

terres, sur la rivière de Bouleboule. Cette négrerie, avec huit autres qui y appartiennent, sont connues sous le nom de *Wauwowoule*, c'est-à-dire, *les Petites Montagnes*. Anciennement toutes ces places étoient absolument indépendantes. Ensuite, après la conquête de Samboupo, six se sont alliées avec la Compagnie sur la demande impérative qu'elle en avoit faite; et peu de tems après, les peuples de Tourajio, placés derriere Goach, au pied des montagnes, et quelques autres circonvoisins ont été admis sur leurs réquisitions, dans le traité de Boni.

En tems de guerre ces places sont fort importantes; mais aujourd'hui elles dépendent presque toutes de Boni, ainsi que Bouleboule et ses dépendances, situées sur le golfe de Boni, sur la rivière de ce nom et dans les environs. A l'ouest il est borné par Wauwowoule; au sud par la rivière Cassa; au nord par la rivière Tanka, et à l'est par le golfe de Boni. Ce pays, qui s'appelle aussi Tello-Limpou, a trois chefs-lieux qui sont Bouleboule, Lamante et Radja, lesquels sont indépendans les uns des autres.

Ces peuples ont, avant et pendant la guerre de 1667, prêté constamment des secours à ceux de Macassar, qui les ont déclaré libres par

le traité de Boni. Ensuite, après la guerre, ils ont joui de la paix par les soins de Radja Palacca, qui les a gouvernés comme alliés dépendans de la Compagnie; mais après la mort de cette reine, ils sont passés sous la domination de Boni, qui les considère aujourd'hui comme ses sujets.

Voilà tout ce que le manuscrit de M. Blok contient de plus intéressant sur les différens royaumes et contrées de Célèbes. Je vais maintenant terminer ce récit par quelques notions sur les cantons plus éloignés, qui n'appartiennent pas à cette île, mais avec lesquels le gouvernement de la Compagnie à Macassar a cependant de grandes relations commerciales.

Bouton est une assez grande île, située à l'est de Célèbes. J'en parlerai plus particulièrement dans la suite de ce voyage, après avoir quitté Macassar.

Les rois de Bouton ont pareillement accédé au traité de Boni, quoique, à la vérité, ils ne l'ayent pas toujours fidellement observé; puisqu'en 1752 ils ont permis qu'on pillât le vaisseau de la Compagnie le *Rust en Werk*; démarche dont ils ont reçu une vigoureuse correction de la Compagnie en 1755. Ils implorèrent à cette occasion le secours et la pro-

tection de Boni et de Ternate, qui leur furent refusés; ils cherchèrent alors à faire leur paix, et promirent d'observer leurs traités avec la Compagnie, sans néanmoins vouloir les renouveller, et sans payer les contributions qui leur avoient été imposées pour les punir de leur trahison.

Les royaumes qui se trouvent du côté opposé dans l'île de Sumbawa, tels que ceux de Bima, Dompo, Tambora, Sangar, Papékat et Sumbawa, sont indépendans les uns des autres; mais ils sont unis par une alliance défensive, pour ce qui concerne leurs possessions dans l'île de Sumbawa; et tous sont les alliés de la Compagnie, qui les a pris sous sa protection immédiate.

Bima se trouve dans la partie orientale de Sumbawa vers le sud, à trente-cinq milles de la pointe sud-ouest de Célèbes; et l'on peut de là avec une bonne embarcation naviguer pendant toute l'année de l'une à l'autre île. C'est un état parfaitement libre, dont dépendent le détroit de Sappy, tout le Mangary sur la pointe occidentale de l'île d'Ende, et l'île de Gounong-api, laquelle est située un peu au nord de Bima.

Les souverains de Bima, Dompo, Tambora, Sangar et Papékat, se sont tenus assez

fidèlement aux traités, quoique celui de Sumbawa s'en soit fort peu inquiété, à l'instigation de ceux de Macassar et de Wadjo, qui s'y rendent très-souvent. Ces derniers surtout y naviguent beaucoup et y font un grand commerce, lequel s'étend aussi loin que le permettent leurs embarcations qu'ils construisent eux-mêmes. Ils se rendent même, à ce qu'on dit, jusqu'à la factorerie angloise de Ben-Coulen, sur la côte occidentale de l'île de Sumatra.

Passir et Couti, deux petits royaumes, ou lieux de commerce, situés dans la partie orientale de l'île de Bornéo, ont été soumis anciennement par les Macasses. Leurs princes fréquentoient autrefois ces endroits, soit seuls, soit avec leurs parens, sans permettre ni à leurs alliés, ni à leurs sujets de s'y rendre. Mais ces deux royaumes ont été admis à l'alliance de la Compagnie en 1686. En 1726 ils sont tombés au pouvoir du prince fugitif de Wadjo, le célèbre pirate Arou Sounkang, à qui ils paient depuis ce tems-là un tribut annuel.

CHAPITRE XII.

Description du fort de Rotterdam, et des pays de Maros ou Siang, Labaccan, Sagerie, etc. etc.

Après avoir indiqué ce qu'il y a de plus remarquable touchant les alliés de la Compagnie, je passe à la description de ses propres possessions qui dépendent du gouvernement de Macassar.

Parmi ces possessions il faut compter, d'abord dans l'île de Célèbes, le fort de Rotterdam, situé dans le royaume de Macassar, lequel ressortoit autrefois de la jurisdiction de Tello, sur la côte occidentale de Célèbes, par la longitude sud de 5° 7': c'est le chef-lieu de la Compagnie dans cette île. Dans le traité de Boni, il est appelé Oudjong-pandang; et

c'est par ce même traité qu'il a été concédé à la Compagnie. Aucun traité n'indique ses limites au-delà du fort; aussi les Macasses cherchent-ils à les borner encore actuellement un peu au-delà de la négrerie de Vlaardingen avec ses hameaux au nord; au sud immédiatement au-delà du campon Baro, et à l'est à Bontu-alac.

Les difficultés sur cet article, ainsi que sur d'autres, entre les Macasses et la Compagnie, proviennent de ce que le traité de Boni est resté dans toute sa vigueur après la conquête de Samboupo, ou plutôt de ce qu'après ce changement d'affaires, on n'a pas donné plus de latitude à ce traité, ou du moins qu'on n'en a pas interprêté les articles d'une manière plus formelle; quoique depuis ce tems la Compagnie ait fait jusqu'à trois fois la guerre aux Macasses avec des succès qui lui auroient permis de déclarer hautement ses volontés à cet égard; mais il semble qu'on a oublié de stipuler sur ces points essentiels.

La jurisdiction de la Compagnie, dont on cherche à maintenir l'intégrité autant qu'il est possible, s'étend depuis Sambong-Java jusqu'à ce qu'on appelle le *Kraal;* ensuite vers le nord, le long des marais salans, derrière Bontu-alac, jusqu'à la rivière de Patinga-

loang, à peu de distance d'Oudjong-tana.

Les provinces du nord comprennent les pays de Maros, avec la moitié de Sodian et Barras, ou Cabbe-Siang, Labbaccan, avec Bongero et Sagerie; ce qui forme les plaines situées entre Tello et Tanète, c'est-à-dire, les véritables magasins à bled de toute l'île de Célèbes; ensuite les endroits placés entre ces plaines et les montagnes; et finalement les négreries de ces montagnes.

Ces terres, qui sont toutes limitrophes, ont à l'ouest la mer, au nord Tanète et Maros, à l'est Lamourou, et au sud le royaume de Macassar. Elles ont toutes aussi été conquises et rendues tributaires sous le règne du roi Allah Oudien; et partagées entre les grands de Macassar, qui en ont perçu, comme de leurs propres biens, les dîmes de toutes les productions et joui de tous les droits féodaux, jusqu'en 1668; que Macassar fut prise par la Compagnie, à cause de l'infraction faite par les Macasses au traité de Boni. Ces terres repassèrent à cette époque entre les mains des ennemis; mais elles furent de nouveau soumises aux Hollandois, lors de la conquête de Samboupo.

En 1736 ou 1737, lorsque le rebelle Crain Bontalancas soumit les provinces septentrio-

nales, tous ces états abandonnèrent la Compagnie, soit de force ou de plein gré, et tournèrent leurs armes contre elle ; mais lorsqu'en août 1737 le gouverneur Smout eut repris Maros, la plupart des chefs se rangèrent de nouveau sous leur précédent maître, tandis que d'autres prirent la fuite : cependant ayant été fait prisonniers dans la suite, ils reçurent le châtiment qu'ils méritoient.

Les chefs qui s'étoient rendus à leur devoir, et ceux qu'on devoit nommer nouvellement, furent tous mandés en janvier 1738 au fort de Rotterdam : ceux qui avoient trahi leur serment furent reçus en grâce, à l'exception de celui de Labaccan, et abjurèrent pour toujours leur alliance avec le roi de Macassar, en renouvellant en même tems leurs traités avec la Compagnie.

Toutes ces provinces sont sous l'inspection d'un employé de la Compagnie, qui fait sa résidence dans la province de Maros, entre une citadelle palissadée appelée Valkenburg et la négrerie de Sourjierang, et c'est à lui que les Paggerbuuren au royaume de Tanète sur la rivière Pantjana sont soumis. Les négreries comprises sous la jurisdiction de la Compagnie et de son résident à Maros sont au nombre de trois cent soixante-dix.

Outre le délégué de la Compagnie à Maros, il y a cinq autres régens dans l'intérieur des terres, que les plus anciens du peuple choisissent parmi les plus proches parens de celui qui occupoit cette place, et qu'on présente au gouverneur et au conseil de Macassar, qui en font alors l'élection, qu'on soumet néanmoins à la sanction du conseil suprême des Indes. — Siang a de même son régent connu sous le nom de *loma*. — Le régent que la Compagnie tient à Labaccan porte le titre de *crain*; et Sagerie a cinq régens dont le Crain Mangalong est le chef.

La plus grande partie des habitans de toutes ces plaines sont venus de Boni, et sont, en général, fort adonnés à la culture des terres. Ils ont leurs chefs particuliers, qui sont à la nomination du roi de Boni; mais ils sont, comme sujets de la Compagnie, tenus à payer les dîmes de la récolte du riz.

Les autres cantons, situés entre ces plaines et les montagnes, ont de même leurs régens particuliers que la Compagnie leur donne; presque tous portent le titre de *crain* avec le nom de la négrerie qui leur est confiée. Ceux-ci fournissent à la Compagnie les bois et les bambous dont elle a besoin pour le poste qu'elle tient à Sourjierang, ainsi que

les pilotis nécessaires pour la jetée du fort de Rotterdam.

Outre ces régens il y a plusieurs chefs de village nommés *galarangs*, qui dépendent de ces régens. Tous ces peuples vivent heureux sous leurs propres loix et exercent la religion de leurs pères, en remplissant envers la Compagnie les devoirs qu'ils lui doivent comme à leur protectrice légitime.

Au sud du fort de Rotterdam, sur la côte occidentale, la Compagnie possède les cantons de Poulem-bankeeng et de Galissong, situés dans le royaume de Macassar proprement dit, entre les étangs poissonneux d'Aing et la rivière Tjikoa; mais le petit royaume de Sanraboni les sépare. C'est dans la guerre de 1667 que la Compagnie a conquis tous ces cantons.

Les habitans de ces deux cantons sont d'excellens soldats, et ceux de Galissong ont la réputation d'être les meilleurs marins; quand la Compagnie se trouve avoir besoin de matelots à Macassar, ils sont obligés de servir moyennant la simple nourriture.

C'est sous Galissong qu'appartiennent l'île de Tanakéke et les trois îlots appelés les Trois Frères *(de Drie Gebroeders)*, qui sont dévolus à la Compagnie par droit de con-

quête, ainsi que toutes les autres îles qui gisent le long de la côte occidentale de Célèbes, depuis la pointe de Tourattéa jusqu'à Tanète. Les Macasses ont, dans la grande île de Barnang, une colonie de Touradiens ; la plupart des autres îles sont inhabitées ; quelques-unes cependant sont cultivées par des sujets de la Compagnie, et quelques autres par ceux de Boni.

Sur les côtes méridionale et orientale du golfe de Boni, la Compagnie possède les royaumes de Bonthein, de Boule-Comba et de Bera, avec tout ce qui en dépend. A l'ouest, Bonthein est borné par la rivière Tino, qui le sépare du royaume de Tourattéa ; au nord, par les montagnes qui portent le nom de ce royaume ; à l'est, par la rivière de Kalekongang, et au midi par la mer.

Depuis des tems réculés Bonthein est compté parmi les alliés de Macassar, et a été gouverné par ses rois ; mais il a été subjugué jusqu'à deux fois par les armes de la Compagnie, à qui il est resté comme pays conquis par le traité de Boni.

Ce pays est fort beau et très-fertile en riz. Il y a une spacieuse baie pour les vaisseaux et autres embarcations; et ses habitans sont, avec ceux de Boule-Comba et de Bera, les sujets les

plus paisibles et les mieux intentionnés que la Compagnie possède dans toute l'île de Célèbes.

La Compagnie avoit d'abord donné ce royaume à Radja Palacca, en récompense des grands services qu'elle lui avoit rendus; mais cette reine étant morte sans héritier mâle, la Compagnie en reprit la possession immédiate, comme étant d'une trop grande importance pour s'en désaisir en faveur de quelque autre.

Bonthein est donc actuellement gouverné par deux régens indigènes revêtus du titre de crain; savoir, un pour Bonthein, et un autre pour Tompoboule, lesquels ont sous eux plusieurs galarangs ou chefs de village. Ces crains et galarangs, ainsi qu'un sergent qui est chargé d'un poste palissadé, sont tous sous l'inspection du résident, lequel a de même la grande main sur Boule-Comba, qui étoit également autrefois un royaume particulier, mais que les Macasses ont mis sous leur joug dans ces derniers tems.

Il s'étend depuis la rivière de Kalekongang, qui le sépare Bonthein, jusqu'à Bera, ou la rivière Banpang, laquelle passe entre ces deux pays. Il a au nord les montagnes de Kyndang, par lesquelles il se trouve séparé de Boni, ou plutôt des montagnards de Tourayo; la mer le borne au sud.

Ce

Ce pays est pareillement une conquête de la Compagnie; par conséquent ses habitans sont ses sujets légitimes, jouissant des mêmes droits et des mêmes charges que ceux des provinces que la Compagnie possède dans le nord de Célèbes.

Il y a aussi deux régens de la Compagnie, Crain Gantarang et Crain OEdjonglowe, qui ont sous eux plusieurs galarangs. Le pays est fertile en riz, riche en gibier et garni de grandes forêts, dont le bois n'est cependant pas propre à la bâtisse des maisons.

La rade de Boule-Comba est dangereuse pour les vaisseaux pendant la mousson de l'ouest; mais les petites embarcations peuvent, quand la marée est haute, se mettre à l'abri dans la rivière Kalekongang ou Kaelkonkong. Près de l'embouchure de cette rivière on trouve un fort palissadé de la Compagnie, appelé Carolina, où se tient un résident qui a l'inspection sur Bira, pays qui s'étend de la rivière Bampang, à l'est le long de la mer, jusqu'à la pointe de Lassem (1), et de-là vers le nord jusqu'à la pointe de Cadjang. Dans l'intérieur des terres il a pour limites Boule-Comba, Tourang et Kadjang,

(1) Appelée Lassoa sur les cartes de la Compagnie.

qui appartiennent sous Bouleboule. Tous ce pays a été cédé à la Compagnie par le traité de Boni. Il est stérile, hérissé de rochers, et ne donne à ses habitans que de l'*ochi* au lieu de riz et de pain ; de sorte qu'ils doivent tirer leur riz ou padi de Boule-Comba et de Bima. Il y a quelques forêts qui leur fournissent, ainsi qu'à Boule-Comba, d'assez bon bois pour la construction de leurs embarcations ; aussi étoit-ce ici que les Macasses avoient leurs principaux chantiers.

Le peuple de Bira est, en général, bon soldat, tant par terre que par mer. Les plus riches parmi eux sont adonnés au commerce ; le reste s'occupe à la construction des embarcations et à tisser des habits grossiers de coton blanc, qui vient assez bien ici, et dont ils paient une petite redevance par an à la Compagnie.

Il y a dix régens dans ce pays, dont Crain Bira est le principal ; ils se rendent une fois par an au fort de Rotterdam pour payer leurs tributs.

CHAPITRE XIII.

De l'île de Saleyer.

L'ÎLE de Saleyer gît au sud de la pointe de Lassem, dont elle n'est éloignée que de deux fortes lieues. Entre cette pointe et Saleyer on trouve les Bouseronnes (que nos marins appellent Bouserouns), qui sont trois petites îles désertes.

Saleyer est entourée de plusieurs autres îles qui y appartiennent, mais dont il n'y en a que deux d'habitées, Boneratta et Calauwe.

Les Macasses qui possédoient autrefois Saleyer en ont fait la cession au roi de Ternate par le traité de Boni ; mais dans la suite ils ont su en dépouiller ce prince en faveur de la Compagnie.

L'île de Saleyer est fort montueuse, et rem-

plie de vastes forêts, où l'on trouve une grande quantité de cerfs. Elle produit de l'ochi et du *batta :* le dernier est une espèce de millet qui sert de nourriture aux habitans. On y fabrique aussi beaucoup d'habits d'une étoffe bleue grossière avec des raies blanches, du *capoc* ou coton que produit la contrée.

Cette île est gouvernée par quatorze régens, lesquels se rendent tous les ans, au mois d'octobre, au fort de Rotterdam, avec deux cent cinquante à trois cents de leurs sujets, pour faire les corvées auxquelles ils sont tenus envers la Compagnie, et pour y soumettre à la décision du gouvernement les différends qui peuvent s'être élevés entre eux.

Les insulaires de Saleyer sont d'un naturel pusillanime et semblent être nés pour l'esclavage, mais d'ailleurs fort querelleurs et fort opiniâtres, au point même que lorsqu'ils se trouvent contrariés dans leurs idées, ils émigrent sur-le-champ pour quelque autre contrée.

La Compagnie tient ici un résident qui habite une citadelle (*pagger*) palissadée, située, à ce qu'on m'a dit, par la latitude sud de 5° o'.

Les îles de Bonaretta et de Calauwe, dont j'ai parlé, ont été concédées en fief à Radja Palacca : c'est dans la première de ces îles

qu'il faisoit élever ses danseuses ; ce qui a été imité par ses successeurs à la couronne de Boni ; de sorte que ces îles ne sont, pour ainsi dire, habitées que par le peuple de ce royaume, et se trouvent peu fréquentées par celui de Saleyer.

Par cette courte description des peuples que renferme la grande île de Célèbes, il est facile de se former une idée des relations qu'ils ont avec leurs voisins, de la forme de leurs gouvernemens, etc., et combien doit être difficile la place de gouverneur chargé de ménager et de défendre ici les intérêts de ses commettans.

C'est le traité de Boni, dont j'ai eu occasion de parler plusieurs fois, qui a consolidé, il y a plus d'un siècle, la puissance de la Compagnie dans l'île de Célèbes. Le roi de Boni, qu'on regarde comme le premier et le plus ancien allié des Hollandois, se trouvoit ménacé alors d'être soumis par les Macasses, ce qui le détermina à former une alliance intime avec la Compagnie, dont la puissance étoit si redoutable alors dans toute l'Inde, qu'elle pouvoit accorder protection et secours à tous ceux qui venoient se ranger sous ses drapeaux. Macassar fut vaincu, et Boni, se trouvant délivré de cet implacable ennemi,

vit dès-lors accroître sa grandeur, principalement durant le règne de Radja Palacca, qui fut même employé à contre-balancer l'influence du systême politique de Macassar; de manière qu'on avoit tellement augmenté sa puissance qu'il ne fut plus possible d'y mettre des bornes lorsqu'on se fut apperçu des fausses mesures qu'on avoit prises. Aujourd'hui même ce royaume s'approprie de tems en tems certains cantons sous quelque prétexte spécieux, lorsque la foiblesse du gouverneur en gestion lui permet de pareilles usurpations, qui se trouvent ensuite sanctionnées par le grand conseil des Indes.

Le roi actuel de Boni est déjà parvenu à placer un de ses petits-fils sur le trône puissant de Louhou, sans que la Compagnie ait eu la force de s'y opposer : il faut qu'on ne lui ait pas fait appercevoir les suites dangereuses que pourroit avoir cette démarche; peut-être même la lui a-t-on fait considérer comme un avantage pour elle? Ces dispositions, et plusieurs autres de cette nature, ont tellement diminué la considération dont la Compagnie jouissoit à Célèbes, que ses possessions dans cette île sont aujourd'hui fort précaires. Le traité de Boni, auquel l'on s'en rapportoit ci-devant dans toutes les discus-

sions, n'a plus la moindre valeur; le roi de Boni ose même former des réclamations sur le Campon Baro, situé à peu de distance du fort, et cela sous le prétexte qu'il y a habité pendant quelque tems, à l'occasion de l'asile que la Compagnie lui avoit accordé contre Arou Palacca. Peut-être même doit-on s'attendre à de plus grandes difficultés encore à la mort de ce roi; car il est certain que tous les princes de l'intérieur de Célèbes regardent d'un œil jaloux les possessions des Hollandois dans cette île, et ne laisseront échapper aucune occasion de les en chasser, s'ils parviennent à établir une parfaite union entre eux.

Voilà ce qui rend sur-tout le gouvernement de Macassar si épineux, puisqu'il faut savoir entretenir une mésintelligence continuelle entre ces princes, sans permettre néanmoins qu'ils en viennent à des voies de fait, pour ne pas être réduit à la nécessité de se déclarer en faveur de l'un ou de l'autre. Mais ce n'est pas seulement par les indigènes de Célèbes que la Compagnie se voit ménacée. Les Anglois, ses compétiteurs éternels, cherchent à y former quelque établissement, ainsi qu'ils y étoient déja parvenus, pour ainsi dire, il y a quelques années, dans les environs de la ri-

vière de Sandraboni. Ceux de Wadjo et de Mandhar, ainsi que les Boniens leur sont fort affectionnés et les favorisent dans l'achat des épiceries de Céram et d'autres îles. Leur établissement à Balembankang leur fournit l'occasion de communiquer sans cesse avec ces peuples, qui ne font que se rendre continuellement avec leurs embarcations à Passir et à Couti, où il y en a beaucoup d'établis; et trouvent par-là les moyens de les mettre dans leurs intérêts. Il semble donc que s'ils vouloient un jour sérieusement venir s'établir à Célèbes, il seroit bien difficile de les en empêcher, comme on peut en juger par ce qui est arrivé, en 1768, avec le petit bâtiment de guerre anglois l'Hirondelle *(the Swallow)*, dont j'ai parlé dans mon premier voyage; événement qu'on a cherché à démentir, à la vérité, pendant mon séjour actuel à Macassar, mais d'une manière cependant à rendre, selon moi, le rapport du capitaine Carteret plus vraisemblable. Or, si l'on avoit conçu de pareilles alarmes d'un seul vaisseau de douze pièces de canon, monté par un équipage hors d'état de service, que n'auroit-on pas à redouter d'une force maritime plus considérable?

Je le répète donc, la place de gouverneur à Macassar demande un homme qui à beau-

coup de fermeté joigne de grandes connoissances du pays ; et je regarde comme un mal incalculable l'habitude où l'on est de ne point faire remplacer un gouverneur par son second, qui certainement doit avoir des idées plus exactes et plus saines sur l'administration difficile de cette île, qu'une personne qui n'a jamais assisté aux délibérations qui y sont relatives. Il paroît cependant que le conseil des Indes a sur cet objet des vues parfaitement contraires, dont il n'est pas possible de pénétrer les raisons.

Comme le gouvernement de Macassar est peu lucratif, les gouverneurs cherchent à y demeurer le moins de tems possible ; aussi s'appliquent-ils fort peu à prendre une connoissance approfondie des affaires, dans l'idée qu'elles pourront se maintenir dans l'état où elles sont pendant la courte résidence qu'ils se proposent d'y faire.

Outre les honoraires que la Compagnie paie au gouverneur, il y a plusieurs objets sur lesquels il fait certains bénéfices, tels que le commerce et les revenus territoriaux, sans parler des dixmes sur les productions du pays ; et pour cet effet, il assiste tous les deux ans en personne aux moissons, tantôt dans les provinces septentrionales, et tantôt dans cel-

les du midi. Il lève aussi des taxes sur les commestibles, dont il afferme la perception moyennant deux ou trois mille *pesos*, comme pot-de-vin pour la préférence qu'il accorde au fermier. Il reçoit de même des présens à la nomination des petits rois des îles adjacentes. A son arrivée au gouvernement d'autres rois lui font également des présens; celui de Bera, entre autres, lui donne une embarcation toute neuve, appelée *prauw*, dont on indique la forme et la grandeur; laquelle étant envoyée à Bima ou à Sumbawa, y est souvent vendue jusqu'à quinze cents pesos. Il reçoit d'ailleurs différentes autres rétributions, dont j'ignore les dénominations et les valeurs.

Le vice-gouverneur a principalement la grande main sur le commerce qui se fait ici. Il est, à proprement parler, le teneur des livres en chef; et il occupe aussi, comme cela est ordinaire sur toutes les factoreries de la Compagnie, la place de président au conseil de justice et à quelques autres conseils; mais tout cela est de fort peu de rapport.

C'est le capitaine ou commandant de la milice qui tient le troisième rang; ensuite vient le schabandar, ou percepteur des impôts, et le fiscal occupe le quatrième rang. Il y a aussi

un interprète pour les langues bonienne et macasse, dont la place étoit lucrative du tems que je me trouvois à Macassar : il a deux autres interprètes sous lui.

Outre le capitaine ou commandant de la milice dont j'ai parlé, il y a deux lieutenans et six enseignes, dont un est commandant de Bima. Le lieutenant de l'artillerie a l'inspection des fortifications et fabriques. C'est le maître des équipages qui préside à la construction et à l'équipement des embarcations, qui consistent en pantjallings et chaloupes destinés à croiser le long des côtes pour empêcher le commerce interlope.

Le commerce de la Compagnie consiste principalement ici en toiles, sur-tout en une espèce grossière, qu'il est expressément défendu aux particuliers d'introduire dans cette île. Du tems du gouverneur Mossel, en 1752, on en vendoit pour cent mille florins par an, avec un bénéfice de quarante mille florins ; mais le commerce de contrebande avec les Anglois se trouvant considérablement augmenté depuis cette époque, et les envois faits de Batavia n'ayant pas satisfait aux demandes, le bénéfice sur cet article a considérablement diminué. « Le « commerce interlope, dit M. Mossel dans « son *Etat de l'Inde*, est si difficile à empê-

« cher à Macassar, à cause du grand nombre « de ports libres dont Célèbes est garnie, que « j'ai cru nécessaire de défendre toute commu-« nication particulière avec les îles aux épice-« ries. » Cette navigation particulière continue cependant aujourd'hui, du moins pour Amboine et *vice-versa*.

Le commerce particulier ou libre se fait principalement de Macassar à Amboine et à Batavia avec du riz, des esclaves, du tripang (*holoturion*, Linné, n°. 289), et des habits qu'on fabrique dans l'île de Célèbes; le retour d'Amboine consiste particulièrement en argent, et celui de Batavia en commestibles et en toiles.

Le peu d'articles que la Compagnie tire de Macassar et des places qui en dépendent, consiste en bois de sappan (*cæsalpinia*, Linné, n°. 516) de Bima, et une petite quantité de *cadjang* (*dolichos*, Linné, n°. 867). On expédie tous les ans un vaisseau pour Macassar, lequel y porte de Batavia, au mois de mars ou d'avril, les articles qui lui sont destinés, pour retourner ensuite par Bima et Sumbawa au chef-lieu de l'Inde.

M. Mossel étoit d'avis qu'on pouvoit épargner cette dépense, en faisant passer à Macassar les articles nécessaires par le vaisseau

chargé d'aller prendre du riz à Banda; et que le vaisseau de Ternate pourroit charger à son retour à Bima le bois de sappan destiné pour Batavia; tandis que les esclaves que la Compagnie tire annuellement de Bima pourroient se transporter par les bâtimens particuliers qui se rendent à Batavia, et pour lesquels elle paie par tête soixante rixdalers ou cent quarante-quatre livres aux patrons de ces embarcations.

M. Mossel portoit alors les revenus nets de la Compagnie à quatre-vingt mille florins, y compris les taxes, les droits d'entrée et de sortie, et les revenus des domaines, qu'on évaluoit seuls à quarante mille florins.

J'ignore si les revenus de ces domaines ont diminué depuis 1752; mais il est certain que le bénéfice sur le commerce des toiles, et les boissons préparées avec de l'opium, est bien moindre; parce que Célèbes reçoit aujourd'hui une grande quantité de ces deux derniers articles par le commerce interlope des Anglois; il y a même lieu de craindre que cette nation avide et jalouse n'emploie tous les moyens possibles pour augmenter de plus en plus ce commerce (étant déja, pour ainsi dire, seule maîtresse de celui des toiles), et que son but soit de former des établissemens dans l'est de

l'Inde. En attendant les dépenses de la Compagnie ne diminuent pas à proportion que ses revenus décroissent; de manière que la factorerie de Macassar coute aujourd'hui plus de quatre-vingt mille florins par an à la Compagnie.

Dans un mémoire de M. Van Pleuren relatif à l'amélioration du commerce de Célèbes et des îles adjacentes, il y avoit, à ce qu'il m'a semblé, d'excellentes vues sur les moyens d'empêcher le commerce interlope des Anglois à Célèbes, et de mettre sous la domination de la Compagnie le royaume de Salemparre, dont le roi, qui n'a jamais voulu se déclarer en sa faveur, est vivement dans les intérêts des Anglois. Suivant ce mémoire on l'auroit contraint à promettre de ne point admettre d'étrangers dans son pays; ce qu'il avoit constamment refusé, sous prétexte que ses ports devoient être ouverts à tous ceux qui lui payoient exactement les droits d'entrée, et qui ne commettoient d'ailleurs aucun désordre.

La garnison de Macassar doit être de huit cents hommes, en y comprenant tous les Européens; mais il s'en faut de beaucoup que ce nombre soit jamais complet, à cause de la mortalité qui règne sur les vaisseaux de la

Compagnie qui viennent d'Europe; ce qui fait qu'il arrive peu de monde à Batavia, dont l'insalubrité coute, avec Bantam, beaucoup d'hommes : de sorte que non-seulement Macassar, mais toutes les autres possessions de la Compagnie se voient par-là privées des renforts nécessaires.

Outre ces Européens, la Compagnie tient, en tems de guerre, un grand nombre de Malais à son service. Ces peuples qui, déja au seizième siècle, ont été soumis à Djohor Patani et à plusieurs autres endroits de la côte de Malacca, sont venus s'établir ici, et habitent une espèce de ville, séparée des Boniens, laquelle porte d'après eux, le nom de Campon Malais. Ils ont un capitaine en chef, que nomment les délégués de la Compagnie, à laquelle ils ont rendu de grands services tant par terre que par mer.

Leur capitaine a obtenu de la compagnie la jouissance de l'île de Tanakéke. Il vint à mon bord avec son frère, pour conduire jusqu'à la pointe de Tourattéa, M. Van Pleuren, lorsque celui-ci quitta Macassar. Il me parût être un homme franc et affable ; et lui et son frère furent si touchés du départ de M. Van Pleuren, qu'ils ne purent s'empêcher de laisser couler des larmes en prenant congé de lui.

L'un et l'autre m'assurèrent avec attendrissement qu'ils perdoient en lui un grand ami et un bienfaiteur. J'avois déja entendu dire la même chose par plusieurs Européens et indigènes de Célèbes, qui tous regrettoient également M. Van Pleuren, à cause de son caractère affable et bienfaisant.

La Compagnie permet depuis plusieurs années qu'une jonque chinoise vienne apporter directement tous les ans de la Chine les marchandises que fournit ce royaume; et que sans cette permission, cette nation rusée et adroite ne manqueroit pas d'y introduire en contrebande; tandis qu'aujourd'hui la Compagnie bénéficie sur les droits d'entrée qu'elle en perçoit; car chaque jonque, à ce qu'on m'a dit, paie au moins trois mille piastres. Les passeports de ces jonques sont délivrés par le conseil des Indes sur la demande que lui en fait le capitaine chinois de Batavia, qui les leur fait tenir; ce qui doit valoir, dit-on, à celui-ci environ dix-huit mille rixdalers par an.

Du moment que ces marchandises sont portées à terre, chaque marchand (car il arrive plusieurs de ces marchands sur chaque jonque) expose sa pacotille dans une grande maison destinée à cet effet; laquelle est alors

journellement

journellement remplie de Macasses, de Boniens et de ceux de Wadjo; aussi ces marchandises trouvent-elles un prompt débit.

Ces marchands chinois prennent en retour du *tripang* et des piastres, deux articles sur lesquels ils font un grand bénéfice à la Chine, après avoir gagné plus de quarante mille de ces piastres sur les marchandises qu'ils ont apportées, ainsi que me le dit le gouverneur de Macassar.

Lors de mon premier voyage à Batavia, j'avois déja été curieux de voir l'intérieur d'une jonque chinoise, qu'on appelle ici *wankon;* et comme il s'en trouvoit une sur la rade à côté de mon vaisseau, je profitai de cette occasion pour l'examiner. En y arrivant nous fûmes reçus avec beaucoup d'affabilité par les patrons, qui nous firent présenter du thé, des confitures et des fruits. Ce bâtiment portoit trois mâts, dont celui du milieu étoit à peu près du même calibre que celui de mon vaisseau, et tout d'une pièce. Il pouvoit avoir cent cinquante pieds de quille. Le corps intérieur du vaisseau étoit divisé en autant de compartimens qu'il y avoit de marchands à bord, où chacun déposoit ses marchandises. L'eau se trouvoit de même partagée en différens baquets, qui s'ouvroient sur le

tillac par des écoutilles, par où on la puisoit avec des seaux. La cuisine étoit placée à côté du grand mât, à bas bord, sur le tillac (car tous ces navires n'ont qu'un seul pont), où l'on prépara les mêts en notre présence, d'une manière infiniment plus propre que sur nos vaisseaux d'Europe. Sur le gaillard d'arrière il y avoit plusieurs étages de petites chambres ou cabanes faites avec des bambous, tant pour les patrons du bâtiment que pour les marchands. Exactement au milieu de ces chambrettes, dans l'endroit où l'on faisoit agir la barre du timonier, on voyoit une espèce de chapelle contenant leur *Djosie* ou idole, dont ils en prennent un nouveau tous les ans, qu'ils placent ensuite ici dans leur temple; tandis qu'ils rapportent à la Chine celui de l'année précédente. Ils commencent par mettre à terre cette idole, qui est d'or et peut avoir environ quatre pouces de haut, avant de décharger leurs marchandises de la jonque. Tant à terre que sur le bâtiment ils entretiennent sans cesse de la lumière, et brûlent de l'encens devant cette idole; et le soir, on brûle un morceau de papier argenté devant sa chapelle. Le gouvernail n'est pas attaché à l'étambord par des gonds et des rosettes, mais se trouve suspendu dans des cordes de rottin;

sa forme diffère aussi totalement de celle de nos gouvernails. Leurs ancres sont des morceaux de bois courbés sur lesquels on attache de grosses pierres pour les faire couler à fond. Leurs voiles et cordages sont tous faits de rottin.

Le 15 février on fit la revue de mon vaisseau, et je reçus ordre de laisser à l'hôpital trente-un hommes de l'équipage, qui presque tous avoient des ulcères aux jambes, faute d'avoir été bien traités, à ce que me dit le chirurgien de Macassar. On les remplaça par soixante-seize autres matelots d'Europe.

Le jour suivant je reçus à bord M. Van Pleuren, sa femme et ses deux enfans. Ce brave homme venoit d'être nommé par le conseil des Indes au gouvernement de la province d'Amboine, dont il avoit été administrateur en chef, avant de remplir la place de vice-gouverneur à Macassar.

Après les cérémonies d'usage, nous levâmes l'ancre et dirigeâmes entre le récif de la grande Lij-Lij et le danger (*den Steen*); nous saluâmes ensuite de nouveau le fort par vingt-un coups de canon, auxquels on répondit par le même nombre.

CHAPITRE XIV.

Départ pour Amboine.

A trois heures de l'après-midi le vent contraire et la marée nous obligèrent à jeter l'ancre sous l'île de Galisson, où nous passâmes la nuit.

Le lendemain, 17 février, nous appareillâmes à la pointe du jour, en alongeant la côte de Célèbes vers la passe de Tanakéke, que nous attaquâmes à dix heures, et une heure après nous en eûmes déja franchi la partie la plus étroite et la plus dangereuse.

La passe entre cette île et celle de Célèbes est assez large par elle-même, mais elle est rétrécie de moitié par un récif qui s'étend

de Tanakéke vers Célèbes, et par un danger qui se trouve sous l'eau à un demi mille environ au sud-ouest de la pointe de Sandraboni : on trouve dans ce canal douze à treize pieds d'eau. Au coucher du soleil nous avions déja doublé la pointe sud-ouest de l'île de Célèbes.

Le jour suivant au lever du soleil, nous avions sur le côté Bonthein, qu'on reconnoît à de fort hautes montagnes qui de Célèbes courent du nord au sud et qui se terminent ici; et dans ce même tems nous apperçûmes l'île de Saleyer. D'ici nous dirigeâmes sur la pointe de Lassoa, qui est à l'extrémité la plus méridionale de Célèbes. Dans l'après-midi nous reconnûmes les Bouzerouns à l'est du vaisseau.

Les Bouzerouns sont trois petites îles placées à peu près sur une ligne, sur les rumbs nord-ouest et sud-est; elles remplissent, pour ainsi dire, tout le canal entre la partie la plus méridionale de Célèbes et la partie la plus septentrionale de Saleyer, qui peut avoir un mille et demi de large. La plus septentrionale et la plus méridionale de ces îles se trouvent si près de la pointe de Lassoa, dans le nord de Saleyer, qu'il n'y a point de passage pour les vaisseaux entre cette pointe et ces deux îles,

pas même pour de petits bâtimens; du moins y courent-ils des dangers : il faut donc prendre le canal entre l'île du milieu et celle du sud ou du nord. Ces deux passages peuvent avoir, à ce qu'il m'a paru, trois huitièmes de mille de large. L'île du milieu est de toute part sans dangers, la côte en étant si escarpée qu'on n'y trouve point de fond, même par cent brasses.

C'est-là un des plus dangereux passages pour les vaisseaux qui vont aux Moluques et aux îles aux épiceries ou qui en reviennent; cependant il faut en faire usage, si l'on ne veut pas tourner au sud de Saleyer, navigation beaucoup plus périlleuse encore par le grand nombre de récifs et de dangers qui s'y trouvent sous l'eau, lesquels ne sont pas marqués sur les cartes, ou qui s'y trouvent fort mal indiqués: on en a eu depuis peu un triste exemple par un vaisseau de la Compagnie qui fut obligé de prendre cette route, ayant été porté par les courans au-dessous de cette île.

Je suis surpris donc que la Compagnie n'ait pas songé encore à placer sur l'île du milieu une batterie de grosse artillerie, pour empêcher ce passage aux vaisseaux des nations étrangères, qui, en alongeant cette île, seroient obligés de passer sous cette batterie

sans pouvoir offrir la moindre résistance, étant trop occupés à la manœuvre des voiles pour qu'ils puissent se servir de leurs canons. L'objection qu'on pourroit me faire, que cette île ne produit rien de ce qui est nécessaire à la vie, pas même de l'eau potable, est facile à lever; puisque les factoreries de Boule Comba et de Saleyer pourroient y faire passer, par de petits bâtimens, tout ce dont ce poste pourroit avoir besoin. Il ne faudroit d'ailleurs y tenir qu'un petit nombre d'hommes, n'ayant nullement à craindre qu'on en vienne jamais aux mains avec l'ennemi, puisqu'aucun vaisseau ne peut aborder à cette île.

Lorsque nous fûmes à la distance de deux encablures de l'île du milieu, pour filer entre cette île et celle du nord des Bouzerouns, nous éprouvâmes un si violent courant de l'est que le gouvernail seul ne suffit point pour diriger le vaisseau, et qu'il fallut employer pour cela les voiles; il augmenta même à tel point que, quoique nous eussions alors vent arrière assez frais, et que le vaisseau paroissoit courir, à vue d'œil, plus de cinq milles par heure, nous ne gagnions, pour ainsi dire, rien sur l'île. Cependant, une demi-heure après, le courant s'amortit, et à huit heures du soir nous nous trouvâmes hors de cette dange-

reuse passe, en faisant route sur l'île Cabyne.

Pendant le tems que nous éprouvions toute la force de ce courant, nous fûmes accostés par un petit bâtiment envoyé par le résident de Bonthein et de Boula-Comba avec des rafraichissemens pour M. Van Pleuren. L'agitation de l'eau étoit si forte que ce bâtiment auroit immanquablement été fracassé contre notre vaisseau, si les naturels du pays qui le montoient n'avoient pas laché la corde, ce qui couta la vie à un de nos matelots qui s'y trouvoit alors pour aider à décharger les vivres. Aussitôt que ce bâtiment se trouva à l'arrière de notre vaisseau, il dirigea sur l'île de Saleyer, et peu de tems après nous le perdîmes de vue.

Le lendemain nous découvrîmes, au lever du soleil, l'île Cabyne dans l'est-nord-est et est quart de nord-est, à la distance de huit à dix milles; nous appercevions alors aussi encore les côtes de Célèbes et l'île de Saleyer. Nous courûmes pour passer au sud de la première de ces îles; mais les calmes ne nous permirent de l'avoir à notre côté que le 21 février, que nous reconnûmes aussi les îles de Passangane et de Bouton; ce sont ces deux dernières qui forment le détroit de Bouton.

Bouton est une grande île assez haute et fort boisée : elle forme un royaume indépendant, auquel appartiennent les îles adjacentes. Le roi est l'allié de la Compagnie qui lui paie tous les ans cent cinquante rixdalers en monnoie neuve de Hollande, non-seulement pour qu'il permette mais pour qu'il aide même à arracher et à détruire tous les girofliers de Bouton et des autres îles de sa dépendance. A cet effet, la Compagnie tient à Bouton un sergent, appelé *extirpateur*, qui parcourt sans cesse les bois et les îles pour faire couper sur-le-champ tous les girofliers et muscadiers qu'il y trouve. Le roi de Bouton est obligé de lui fournir des guides et des interprêtes ; mais comme, depuis quelques années, il a fort mal rempli ce traité, et qu'il s'est même permis de détourner l'extirpateur de la recherche des arbres à épiceries, le conseil des Indes a jugé à propos de ne point lui payer cette année la redevance dont j'ai parlé, pour l'obliger par-là à satisfaire à sa promesse; et véritablement cent cinquante rixdalers, ou trois cent soixante florins de Hollande sont une somme considérable pour ce prince.

Les calmes constans qui nous accompagnèrent de Cabyne jusque passé les îles de Tou-

kan-bessis, nous retinrent ici jusqu'au 26 février; route qu'on fait ordinairement en vingt-quatre ou trente-six heures. Nous n'essuyâmes aucuns courans un peu forts ni favorables ni contraires, quoiqu'il y en eut cependant toujours, mais ils ne tenoient pas de direction suivie; et il ne parut point que la lune y influât pour la moindre chose.

La passe entre l'île de Bouton et les îles de Toukan-bessis est le second passage dangereux qu'ont à franchir les vaisseaux qui se rendent aux Moluques. Ce canal est bien plus large que celle des Bouzerouns (car, suivant mon estime, il y a une distance de quatre milles entre la pointe la plus avancée de Bouton et la plus occidentale des Toukan-bessis); mais le danger dure plus long-tems par le grand nombre d'îlots qui appartiennent à la première, lesquels sont tous enchaînés les uns aux autres par des récifs de rochers, entre et par-dessus lesquels passent de rapides courans qui tombent à l'est; et à un mille et demi ou deux milles au sud de ces îlots il y a un bas-fond fort grand et fort dangereux appelé le *Hoefyzer* (le Fer à cheval), sur lequel la Compagnie a perdu plusieurs de ses vaisseaux.

Il est vrai que le long de la côte de Bou-

ton on n'a à craindre que la côte même ; mais à l'endroit le plus étroit de cette passe on trouve une baie qui avance à l'ouest et au nord dans les terres, dans laquelle on court le danger d'être porté par le courant lorsque, par un tems calme, on approche trop de la pointe qui se trouve vis-à-vis des îles Toukan-bessis ; et quand on y est une fois engagé, il est bien difficile d'en sortir avant que la mousson d'ouest se soit déclarée ; et alors même on est heureux de ne pas y être retenu plus long-tems : il y a des vaisseaux de la Compagnie qui ont passé cinq à six mois dans cette baie ; M. de Klerk, entre autres, en se rendant comme gouverneur à Banda, y a été arrêté une année entière ; aussi est-elle appelée par les marins *Dwaalbaai* (Baie Fourvoyée).

Les îles Toukan-bessis, nommément les deux principales, sont, à vue d'œil, à un demi-mille environ au nord-nord-est et sud-sud-ouest l'une de l'autre ; la plus septentrionale, qui est la plus haute, s'est présentée à notre vue à neuf milles de distance : elles sont habitées par des peuples farouches qui ne souffrent chez eux aucuns étrangers, mais sur-tout point d'Européens.

Le 1er. mars, nous découvrîmes, au cou-

cher du soleil, l'île de Bouro dans l'est-nord-est, que nous conjecturâmes se trouver alors de treize à quatorze milles au moins de nous.

Cette île est d'une forme ovale, dont le plus grand diamètre court de l'est à l'ouest. Une partie des côtes septentrionales est habitée par des peuples soumis à la Compagnie, et qui sont gouvernés par leurs *orang-kaylias*, dont chacun à sous lui un *dap*. Dans l'intérieur de l'île, qui consiste en de fort hautes montagnes, se tiennent les Alphouréens ou Montagnards; les côtes méridionales sont maintenant désertes, à cause des incursions continuelles qu'y font des Papous.

La Compagnie y possède un petit fort, dans la baie de Cagely, à l'extrémité nord-est de l'île, où est un teneur des livres qui dépend du gouvernement d'Amboine, et qui a l'inspection de ce fort.

Le 4 du même mois, nous apperçûmes l'île d'Amblauw, qui se trouve à deux milles environ au sud de la pointe orientale de Bouro; elle est peu peuplée. Il y avoit autrefois un caporal avec quatre hommes, pour défendre les habitans contre les attaques des Papous; mais aujourd'hui il n'y a plus aucun Européen. Cette île appartient actuellement sous

Larique dans l'île d'Amboine, tandis qu'elle dépendoit autrefois de Bouro.

Le 6 nous dépassâmes cette île, et découvrîmes au loin celle d'Amboine à l'est-nord-est de notre vaisseau.

Le lendemain nous découvrîmes, au lever du soleil, six îles qui dépendent du gouvernement d'Amboine ; savoir, Amboine même, Céram, Kélau, Manipe, Bouro et Amblauw; et une heure après l'île de Bonoa. Nous dirigeâmes sur la pointe d'Alang, qui forme l'extrémité la plus occidentale d'Amboine.

Environ vers les trois heures de l'après-midi, nous apperçûmes le pavillon de la factorerie de Larique, placée sur la côte occidentale d'Hitou, qui forme la moitié septentrionale d'Amboine. Lorsque nous nous en trouvâmes à un demi-mille, le fort nous fit le salut par treize coups de canon, que nous lui rendîmes par cinq.

Nous dirigeâmes d'ici, à la distance d'une encablure, vers la pointe d'Alang, dont nous avions découvert, environ vers les cinq heures, le pavillon de reconnoissance, dont la bande d'en haut étoit rouge et celle d'en bas blanche ; tandis que, suivant les ordres secrets qu'on m'avoit donnés à Batavia, je de-

vois arborer un pavillon rouge, blanc et rouge; mais on avoit oublié de me pourvoir de ce signal : ce qui m'étoit déja arrivé lorsque je partis, en 1769, de Batavia pour le Bengale. De quelle utilité peuvent donc être ces signaux, si l'on se trouve dans l'impuissance d'y répondre; puisque le chef d'un vaisseau ne peut y pourvoir, ne devant ouvrir ses ordres à cet égard qu'à une certaine hauteur, ainsi que cela eut lieu à mon approche de Bouro.

A un huitième de mille de distance environ d'Alang, nous reçûmes à bord le pilote d'Amboine, avec un ordre par écrit du gouverneur de conduire notre vaisseau dans la baie.

Cette baie est formée par deux grandes péninsules, appelées Hitou et Leytimor, lesquelles sont jointes à l'est par un isthme étroit nommé le Pas de Baguewala, et forment l'île d'Amboine. Elle n'a, à son entrée, entre la pointe d'Alang sur la péninsule d'Hitou, et celle de Rosanipe sur celle de Leytimor, placées à l'est et à l'ouest l'une de l'autre, que la largeur de deux lieues de mer tout au plus; et elle se rétrécit à mesure qu'on y entre. On n'y trouve d'ancrage qu'en quelques endroits, et cela seulement à la distance d'une encablure de la côte, par trente brasses et da-

vantage ; par-tout ailleurs il n'y a point de fond, même par cent brasses. Il y a aussi un courant continuel, qui se jette d'un côté dans la baie et en sort de l'autre ; ce qui en rend l'entrée fort difficile, sur-tout lorsqu'on n'a pas vent arrière.

Si l'on essuie du calme (ce qui n'est pas rare sous de hautes montagnes), et qu'on tombe dans le courant qui sort de la baie, on en est bientôt jeté dehors, quelquefois avec le danger d'être abattu au-delà de l'île. C'est près de la côte de Leytimor, sous le fort Victoria, que vont mouiller les vaisseaux par vingt-cinq brasses d'eau, à trois quarts d'encablure du mole ; à la longueur d'un vaisseau plus loin il n'y a plus de fond.

Nous bordayâmes, pendant la nuit suivante, pour nous enfoncer dans la baie, parce que le vent souffloit de nord-est, et nous étoit par conséquent contraire.

Le 8 mars, à la pointe du jour, nous nous trouvions à un demi-mille environ de la pointe d'Alang, de sorte que nous avions fait peu de chemin. Les petites embarcations appelées *correcorres* et *orembais*, dont dix ou douze étoient venues nous joindre pendant la nuit pour nous remorquer, ne nous avoient été d'aucun secours, parce que le moindre

vent faisoit plus avancer le vaisseau qu'ils ne pouvoient le faire à force de rames ou de pagaies.

A midi nous étions près du Laha, qui est un cap d'Hitou à une lieue du fort Victoria. A deux heures nous reçûmes à bord des commissaires d'Amboine, qui venoient complimenter M. Van Pleuren, leur nouveau gouverneur. Immédiatement après nous eûmes un bon vent frais de nord-ouest, qui nous porta à trois heures sur la rade, où nous mouillâmes par vingt-cinq brasses fond de sable. Nous saluâmes le fort par vingt-un coups de canon, qui nous furent rendus. A quatre heures M. Van Pleuren se rendit à terre avec sa famille et les députés d'Amboine. Nous lui fîmes le salut par vingt-un coups de canon.

En mettant pied à terre, M. Van Pleuren fut reçu par l'ancien gouverneur et par les membres du conseil, qui l'attendoient sur le mole. Il traversa un triple rang de citoyens armés, qui se trouvoient placés devant la porte du fort : ensuite il sortit par la porte de terre, où toute la garnison étoit sous les armes, ainsi que les Chinois portant leurs oriflammes ; et se rendit à la maison de son prédécesseur. Aussitôt qu'il y fut assis, la garnison fit trois décharges de mousqueterie,

mousqueterie, auxquelles il fut répondu par l'artillerie du fort et par les citoyens armés de la ville; ce qui termina les cérémonies de cette journée.

CHAPITRE XV.

Amboine.

AMBOINE est la première province que la Compagnie a soumise par les armes dans l'Inde. Cette province consiste en onze tant grandes que petites îles, et même en douze si l'on y comprend la petite île de Molina. Voici leurs noms : Amboine, Céram, Bouro, Amblauw, Manipa, Kelang, Bonoa, Céram-Laut, Noussa-Laut, Hommoo ou Sapporoa, et Oma ou Horacha ; les trois dernières sont connues aussi sous le nom des Uili-Assen.

Comme Valentyn, qui a résidé pendant plusieurs années dans cette province, en a donné une description fort détaillée, je ne m'arrêterai ici qu'à quelques particularités que j'y ai remarquées moi-même.

D'après mes propres observations, le centre de l'île d'Amboine se trouve par les 3° 45' au sud de l'équateur, et à 145° à l'est de Ténériffe. Elle consiste en deux péninsules qui se joignent par un isthme de trois cent soixante toises de large seulement, qu'on appelle le Pas de Baguewala, d'après un village ou négrerie qui se trouve sur la presqu'île d'Hitou, vis-à-vis de la négrerie d'Houtoumouri, sur la presqu'île de Leytimor, qui forment ensemble l'île d'Amboine. Comme cet isthme obligeoit les petites embarcations à faire un grand détour, si on ne vouloit pas les y transporter par terre, lorsqu'on vouloit se rendre du fort aux îles Uili-Assen et *vice-versa*, M. Padbrugge, gouverneur de cette province, avoit conçu, en 1683, le projet de faire percer un canal à travers de cet isthme. Il paroissoit que la nature en indiquoit elle même les moyens, par la source d'une petite rivière placée dans la partie d'Hitou, à laquelle les naturels donnoient le nom d'œil du Pas (*Matta passo*). De-là on auroit conduit le canal obliquement à travers l'isthme, en commençant à l'est. Cette entreprise auroit été promptement couronnée par un heureux succès, si elle n'avoit pas été suspendue par des craintes chimériques : la première, que du moment

que ce canal se trouveroit percé, les courans se porteroient avec une telle rapidité dans la baie d'Amboine que la pointe des Caimans en seroit emportée (1), et que les vaisseaux ne pourroient plus approcher du fort. La seconde cause qui arrêta cet utile projet, c'est que les naturels d'Amboine qu'on employa au percement de ce canal refusèrent de le continuer sous prétexte qu'ils avoient trouvé du sang en creusant la terre; ce qu'ils regardoient comme un signe infaillible de malheur; et malgré tout le ridicule de ce prétendu présage, il fut impossible de leur faire reprendre ce travail. La première raison n'étoit pas moins folle, car il est incontestablement visible aujourd'hui encore, que la mer n'est pas plus haute à l'est de l'isthme que les eaux de la baie d'Amboine, ainsi que me l'a assuré M. Von Wagner, ingénieur fort habile, qui a nivelé avec la plus grande exactitude les deux golfes. Il n'y a donc aucune apparence que les courans qui auroient passé par ce canal eussent causé le moindre dégât. Ce projet si utile pour le bien général et pour l'avantage de la Compagnie

---

(1) C'est une pointe de la partie d'Hitou, laquelle court fort avant, au milieu à peu près de la baie.

en particulier, est donc resté suspendu jusqu'ici, sans que personne ait songé à le reprendre, quoique M. Von Wagner ait démontré plusieurs fois, à ce qu'il m'a dit, combien il seroit facile d'achever ce canal, pour lequel il ne reste plus que quatre-vingt-dix toises à creuser; mais tout cela a été inutile.

Le bras de mer qui se trouve renfermé entre les deux péninsules, porte le nom de baie d'Amboine. Il n'y en a pas, je pense, qui soit naturellement plus forte. Depuis la pointe de Mang jusqu'au Pas de Baguewala, elle peut avoir environ cinq milles; mais de la pointe de Noussanive jusqu'au même endroit, on compte à peine trois milles et demi de profondeur. Sa largeur varie : dans l'endroit le plus étroit, entre la pointe du Laha et celle des fourches patibulaires (*Galge-hoek*), qui s'y trouve vis-à-vis, il y a environ une lieue de distance; et entre la pointe des Caymans (*Kaaimans-hoek*) et la pointe qui projette à l'est du pays du petit Hative, la distance est si petite à cause d'un récif de rochers qui se trouve du côté de Leytimor, et un banc de sable qui part du Kaaimans-hoek, que, pendant la basse marrée des gens hardis ont franchi plus d'une fois ce passage à cheval, quoique l'eau y ait au

moins quatre-vingt brasses de profondeur entre ce récif et ce banc.

La baie s'étend au nord-est et sud-ouest, suivant la direction des deux péninsules, qui vont se joindre en ligne courbe au Pas de Baguewala.

La pointe d'Alang, ou pointe occidentale d'Hitou, et la pointe orientale de la baie, ou de Noussanive (que nos marins appellent par corruption Nosanipe), sont situées à environ deux milles est $\frac{1}{2}$ sud, et ouest $\frac{1}{2}$ nord l'une de l'autre.

Depuis la pointe d'Alang, ou passé Lillibooi, jusqu'à la pointe du Laha, il n'y a point d'ancrage le long de la côte, qu'aux pieds des rochers dont elle est bordée, et contre lesquels les brisans s'élèvent à une hauteur prodigieuse, sur-tout pendant la mousson d'est; mais un peu en dedans de la pointe du Laha il y a une anse (ce que le mot *Laha* signifie aussi dans la langue d'Amboine) où une flotte de vingt-cinq vaisseaux peut mouiller pendant la mousson d'ouest, par vingt-cinq et trente-une brasses bon fond de sable; et cela à une portée de pistolet du rivage, où l'on pourroit même, en cas de besoin, caréner les vaisseaux. C'est-là aussi où la flotte hollandoise, sous les ordres de l'amiral Etienne

Van der Hagen, mouilla, avant qu'elle traversât la baie pour aller prendre le fort des Portugais.

De cette anse jusqu'à la pointe des Caimans, il n'y a plus d'ancrage, si ce n'est à la moitié du banc de sable dont j'ai parlé plus haut; cependant on pourroit, en cas de besoin, mouiller à peu de distance de l'isthme de Baguewala.

Du côté opposé, sur la côte de Leytimor, au dehors de la baie, à une demi-lieue endelà de la pointe de Noussanive, on trouve un banc d'environ un mille de long, sur lequel on peut mouiller par vingt, dix-huit et quinze brasses fond de sable, lorsqu'on craint d'être porté par le courant au-delà de la baie. Ce mouillage, qui est d'une grande importance pour les vaisseaux qui arrivent, n'est pas marqué sur les cartes de la Compagnie (et cela à dessein peut-être); mais il se trouve indiqué sur celle que Valentyn a donnée dans sa description des Indes. Je l'ai remarqué aussi dans la dernière carte qu'on a publiée de la baie d'Amboine. J'y ai vu mouiller un bâtiment chinois, lorsque je me trouvai, au mois d'avril 1776, à Amboine. Mais on ne trouve point de fond entre ce banc et la côte qui forme la pointe de Noussanive, la-

quelle est composée de rochers escarpés.

Après qu'on a franchi ce banc vers la côte intérieure de Leytimor, on trouve une baie dont le fond offre un bon mouillage pendant la mousson d'est; mais il faut pour cela approcher fort près de la côte. Elle porte le nom de baie Portugaise, je ne sais trop pourquoi.

D'ici jusqu'en-delà du Galge-hock il n'y a, pour ainsi dire, point de mouillage; mais ensuite on trouve immédiatement après cette pointe (dont projette un petit récif de rochers) la rade de Vryman (*Vrymans-reede*). Il faut cependant ne pas approcher trop près de la pointe, à cause qu'il y a une telle quantité de tarêts qu'en moins d'un mois non-seulement le doublage, mais le franc-bord même des vaisseaux s'en trouveroit criblé.

Ensuite on arrive à la rade du fort de Nouvelle Victoria (*Nieuw Victoria*); mais ici le mouillage est encore fort près de la côte; car exactement devant ce fort, à une encablure et demie de terre, on ne trouve point de fond, même par soixante-dix brasses.

D'ici jusqu'à la pointe du petit Hative il y a par-tout des récifs de roche couverts d'eau qui empêchent d'approcher de la côte; et de Hative jusqu'au Pas de Baguewala, on ne rencontre également point d'ancrage, si ce

n'est tout à fait sous la côte ; et au milieu de la baie il n'y a point de fond par quatre-vingt et cent brasses même.

C'est la disposition naturelle de cette baie qui forme la force de l'île ; car, comme je l'ai dit, on ne trouve nulle part de mouillage qu'à quelques endroits fort près de terre ; il seroit difficile donc à une flotte ennemie d'attaquer cette île et plus encore de la tenir bloquée. Le Laha est le seul endroit où les vaisseaux puissent s'assembler ; mais on peut rendre cet endroit si fort qu'il n'y a rien à craindre d'une pareille attaque ; et l'on a déja pris, relativement à cet objet, des mesures dont je parlerai dans la suite.

On ne rencontre dans cette baie d'autres rochers ni d'autres bas-fonds que ceux dont je viens de faire mention, et qui tous se trouvent sous les côtes. Or, comme on n'a aucun de ces dangers à éviter, toute la précaution qu'il faille prendre pour entrer ou sortir de la baie, ou pour y louvoyer, consiste à tenir toujours la côte du Lof, et à ne s'en écarter que jusqu'au milieu du canal. Pendant la bonne mousson, ou celle d'ouest, le vent vient de la côte d'Hitou, et pendant la mauvaise mousson, ou celle d'est, il souffle de celle de Leytimor.

Les courans ne tiennent point ici de direction réglée, et la lune n'exerce même pas son influence sur le flux et le reflux, qui tantôt ont lieu une fois et tantôt deux fois dans les vingt-quatre heures, et pendant lesquels l'eau monte et baisse de six à neuf pieds. Le tems de la plus haute et de la plus basse mer, est vingt quatre ou quarante-huit heures après la pleine lune.

Il est très-naturel (quoiqu'on le regarde à Amboine comme une chose extraordinaire) que lorsque le courant entre dans la baie le long de la côte d'Hitou, il en sorte le long de celle de Leytimor; et que lorsqu'il s'y jette par cette dernière, il en sorte par celle du côté opposé.

Les deux péninsules de Leytimor et d'Hitou sont fort montueuses. Dans la première, les cîmes des monts Soya, et dans la seconde, celles des monts Capaha, dominent sur toutes les autres. Elles sont presque partout couvertes d'arbres de haute futaye et de bois taillis, entre lesquels les indigènes ont planté quelques girofliers qu'ils conservent. Les montagnes sont en grande partie composées de rochers et couvertes d'une légère couche de terre dont l'épaisseur varie beaucoup. Ici elle ne va qu'à trois pieds et moins encore,

tandis qu'ailleurs elle a douze pieds d'épaisseur. Cette terre est, en général, une argile pierreuse; et dans les vallées, là où il n'y a point de rochers, elle est plus noirâtre et mêlée de plus de sable.

CHAPITRE XVI.

Etat naturel d'Amboine.

Le climat d'Amboine est brûlant comme celui de toutes les autres possessions de la Compagnie dans les Moluques. Pendant les trois mois que j'y ai mouillé, la hauteur moyenne du thermomètre de Farenheit a été de 80 et 82°; la plus grande chaleur de 91°, et le plus grand froid de 72°; différence qu'on regarde comme si considérable pour ces contrées, que si elle avoit journellement lieu elle seroit, selon moi, certainement fort préjudiciable à la santé des habitans. Cela est occasionné par les montagnes très-hautes de Soya, au pied desquelles sont situées le fort de Nouvelle Victoria et la ville d'Amboine; ce qui fait que le soleil doit être levé pen-

dant trois quarts d'heure environ au-dessus de l'horison avant que ses rayons puissent tomber sur ces deux endroits ; tandis que l'intensité de la chaleur doit être beaucoup plus grande vers le midi, lorsque le soleil est au nord de la ligne (ainsi que cela eut lieu pendant le séjour que j'y fis), et que ses rayous réfléchissent de ces montagnes qui forment une espèce de bassin ; du moins n'ai-je pas éprouvé cette excessive chaleur qu'on ressent à Victoria, lorsque je me trouvai sur le Laha, qui est dans une plaine de l'autre côté de la baie vis-à-vis de ce fort.

Les différences qu'on éprouve relativement à la pesanteur de l'atmosphère ne sont pas fort grandes : pendant les trois mois que j'y ai passé ces différences n'ont pas été à deux lignes ou un sixième de pouce ; il m'a paru même que ni la pluie, ni le vent, ni le beau tems n'y avoient pas la moindre influence.

Les moussons sont à Amboine en sens contraire de ce qu'ils sont à Java, Bornéo, Bali, Lombek, Sumbawa, sur la côte occidentale de Célèbes, etc. ; car lorsque la mousson de sud-est règne dans tous ces endroits, il y fait un beau tems sec et maniable, aussi porte-t-elle le nom de bonne mousson ; tandis qu'on éprouve alors à Amboine, Céram, Banda et

la côte orientale de Célèbes, ainsi que sur les mers et les îles situées entre deux, ce qu'on appelle la mauvaise mousson, avec des pluies presque continuelles, de grands coups de tonnerre, de forts éclairs et de violens coups de vent, ainsi que j'en ai été moi-même plusieurs fois le témoin à Amboine; mais tout cela cesse et change en beau tems aussitôt qu'on a franchi la passe qui sépare l'île de Saleyer de celle de Célèbes.

Les montagnes fournissent un grand nombre de rivières, qui cependant ne méritent ce nom que pendant la mauvaise mousson; car pendant la bonne saison ce ne sont que de foibles ruisseaux, et plusieurs même se trouvent alors parfaitement à sec. J'en ai vu la différence remarquable dans les premiers tems de mon séjour à Amboine, que la saison sèche régnoit encore, et cela aux quatre rivières qui se jettent dans le golfe près de la ville et des négreries adjacentes, savoir, le Way-Tome, le Way-Alla, le Way-Nito, et le Bato-Gadja, ou rivière des Eléphans, qui n'étoient dans ce tems là que de simples ruisseaux, où il n'y avoit que deux à trois pieds d'eau; mais les pluies continuelles les avoient tellement enflées que leurs eaux emportèrent, avant mon départ, des ponts de trente pieds

de long et plus même qui les couvroient, ou y causèrent du moins de grands dégats.

Amboine ne fournit aucun métal; il y a seulement dans les montagnes une prodigieuse quantité d'excellent soufre, qui se trouve en croute épaisse sur la superficie de la terre; principalement sur une des montagnes du pays d'Hitou, qu'on appelle, à cause de cela, *Wawani*, Montagne de Soufre; ce qui la rend fort renommée. Les montagnes au nord de Souli, commencent aussi à fournir du soufre, à ce qu'on m'a dit.

Dans quelques endroits on trouve une argile rougeâtre et tenace dont on cuit des briques qui sont d'une aussi bonne qualité que celles qu'on fabrique en Hollande.

Il ne manque ici ni plantes ni herbes médecinales, avec lesquelles on guérit, m'a-t-on assuré, plusieurs maladies; on prétend que le *boa-ati* (1), entr'autres, possède une singulière vertu contre la fièvre. On y trouve aussi l'arbre *katjou-poutie* (2), dont les feuilles fournissent, par décoction, une huile très-forte; le sassafras, dont l'écorce donne le précieux *coulilawang*, et les racines l'huile de

---

(1) C'est l'*Ophioxylon*, n°. 1142, de Linné.

(2) C'est, je crois, l'*anacardrium*, n°. 520, de Linné.

sassafras, pour ne pas parler des muscadiers et des girofliers, qui rendent cette île et celles d'Uili-Assen si fameuses.

Le bois dit d'Amboine, ou plutôt le bois de Lingoa (*pterocarpus*, Linné, n°. 854) vient pour la plus grande partie de Céram, ainsi que le bois de *salemouli* (1), lequel est encore plus beau, mais aussi beaucoup plus rare, et même en trop petite quantité pour servir de bois de charpente, lequel vient presque tout de Java; quoiqu'on cultive ici avec un certain succès le bois de Jati (*jatus*, Linné, n°. 1346), cependant il n'y en a pas encore une assez grande quantité pour se passer du secours de Java. Outre ces espèces de bois, il y en a une infinité d'autres dont la plupart ne me sont pas connues, mais qu'on trouve toutes exatement décrites chez Valentyn.

Les productions de l'île d'Amboine sont d'a-

---

(1) Le *salemouli* est une des plus belles espèces de bois des Moluques. Valentyn, dans sa description d'Amboine, dit qu'il ressemble assez au bois de noyer de France; d'une couleur un peu moins foncée et fort agréablement veiné. Les planches qu'on en tire ont, en général, un pied et demi de large; cependant on trouve quelques arbres qui en fournissent de fort longues et de fort larges.

(*Note du traducteur.*)

bord

bord les clous de girofle. Cet arbre est trop généralement connu pour que j'en donne la description ici. Jamais deux abondantes récoltes de clous de girofle ne se suivent d'une année à l'autre : si, par exemple, une année a fourni une grande quantité de cette denrée, on en récolte ordinairement fort peu l'année suivante : le premier a communément lieu par de grandes sécheresses ; et il règne alors aussi beaucoup de fièvres malignes dans l'île. On s'empresse de cueillir les girofles au moment qu'ils touchent à leur maturité, sans quoi ils se développent bientôt en fleurs. La récolte des girofles dépend beaucoup de la bonne température de l'air dont on jouit aux mois de juin et de septembre. Il y a des années qui donnent une seconde récolte ; mais cela arrive fort rarement, et l'on ne sauroit prévoir quand cela doit avoir lieu.

Les girofles qu'on fait sécher par le moyen du feu, au lieu de les exposer au soleil, sont d'une mauvaise qualité : on les reconnoît à la teinte de leur couleur, laquelle tire plus sur le noir, et ils se plient d'ailleurs entre les doigts ; tandis que ceux qu'on a séchés de la manière qui convient ne sont pas souples, mais se cassent pour peu qu'on veuille les ployer ; ils sont aussi d'une couleur roussâtre.

Quoique le girofle ne soit pas une épicerie propre à l'île d'Amboine, mais aux Moluques, d'où il a été apporté il y a quelques siècles, il y prospère néanmoins admirablement bien, sur-tout dans les îles d'Honima, d'Oma et de Noussa-laat (communément appelées les îles d'Uili-Assen); lesquelles sont, avec Amboine, les seules îles et les seuls endroits où la Compagnie permette de cultiver cette épicerie (1), qu'elle fait constamment arracher partout ailleurs, sur-tout dans la petite île de Céram, ou Houwamouhil; sans parler de l'extirpation qui s'en fait de tems à autre dans les îles aux épiceries même, pour ne pas trop augmenter les immenses quantités qui s'en trouvent dans ses magasins tant à Batavia qu'en Europe.

C'est-là aussi la raison pourquoi le conseil des Indes ordonna en 1769 que le nombre des girofliers ne pourroit être porté au-delà de cinq cent mille pieds; et en 1773 il en fit

---

(1) Je suis dans la persuasion que les étrangers ne réussiront jamais, quelques moyens qu'ils puissent employer, à cultiver le girofle que dans les environs des Moluques, à moins qu'ils ne découvrent un terrain de la même qualité, et un climat pareil, où les volcans souterrains produisent une chaleur suffisante pour donner à cette épicerie le goût aromate qui en fait le mérite.

arracher cinquante mille autres; de sorte qu'aujourd'hui, en 1775, le nombre des girofliers sur pied monte à 320,491 arbres portant fruit, 104,866 arbres qui n'ont atteint que leur demi-croissance, et 87,911 jeunes plantes; en tout 513,268 pieds de girofliers; sans compter 22,310 *tatanamangs*, qui sont des girofliers placés çà et là près des habitations, et qu'on ne compte pas parmi les bois de girofliers de la Compagnie (1).

Les naturels d'Amboine plantent ces girofliers lorsqu'il leur naît un enfant, pour en calculer l'âge tant bien que mal; et quoiqu'ils laissent sans résistance arracher tous les autres girofliers qu'on juge à propos, la Compagnie n'oseroit cependant faire toucher à leurs tatanamangs, sans avoir à redouter une insurrection générale; ainsi qu'on en a eu un exemple lors de la dernière extirpation, que les employés abattirent quelques-uns de ces tatanamangs, par ignorance, à ce qu'on

---

(1) En 1755, le chef-lieu, ou le fort de la Nouvelle Victoria, fournit pour 115,767 rixdalers de clous de girofles; la factorerie de Saparoua pour 422,407 rixdalers; celle d'Hilla pour 149,606 rixdalers; celle d'Harouko pour 39,231 rixdalers, et celle de Larique pour 49,114 rixdalers: ce qui fait en tout la somme de 776,125 rixdalers.

prétendit. Sur-le-champ toute la négrerie se trouva sur pied; et si le gouverneur n'y eut mis promptement ordre, ils auroient arraché tous les autres girofliers; alors, après avoir mis le feu à leurs négreries, ils se seroient retirés dans les montagnes pour se soustraire à la domination de la Compagnie.

On m'a assuré que le giroflier porte du fruit pendant quatre-vingt ans. Les muscadiers prospèrent également bien dans l'île d'Amboine; mais on les fait presque tous arracher par ordre du conseil des Indes. A mesure qu'on a extirpé des girofliers, la Compagnie a songé a dédommager Amboine de cette perte; d'autant plus que la récolte du girofle ne met que peu d'argent en circulation, ainsi que je le remarquerai plus bas. Pour cet effet, le gouverneur Mossel propose, dans ses *Réflexions secrètes sur l'état de l'Inde*, de pousser dans cette île la culture du poivre et de l'indigo, et de procurer par-là une existence plus heureuse aux indigènes; mais le peu de soins que les chefs de la Compagnie à Amboine ont pris à cet égard, ou, comme ceux-ci le prétendent, la paresse des habitans et leur incurie, ont rendu ce projet salutaire, pour ainsi dire, absolument nul et sans effet.

On dit que l'indigo qu'on récolte dans la

péninsule de Leytimor, revient à six florins la livre à la Compagnie ; aussi est-il d'une qualité bien supérieure à celui de Bouro, et il diffère même peu pour la beauté du bleu de Prusse. Ce haut prix avoit déterminé la Compagnie à se procurer l'indigo à prix fixe des naturels, en promettant quarante-huit sous par livre de la première qualité, trente-six sous de la seconde, et vingt-quatre sous de la troisième et dernière qualité ; mais l'indolence insurmontable de ces peuples fut cause que cette résolution n'eut point de suite.

Suivant un mémoire du gouverneur Roozeboom, Hila avoit fourni, en 1748 et 1749, trois cent quatre-vingt-cinq livres d'indigo, et Bouro pendant les mêmes années cinq cent six livres et demie ; ce qui faisoit en tout huit cent quatre-vingt-onze livres et demie.

La culture du poivre n'a pas été plus favorable à Bouro, quoiqu'on assure que cette épicerie y prospère et que son grain est très-fort ; mais il n'est pas aussi ferme ni d'un goût aussi piquant que le poivre de Mallabar et de Bantam.

Je m'étonne beaucoup de ce que la Compagnie n'ait pas songé encore à essayer la culture du sucre dans les îles d'Amboine, puisque les cannes y viennent du moins aussi bien

et fournissent autant de sucre qu'à Java et ailleurs, ainsi que je l'ai vu en plusieurs endroits où les esclaves en cultivoient pour leur propre usage. Par-là on gagneroit non-seulement l'amitié des naturels, de qui l'on extirpe tous les ans de plus en plus les girofliers; mais ce seroit aussi un article fort avantageux pour la Compagnie, qui pourroit faire servir ce sucre de lest à ses vaisseaux qui viennent prendre ici le girofle. Il y a donc lieu de croire que cette branche est négligée par des égards particuliers pour les membres du gouvernement des Indes qui ont des moulins à sucre à Jacatra, lesquels pourroient éprouver quelque échec par cette concurrence.

Une autre branche de culture qu'on pourroit établir dans les îles d'Amboine avec avantage pour les naturels et pour la Compagnie, c'est le café, qui y croit facilement et dont la qualité est au moins aussi bonne que celle du café de Java.

CHAPITRE XVII.

Description du sagoutier.

Si le giroflier produit une denrée précieuse pour Amboine, on peut dire que le sagoutier en fournit une qui est infiniment plus utile aux habitans de cette île.

Le sagoutier, que la prévoyante nature a donné comme une nourriture générale aux naturels d'Amboine, de Céram et des îles adjacentes, à l'est de Célèbes (car il ne croit point à Célèbes même, mais bien à Bornéo, où il n'y a pas de riz); le sagoutier, dis-je, se propage des pousses ou rejettons, qui sortent des racines ou du bas de la tige des arbres qui ont atteint leur parfaite croissance; ces rejettons conservent long-tems la forme d'un arbuste. Lorsque la tige du sagoutier

commence à se former de l'arbuste, elle monte en ligne droite jusqu'à la hauteur de quarante à soixante pieds, sans aucune branche lattérale, ainsi que le palmier et le cocotier, à l'espèce desquels il appartient aussi, et forme au haut de la tige une belle touffe de feuilles; de sorte que lorsque la tige a atteint toute sa croissance, elle offre, avec sa couronne, un aspect très-agréable, et donne en même tems un ombrage frais, quand les arbres se trouvent un peu rapprochés en forme de bosquet. Cette tige du sagoutier est couverte d'une écorce d'environ un demi-pouce d'épaisseur, laquelle renferme une substance blanchâtre, spongieuse et farineuse, qui est le sagou, lequel tient lieu de pain aux Indiens.

Voici la manière dont les naturels réduisent le sagou en farine. On commence par choisir l'arbre dont on croit que la farine a acquis toute sa maturité; ce qui se reconnoît lorsque le haut de la tige, immédiatement au-dessous de la couronne, commence à devenir d'un blanc jaunâtre. On l'abat avec la coignée le plus près du sol qu'il soit possible, afin de ne point perdre de moëlle farineuse. Lorsque l'arbre est à terre, on le partage en deux dans toute sa longueur, et on fend avec

des coins l'écorce de ces deux parties, sous laquelle le sagou se présente sous la forme spongieuse de la moëlle blanche de notre sureau. Après quoi on forme d'une des branches un instrument qui ressemble assez à une doloire, avec lequel on détache le sagou de l'écorce pour le réduire en farine. Lorsque toute la moëlle se trouve ainsi débarrassée de l'écorce, on met cette farine grossière encore, et qui ressemble à de la sciure de bois, par parties, dans une espèce de huche de boulanger, on y jette de l'eau, et on mêle bien le sagou, pour détacher les fibres de la farine. Ces fibres, qu'on peut regarder comme le son du sagou, portent ici le nom d'*éla*, et servent de nourriture à la volaille, aux cochons, etc.

Lorsque la pésanteur spécifique de cette farine l'a fait précipiter au fond de la huche, on en décante l'eau, et on passe le sagou par une seconde eau. Ensuite on le met dans des paniers d'osier, et quand elle se trouve bien dégagée de son eau, on en paitrit des gâteaux de trois pouces de long sur deux pouces de large et un demi-pouce d'épaisseur; puis on en remplit des formes de ces mêmes dimensions, pour le faire cuire sur le feu jusqu'à ce qu'elle soit parfaite-

ment sèche et d'une consistance convenable.

Le pain qu'on fait du sagou diffère peu, pour le goût, de celui de la cassave ou du manioc des Indes occidentales; mais il m'a paru beaucoup plus nourrissant, et fort agréable à manger, quand, après l'avoir fait tremper un peu dans de l'eau, on le frit dans du beurre; cependant il est d'une difficile digestion.

Par le moyen d'un peu d'eau, on réduit la fleur de cette farine de sagou en petites dragées qu'on fait sécher, pour l'employer dans les potages, en forme de vermicelle; le sagou de Bornéo est réputé le meilleur pour cet usage. On en apprête aussi une espèce de bouillie, appelé *popéda*, laquelle est un peu gluante : on la mange en y plongeant de petits bâtons auxquels cette bouillie s'attache, et qu'on trempe ensuite dans un bouillon de poisson; ce qui, avec un peu de poisson en nature et du *sambal*, est regardé par les naturels d'Amboine, et même par les descendans des Européens, comme le meilleur mêt qu'on puisse manger. Le *toma* ou vingt-cinq livres de farine de sagou coute communément à Amboine sept à huit sous de Hollande; et un arbre ordinaire, de douze à vingt ans, en donne cinq à six cents livres. Outre

cette farine le sagoutier fournit quelques autres articles utiles.

La tige, ou si l'on veut l'écorce, après qu'on l'a dépouillée de sa moëlle, sert aux habitans de tuyaux à conduire les eaux.

Les soi-disantes branches du sagoutier, dont le bout d'en bas est rond, et celui d'en haut creux en forme de gouttière, servent aussi à cet usage; mais la principale utilité qu'en retirent les insulaires est de les employer à faire les murailles et les *plafonds de leurs* habitations, ainsi que des caisses à emballer différentes denrées, etc. Ces branches portent ici le nom de *gabba gabba*. On donne celui d'*atap* aux feuilles enfilées les unes aux autres, qui servent de couvertures aux maisons, qu'elles garantissent de la pluie; mais il faut les renouveller tous les six ou sept ans.

Quoique le sagoutier croisse, pour ainsi dire, dans toutes les îles de cette province, c'est néanmoins dans celle d'Houwamouhil, ou petite Céram, qu'on en trouve les plus grandes forêts, que la Compagnie s'est réservée et dont elle fait abattre tous les ans une certaine quantité d'arbres (1), qu'on distingue en trois

(1) Suivant le mémoire du gouverneur Roozeboom, les forêts de Louhou et d'Hanitello ont fourni, dans une seule année, à la Compagnie mille soixante-sept pieds de sagoutier.

espèces différentes, et qui se vendent aux prix suivans :

Le *maha poutey*, ou première qualité, à un rixdaler le pied.

Le *majou barou*, ou seconde qualité, à trois quarts de rixdaler.

Le *seri boa*, ou troisième qualité, à un demi-rixdaler.

Amboine fournit d'ailleurs peu de fruits et de productions de la campagne propres à la nourriture. Outre le pamplemous, qui n'y est pas à beaucoup près pas aussi bon qu'à Batavia, on y trouve des oranges douces, des mangues, des mangostangs (*garcinia*, Linné, n°. 594), des blimbings (*averheoa*, Linné, n°. 576), et des mêlons d'eau, mais en fort petite quantité. Le peu de légumes que donne l'île, demande infiniment plus de soin qu'à Batavia.

Le *saguer* est une boisson qu'on tire d'un arbre qui, selon le peu de connoissance que j'ai en botanique, appartient au genre des cocotiers, des sagoutiers et des dattiers (1) : cette

(1) Ce palmier, que Houttuyn a classé parmi les *elates* dans son magnifique ouvrage, est maintenant assez connu pour le placer comme un genre particulier dans le système de botanique. Le nom latin a été adopté par Rumphius. Dans la figure que cet au-

liqueur peut donc être comparée au vin que donne le palmier.

Lorsque cette liqueur vient de sortir nouvellement de l'arbre, elle est limpide et ressemble beaucoup à de l'eau commune : elle est douce alors et en même tems d'une qualité rafraichissante ; mais elle acquiert de jour en jour plus de verdeur, et finit par être parfaitement aigre ; ce qu'on prévient en lui faisant subir une préparation avec un certain bois amer, après quoi elle reste long-tems bonne ; et quoiqu'elle perde alors son goût agréable et prenne une légère couleur de lait d'amandes, elle est regardée comme une boisson plus salubre, et aussi plus enivrante : dans cet état on la conserve dans des bouteilles bien bouchées.

L'arbre qui produit le saguer a toujours un air aride, et à le voir même on le croiroit mort, ayant une quantité de feuilles desséchées et jaunâtres, qui ressemblent beaucoup à celles du sagoutier. On coupe ces feuilles pour en laisser couler goutte à goutte le saguer dans un bambou qu'on a pendu dessous, et qu'on vide lorsqu'il est plein : cette opération s'appelle *tyfferen*.

---

teur donne du saguer, *tab. XIII*, *Herb. Ambon.*, *p.* 1, les feuilles devroient être un peu plus grandes et plus fournies.

(*Note du traducteur.*)

Les forêts d'Amboine sont remplies de cerfs et de sangliers; aussi n'est-ce, pour ainsi dire, que la viande seule de ces deux animaux qu'on mange ici, tant fraiche que salée ou boucanée; cette dernière sorte s'appelle *dingding* : on la grille un peu pour la manger avec du riz.

Parmi les bêtes sauvages qui remplissent les forêts, on trouve dans l'île de Bouro un animal appelé *babi-rousa* (le cochon-cerf), dont Valentyn a donné la figure avec une description fort exacte : il m'a paru cependant que cet animal est un peu plus haut sur ses pattes qu'il n'est représenté chez cet auteur. Voyez la planche ci-jointe (1).

---

(1) Voici la traduction littérale de la description que Valentyn a donnée du *babi-rousa*. Il ressemble à l'extérieur parfaitement au sanglier; mais le mâle a quelque chose de remarquable que n'a pas ce dernier. Outre les deux défenses ordinaires du sanglier implantées dans la mâchoire inférieure, il en a deux autres qui partent de la mâchoire supérieure, exactement vis-à-vis des deux premières défenses; elles sont recourbées en arrière en demi-cercle et quelquefois davantage; ce qui donne une singulière figure à cet animal. Il arrive même que ces défenses supérieures se recourbent au point qu'elles rentrent dans l'os frontal.

Outre cela le babi-rousa a la mâchoire supérieure garnie de quatre dents incisives, et l'inférieure de six, dont les deux de derrière projettent en avant. Après ces incisives, on trouve, au lieu des dents canines, les deux défenses en question; après quoi viennent de chaque côté six mâchelières, dont celles du fond de la gueule sont divisées en trois pointes. La femelle n'a point les grandes défenses remarquables du mâle.

Autrefois la baie d'*Amboine* étoit fort poissonneuse; mais elle l'est beaucoup moins depuis le grand tremblement de terre qu'il eut ici en 1754. La plupart des poissons qu'on y trouve sont particuliers à ces parages. Il y a, entre autres, aux environs du mole, un fort grand poisson nommé Jacob Eversten (*Perca*,

---

Cet animal a la peau mince et le poil court et fin. Son dos est chargé de soies qui ressemblent à celles du sanglier.

Son pélage est d'un gris de cendre, tirant sur le roussâtre, et mélangé d'un peu de noir.

Son groin est plus pointu que celui des autres porcs. Il a les oreilles courtes et les yeux petits. Sa queue est plus longue que celle du sanglier, et se termine par une touffe de poils.

Chaque patte est garnie de deux longs ongles, et de deux autres plus courts; les jambes de devant sont plus courtes que celles de derrière; ce qui rend sa marche un peu lente et heurtée, ainsi que je l'ai observé moi-même.

Sa chasse est facile et on en vient bientôt à bout, parce que sa peau mince, qu'on apperçoit à travers ses poils, ne peut résister aux dents des chiens. Il est vrai qu'ils peut fortement blesser avec les défenses de la mâchoire inférieure; mais celles de la mâchoire supérieure, trop courbées, l'empêchent de faire beaucoup de mal aux chiens. Aussi lorsqu'un chien a une fois éventé un babi-rousa, il le quitte rarement pour aller attaquer un autre animal.

Le babi-rousa a l'odorat extrêmement fin. Ordinairement il se dresse contre quelque arbre pour éventer de loin son ennemi. C'est aussi dans cette attitude qu'il dort pendant la nuit; et quelquefois il s'accroche avec ses défenses d'en haut aux branches d'arbres, pour se reposer.

La chair de cet animal ressemble plus pour la délicatesse et le

Linné, n°. 168), lequel, dit-on, enlève chaque année un seul homme. Je ne puis certifier la vérité de ce fait, quoique plusieurs personnes digne de foi me l'aient attesté. Ce qu'il y a de certain, c'est que le jour de mon arrivée dans cette baie, à neuf heures du soir, un

---

goût à celle du cerf qu'à celle du porc ; il fournit peu de lard.

Le babi-rousa ne se nourrit pas, comme le sanglier, de canaris (espèce d'amandes des Indes) ; il ne mange que des herbes et des feuilles du figuier d'Adam et d'autres arbres. Jamais il ne se jette dans les jardins pour dévorer les légumes.

Il va par troupes comme les sangliers, avec lesquels il ne se mêle jamais.

Quand les chiens le poursuivent de trop près et qu'il se trouve fatigué, il court se jeter à la mer, où, nageant avec autant de facilité que les canards, et se plongeant comme ces oiseaux, il échappe très-souvent aux chasseurs ; car il nage fort long-tems et va quelquefois à d'assez grandes distances, et d'une île à une autre.

On a cherché à Batavia à en nourrir avec du riz et des légumes ; mais on a beaucoup de peine à les conserver en vie ; quoique j'en aie vu un apprivoisé du tems du gouverneur-général Padbrugge. Un particulier en avoit élevé un autre à Amboine, lequel étoit fort doux, et venoit sur-le-champ quand on l'appeloit par le nom que son maître lui avoit donné. Ce dernier se nourrissoit de riz ; mais il aimoit sur-tout extrêmement le poisson. Il étoit un peu plus roussâtre et plus noir qu'ils ne le sont généralement ; son poil étoit aussi plus frisé, et ressembloit assez à de la laine.

Cet animal est, en général, silencieux, et son cris ressemble beaucoup au grognement du cochon.

(Note du traducteur.)

matelot

matelot d'une des chaloupes qui se trouvoient un peu à l'arrière de mon vaisseau, voulant se rendre à la nage à terre pour y chercher un mouchoir qu'il avoit oublié, fut si terriblement mordu à la tête par un de ces poissons qu'il en mourut la même nuit; et il en auroit sans doute été dévoré si, aux cris violens qu'il fit, on n'étoit pas venu promptement à son secours.

Du tems de Valentyn il y avoit plusieurs autres espèces extraordinaires de poissons; et la superstition, non contente de ce que la nature offroit d'admirable, y en ajoutoit d'autres bien plus merveilleuses encore. Les naturels d'Amboine, mais sur-tout ceux de Macassar, prétendent, entre autres, que les mers de ces parages renferment un poisson qui a mille pattes, et qui est d'une grandeur si prodigieuse qu'il suffit qu'il en pose une sur un vaisseau pour le faire couler bas. Ce monstre cependant a peur du coq, à ce qu'ils disent; aussi ne manquent-ils jamais de prendre un de ces oiseaux à bord avant de se mettre en mer, pour les défendre contre ce terrible ennemi.

Amboine ne renferme ni lions, ni tigres, ni loups, en un mot, aucune espèce de bête carnassière. L'animal le plus dangereux qu'on

y trouve dans les champs et dans les forêts, c'est le serpent, dont il y en a de plusieurs espèces que Valentyn a décrites avec exactitude, ainsi que le cayman ou crocodile, les différentes espèces de lésards, le scorpion, le mille-pieds et la feuille ambulante.

Les animaux domestiques, tels que buffles, vaches, chevaux, moutons, chèvres et cochons, sont tous étrangers à ce pays, excepté les derniers; tous y ont été apportés par les Portugais ou les Hollandois, de Java, de Célèbes et des îles du sud-ouest. Les vaches donnent ici encore moins de lait et du plus mauvais beurre qu'à Java; le prix du beurre est le même qu'il étoit il y a quatre-vingt ans, savoir, un rixdaler la livre.

CHAPITRE XVIII.

Des habitans d'Amboine.

AMBOINE et les îles adjacentes, qui appartiennent sous ce gouvernement, son habitées par quatre peuples distincts; savoir, les Alphouréens, les Amboniens, les Européens et les Chinois.

Les Alphouréens ou Alphoures, sont vraisemblablement les premiers et les plus anciens habitans de ce pays; aujourd'hui même ils ne se confondent pas avec les autres habitans, mais se tiennent renfermés dans les montagnes de Bouro et de Céram, où ils continuent à pratiquer leurs anciens usages et coutumes, sans chercher à fréquenter les habitans des côtes, que lorsqu'ils ont besoin ou de fer ou de sel,

qu'ils échangent contre des productions de leurs montagnes.

Le petit nombre d'individus que j'ai vu de cette nation, m'ont paru moins noirs, mieux faits et plus robustes que les Amboniens.

Dans une description que Rumphius, homme de mérite et digne de foi, a faite d'Amboine, et qui se trouve déposée dans les archives de cette île, mais que le conseil des Indes a défendu de publier, j'ai trouvé sur ces peuples les notes que voici :

« La plupart des Alphouréens habitent les « montagnes agrestes de l'intérieur de Céram. « Ce sont des hommes grands, robustes, sau- « vages, et, en général, d'une plus haute « taille que les habitans des côtes. Ils vont « communément tout nu, excepté une grosse « ceinture qu'ils portent autour des reins, « appelée *sjiaaca*, laquelle est faite de l'é- « corce laiteuse d'un arbre nommé *sacka* « (*ficomorus alba*). Ils attachent leurs che- « veux sur le sommet de la tête au-dessus « d'une écaille de cocos, dans laquelle ils « fourent leur peigne. Leur cou est garni « d'un collier de rassade. Ils ont pour armes « une espèce de sabre faite de bambou, un « arc et des flèches.

« Leur vue est extrêmément perçante, et « leur agilité est telle qu'ils peuvent attein- « dre et abattre un sanglier en pleine course.

« Par un ancien usage affreux qui subsiste « parmi eux, les hommes ne peuvent épouser « une femme qu'ils n'aient apporté auparavant « la tête d'un ennemi qu'ils ont abattue eux- « mêmes. Pour cela ils se rendent au nombre « de six, de huit ou de dix, dans un canton « éloigné, où ils demeurent jusqu'à ce qu'ils « soient parvenus à surprendre quelque indi- « vidu ; ce qu'ils font avec beaucoup d'adres- « se : ils se jettent comme des tigres sur les « passans, en se couvrant ordinairement de « branches d'arbres, de sorte qu'on les pren- « droit plutôt pour des arbustes que pour des « hommes. Ainsi travestis, ils épient l'ins- « tant favorable pour lancer leur *toran* ou « *sagou* (espèce de dard) dans le dos de leur « victime, ou bien ils lui abattent la tête ; « après quoi ils prennent précipitamment la « fuite.

« Avant de bâtir un nouveau *baleeuw* (es- « pèce de salle de conseil), ils doivent égale- « ment commencer par apporter quelques tê- « tes d'hommes. Il n'a pas été possible jusqu'à « présent de les faire renoncer à cet horrible « usage ; on assure même que sans cela ils se-

« roient assez enclins à embrasser la religion « chrétienne. Celui qui a abattu le plus de tê- « tes, tient le premier rang par sa valeur ; et « ils portent autour du cou et des bras autant « de petites coquilles blanches qu'ils en ont « apportées.

« Après avoir déposé dans leur négrerie les « têtes de leurs victimes sur une certaine pierre « consacrée à cet effet, ils les jettent sur les « montagnes sous quelques arbres touffus, où « ils exercent leur culte abominable en plein « air, prétendant que le mauvais génie y ré- « pond à leurs demandes. Ce génie emporte « quelquefois avec lui des hommes, mais sur- « tout des enfans, qu'il vient remettre au « même endroit trois ou quatre mois après, « avec des joncs peints auxquels pendent des « cordons garnis de médailles chinoises de « cuivre.

« Ils vivent du gibier qu'ils tuent à la chasse, « et se nourrissent même quelquefois de ser- « pens.

« Leurs femmes sont assez blanches et d'une « figure qui n'est pas désagréable.

« Parmi les Alphouréens se trouve un peu- « ple plus sauvage encore qu'eux, qui n'ha- « bite que sur le figuier d'Adam ou autres ar- « bres, dont ils savent tellement entrelacer

« les branches qu'ils peuvent y demeurer à leur « aise, chaque arbre servant à une seule fa- « mille. Ils ont choisi cette espèce de retraite « parce qu'ils se méfient les uns des autres; « car ils ne cherchent qu'à se surprendre mu- « tuellement, et tuent sur-le-champ ceux qui « tombent en leur puissance. »

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre touchant ce peuple, à Amboine, parce qu'il est fort rare qu'on se rende parmi eux; et il est plus rare encore que ceux qui vont les visiter soient en état de se livrer à quelques observations sur ce qui les regarde.

Il y a fort long-tems aussi que les Amboniens habitent ces îles; cependant leur figure et leur couleur semblent indiquer qu'ils descendent de quelque autre peuple. Ils sont d'une taille moyenne, plutôt sveltes que gras, et leur teint tire plus sur le noir que sur le brun. On ne trouve point ici de ces grosses lèvres et de ces nez écrasés, qui, selon notre manière de voir, défigurent les peuples de quelques autres climats. Les deux sexes ont les traits réguliers, et on rencontre même parmi eux quelques belles femmes : il semble que le climat y influe beaucoup, comme on peut le voir par les enfans des Européens qui naissent ici, lesquels sont, en général, plus pri-

vilégiés à cet égard que ceux qui reçoivent le jour à Java et à Batavia.

Ils sont d'un caractère paresseux et efféminé ; et ce n'est que la force ou le besoin qui puisse les déterminer au travail ; quoiqu'au reste il soit vrai que cela a de même lieu chez tous les peuples qui se trouvent soumis à un joug étranger, particulièrement parmi les Asiatiques et les autres habitans des climats chauds. Aussi les moyens faciles de se nourrir de sagou et du poisson que leur fournissoit autrefois en abondance la baie d'Amboine, leur ont-ils fait négliger la pénible ressource de la culture des terres. Voilà ce qui les a rendus la proie des nations qui ont voulu les soumettre, ainsi qu'on en a eu des exemples dans leurs guerres avec le peuple de Ternate, avec les Portugais et avec les Hollandois. Ce n'est donc pas en employant la résistance qu'ils sont demeurés libres du joug des souverains de Célèbes ; mais ce sont les trois peuples que je viens de nommer qui le sont empêché de tomber sous leur puissance ; quoique à cette époque les princes de Noussinavil prissent le titre pompeux de *roi de dix mille glaives*.

Il ne faut pas que la Compagnie compte beaucoup sur le secours que pourroient lui

donner les Amboniens dans le cas qu'elle se vit attaquée par quelque puissance étrangère. Il est vrai cependant que les insulaires d'Hitou ont montré quelque énergie pendant les troubles intérieurs qui ont eu lieu le siècle dernier, lorsqu'il s'agissoit de leur liberté et de s'affranchir du joug insupportable de leurs cruels oppresseurs; mais dans de semblables occurrences il leur seroit indifférent sans doute sous quelle puissance d'Europe on les fit passer; étant, par leur attachement à la religion mahométane, *également* l'ennemi mortel de tous les chrétiens.

Les femmes ne sont pas, à la vérité, d'un naturel aussi paresseux que les hommes, mais elles ont un penchant invincible pour l'amour, et n'épargnent rien pour satisfaire leurs désirs érotiques, soit qu'elles aient déja contracté les liens du marige, ou qu'elles soient encore jeunes filles. Il n'est pas rare même de voir ces dernières donner des marques de leur fécondité avant d'être mariées, mais cela, loin d'empêcher qu'elles trouvent un mari, est, au contraire, un titre pour avoir la préférence sur leurs compagnes.

Les Amboniens étoient autrefois, comme le sont encore aujourd'hui les Alphouréens, adonnés au culte des idoles; mais dès la fin

du quinzième ou le commencement du seizième siècle, les Javans qui trafiquoient déja à cette époque dans cette île, cherchèrent à répandre le mahométisme ; ce qu'ils firent même avec tant de succès qu'en 1515 cette religion y étoit généralement reçue.

Les Portugais, qui y arrivèrent quelque tems après, firent tous leurs efforts pour introduire parmi les insulaires la religion catholique, laquelle, suivant Rumphius, fit, en 1532, quelques progrès dans la partie de Leytimor; mais les habitans d'Hitou sont demeurés constamment attachés jusqu'à ce jour au mahométisme ; et voilà pourquoi on les distingue par le nom de Mores de ceux de la partie de Leytimor.

Après que les Hollandois eurent chassé les Portugais d'Amboine, on y introduisit la religion protestante ; mais cette nouvelle tentative eut le mauvais succès, qu'à ordinaire ment toute variation dans les opinions religieuses ; c'est-à-dire, que d'aveugles idolâtres ils sont devenus fort mauvais catholiques et plus mauvais protestans encore.

Il n'y a rien de favorable à dire sur leurs mœurs : les hommes ne sont pas moins adonnés que les femmes à une insatiable lascivité. Le vol est également un des vices dominans

des Amboniens, et l'on peut dire, qu'ils y sont même assez adroits, ainsi que j'en ai fait moi-même deux fois l'expérience pendant mon séjour dans cette île. La haine et l'envie règnent au plus haut degré parmi eux, et ils sont jaloux du moindre avantage dont ils voient jouir les autres; cette passion ne va cependant jamais assez loin pour les porter au meurtre. Comme une pusillanime superstition forme un des principaux traits de leur caractère, on peut dire que la mort est véritablement pour eux le roi des épouvantemens.

Lorsque ces chrétiens d'Amboine passent devant une montagne de la côte méridionale de Céram, ils font une offrande à leur mauvais génie qui habite en cet endroit, selon eux, pour qu'il n'arrive aucun fâcheux accident à leurs embarcations: cette offrande consiste à prendre quelques coques de cocos vides dans lesquelles ils mettent des fleurs et une petite pièce d'argent, qu'ils laissent ainsi flotter sur la mer. Quand il fait nuit, ils y mettent de l'huile avec de petites mèches en forme de lampes; bien persuadés que le génie, satisfait de cette offrande, ne leur suscitera point de tempête.

Jamais Amboine ne s'est trouvé réuni sous

un seul chef, même dans les tems les plus reculés ; mais, suivant l'ancienne tradition, chaque négrerie ou village a eu son chef particulier. Il est vrai, qu'il y a eu et qu'il y a encore actuellement de ces chefs qui ont eu jusqu'à quatre ou cinq négreries sous leurs ordres ; mais ceux-ci ne sont qu'en bien petit nombre. La négrerie de Noussanivel doit être regardée comme la plus considérable de cette espèce ; son *radja* ou roi ayant encore trois autres négreries qu'il gouverne.

Ces chefs sont partagés en trois rangs : les *radjas*, ou rois ; les *pattis*, ou ducs ou comtes, et les *orangs kayas*, titre qui répond à peu près à celui de *riches hommes ;* mais ces derniers ne gouvernent pas arbitrairement. Dans cette espèce de gouvernement, on donne à l'orang kaya une espèce de conseiller, appelé *orang toua*, (*le plus ancien*) qu'on choisit parmi les plus âgés et les principaux habitans du village, que le radja, le patti et l'orang kaya doivent appeler au *baleeuw* ou salle de conseil, pour le consulter sur les affaires importantes du village.

Il y a aussi dans chaque négrerie un *marinho*, lequel, à la vérité, n'assiste pas au conseil, mais qui cependant est regardé comme tenant un rang au-dessus du commun :

c'est une espèce d'inspecteur, dont l'emploi est d'exciter le peuple aux travaux de la commune.

Outre quelques petites corvées que les habitans sont obligés de faire pour ces chefs, ils reçoivent certains honoraires affectés sur la recolte des clous de girofle, d'après une convention faite avec la Compagnie des Indes, laquelle paie pour chaque bhaar, ou 550 livres de girofles, cinquante-six rixdalers, ou cent trente-quatre *florins*; dont les fournisseurs ne reçoivent effectivement que cinquante-un rixdalers; les cinq rixdalers de surplus sont partagés entre les chefs des villages : le radja, le patti ou l'orang kaya en a trois pour sa part, l'orang toua, ou ancien, un et demi, et le marinho un demi seulement. Ces avantages rendent ces places fort recherchées; aussi paie-t-on pour en jouir une certaine somme au gouverneur, à qui cette espèce d'extorsion rapporte beaucoup. Anciennement même chaque orang kaya payoit pour son élection cinquante rixdalers; chaque patti cent rixdalers, et le radja une plus forte somme encore; de sorte que celui de Noussanivel a donné jusqu'à trois mille rixdalers pour obtenir cette dignité.

Les Chinois fréquentent Amboine, ainsi

que toutes les autres îles dans l'ouest où la Compagnie a des établissemens ; mais ils y sont en très-petit nombre (1), parce qu'il y a fort peu de commerce, et que l'agriculture y est, pour ainsi dire, nulle; deux articles qui seuls peuvent attirer cette laborieuse nation. Ils occupent ici une rue qui porte leur nom, où ils ont leurs boutiques de commestibles et autres marchandises.

Les Chinois ont à Amboine, ainsi qu'à Batavia, un capitaine, lequel a maintenant sous lui un lieutenant, que le gouverneur actuel a créé moyennant un présent de cinq cents rixdalers. Ils ne se marient qu'entre eux, sans jamais s'allier avec les Amboniens ; et quand par hasard il leur manque des femmes, ils prennent pour concubines des filles boniennes ou macasses. En avril de l'année 1775, il arriva de Batavia à Amboine un jeune Chinois, pour épouser la fille d'un de ses compatriotes qui avoit la réputation d'être fort riche. La principale cérémonie de mariage entre les deux époux consistoit à se jeter mutuel-

---

(1) Si l'on vouloit calculer le nombre des Chinois d'après la capitation qu'on en reçoit, on trouveroit qu'il va tout au plus à cent têtes ; mais la fraude qui a lieu à cet égard ne permet pas de s'en rapporter à cet enregistrement.

lement un œuf et à le recevoir dans les amples manches de leurs habits ; du moins à ce qu'on me dit, car j'arrivai trop tard pour en être le témoin. Je les trouvai assis l'un à côté de l'autre, avec les yeux fixés à terre et comme ensevelis dans une profonde méditation, sans se regarder et sans prononcer une seule parole. Devant eux étoit une petite table oblongue, couverte d'une étoffe de soie rouge à fleurs d'or. Sur cette table il y avoit devant le marié et la mariée une tasse de thé et trois ou quatre soucoupes de porcelaine avec des sucreries et des nids d'oiseaux bouillis. Le lit nuptial, qui se trouvoit dans la même chambre, étoit pareillement entouré de soie rouge ; mais avec une séparation au milieu, de manière cependant qu'il y avoit deux fois plus de place pour l'homme que pour la femme. Cette dernière, qui étoit grasse, assez blanche, et d'une figure agréable, avoit une robe de soie rouge avec de longues et amples manches. Son cou étoit garni d'une chaîne d'or qui lui tomboit sur le sein. Un bonnet, se terminant en pain de sucre et garni de trois rangs de diamans, lui couvroit la tête. Le mari avoit une robe de camelot de soie bleu. L'un et l'autre tenoient constamment leurs mains fourrées dans leurs grandes

manches ; et lorsque le mari se levoit c'étoit toujours avec tant de lenteur, de circonspection et, si on peut le dire, d'immobilité, qu'on l'auroit pris pour un automate à ressort. Cette cérémonie devoit durer trois jours de suite, et toujours à la vue de leur lit nuptial, avant qu'ils pussent consommer le mariage.

On trouve à Amboine quelques descendans des Portugais, qui ont demandé à rester avec les Hollandois, lorsque ceux-ci chassèrent leurs ancêtres de cette île.

Les principaux chrétiens amboniens portent encore aujourd'hui les noms portugais que leurs aïeux ont reçu à leur baptême ; cependant la langue portugaise est moins en usage ici que dans tout autre endroit des Indes, et les descendans des Portugais y sont en petit nombre.

Les Hollandois qui, sous les ordres de l'amiral Van der Hagen, conquirent, en 1605, le fort Victoria, la principale place des Portugais dans cette île, sont maintenant maîtres absolus, tant sur la péninsule d'Hitou que sur celle de Leytimor et dans les îles d'Uili-Assen, sous lesquelles appartiennent aussi celles d'Oma, d'Honimoa, de Noussa et de Molana ; ainsi que Manipa, Kelang, Bonoa, la côte septentrionale

septentrionale de Bouro, la petite île de Céram ou d'Houwamouhil, et quelques endroits de la grande île de Céram; quoique ce ne fut que vers la fin du dernier siècle qu'ils se virent parfaitement en possession de la côte d'Hitou, de même que de la petite île de Céram, par les difficultés que leur occasionnèrent les *quimelahas*, ou chefs de Ternate (dont le prince prétendoit qu'une partie de ces pays appartenoit à ses domaines), ainsi que les quatre chefs d'Hitou, qui avoient pris les armes sous prétexte de défendre leurs droits. Mais comme aujourd'hui tous ces peuples se trouvent soumis, la Compagnie n'a plus d'autres soins à prendre que ceux qui sont nécessaires pour prévenir l'invasion de quelque puissance étrangère, et pour empêcher le commerce interlope, dont je parlerai dans la suite.

CHAPITRE XIX.

Du gouvernement d'Amboine.

La direction générale de cette province est confiée au gouverneur, que le conseil des Indes prend ordinairement parmi ses secrétaires ou ses employés des factoreries externes : il est rare que ce soit le vice-gouverneur qu'on nomme à cette place, sans que je puisse en dire la raison. Ce gouverneur a pour adjoints des conseillers qu'on choisit parmi les principaux employés; mais il est facile de concevoir combien peu leurs avis doivent être importans et peuvent contrarier les vues du gouverneur, quand on sait que celui-ci possède le pouvoir de les démettre de leurs fonctions et de les envoyer à Batavia, où ils trouvent rarement justice, à moins qu'ils n'aient

quelque puissante protection. Il a d'ailleurs mille moyens de vexer ceux qui ont le malheur de lui déplaire et de diminuer leurs appointemens; de sorte qu'ils doivent rendre grâces au ciel de ne plus se trouver sous sa domination arbitraire. Ce sont-là d'anciens abus invétérés qui minent insensiblement la puissance de la Compagnie dans ces contrées, et qui tôt ou tard causeront sa perte certaine. Comme les revenus du gouverneur d'Amboine étoient fort modiques, à cause du peu de commerce qui s'y fait et de différentes rétributions qu'on lui a ôtées, le conseil des Indes lui a accordé, en 1755, un paiement fixe de six mille rixdalers, ou quatorze mille quatre cents florins; ce qui, joint à ses autres attributions, suffit pour remplir avec dignité la place qu'il occupe, sans avoir recours à de moyens vils, tels qu'on en a vu employer par quelques-uns de ces gouverneurs.

Le vice-gouverneur tient le second rang dans le conseil, et il occupe aussi la place de président du conseil de justice, et celle d'administrateur en chef, etc.

La troisième place est celle du commandant militaire, qui a le rang et les honoraires de capitaine. Il est chef de la milice de toute la province. Après lui vient le chef ou résident

d'Hila, lequel a la haute main sur la plus grande partie de la côte septentrionale d'Hitou et sur la petite île de Céram ou d'Houwamouhil, laquelle est, après Saparoua, la factorerie la plus riche en girofles. Ce résident jouit d'assez bons appointemens.

La cinquième place est occupée par le chef de la factorerie de Saparoua dans l'île d'Honimoa, lequel a de même l'inspection sur celle de Noussa-laut et sur une partie de la grande île de Céram. Les premières de ces îles sont fertiles, et fournissent seules plus de la moitié des girofles que donne la province. On dit que les appointemens de ce résident sont les plus considérables, après ceux du gouverneur d'Amboine.

Ensuite vient le fiscal dont le devoir est de veiller aux intérêts de la Compagnie : il a également voix délibérative au conseil. Le résident d'Harouko, dans l'île d'Oma, qui le suit immédiatement, a l'inspection sur une partie de l'île de Céram. Le septième est le chef de Larique, factorerie située sur la côte sud-ouest d'Hitou ; et on y a attaché depuis quelque tems l'île d'Amblauw, qui appartenoit ci-devant sous la résidence de Bouro. Le huitième est le teneur des livres de la garnison ; lequel est en même tems curateur

ad lites, et président du bureau des mariages. Ces huit personnes forment avec un neuvième, qui est marchand, le conseil de police, auquel préside le gouverneur. Il y a de plus un secrétaire général. Après ceux-ci suivent les résidens de Bouro et de Manipa, le caissier, le secrétaire de la police, et, définitivement, le maître des équipages. A cette province sont aussi attachés quatre lieutenans de milice et onze enseignes.

Pour améliorer le sort de ces employés, la Compagnie leur affecta, en 1755, une rétribution de vingt pour cent qu'on prélève sur le paiement qu'elle fait aux Amboniens pour les clous de girofle qu'ils lui fournissent; ce qui dans ladite année donna la somme de 15,805 ½ rixdalers à partager entr'eux selon le rang qu'ils occupent; et dont il revient quarante pour cent au gouverneur d'Amboine. Cette espèce de gratification ne coute par conséquent rien à la Compagnie; et l'on prétend que les naturels paient avec plaisir cette redevance, parce qu'avant cette disposition ils se trouvoient cruellement vexés et trompés par les chefs des factoreries sur le poids des girofles qu'ils fournissoient, sans qu'il en résultât le moindre avantage pour la Compagnie, qui ne trouva pas de meilleur moyen pour

parer à ce vice que de ne payer que quatre-vingt de chaque cent bhaars de girofles que les naturels lui livrent, et d'affecter les vingt autres bhaars au profit de ses employés, comme nous l'avons déja dit; en ordonnant, en même tems, à son conseil de justice et à son fiscal de faire punir sévèrement ceux de ses employés qui se permettroient la moindre vexation vis-à-vis des insulaires dans la pesée des girofles.

Le conseil de justice est formé par le vice-gouverneur, qui en est président, et six membres, qui tiennent ordinairement tous les quinze jours leur assemblée à la maison de ville. On y juge toutes les affaires civiles et criminelles; mais on peut en appeler des premières au conseil de justice de Batavia, et le gouverneur a la faculté d'ordonner un sursis pour les jugemens en matière criminelle; mais lorsqu'il les approuve ils sont exécutés sans autre forme de procès, quelle que soit la peine que porte la sentence, excepté néanmoins que le criminel tienne le rang de marchand; dans ce cas on le fait passer à Batavia, avec les pièces du procès et le jugement qui a été prononcé. Il en est de même pour toutes les autres factoreries externes.

Quoique le conseil des Indes ait expressé-

ment défendu aux gouverneurs de se mêler des affaires de justice, si ce n'est pour approuver ou surseoir les jugemens en matière criminelle ; plusieurs cependant s'arrogent ce droit, et disposent à leur gré du conseil de justice et de celui de police. Quoiqu'en général la justice soit ici assez vigilante et sévère, il n'arrive cependant que trop souvent encore que le crime des personnes en place ou protégées échappe à la punition qui lui seroit due ; ainsi que j'en ai vu un exemple pendant mon séjour dans cette île. Certain chef d'une des factoreries des îles voisines, ayant abusé d'une fille d'environ quatorze ans, eut l'audace d'accuser de ce crime un esclave ambonien qu'il avoit à son service ; et malgré les sermens de la malheureuse victime de son impudicité et les protestations de l'innocent Ambonien, celui-ci fut attaché à un poteau, et si cruellement battu de verges qu'il mourut peu de tems après avoir reçu cet injuste châtiment. Comme le coupable tenoit un rang distingué, et que c'étoit un ami particulier du gouverneur, on assoupit cette affaire, sans que la partie lésée ait pu obtenir la moindre satisfaction.

Il y a de plus un conseil civil chargé de la police intérieure du pays. Ce conseil est

composé de quelques employés de la Compagnie et des chefs des négreries, dont les radjas de Noussanivel et de Soya tiennent les premiers rangs; suivent immédiatement après les membres du conseil politique. Quelquefois aussi le gouverneur convoque tous les chefs du pays, pour leur communiquer les ordres que le conseil des Indes lui a fait parvenir, et les charger de les faire mettre en exécution ; comme lorsqu'il s'agit, par exemple, de planter ou d'extirper un certain nombre de girofliers. Chaque négrerie a son école publique, où les enfans des Amboniens sont instruits gratuitement à lire, à écrire et à chanter les pseaumes.

CHAPITRE XX.

Mœurs des Européens à Amboine, et description de cette ville.

Le nombre des Européens qui résident à Amboine, du moins de ceux qui sont en quelque considération, est si foible qu'on ne sauroit presque rien dire sur leurs mœurs et leurs usages. La seule chose qui frappe d'abord un étranger, est qu'on y boit une bien plus grande quantité de liqueurs fortes dans la matinée qu'à Batavia et dans tout l'ouest de l'Inde; il y a même telles personnes qui en prennent jusqu'à dix et douze verres avant dîner. On en présente aussi aux convives avant de se mettre à table, et cela, à ce qu'on prétend, pour aiguiser l'appétit. Il y a peu d'amusemens et de sociétés, ce qu'on attribuoit

au dernier gouverneur, qui étoit, dit-on, d'un caractère atrabilaire et soupçonneux. Les Européens de la seconde classe, tels que soldats et ouvriers, trouvent ici rarement le moyen d'économiser quelqu'argent : leur nourriture se borne même, en général, au sagou, ou tout au plus à un peu de riz, avec du saguer et de l'arac pour boisson. La milice, excepté la garde du gouverneur, est dans un état pitoyable : l'uniforme consiste en une souquenille de toile bleue toute en lambeaux, sans bas ni souliers, et la précision des manœuvres de ces troupes répond parfaitement à leur tenue ; à quoi il faut joindre encore des corps hydropiques et épuisés par le grand usage du saguer, auquel on attribue aussi les jambes enflées et pleines d'ulcères qu'on leur voit ; mais ces maux ont également lieu parmi les marins. Au reste, la garnison d'Amboine n'est jamais complette, quel que soit le nombre des soldats qu'on y fasse passer annuellement de Batavia.

Il y a peu de femmes qui doivent le jour à des père et mère européens ; celles d'une race croisée sont en plus grand nombre ; parce que beaucoup d'hommes prennent ici des concubines, dont les enfans sont ensuite légitimés et incorporés dans la nation euro-

péenne. Les femmes mariées vivent d'une manière fort retirée, et fréquentent peu les hommes, avec qui elles n'aiment pas à converser, se bornant, en général, à répondre par oui ou par non. On m'a assuré que l'habitude qu'elles ont de parler la langue malaise, leur fait craindre de ne pas bien s'exprimer en hollandois: aussi ne voit-on point de femmes dans les sociétés des hommes; ce qui, selon moi, les rend tristes et insipides. Elles sont vêtues comme les femmes de Batavia. Les hommes ont le costume hollandois, excepté qu'ils préfèrent les couleurs fort tranchantes; comme, par exemple, des hauts-de-chausse de soie bleue avec des vestes rouges et des habits noirs ou bruns, etc.

Il n'y a point de voitures à Amboine; aussi n'y trouve-t-on aucune route où l'on puisse en faire usage, le pays étant fort montueux et plein de rochers; de manière qu'il est difficile même d'y aller à cheval. Mais on se sert d'une espèce de chaise à porteur, avec laquelle les naturels montent et descendent fort rapidement les chemins les plus escarpés et les plus dangereux dans les montagnes, sans qu'on ait jamais eu, pour ainsi dire, d'exemple du moindre accident.

La ville, si toutefois l'on peut donner ce

nom à une espèce de hameau sans murs et sans portes, est située dans la partie nord-ouest de Leytimor, à peu près à moitié chemin entre la pointe de Noussanivel et du Pas de Baguewala, dans une plaine qui descend en pente du pied des montagnes de Soya, lesquelles l'enveloppent par derrière et se terminent à la Montagne Rouge, située à deux cent soixante-dix toises à l'est-nord-est du fort de Nouvelle Victoria. La ville proprement dite, sans y comprendre les négreries, qu'on pourroit considérer comme ses fauxbourgs, forme un carré oblong irrégulier, compris entre le *Bato-gadja*, ou la rivière des Eléphans, et le *Way-tomo*. Suivant un plan dressé en 1718 (époque depuis laquelle on y a fait fort peu de changement), cette ville doit avoir trois cents toises de long au moins, du nord-est au sud-ouest, sur plus de cent toises de large, en allant de la baie au sud-est. Les soi-disantes rues se coupent à angles droits; il y en a quelques-unes qui sont passablement larges, mais elles ne sont point pavées.

Les seuls bâtimens publics qu'on trouve à Amboine sont les églises hollandoise et malaise, qui toutes deux ont tellement souffert par le tremblement de terre de 1755 qu'on ne

peut en faire usage; on a même été obligé d'abattre entièrement la première. La maison de ville est de même un vieux bâtiment qui tombe en ruine. On y voit par derrière une grande place carrée entourée de petites loges, qui servent de prisons. A peu de distance de la ville au-delà de Way-tomo, est l'hôpital qu'on a refait à neuf il y a quelques années, et qui est un des mieux ordonnés que la Compagnie ait dans les Indes : le bâtiment est fort commode et les malades y sont bien soignés. La maison du gouverneur a peu d'apparence, et le petit nombre de pièces qu'elle contient sont fort mal distribuées. Les autres maisons de la ville, qui n'ont qu'un seul étage, sont bâties en bois et couvertes d'*atap* à cause des grands tremblemens de terre auxquels ce pays est exposé : elles sont d'ailleurs assez commodes pour le climat, mais sans le moindre ornement. Au lieu de verre on se sert de rotin entrelacé pour fermer les fenêtres, tant pour jouir de plus de fraicheur, que par raison d'économie, je pense. La plupart ont des jardins, ou du moins de grandes cours, où il se trouve, en général, des puits qui fournissent de la très-bonne eau.

Il y a ici une infinité de sources, il suffit même de creuser un peu avec la main dans

le sable du rivage de la baie, pour trouver sur-le-champ de l'eau douce et potable ; et cela quelquefois à la distance seulement de six pieds de l'eau salée; ce qu'il faut attribuer sans doute à la nature du terrain, qui est spongieux et graveleux et par conséquent propre à s'imbiber promptement de l'eau des pluies. Après une averse de trois jours consécutifs, durant laquelle l'eau descendoit par torrens le long des rues de la ville, j'ai vu, en deux heures, le terrain aussi sec que s'il n'étoit pas tombé une seule goutte d'eau ; on m'a assuré même que cela avoit pareillement lieu après les fortes pluies de trois à quatre semaines, qu'on essuie souvent pendant la mauvaise mousson.

Les riviéres qui traversent la ville et les négreries adjacentes, ou qui passent dans les environs, sont le Bata-gadja, ou la rivière des Eléphans ; le Way-tomo, qui coule entre la ville au sud-ouest et les négreries de de Soya et de Mandhika au nord-est ; le Way-nitou qui traverse par le milieu toute la négrerie d'Italong ; et le Way-altat, qui coule entre cette dernière et la négrerie des Mores. Ces trois premières rivières prennent leur source dans les monts Soya, et la dernière tire principalement ses eaux de la Montagne

Rouge. J'ai déja remarqué plus haut que, pendant la bonne mousson, ou la saison sèche, toutes ces rivières ne peuvent être considérées que comme de foibles ruisseaux, où il ne se trouve même de l'eau que dans une partie de leur lit; mais pendant le tems des pluies, ou la mauvaise mousson, elles se gonflent au point d'entraîner tout avec elles, jusqu'aux ponts qui les couvrent.

Le seul jardin de quelque importance qu'il y ait ici est celui du gouverneur, un peu audessus de la ville sur le bord du *Bato-gadja*, où il y a une assez belle maison, avec un parc dans lequel se trouvent de jolis axis ou cerfs tachetés. C'est la résidence ordinaire du gouverneur quand il n'y a pas de vaisseaux en rade. Les autres jardins ne doivent être considérés que comme des plantations de sagoutiers et de cocotiers.

La principale, pour ne pas dire la seule, fortification que la Compagnie ait dans l'île d'Amboine, est le fort Victoria, bâti par les Portugais; mais que les Hollandois ont fait reconstruire entièrement, en lui donnant le nom de Nouvelle Victoria, après que le tremblement de terre de 1755 l'eut en grande partie détruit. Ce fort se trouve un peu à l'ouest de l'embouchure du Way-nitou, sur le bord du golfe,

exactement en face de la rade où les vaisseaux mouillent ordinairement. Je me suis donné beaucoup de peine pour me procurer le plan de ce fort; mais la rigoureuse probité de M. Von Wagner, l'ingénieur actuel, ne lui a pas permis de me le prêter, quoiqu'il fut d'ailleurs mon ami, et qu'il m'ait donné plusieurs preuves de son caractère obligeant. Je ne puis donc rien dire des dimensions des ouvrages de ce fort, et dois me borner à donner une idée générale de sa forme, laquelle est fort irrégulière. Du côté de la terre il y a trois bastions entiers, et un demi-bastion, lesquels forment, avec leurs courtines, un heptagone régulier; du côté de la mer il y a deux bastions, dans la courtine desquels se trouve la porte du rivage; et la porte de terre est placée dans la courtine qui lie ensemble les deux bastions de ce côté-là.

La courtine, ou batterie, qui du bastion de l'est court au nord, en rencontre une autre qui vient du bastion de l'ouest ou de la mer. Elles forment ensemble un angle obtus de 90 à 100°; de sorte que la ligne de défense de la face du bastion oriental de terre vient exactement aboutir à cet angle; ainsi les flancs de ce dernier bastion se trouvent sans défense; ce qui est une faute impardonnable dans le plan de ce fort;

fort; d'autant plus que la situation de la place ne demandoit pas qu'on la commisse. M. Von Wagner devoit chercher à la réparer autant qu'il est possible, en plaçant devant l'angle que forment ces deux bastions un bastion détaché, par le moyen duquel on pourroit défendre ces deux flancs.

Du demi-bastion de l'ouest court une batterie au nord, laquelle en partant du bastion ouest de la mer, forme un angle rentrant obtus. Les bastions du côté de la mer, qui se trouvent le plus exposés à l'attaque, sont un peu plus grands et plus élevés ; et à la moitié de leurs faces ils sont garnis de bonnettes, afin d'être mieux à l'abri d'une enfilade. Devant ces bastions de la mer est un ouvrage à cornes, lequel couvre la courtine qui s'y trouve entre deux, et dont les aîles rasent la côte des deux côtés du fort ; ce qui rend la descente en cet endroit fort difficile, pour ne pas dire impossible.

Tous ces ouvrages sont en fort bonnes briques que l'on cuit ici. On étoit de mon tems occupé à former un chemin couvert, qui partoit de l'angle du flanc du bastion occidental de la mer, et devoit courir tout autour de la place jusqu'à l'autre côté du bastion oriental de la mer. Tous ces ouvrages sont entourés

d'un fossé rempli d'eau. C'est-là certainement la place la plus forte que la Compagnie possède dans toute l'Inde ; mais la position n'en est rien moins que favorable, à cause de la proximité de la Montagne Rouge, et de l'enfoncement dans lequel est placé le fort ; de sorte qu'il ne pourroit pas offrir une fort longue résistance, si l'ennemi, en débarquant ailleurs, parvenoit à mettre à terre un assez grand nombre de pièces d'artillerie pour en garnir les hauteurs environnantes.

Le même défaut a lieu du côté de la mer, où les vaisseaux, se trouvant bien placés, pourroient par les hautes marrées (pendant lesquelles l'eau monte et descend au-delà de dix pieds) enfiler la plupart des endroits de défense ; et les ouvrages à cornes, qui sont encore plus bas, courent aussi plus de danger. Je dis que les vaisseaux devroient être bien placés, vu que c'est en cela que consiste la plus grande force de la place ; car, comme il n'y a point de mouillage, si ce n'est fort près de terre, les vaisseaux se trouveroient long-tems sous le feu de quarante à cinquante pièces de canon avant de pouvoir jeter l'ancre et d'amarrer les hansières ; ce qui ne se feroit que fort difficilement si l'artillerie des fortifications étoit bien servie. D'ailleurs, la dis-

position de la baie, les vents qui y règnent en général, les calmes qu'on y éprouve souvent et les courans qui y entrent et en sortent sans cesse, ne permettent pas que les vaisseaux forment leur attaque, et moins encore qu'ils fassent quelque descente, aussi long-tems qu'ils sont à la voile. Mais cette descente pourroit peut-être s'effectuer facilement soit dans le golfe d'Hamahou, ou dans la baie Portugaise. Je pense donc que, quoique l'ancien fort Victoria fut bien inférieur pour la défense au fort actuel, il auroit été impossible cependant de se rendre, en 1605, maître d'Amboine, si les Portugais avoient su mieux se défendre.

Ce fort offre néanmoins, selon moi, un autre défaut essentiel; c'est qu'il est beaucoup trop grand pour la garnison qu'on tient ici, qui ne suffiroit pas pour en défendre la moitié; car il ne faudroit pas moins de cent pièces de canon pour garnir toutes les fortifications; et dans la province entière il ne se trouve pas au-delà de cinquante à soixante canonniers.

Pour mieux défendre encore la baie M. Von Wagner a proposé d'établir deux batteries, l'une à un petit quart de lieue au sud-ouest du fort, près de l'embouchure de la rivière des Eléphans, pour commander à la rade de

Vryman (*Vrymans reede*), ainsi qu'aux vaisseaux qui se trouveroient à l'ouest du fort ; et la seconde à la pointe du Laha, sur laquelle doivent courir les vaisseaux qui entrent dans la baie.

Il se pourroit qu'une batterie placée sur la pointe d'Alang seroit encore d'une plus grande utilité ; parce que les vaisseaux doivent courir droit dessus et la raser de près en entrant dans la baie, s'ils ne veulent pas s'exposér à être portés par les courans en-delà de la baie.

Je n'ai pas vu les autres petits forts que la Compagnie possède à Hila, Saparoua, Haroucko et Laricque ; mais ils sont tous, à ce qu'on m'a dit, de fort peu d'importance, et à peine assez considérables pour se défendre contre les naturels du pays.

Les bâtimens de l'intérieur du fort de la Nouvelle Victoria ne sont pas encore achevés ; cependant on y trouve déja deux magasins à poudre, et d'autres pour le riz, les épiceries, les équipages et munitions, ainsi que la maison du maître des équipages et un corps de garde pour la porte de terre. Le gouverneur m'a dit que ce fort avoit couté à la Compagnie deux millions de florins ; dépense que l'ingénieur Von Wagner ne porte cependant pas à beaucoup près aussi haut.

CHAPITRE XXI.

Des productions d'Amboine.

Le principal, pour ne pas dire le seul article, dont la Compagnie tire quelque avantage dans le gouvernement d'Amboine, c'est la récolte des clous de girofle; parce que, possédant exclusivement cette épicerie, elle peut en hausser ou baisser arbitrairement le prix, selon qu'elle le juge convenable à ses intérêts. Aussi cela réveilla-t-il de bonne heure la jalousie des Anglois, qui, depuis leur extirpation de cette île, n'ont cessé d'inquiéter à ce sujet la république, qu'à la conclusion de la paix de Breda, en 1667.

Cependant la Compagnie ne seroit jamais parvenue à posséder exclusivement le clou de

girofle, qui croît, pour ainsi dire, spontanément dans toutes les îles voisines des Moluques, si elle n'avoit pas cherché à en transporter la culture uniquement à Amboine, tant en obligeant d'abord les princes indiens, et particulièrement ceux de Ternate, de Tidor, de Matjan et de Batjan, à vendre à elle seule cette production, et en les forçant ensuite, vers le milieu du dernier siècle, à extirper tous les girofliers qui se trouvoient dans leurs possessions; sacrifice pour lequel elle leur promit un dédommagement en argent. Elle a fait un pareil traité avec le roi de Bouton, dont les terres produisent en plusieurs endroits des épiceries, pour permettre aux extirpateurs qu'elle y envoie tous les ans d'en arracher les arbres, et pour les aider même s'il le faut dans cette opération. Néanmoins, malgré toutes ces précautions, elle n'a jamais pu empêcher complettement que d'autres peuples s'en procurassent à son insçu; parce qu'il y a encore trop d'endroits où le sol en produit naturellement, pour qu'elle puisse s'en rendre entièrement maîtresse.

Les Anglois, par exemple, ont déja depuis quelques années formé un établissement dans l'île de Xullok, au nord des Moluques; mais comme le mauvais état de cette place ne leur

permettoit pas de remplir parfaitement leur but, ils l'ont changé contre Palembankan, île située au nord-est de Bornéo, pour y former un commerce interlope d'épiceries.

La garnison du gouvernement d'Amboine est fixée, depuis 1752, à neuf cents hommes y compris les marins et les commis de la Compagnie. Le gouverneur Mossel dit, dans un mémoire qu'il a dressé en 1753, que ce nombre est suffisant, parce que cette île n'a rien à craindre d'un ennemi européen. Suivant ce même mémoire les charges de ce gouvernement devoient rester fixées à cent quatre-vingt-cinq mille florins par an; mais par un mémoire postérieur, ces dépenses sont portées seulement à cent soixante-seize mille cinq cent dix-huit florins; pendant ces cinq dernières années elles ont monté néanmoins, année commune, à deux cent soixante-cinq mille cinq cent quarante-neuf florins dix sous onze deniers, et par conséquent à quatre-vingt-neuf mille trente-un florins dix sous onze deniers de plus que ne le porte ce dernier mémoire.

Cette charge, ainsi que celles des gouvernemens de Macassar et de Ternate, doivent être payées du bénéfice qui peut résulter de la vente des clous de girofle, des noix de muscade et du macis, laquelle contribue aussi

en partie à payer les frais immenses que la Compagnie est obligée de faire tant à Batavia qu'en Europe. Quel avantage donc peut-on espérer, si l'on considère le terrible échec qu'a souffert le commerce de ces premières épiceries? tandis qu'on sait qu'il y en a encore trois millions de livres pesant dans les magasins de Batavia, dont il ne sort par an dans les Indes qu'une quinzième partie; tandis qu'en Hollande il s'en trouve pour dix années d'avance, dont on doit en livrer, de tems en tems, une partie au feu : ce qui ne prouve que trop le dépérissement de cette branche de commerce (1).

On a cherché, à la vérité, à diminuer cette trop grande abondance, en faisant extirper de tems à autre les girofliers; mais par ce re-

---

(1) Au premier coup-d'œil, quand on apprend que la livre de girofle ne coute à la Compagnie que trois ou quatre sous tout au plus, celle de macis neuf sous et demi, et les noix de muscade moins encore, on s'imagineroit que les îles aux épiceries sont une source inépuisable de richesses, vu que le prix de vente diffère si considérablement de celui d'achat. Mais on trouvera que ces productions reviennent excessivement cher à la Compagnie, si l'on considère que ces trois espèces d'épiceries doivent porter tous les frais des quatre gouvernemens qu'elle a dans l'Inde; à quoi il faut joindre encore les frais de sept à huit vaisseaux. Voyez *Mémoires secrets sur le véritable état de la Compagnie des Indes orientales hollandoises;* par J. Mossel, parag. 53 et 54.

mède violent la Compagnie ruine les naturels d'Amboine; et s'il arrivoit qu'un jour ce commerce put se rétablir, on se trouveroit manquer de girofliers, qui demandent quelques années de culture avant de produire du fruit.

Le gouverneur d'Amboine est obligé de faire tous les ans, au mois d'octobre, avec la flotte des corre corre une tournée (appelée *le hongitogt*) à Céram et dans toutes les îles adjacentes, pour en faire l'inspection.

La nuit entre le 18 et le 19 avril, nous essuyâmes ici un tremblement de terre, dont la commotion dura plus de cinq minutes : le bruit sourd dont il fut accompagné, et le mouvement ondulant paroissoient aller du sud-ouest au nord-est. Les thermomètres ne marquèrent aucun changement ni avant, ni après la commotion : le ciel étoit serein, avec un calme parfait. Il y eut aussi une grande agitation dans l'eau de la baie. Mon vaisseau, qui se trouvoit alors amarré au mole, fut jeté avec violence en avant et en arrière. Le mur de la façade du magazin à riz dans l'intérieur du fort nouvellement bâti reçut au-dessous de l'endroit où reposent les poutres une gersure de plus de quarante pieds de long; et un petit pavillon construit en bam-

bous, et fortement couvert d'arbustes et de végétaux fut totalement renversé à terre; mais ce furent là les deux seuls accidens qu'on essuya.

CHAPITRE XXII.

Départ d'Amboine.

Aussitôt que mon vaisseau eut reçu sa cargaison, nous quittâmes la rade d'Amboine, en louvoyant pendant toute cette journée et la nuit suivante pour sortir de la baie, en alongeant la côte de Leytimor, comme nous avions tenue celle d'Hitou en y entrant.

Le 9 juin, nous nous trouvions, au coucher du soleil, devant la baie Portugaise, et à dix heures avant midi nous avions gagné le large.

Au coucher du soleil nous apperçûmes l'île d'Amblauw; et le lendemain matin celle de

Bouro étoit en travers devant nous dans le nord nord-est.

Le 11 au soir, nous vîmes des perroquets les îles de Saint-Mathieu, et la même nuit nous passâmes devant les Toucan-bessis.

Le lendemain matin nous continuâmes notre route; mais à petites voiles pour ne pas donner sur les Toucan-bessis, parce que le tems étoit fort brumeux. A sept heures du matin nous apperçûmes inopinément ces îles devant nous, à la distance d'un mille. Nous nous en alarguâmes sur-le-champ, jusqu'à ce que le ciel se fut un peu éclairci; et à huit heures nous dirigeâmes en avant. Nous dépassâmes enfin ces îles dangereuses, et découvrîmes aussi l'île de Cadoupon, où l'on assure qu'il y a beaucoup de girofliers; courant alors sur la pointe orientale de Bouton, que nous doublâmes à minuit.

Le 13 nous vîmes, au lever du soleil, l'île de Cabyne et celle aux Lésards (*Hagedissen-Eiland*). Le lendemain matin, l'île de Saleyer se présenta devant nous; et deux heures après celle de Célèbes, avec les îlots appelés les Bouserounes, qui se trouvent entre ces deux dernières. Nous eûmes le bonheur de passer avant midi ce goulet étroit, en filant entre le plus méridional de ces îlots et ce-

lui du milieu, à la distance d'un huitième de mille du premier.

Dans l'après-midi nous fûmes pour la première fois à la sonde par trente-quatre brasses fond de bonne tenue; nous étions alors à trois milles environ par le travers de Boule-Comba.

Pendant la nuit nous rangeâmes à la sonde la côte de Célèbes; et le lendemain matin nous nous trouvâmes près de l'île de Tanakéke; d'où nous dirigeâmes de manière à passer le Laars *(la Botte)* à une distance convenable. A midi nous vîmes les îles de Tonyns; et au coucher du soleil celles de Salines, à cinq milles de nous dans le nord, ayant constamment vingt-cinq brasses de sonde sur la Botte, sans trouver de fond.

Le 16 nous trouvâmes de nouveau fond, et nous le conservâmes ensuite.

Le 17 nous apperçûmes l'île de Grand Solombo, laquelle nous parut fort haute. Elle se trouve placée à treize minutes, ou trois et un quart de mille trop au sud sur les cartes. D'ici nous allâmes chercher l'île de Madura, que nous découvrîmes le lendemain à midi.

En rasant pendant la nuit à la sonde la côte de Java, nous parvînmes le lendemain à midi à voir la pointe de Lassem.

Le 20, au lever du soleil, nous dépassâmes l'île de Mandelique; et à deux heures après midi nous mouillâmes sur la rade extérieure de Japara, où nous envoyâmes notre barque pour chercher quelques rafraichissemens, qui nous furent envoyés en profusion par le brave résident Van der Beke : nous reçûmes en même tems la nouvelle que notre vaisseau étoit destiné pour Surate.

Dans l'après-midi nous vîmes la pointe de Pamalang, et la haute cîme du mont Tagal.

Le 23 nous avions par le travers la montagne de Chéribon, et la pointe d'Indramaye en avant. Dans l'après-midi les îles aux Arbres (*Boompjens Eilanden*) se présentèrent à nous; et vers le soir nous avions passé, suivant notre estime, le danger sur lequel a péri le vaisseau le Château de Woerden.

Le jour suivant nous découvrîmes, dans la matinée, les hauts arbres de Sedary; et au coucher du soleil nous mouillâmes près de la pointe des Assassins (*Moordenaars-hoek*), à la vue de l'île d'Edam.

Le 25, à onze heures avant midi, nous appareillâmes, et passâmes entre les petites îles de Leyden et d'Enkhuisen; et de là nous courûmes vers la rade de Batavia, où nous jetâmes l'ancre à trois heures après midi.

Avant d'aller plus loin, il me paroît nécessaire de faire quelques réflexions sur la route de Batavia à Amboine, laquelle passe pour être fort dangereuse, et mérite par conséquent quelques considérations. Trois circonstances, qui souvent concourent ensemble, en sont les principales causes.

La première est le peu d'exactitude des cartes qu'on a de cette navigation, quoique le gouverneur-général Mossel ait dit dans un de ses mémoires que, de son tems, en 1753, ces cartes avoient été si bien redressées que depuis deux ou trois ans il n'y étoit resté aucun vaisseau de la Compagnie. Je ne suis pas étonné d'après cela qu'avant ce tems il y pérît chaque année quelque navire, si l'on n'avoit pas d'autre guide alors que ces cartes défectueuses; et si j'en juge par celles qu'on prétend avoir été rectifiées et qu'on donne aujourd'hui aux capitaines des vaisseaux, elles doivent avoir mis dans de grands embarras les braves marins qui pour la première fois fréquentoient ces eaux.

La première et principale qualité d'une carte nautique est, sans contredit, que toutes les îles et côtes y soient marquées exactement à leur véritable latitude; et c'est par-là que pèchent toutes les cartes destinées à la naviga-

tion de Java à Amboine, sur lesquelles une île est placée trop au nord et une autre trop au sud; défaut qu'il faut attribuer aux mauvaises observations qui ont servi à dresser ces cartes; ce qui serviroit d'excuse aux géographes, si les marins de ces derniers tems n'avoient pas rectifié à fur et à mesure ces erreurs dans les journaux de leurs courses dans ces parages. Trois de ces journaux que j'avois pris avec moi en me rendant à Amboine s'accordoient avec mes observations; mais tout cela a été parfaitement inutile, et l'on n'a redressé aucun de ces dangereux défauts,

La seconde chose requise dans une bonne carte, est d'indiquer la véritable direction des côtes et le gisement exact des îles relativement aux terres voisines. On oublie également de corriger ces erreurs, quoiqu'on ait reçu de bonnes instructions à cet égard. Il faut enfin, que les distances relatives soient observées le plus scrupuleusement qu'il est possible; mais cela est de même absolument négligé dans ces cartes. Au reste, j'ai parlé de tous ces vices dans le journal de mon voyage.

Le second danger qu'on court dans ces parages vient des courans, qui y tombent avec tant de rapidité entre les îles et les côtes qu'il

est

est impossible de s'en former une véritable idée si l'on n'en a pas eu l'expérience par soi-même ; il faut ajouter encore que ces courans n'ont point de direction réglée, et qu'ils portent quelquefois contre le vent, à des tems indéterminés. Lorsque des calmes profonds viennent se joindre à ces circonstances, les vaisseaux se trouvent entraînés sur les rochers ou les récifs, sans que le plus habile pilote les puisse sauver. Aussi remarque-t-on, depuis plusieurs années, que la Compagnie emploie constamment les mêmes capitaines et autres officiers de marine à qui ces parages sont déja connus ; ce qui sans doute est avantageux pour elle, mais fort peu satisfaisant pour ces marins, à qui ces voyages ne donnent qu'un bien médiocre bénéfice.

CHAPITRE XXIII.

Départ de Batavia pour Surate.

J'AI déja dit, à la fin du précédent chapitre, que le vaisseau l'Ouwerkerk, que je montois, étois destiné pour Surate ; mais le conseil des Indes avoit jugé convenable d'y joindre cette année-ci un second bâtiment ; j'eus donc pour conserve l'Overhoud, commandé par le capitaine Pierre Angeloorst.

On employa tous les moyens possibles pour faire partir nos deux vaisseaux quinze jours plutôt que de coutume, à cause que l'année précédente le vaisseau la Dame Cornelia, qui n'avoit débouqué du détroit de la Sonde que le 28 août, n'étoit arrivé sur la rade de Surate qu'au commencement de décembre.

L'équipage de chaque vaisseau consistoit

en soixante-dix-huit marins Européens, vingt-cinq soldats Mores et vingt-cinq soldats Boniens, lesquels savoient à peine charger leur fusil. J'avois aussi à bord, comme passagers, dix naturels de Bantam, qui alloient faire un pélérinage à la Mecque. Ainsi équipés, nous quittâmes le 4 août la rade de Batavia, en courant entre la côte de Java et l'île d'Onrust; ensuite nous passâmes devant les îles de Middelburg, de Combuis et des Antropophages (*Menscheneeters-Eiland*); et au coucher du soleil nous mouillâmes à la vue des îles qui se trouvent dans le golfe de Bantam.

Le 7 nous appareillâmes dès l'aube du jour, et gouvernâmes sur la pointe de Bantam, que nous eûmes sur le côté vers le midi.

Une heure avant le coucher de soleil, le capitaine Angeloorst nous héla pour me dire qu'il ne pouvoit plus porter voile par le grand frais de sud-ouest que nous éprouvions alors, parce que ses agrès étoient trop laches; cela nous obligea à jeter l'ancre sous l'île de Gertrude (*Geertruida-Eiland*).

Nous éprouvâmes ici ce jour-là et les deux jours suivans un courant réglé, qui changeoit deux fois de direction dans les vingt-quatre heures, portant au sud-ouest et nord-est, à

raison de quatre à cinq milles par quart; cependant le courant qui portoit au sud-ouest étoit le plus rapide.

Le lendemain nous ne pûmes mettre à la voile que vers le midi, lorsque le courant de nord-est eut cessé. A quatre heures de l'après-midi nous avions dépassé les îles de Travers (*Dwars in den Weg*) et de Brabands-Hoedje; et comme nous nous étions proposés d'entrer dans le golfe de Jeritte, nous tâchâmes de faire route en louvoyant; le vent soufloit alors du sud-ouest; mais comme il fraichissoit de plus en plus, je craignis de jeter l'ancre, et crus devoir continuer plutôt ma route à petites voiles.

Le lendemain nous bordayâmes de nouveau vers Jeritte, et allâmes mouiller à une lieue de cette place.

Nous restâmes ici jusqu'au 16 août, que nous jetâmes pour la dernière fois la sonde sous l'île du Prince (*Prinsen-Eiland*), que nous perdîmes le jour suivant de vue, ainsi que l'île de Java; en gouvernant, ainsi que le portent les instructions de la Compagnie, à l'ouest-sud-ouest, jusqu'au 24 que nous nous trouvâmes par les 10° de latitude sud; après quoi nous courûmes droit à l'ouest.

Le lendemain après midi, après avoir couru

la longitude de 82 °, et la boussole déclinant de 7 ° au nord-ouest, nous résolûmes de diriger d'ici droit au nord, ainsi que le portoit notre routier.

Le 8 septembre nous crûmes appercevoir des perroquets l'île Gracia, mais sans en être bien certains, parce que le ciel étoit fort chargé. Nous nous en alarguâmes cependant par précaution à la brune. Vers les deux heures de la nuit nous reprîmes notre route, et le lendemain matin nous n'appercevions déja plus rien de cette île.

Nous avions vu le jour précédent, et surtout vers le soir, une grande quantité d'oiseaux; ce qui nous confirma dans l'idée que nous n'étions pas éloignés de l'une ou de l'autre île. Nos boussoles indiquoient alors au-delà de 7 ° de déclinaison nord-ouest, et nous nous trouvions par les $7\frac{1}{2}$ ° de latitude méridionale.

Le 14, les vents d'est, que nous avions depuis le commencement de notre voyage, nous quittèrent, et sautèrent à l'ouest; nous nous trouvions par le $1\frac{1}{2}$ ° au sud de la ligne, que nous passâmes le 14, avec une déclinaison d'environ 6 ° nord-ouest; courant nord-quart-de-nord-ouest, pour ne pas être jetés par les courans, qui, dans ce tems de l'année, por-

tent à l'est, sur les îles Maldives, que nous avions à l'est du vaisseau.

Nous ne nous trouvions alors encore que par les 13° de latitude nord : ce retard étoit occasionné par des calmes constans qui avoient succédé à des vents contraires, et par des courans qui portoient au sud.

Le 13, nous vîmes flotter de la verdure; le jour suivant nous prîmes une caille, oiseau qu'on trouve toujours, à ce qu'on dit, sous les côtes de l'Arabie.

Le lendemain nous apperçûmes de nouveau des signes de terre, et découvrîmes aussi une grande quantité de petits insectes de mer, ronds et blancs, dont quelques-uns avoient un pouce de diamètre et d'autres environ le tiers. J'en fis prendre plusieurs pour les considérer de près. Au premier coup-d'œil, ils ne me parurent être que des plantes marines inanimées; mais quelque tems après, lorsque l'eau eut un peu reposé, je m'apperçus que c'étoient de véritables animacules. Ce qui, flottant en mer, ressembloit à une pièce de monnoie, étoit une substance ronde et dure d'environ une ligne d'épaisseur, mais plus ou moins flexible. Le dos étoit divisé en trois cercles, dont le cercle extérieur offroit une belle couleur de perle; les deux autres cer-

cles étoient d'une teinte un peu plus foncée. Du centre partoient, vers le contour de l'animal, des lignes divergentes, d'une grande finesse et fort serrées, lesquelles étoient croisées par d'autres lignes ondulées, mais qui néanmoins suivoient la forme circulaire de l'animal; elles étoient aussi d'un blanc plus vif que les cercles dont j'ai parlé. Autour du cercle exterieur s'étendoient de toute part une infinité d'insectes semblables à des polypes, et dont le plus long n'avoit pas un quart de pouce. Quelques-uns ressembloient à un tronc avec deux branches en forme de fourche; la plupart cependant n'avoient point ces branches. En examinant ces polypes à la loupe j'apperçus que leur corps étoit couvert de cercles formés de petits points d'un bleu clair. Vu par le côté, leur corps avoit la forme d'un prisme, mais dont les faces seroient échancrées, et offroit à l'œil un bleu transparent. Le dessous du corps (car cet animal se montre toujours avec la partie que je viens de décrire en haut) étoit composé d'une infinité de figures vermiculaires fortement entrelacées ensemble, d'un blanc sale, qu'il étoit impossible de séparer les unes des autres. Au centre étoit un point d'une ligne de diamètre, où l'on observoit de tems en tems un mouvement d'exten-

sion et de contraction, pareil à celui de sistole et de diastole du cœur des animaux ; et lorsque les polypes se trouvoient parfaitement étendus, le tout ressembloit assez à la grenadille, communément appelée fleur de la passion.

Aucun de ces insectes ne vécut au delà de trois ou quatre heures ; et pendant ce tems-là plusieurs, s'étant détachés de leur mère commune, étoient tombés au fond du vase, sans donner davantage aucun signe de vie.

Ces signes de terre nous firent conjecturer que nous étions plus à l'ouest que nous ne l'avions pensé, ainsi que l'indiquoient quelques observations sur la latitude faites d'après la manière enseignée par l'abbé de la Caille. Aussi le 15 au coucher du soleil nous apperçûmes quelque chose dans le nord-ouest qui ressembloit beaucoup à de la terre ; mais, comme nous ne trouvions point de fond par cent brasses, nous attribuâmes cette apparition à un effet de l'air ; il parut cependant dans la suite que nos conjectures à cet égard étoient fondées, et que nous n'étions pas éloignés alors de la côte de l'Arabie heureuse.

Le 24 octobre je vis pour la première fois la lumière zodiacale, et cela à trois heures et demie avant l'instant du lever du soleil. L'ho-

rison se trouvoit couvert de nuages à la hauteur de 3 à 4°, au-dessus desquels paroissoit la lumière comme une large base de 15 à 20°, et de-là, s'élançant en l'air, elle alloit se terminer en cone par 35 à 40° degrés au-dessus de l'horison. La lumière étoit foible, quoique facile à appercevoir, parce que c'étoit ce jour-là nouvelle lune. Nous nous trouvions alors par la latitude nord de 20°.

Les calmes et les vents moux que nous essuyâmes ici, ne nous permirent pas de faire grande route; et ce ne fut que le 3 novembre que nous trouvâmes fond par cinquante brasses. Ce jour-là nous avions vu une grande quantité de congres, mais sans appercevoir le moindre changement dans la couleur de l'eau, non plus que le jour suivant, quoique nous nous trouvassions alors de quinze à vingt milles plus près de terre.

Le 5 novembre nous mouillâmes par vingt-quatre brasses d'eau, parce que le vent et le courant nous étoient contraires; cependant vers le soir ils nous devinrent favorables, ce qui nous permit de faire voile.

Le lendemain, à neuf heures et demie du matin, nous apperçûmes les hautes terres de Bazin, et dans l'après-midi nous découvrîmes le cap de Saint-Jean, dont nous étions éloi-

gnés de six à sept milles à ce qu'il nous parut, ainsi que le Pic de Piscadores : nous crûmes voir également l'île de Salsette.

Le Pic de Piscadores est ici, avec la connoissance de la latitude, le meilleur moyen de reconnoître le cap de Saint-Jean, mais il est situé fort avant dans les terres, et la grande distance le rend trop petit pour l'appercevoir de bonne heure. Cette montagne porte le nom de Pic, à cause de sa cîme pointue; cela pourroit cependant induire en erreur, parce qu'il y a une autre montagne plus au sud, près des hautes terres du pays de Bazin, laquelle a également une cîme fort élevée; mais cette montagne ne se trouve pas si avancée dans les terres que la première.

Le fond de la mer paroît ici fort uni, puisqu'on sonde déja terre par cinquante brasses, quand on est encore à quarante milles à l'ouest du cap de Saint-Jean.

De ce cap jusqu'à la rade de Surate, on gouverne à peu près nord-nord-est entre la terre ferme et les bancs de sable qui s'en trouvent à environ sept milles, en sondant par seize à dix-huit brasses, fond de bonne tenue, jusqu'à ce qu'on ait dans le sud à l'est une certaine petite montagne qui se trouve un peu au nord de la ville de Daman; alors on

peut courir sur la terre ferme, pour l'allonger à la distance d'un mille et demi ou deux milles.

La côte est fort basse, garnie ça et là d'arbres. Du moment qu'on apperçoit la tour de Suali, qui est un tombeau blanc fort élevé, placé sur la pointe septentrionale de la rivière de Surate, et qu'on la tient dans le nord ou nord quart de nord-ouest, on gouverne directement sur la rade, où l'on découvre assez tôt les vaisseaux qui y mouillent, pour pouvoir s'y rendre sans crainte.

Nous y jetâmes l'ancre le 10 novembre, à trois heures et demie de l'après-midi, après avoir reçu à bord le maître des équipages, qui venoit pour prendre les papiers de la Compagnie.

CHAPITRE XXIV.

Surate.

La province de Guzurate (1), dans laquelle la ville de Surate est située, étoit autrefois un royaume indépendant, quoique d'une médiocre étendue ; mais ayant été conquise, en 1565, par l'empereur Ekban, elle forme aujourd'hui une des provinces occidentales des états du grand Mogol, dont le souverain actuel porte le nom d'Alem Ghien II. Ce prince, qui, suivant les fastes de l'empire, possédoit ci-devant un pays qui comprenoit vingt-une grandes provinces, deux cent quatre vil-

(1) Suivant un mémoire de M. Schreuder, le nom de *Guzurate* signifie littéralement *Surate d'or*, dont Amed-Abaad est la capitale, et Surate la principale ville maritime.

les, cinq montagnes et cinq mille quarante-six *pergennas* ou districts avec leurs villages ; dont les revenus montoient à 251,323,851$\frac{1}{2}$ roupies, ou 376,985,772$\frac{1}{4}$ florins de Hollande (1) ; ce prince, dis-je, exposé sans cesse à des troubles intérieurs, ne possède plus aujourd'hui qu'une puissance bien foible et bien précaire.

Aureng-Zeb, qui mourut en 1707, fit monter l'empire du Mogol au plus haut point de gloire ; mais ses successeurs, trop foibles et trop ineptes pour soutenir ces grandes destinées, virent leur puissance s'affoiblir par degré, jusqu'à ce qu'enfin Sha-Thamas Koulikan les soumit en 1739 ; et depuis cette époque cet empire est toujours resté en proie à des dissentions intestines et aux invasions des peuples voisins.

D'ailleurs, lorsque ces princes efféminés négligèrent de plus en plus de tenir eux-mêmes les rênes du gouvernement (2), les nababs, les sou-

---

(1) Suivant le mémoire de M. Schreuder.

(2) C'est ainsi qu'Ahmed Abdalla, chef ou prince des Pattans, entreprit, en 1757, une expédition contre Délhy, et fit prisonnier le prince mogol Abem Ghien avec tous ses omrahs ; cependant, étant resté quelque tems maître du pays, il fit sortir Abem Ghien de prison et lui rendit sa couronne, après s'être emparé de tous les trésors qu'il avoit pu découvrir. Ce prince malheu-

bas et autres grands de cet empire, se sont rendus, pour ainsi dire, entièrement maîtres des provinces où ils commandoient, et qu'ils ont su conserver, excepté celles dont les Anglois se sont emparés par la force des armes, et dont la nomination des princes dépend absolument de leur volonté.

Suivant les observations faites par les François, Surate est située par les 21° 10' de latitude nord; ce qui diffère d'environ 6' avec les observations que nous avons renouvellées plusieurs fois sur la rade de cette ville. Elle est placée sur la rive gauche ou méridionale de la rivière Tapi ou Tappi (1), laquelle, suivant Thevenot, prend sa source à dix milles de la petite ville de Bempour, dans le royaume et au milieu des montagnes de Décan, et se jette en mer à deux milles et demi environ au-dessous de Surate. Son embouchure, dont la largeur y est d'environ un demi mille, renferme un banc sur lequel il n'y a à la morte

---

reux ne jouit pas long-tems de son rétablissement sur le trône; il fut assassiné, en 1759, par l'ordre de son grand-visir Sha Abadin Chan. Mais le prince des Pattans ayant reçu quelque sujet de mécontentement de ce traître, marcha contre lui et le défit ainsi que ses alliés; après quoi il plaça sur le trône de Délhy son fils Timur, qu'il avoit déja élu roi de Lahor dans la précédente expédition.

(1) Les Mores lui donnent le nom de *Chedder*.

marrée que trois pieds d'eau. Néanmoins, comme durant les hautes marrées les eaux montent et descendent de plus de quinze pieds, des vaisseaux d'un assez grand calibre peuvent alors y entrer et en sortir. Outre le banc dont je viens de parler, il y en a plusieurs autres en remontant la rivière, dont celui qui se trouve près du village d'Omrah, à un demi-mille au-dessous de Surate, est certainement celui qui offre le moins de fond; de sorte que par la morte marrée il ne peut même pas porter de petites embarcations; et au-dessus de la ville il devient de plus bas en plus bas; aussi peut-on, quand la marrée est basse, passer la rivière à gué près du village de Briauw, qui est à une lieue plus haut.

Les Banians et les Gentoux ont un respect religieux pour la rivière Tapi, laquelle, suivant eux, tient le premier rang après le Gange, qu'ils regardent comme le plus ancien fleuve du monde, et les cérémonies qui se pratiquent pour célébrer la fête de celle-ci, ont en partie également lieu pour la rivière Tapi (1). Son cours est fort tortueux; cepen-

(1) Stavorinus a donné une description détaillée des cérémonies qui s'observent à la fête du Gange, dans son *Voyage à Batavia, à Bantam et au Bengale*, dont j'ai donné la traduction.

(*Note du traducteur.*)

dant jusqu'à la hauteur environ de l'ancien Surate elle descend presque toujours vers l'est-nord-est; et de-là elle tire davantage vers le sud-est.

Le flux et le jusant se font sentir jusqu'au-dessus de la ville. Au reste, le cours de la rivière est fort lent, si ce n'est dans le tems des pluies; alors elle croit quelquefois considérablement, et cause de grands dommages, ainsi que cela eut lieu en 1727 que l'eau monta à une telle hauteur qu'on passa à la voile avec des *horrys* par-dessus les murs de la ville jusqu'au bac de Dherlar (1).

Pendant la mauvaise mousson, au mois de juillet de l'année 1776, l'eau s'éleva dans la rivière, dans l'espace d'un quart-d'heure, de dix pieds; elle s'accrut même en peu de tems au point de se trouver, pour ainsi dire, de niveau avec les murs de la ville, et son cours devint si rapide que toutes les embarcations furent entraînées. Une semale de la Compagnie se trouva jetée du port de la ville fort avant dans les terres près d'Attua, et le *gonjouwer*, ou soi-disant *navire saint*, fut brisé en pièces et entraîné vers l'embouchure de la rivière, où je vis encore un morceau de son

(1) Mémoire de M. Schreuder.

étrave,

étrave, vis-à-vis le corps-de-garde noir, lorsque je remontai la rivière au mois de février de l'année suivante.

A un mille au sud de l'embouchure de la rivière, est la rade, laquelle, depuis le mois d'octobre jusqu'en avril, n'est jamais sans quelques vaisseaux, qui se rendent ici de toutes les parties de l'Inde, et qui y trouvent un mouillage sûr, parce que durant cette saison règnent les vents de nord, qui se tiennent généralement entre le nord-est et le nord-ouest. Ensuite la rade devient dangereuse, à cause qu'il n'y point d'abri contre les vents d'ouest et de sud, qui soufflent constamment avec violence sur ces côtes depuis le mois de mai jusqu'en août, et qui rendent la mer fort creuse, d'autant plus que les bancs qui se trouvent à environ quatre milles en mer n'offrent pas la moindre résistance. Aussi a-t-on vu périr ici, au mois de mai de cette année, plusieurs vaisseaux, qui, chassés sur leurs ancres, ont été portés fort avant sur la côte; de sorte qu'on n'a pu en sauver qu'un ou deux.

On y mouille par sept, huit ou neuf brasses, suivant qu'on est plus ou moins près de la côte : les vaisseaux de la Compagnie mouillent ordinairement par huit brasses, en tenant la tour de Sualy au nord jusqu'à nord

quart nord-ouest, et la pointe de Nassary au sud-est, ou sud-est demi-sud.

D'après plusieurs observations, nous avons reconnu que l'ancrage où nous étions se trouvoit par les 21° 57' de latitude nord, et que la déclinaison de la boussole étoit de 1° 30' nord-ouest. Nous observâmes aussi que, par la nouvelle et pleine lune, la haute marée avoit lieu à 4 h 24', et qu'au tems des équinoxes l'eau montoit et descendoit de quatorze à quinze pieds; l'équinoxe de l'automne donne une plus haute marée que celle du printems.

Les saisons, ou moussons, sont, comme par-tout ailleurs entre les deux tropiques dans l'Inde, partagées en bonne et mauvaise; il y en a cependant qui partagent l'année, comme en Europe, en quatre parties, dont les mois de mars, avril et mai forment le printems, ou la saison tempérée; juin, juillet et août la saison sèche, ou mauvaise mousson, tems pendant lequel il règne ici beaucoup de vents chauds, avec des pluies continuelles; septembre, octobre et novembre forment l'automne; et décembre, janvier et février la saison froide, par conséquent la meilleure saison pour ce pays. Voilà ce que m'ont dit en partie de bons observateurs; car je n'ai passé

à Surate que les mois de novembre et décembre : je ne rapporterai donc que ce que m'ont fourni mes propres expériences touchant la chaleur et le froid de ce climat.

Du 18 novembre jusqu'à la fin du même mois, j'ai trouvé que la hauteur moyenne du thermomètre étoit de 83 °; la plus grande à trois heures après midi, ciel serein, de 100 °, et la moindre le matin une demi-heure avant le lever du soleil, également ciel serein, de 63 °.

Du 1er. jusqu'au 25 décembre, la hauteur moyenne du thermomètre a été de 74 °; la plus grande, le 1er. et le 22, après midi, ciel serein, de 92 °; et la moindre de 52 °, le 21 le matin une demi-heure avant le lever du soleil, de même avec un ciel clair (1).

La sécheresse de l'atmosphère est fort re-

(1) Quoique je n'aie pas pu tenir une note journalière des degrés de chaleur que les thermomètres ont indiqué pendant mon second séjour à Surate; depuis le 25 février jusqu'au 7 avril, je puis dire cependant que la chaleur a été supportable jusqu'à la mi-mars, n'allant pas au-delà de 96 °; mais à la fin de mars et au commencement d'avril, il étoit rare que le thermomètre se trouvât depuis une heure et demie jusqu'à quatre heures, au-dessous de 104 °; deux fois même il alla jusqu'à 108 °; et les vents de nord apportoient une chaleur si étouffante que le thermomètre, quoiqu'il fut pendu à l'ombre et à l'abri des réflexions du soleil, monta cependant alors de 7 à 8 °.

marquable ici pendant la saison froide. En décembre, j'exposai dans une balance en équilibre la quantité de six cents grains de sel de tartre vitriolique; vingt-quatre heures après le poids n'en étoit augmenté que de neuf grains; le jour suivant de six grains, et le troisième jour de trois grains seulement. Après quoi je ne remarquai plus le moindre changement dans le poids.

Lorsque je fis la même expérience à mon second voyage, le poids du sel de tartre n'augmenta point du tout; et la sécheresse étoit si grande que les boiseries, et même nos tabatières d'écaille de tortue, garnies de cercles d'or, se disjoignoient et tomboient en pièces.

Le matin avant le lever du soleil, il est, pour ainsi dire, impossible de passer par quelques quartiers de la ville, tant la puanteur y est grande par les charognes et autres immondices qu'on y jette, particulièrement aux environs de la porte intérieure de Mocha; mais l'air est si vif, que, trois ou quatre heures après le lever du soleil, on n'apperçoit plus rien de cette mauvaise odeur.

Les environs de Surate sont fort fertiles, et le peuple y est plus laborieux qu'en bien d'autres endroits; de sorte qu'il n'y a pres-

qu'aucun coin de terre inculte, et qui ne donne quelque production. Le sol consiste en une argile roussâtre, qu'on ne fume que rarement; on se contente de mettre ça et là le feu au chaume desséché des fruits de la terre, dont les cendres servent, en quelque façon, d'engrais. Ils emploient comme combustibles le fumier des chevaux et la bouse des bêtes à cornes, ou bien ils s'en servent pour quelqu'autre usage.

CHAPITRE XXV.

Des productions.

Les principales productions de Surate sont le froment, le *nilly* et le riz, ainsi qu'un certain arbrisseau qui porte un fruit dont on tire de l'huile à brûler ; sa tige, qu'on fait rouir dans l'eau pour en détacher des fibres semblables à celles de notre lin, sert à faire du fil de tré ; et je suis persuadé qu'on pourroit en fabriquer également de bons cordages, si l'on vouloit se donner la peine d'en faire l'essai. Le pays donne aussi du tabac, qu'on cultive sur les rives basses de la rivière.

Le froment qu'on récolte ici en assez grande quantité pour pouvoir l'exporter, comme cela se fait, entr'autres, quelquefois pour Ba-

tavia, est fort de grain, cependant un peu plus long que celui de Zélande, et donne une excellente farine quoique un peu grise : le last de quatre mille livres ou deux tonneaux de France coute communément cent roupies, ou cent cinquante florins de Hollande.

La graine que les Européens nomment *nilly*, et que les Mores appellent *juary*, sert de nourriture ordinaire aux naturels du pays, ainsi que le riz tient lieu de pain dans presque toutes les autres parties de l'Inde. Le nilly croît en forme de grappes comme le bled de Turquie, auquel il ressemble beaucoup, si ce n'est que les graines en sont moins grosses, garnies à l'extrémité d'une petite pointe ; elles sont aussi moins serrées les unes contre les autres. Il y a de ces grappes qui pèsent plus d'une demi-livre. La tige, qui s'élève à la hauteur de cinq à six pieds, est garnie par le haut de plusieurs feuilles larges pendantes, et devient jaunâtre en mûrissant. On sème le nilly au mois de juillet, après les premières pluies, et la récolte s'en fait à la fin de décembre ou au commencement de janvier. A la fin de novembre ou au commencement de décembre, on en lie les tiges cinq par cinq par l'extrémité, pour laisser mûrir et sécher les grappes avant de les récolter.

Après que la terre a été labourée et hersée, on sème le nilly en sillons droits de la manière suivante : on attache sur le flanc d'un bœuf ou d'un plus grand nombre de ces animaux un long bambou, large par le haut, plus étroit par le bas, et traînant à terre ; c'est dans le bout d'en haut du bambou que le semeur jette sa graine, laquelle en sort en ligne droite par le bout d'en bas.

La paille du nilly sert de nourriture aux bêtes à cornes, et le chaume est employé à faire du feu. C'est entre deux pierres qu'on le réduit en farine. On en fait ensuite des galettes plates qui n'ont été pétries qu'avec de l'eau et sans levain, dont la pâte par conquent n'a pas été levée. Le goût de ces galettes ressemble assez à celui des crêpes qu'on fait en Hollande avec de la farine de bled sarrasin.

Ce grain se vend au poids : pendant mon séjour à Surate le *maon* de trente-quatre livres et demie coutoit trois quarts de roupie, environ vingt-trois sous argent de Hollande. C'est de la bonne ou mauvaise récolte du nilly, que dépend l'abondance ou la disette pour les naturels du pays, qui se nourrissent en grande partie de cette graine ; et l'on craint toujours la famine, lorsque les eaux du ciel n'a-

breuvent pas assez abondamment ou au tems convenable les terres où on la cultive.

On m'a assuré qu'il croît ici de fort bonnes mangues, qui ne mûrissent qu'en février ou mars, ainsi que du raisin; et véritablement j'en ai vu dans des vignes, mais sans en goûter, parce qu'il n'est également bon à manger qu'à la fin de janvier ou au commencement de février; et à mon second voyage il étoit si rare que je n'en ai pas vu une seule grappe.

Il n'y a point de cocotiers à Surate; mais une espèce de palmiers dont on tire une liqueur appelée *tary :* sa tige est droite, et souvent assez épaisse, unie, et garnie d'une petite couronne. Le goût de cette liqueur diffère beaucoup de celle que j'ai bue à Macassar et à Amboine, où elle porte le nom de *saguer*, qui est beaucoup plus agréable. La forme des arbres qui donnent ces deux boissons est aussi fort différente : il me semble cependant qu'ils appartiennent l'un et l'autre au même genre.

Le principal article de commerce de Surate sont les toiles, dont la matière première, savoir, le *capoc* ou coton, croît en abondance dans les environs de Brootchia et plus avant dans le pays. Cependant la plus grande quan-

tité de toiles qu'on y fabrique sont des espèces grossières et teintes : on fabrique néanmoins à peu de distance de Brootchia des douriasses d'une grande finesse.

On ne trouve point des forêts dans les environs de Surate ; il n'y a que du bois taillis ; mais on rencontre ça et là sur les routes des arbres assez tooffus ; sur-tout de l'espèce qu'on appelle *waringa* (*ficus*, Linné, n°. 1168), dont les branches jettent de petites fibres, lesquelles en venant toucher à terre y prennent racine, et deviennent à leur tour des arbres. Il y a plusieurs de ces arbres que les Gentoux tiennent pour sacrés, et sous lesquels ils construisent, pour cette raison, leurs pagodes ou temples.

La plus grande partie du bois à brûler et des bois de charpente et de construction vient ici par eau de Daman.

Il y a pendant la saison froide assez de légumes, dit-on, pour le besoin des Européens : ceux que j'ai mangé se bornoient à une mauvaise espèce de pois et des asperges qui étoient fort petites et d'un mauvais goût ; il y a aussi d'assez bons épinards, de la salade, du pourpier, de la poirée, des choux et des carottes jaunes ; mais le tout en petites quantités.

La viande de bœuf est fort bonne et fort grasse, ainsi que celle de mouton et de cabri; mais la volaille y est très-rare et vient en grande partie du dehors. Le beurre et le lait sont également bons et d'un prix assez raisonnable.

De tous les animaux sauvages, ce ne sont, autant que je le sache, que les tigres et les serpens qu'on ait à craindre ici; mais les maisons fourmillent de miriades de punaises, particulièrement durant la saison sèche; cependant je ne m'en suis pas trouvé trop incommodé pendant mon séjour à Surate.

Il y a plusieurs belles routes pour se rendre de la ville dans l'intérieur des terres. En sortant par la porte d'Attua, que les naturels appellent la porte de Mocha, on arrive sur une large et belle route qui court au sud, à peu de distance de la rivière, et plantée de beaux arbres touffus jusqu'à Attua même. Par cette route on arrive aussi au village d'Omrah, situé à une demi-lieue plus haut, fort près de la rivière, et ensuite à celui de Domis, qui se trouve au sud de l'embouchure de la rivière.

De l'autre côté de la ville est le chemin de Briauw, ainsi appelé d'un village du même nom situé à une forte lieue de Surate de l'autre côté de la rivière. En s'écartant à droite

de cette route, on arrive à Poule-Parre, autre village en-deçа de la rivière. A peu de distance de là se tient, depuis quelques années, un fameux faquir, dont j'aurai occasion de parler dans la suite. Un peu plus loin encore est un joli jardin appartenant au courtier des Anglois; mais dont les Marates avoient brûlé les bâtimens depuis environ un an. C'est à cette dernière porte que Thévenot donne le nom de Brootchia, parce que c'est par-là qu'on sort pour aller à cet endroit. C'est une belle et agréable route, bordée presque par-tout d'arbres touffus qui donnent un ombrage délicieux.

De la porte de Catergam part également une belle route vers le village de ce nom, ainsi que vers Poule-Parre : à peu de distance de-là sont les tombeaux de quelques saints des Gentoux, dont j'aurai occasion de parler plus particulièrement.

En prenant par la porte de Sara, à laquelle Thévenot donne le nom de Daman, on trouve de même un grand chemin agréable qui conduit à Nassary et au village d'Oudanain, où il y a une pagode que les Gentoux ont en grande vénération. Mais le chemin qui m'a paru le plus agréable est celui qu'on appelle les *Laantjes* (les Allées), à cause qu'il est

étroit et parfaitement ombragé : on y arrive en sortant par une petite porte à l'extrémité supérieure de la ville : ce chemin ressemble beaucoup aux grandes routes de l'île de Walcheren.

La ville de Surate est, comme je l'ai déja dit, située sur la rive gauche de la rivière Tapi ; elle a deux murailles de circonvalation, dont l'intérieure peut avoir deux lieues de marche en circonférence ; et l'extérieure, qui renferme à la fois la ville et les fauxbourgs, en a à peu près trois. La première de ces murailles, qui n'étoit autrefois construite qu'en argile, a été bâtie en pierres du tems de Thévenot ; celle de la ville tombe en ruines, mais l'extérieure se trouve encore en assez bon état : la première peut avoir environ douze pieds de haut ; la seconde, où le terrain étoit plus bas, en a vingt ou davantage même, sur une épaisseur de sept à huit pieds ; à la hauteur de huit pieds elle perd au moins la moitié de son épaisseur, parce qu'il y a là un parapet pour ceux qui doivent la défendre avec les armes du pays ; et la partie supérieure de cette muraille sert, comme je viens de le dire, de défense : on y a pratiqué des creneaux pour passer les armes à feu. Voilà en quoi consiste toute la force de la ville ; car

les demi-tours bâties en-dehors de chaque côté des portes, et garnies de quelques pièces de canons, de même que les soi-disant corps-de-garde qui saillissent un peu hors des murs, à trente ou quarante pas les uns des autres, sont trop foibles pour faire quelque résistance, excepté ceux qui se trouvent près de la porte de Nassary, et qui, sur l'ordre des Anglois, ont été reconstruits depuis peu et rendus beaucoup plus forts qu'ils n'étoient.

La ville proprement dite a douze portes, dont deux vont à la rivière, et les dix autres vers l'intérieur des terres; et il y a exactement le même nombre de portes dans le mur extérieur, à qui on donne les mêmes noms qu'aux portes intérieures auxquelles elles correspondent.

Une des portes de la ville, qui est placée un peu au-dessous du fort, s'appelle la porte de *Chiap*, à cause que c'est par-là que doivent passer toutes les marchandises et denrées qu'on embarque ou débarque sur la rivière, pour qu'on ne puisse pas les soustraire aux droits de douane.

Près des murs intérieurs on trouve quelques tours, nommées *minarets*, garnies par le haut d'une espèce de galerie, d'où l'on appelle les Mahométans à la prière.

Il y a peu de maisons dans la ville qui aient quelque apparence; plusieurs places ne contiennent que des cabanes faites de bambous enduits d'argile; dans les fauxbourgs il s'en trouve peu d'autres, si ce n'est dans le quartier par où on passe pour se rendre de la porte de Délhi dans l'intérieur de la ville; là on ne rencontre que des maisons bâties en pierre, qui ont assez bonne apparence.

Il s'en faut de beaucoup que le terrain que renferment les deux murailles soit garni de maisons : on y rencontre de grands jardins, des terres labourables, des fours à chaux et à briques; sur-tout depuis la porte de Sara jusqu'à celle d'Attua.

Les rues qui, en général, ne sont pas pavées, sont d'ailleurs étroites, inégales, à angles rentrans et sortans : Thévenot s'est donc trompé en disant « qu'elles sont longues et larges; » ou il faudroit supposer que les choses ont bien changé depuis son tems. Pendant la saison pluvieuse ces rues sont fort sales; les habitans, qui s'inquiètent peu de les tenir propres, y jettant toutes les immondices possibles.

CHAPITRE XXVI.

Description de là maison de campagne du nabab.

PARMI les jardins situés dans le faubourg, celui du nabab, appelé Mamoudi Bagh, mérite de tenir la première place, tant à cause de ses bâtimens que de sa disposition. Cependant il me paroît impossible d'en donner une exacte description, quoique j'aie passé plus de trois heures à le parcourir; parce que la plus grande partie consiste en bâtimens qui renferment une infinité de salles et de petites pièces, dont le nombre, à ce qu'on m'a dit, monte à plus de sept cents. Le tout est enclos d'une fort haute muraille en pierre, d'un quart de lieue de circonférence. On arrive par une grande porte également en pierre sur une assez spacieuse

cieuse place ; ensuite on monte par quelques marches vers une grande salle sur le devant du bâtiment, et dont la vue porte sur un *tank* ou vivier maçonné en pierre, qui, à ce que je conjecture, à plus de cent cinquante pieds de longueur, sur soixante-quinze de largeur. La salle a plus de cent pieds de long sur trente de large. Il y a par-tout de petites niches pratiquées dans le mur, dans lesquelles on place le soir des lampes ; à trois angles de cette salle aboutissent de petits appartemens.

Le premier étage est disposé à peu près de la même façon que le rez-de-chaussée ; le second étage comprend moins de pièces. Le tout est couronné par une platte-forme d'où l'on jouit d'une vue admirable sur la ville et sur les campagnes environnantes. C'est au second étage que sont les bains dans de petites pièces qu'on chauffe à un tel degré que je ne pus y rester cinq minutes, quoique nous fussions alors dans la saison d'hiver. Toutes les pièces, tant grandes que petites, contiennent des bassins remplis d'eau pour se laver : au reste, l'architecture et la décoration intérieure sont dans le goût moresque.

A l'extrémité supérieure du vivier est un second bâtiment, et à la droite un troisième, l'un et l'autre du même genre que le premier.

Le dernier sert de *mahal* ou serrail lorsque le nabab fait ici sa résidence. Devant la salle du rez-de-chaussée il y a également un tank ou vivier, de soixante-dix pieds de long, sur quatorze à quinze de large; au bout supérieur duquel est une cascade artificielle de vingt pieds de haut. De chaque côté du bassin dans lequel tombe l'eau de la cascade il y a une infinité de petits tuyaux de fontaine posés obliquement, dont l'eau, en se croisant, forme une espece de voûte. L'eau nécessaire pour ces cascades et pour les bains est apportée en partie par des bœufs dans des outres de cuir, et le reste vient de quelques puits dont l'eau s'élève par le moyen de chaînes garnies de petits vases de terre.

Aucun des appartemens n'étoit meublé; on n'apporte les meubles que lorsque le nabab se rend ici pour y passer quelque tems.

Quoiqu'on dise qu'il n'y a pas quarante ans que ces bâtimens ont été construits, et qu'ils ont couté neuf lacs de roupies, c'est-à-dire, plus de treize cent mille florins de Hollande, ils tombent cependant déja tous de vétusté; ce défaut de construction a pareillement lieu pour tous les édifices des Mores.

C'est dans le même état de désordre que se trouve le jardin de Begum Saheb, lequel a été

fait par les ordres de la sœur d'Aureng-Zeb. Il est placé dans le faubourg, à peu de distance de la porte de Nassary. Thévenot, qui se trouvoit à Surate en 1666, le nomme le jardin des Princesses, et donne de ce bâtiment une si minutieuse description, qu'on auroit peine à trouver quelque chose de semblable chez tout autre voyageur : il existe encore en entier, et je l'ai parcouru avec le voyage de Thévenot à la main. La plus grande partie des arbres a été abattue, à l'exception de ceux des quatre principales allées et d'une ou deux allées de traverse qui sont toutes formées de tamarins.

Pour des fleurs, il n'en faut pas chercher ; tout le terrain est employé aux productions de la campagne. Ce jardin est également enclos d'une muraille fort haute, et peut occuper sept à huit arpens. Thévenot dit qu'il est situé hors de la ville, parce que de son tems les fauxbourgs n'étoient pas encore enceints d'un mur de clôture.

Outre ces deux jardins, il y en a plusieurs autres qui appartiennent aux naturels du pays et à des Européens, particulièrement aux Hollandois et aux Anglois (1).

---

(1) Depuis 1775 et 1776, que je me trouvai à Surate, le nabab

C'est aussi dans les fauxbourgs que sont les cimetières des Hollandois et des Portugais. Sur le premier il n'y a, pour ainsi dire, point de fosse qui n'ait son tombeau surmonté d'une espèce d'éguille ou de pyramide. On y distingue sur-tout celui de Van Rheede, commissaire-général de la Compagnie des Indes pour les factoreries de l'ouest de l'Inde, qu'on entretient aux dépens de cette Compagnie, laquelle a donné depuis peu environ six mille roupies ou neuf mille florins de Hollande, pour cet objet. Le cimetière des Anglois est hors du faubourg, à la droite du chemin de Briauw.

Quelque peine que je me sois donnée, je n'ai pu découvrir le grand tank ou vivier, et l'arbre des Banians (1) dont parlent Thévenot

---

a fait faire un nouveau jardin, connu sous le nom de *Julmi bach* (le Jardin de la Violence); parce que, pour en avoir l'emplacement, il a fait, par un abus de sa puissance, abattre les maisons de quelques pauvres habitans qui l'occupoient, sans dédommager suffisamment les propiétaires de la perte qu'ils avoient faite par-là. Ce jardin occupe, selon moi, trois à quatre arpens. Le terrain en est assez bien ménagé; et il y a un salon devant lequel on trouve un parterre de fleurs odoriférantes. Il y a aussi une basse-cour où l'on nourrit une grande quantité d'oies, de canards et de poules d'Inde.

(1) L'*arbre des Banians* est le même que le *waringa* du Bengale, ou le *Ficus*, n°. 1168, de Linné.

et Valentyn ; il se pourroit que l'un et l'autre aient été détruits depuis leur tems ; on m'a assuré cependant qu'à Seculture, à peu de distance de Brootchia, on trouve un arbre de l'espèce dont il est ici question.

Comme la rivière Tapi est, pour la plupart du tems, saumache devant Surate, les habitans de cette ville manqueroient d'eau potable si l'on n'y avoit pourvu en faisant creuser une quantité de puits fort profonds et mâçonnés, dont l'eau se distribue dans des outres portées par des bœufs.

Le principal édifice de la ville est le fort que les Mogols ont bâti lors de la conquête du Gusurate : c'est une tétragone irrégulière, dont la face la plus étroite, qui court obliquement vers l'ouest et nord-ouest, est baignée par la rivière. Chaque angle est garni d'une forte tour de forme ronde, qui lui sert de bastion. Les courtines qui lient ces tours les unes aux autres, viennent les prendre à la moitié de leur épaisseur, et sont à peu près de la même hauteur ; c'est-à-dire, autant que j'ai pu le voir à plus de quarante pieds au-dessus du niveau de la terre. Sur le côté le plus étroit il y a une demi-tour en mâçonnerie d'une élévation égale à celle des tours.

Les Anglois, après qu'ils se furent rendus

maîtres de ce fort, y firent construire sur le côté oblique, qui court le long de le rivière, une demi-lune, qui sert à couvrir cette face. A en juger par les dehors (car il n'est permis qu'aux Anglois seuls d'y entrer) ce fort paroît d'une assez bonne défense, étant construit en pierre de taille et passablement bien garni de canons : du côté de la terre il est entouré d'un fossé. Il n'y a qu'une seule porte du côté du sud, vis-à-vis du meidan. Cependant il ne pourroit résister fort long-tems si on venoit à le bombarder, à cause du grand nombre de bâtimens qui l'encombrent, ainsi que me l'ont assuré ceux à qui les Anglois avoient permis de s'y introduire furtivement; de sorte que dans ce cas la garnison ne pourroit pas se mettre à l'abri des effets de la bombe.

C'est sur la tour de sud-est que flotte le drapeau des Mores; celui des Anglois est arboré sur celle de sud-ouest.

La cour ou le palais du nabab porte le nom de *derbhar;* il se trouve à environ deux cents pas au sud-ouest du fort. On m'a dit que l'intérieur ne renferme rien de remarquable. La porte par où l'on y entre, et qui est gardée par une troupe de *Habsis* ou Arabes, avec deux pièces de canon, ressemble plus à celle d'un vieux bâtiment qui tombe en rui-

ne, qu'à celle de la demeure d'un souverain.

La monnoie, où l'on fabrique, avec l'argent qui vient de l'étranger, des roupies qui portent le nom du roi et l'année de son règne, est un grand bâtiment ceint d'une haute muraille, le long de laquelle il y a des hangards qui servent de retraite aux ouvriers. A la droite il y a une salle haute où se tiennent les administrateurs et inspecteurs pendant qu'on y travaille. Dans un des coins en face est un endroit carré où l'on fond le vieux cuivre pour le réduire en petites barres, ainsi que l'argent, qu'on remet, après l'avoir pesé, aux ouvriers, qui le réduisent en petits morceaux du poids nécessaire aux opérations de la monnoie. Pour cet effet chaque ouvrier est muni d'une balance avec laquelle il pèse ces morceaux l'un après l'autre. Ces mêmes ouvriers en forment ensuite des pièces rondes et plattes, dont les unes sont plus épaisses et les autres plus minces, sans que cela fasse la moindre difficulté. Après cela on les fait passer aux monnoyeurs, qui, de mon tems, étoient au nombre de trente, ayant chacun son adjoint. Ce sont ces adjoints qui posent les morceaux d'argent ou de cuivre préparés par les ouvriers sur le poinçon d'en bas, tandis que le monnoyeur place par-dessus le poinçon

d'en haut, sur lequel il donne un fort coup de marteau pour y empreindre le type.

Les loges ou factoreries des Portugais, François, Anglois et Hollandois se trouvent de même dans la ville, quoique ces deux dernières nations aient leurs chantiers dans le faubourg de Jenghi-bander. La loge des Hollandois est un vieux bâtiment placé, pour ainsi dire, au milieu de la ville; il tombe de vétusté, et ne sert aujourd'hui qu'à recevoir les toiles qu'on y examine pour voir si elles sont conformes aux échantillons.

Autrefois, lorsque le commerce florissoit à Surate, il y avoit plusieurs *caravanzerais* bien entretenus par les charités des Mores et par les revenus provenant de certaines contributions que devoient payer les voyageurs qui avoient coutume d'y venir loger. Il y en a encore deux actuellement que j'ai vus : ce sont des bâtimens carrés avec des galeries couvertes sur les côtés, et de petites chambres où les voyageurs se retirent pendant la nuit; tandis que leurs effets et bêtes de somme restent dans la cour qui est au milieu du caravanzerai.

Les mosquées, qui portent ici le nom de *massieds*, et dans lesquelles il est permis d'entrer en ôtant ses souliers, n'offroient rien qui

méritât quelque attention. En entrant par une porte on se trouve sur une plaine ouverte qui comprend à peu près la moitié de la profondeur du bâtiment; l'autre moitié est couverte. Il n'y a aucuns ornemens, si ce n'est une espèce de chaire à prêcher, et une petite armoire encastrée dans le mur, où est renfermé le coran, dont on lit par fois le vendredi quelques chapitres au peuple; mais le principal culte des Mores est de venir réciter leurs prières dans les mosquées à certaines heures du jour.

Il y a à *Surate* plusieurs *bazars* ou marchés publics pour les toiles, le change, les légumes, le bois et autres denrées : il y vient beaucoup de monde vers le soir, sur-tout à celui des toiles, qui est aussi le rendez-vous des Banians et autres marchands asiatiques; de sorte que cette place ressemble alors assez à nos bourses d'Europe. On y trouve aussi quelques boutiques où l'on vend en détail différentes denrées.

Le *meidan* est une spacieuse place ouverte au sud du fort, où la Compagnie a, de même que les Anglois, de grandes tentes entourées de bambous, dans lesquelles on emmagasine les toiles jusqu'à ce qu'on en charge les vaisseaux.

A peu de distance du meidan il y a un *latty* ou magasin, bâti en bois et clos avec des nattes, où l'on recevoit autrefois les marchandises des particuliers.

CHAPITRE XXVII.

Des habitans de Surate.

SURATE renferme, à ce qu'on assure, plus de cinq cent mille ames, ce qui ne me paroît pas invraisemblable, vu la grande population de cette ville. M. Schreuder les divise en quatre clases : les Mores, les Banians, les Gentoux et les Persans ; mais, selon moi, il conviendroit mieux de les renfermer en trois classes ; parce que les Banians et les Gentoux n'en forment qu'une, les uns et les autres descendant de la même souche, et pratiquant la même religion ; mais il y a une bien plus grande quantité de Banians que de Gentoux dans la ville : les premiers sont distingués des seconds seulement par le nombre de leurs différentes

castes, lequel monte à vingt-deux, suivant le mémoire de M. Schreuder.

D'après ce que j'ai pu apprendre de quelques Banians un peu instruits, la division générale admise parmi eux consiste en quatre castes, savoir, les bramins, les gens de guerre, les cultivateurs et les ouvriers, qui sont sous-divisés entr'eux en une infinité d'autres castes, lesquelles sont d'autant plus respectées par le peuple qu'ils s'abstiennent davantage des choses défendues, telles que liqueurs fortes, viandes, tout ce qui a reçu vie, adultère, etc. Voilà pourquoi les cultivateurs, qui donnent le moins dans ces excès, sont aussi les plus considérés, et bien davantage même que les ouvriers, qui ne paroissent pas observer aussi religieusement cette pureté des mœurs.

Quoique les Banians forment une caste supérieure, il en passe quelquefois dans d'autres castes, comme ils reçoivent aussi parmi eux des individus étrangers, ainsi que j'en ai vu un exemple dans la personne du courtier de la Compagnie, lequel couroit toute la journée avec un chapelet de grains d'ambre jaune à la main; de sorte qu'on l'auroit pris pour un superstitieux catholique récitant son rosaire.

Chaque caste à ses faquirs, qu'on trouve

également parmi *les* Mores, les Marates et les Malabares, qui exercèrent tous le même culte que *les* Gentoux.

Les Européens sont ici en trop petit nombre, pour qu'on puisse les considérer comme une quatrième classe.

Les *Mungls*, ou Mores, parmi lesquels on peut compter, comme professant la même religion, les Arabes, les Turcs et les Persans de nos jours, qui se sont établis ici pour le commerce, sont les maîtres du pays par le droit des armes, ayant soumis à peu près la moitié de l'île en-deça du Gange; et ils auroient sans doute porté plus loin leurs conquêtes, si les successeurs d'Aureng-Zeb avoient hérité de ses grandes qualités et de son courage comme de son trône. Le nom de Mores leur est commun avec plusieurs autres peuples qui suivent la loi de Mahomet. Avant leur expulsion, les anciens habitans du royaume de Grenade étoient distingués par ce nom par les chrétiens de la Castille et de l'Arragon; et c'est par cette même dénomination que les chrétiens du pays de Leytimor d'Amboine désignent les habitans du pays d'Hitou de la même île, quoique la différence de couleur ne puisse certainement pas y avoir donné lieu.

Ces peuples, de même que les Persans actuels, sont de la secte des *Chiais*, qui ne reconnoissent pas Abubeker, Omar et Osman pour les véritables successeurs de Mahomet, mais les regardent, au contraire, comme des usurpateurs; prétendant que c'est Ali beau-fils de Mahomet qui auroit dû lui succéder immédiatement; tandis que les Turcs, à qui on donne l'épithète de *Sunnis*, sont d'un sentiment opposé : cette différence d'opinion est cause que ces sectes se sont voués une haine éternelle, que leur princes ont cherché autrefois à entretenir et à animer même de plus en plus.

Quoique ces Mungls ou Mores soient de la secte de Mahomet, et qu'ils en observent les rites, ils sont néanmoins fortement entachés des erreurs du paganisme des peuples qu'ils ont soumis; ainsi qu'on en a une preuve convaincante dans les *salammas* ou salutations qu'ils font à la lune.

Les Mores sont, en général, ici, comme au Bengale, d'un caractère fort vain et fort indolent, ce qui les détermine assez généralement à se faire soldat, ou à mendier : il y en a peu qui sachent quelque métier, et moins encore qui s'adonnent au commerce. Cependant ceux qui prennent ce dernier parti font

d'assez bonnes affaires, même par mer. Quelques-uns de ceux qui se font matelots (dont la Compagnie en a, dit-on, dix-huit à dix-neuf cents à son service) deviennent habiles marins, quoique leur paresse naturelle ne les abandonne jamais.

J'ai parlé fort au long, dans mes remarques sur le Bengale (1), de leur figure, costume et mœurs, ainsi que de leurs femmes, etc.

Les cérémouies religieuses des Gentoux ne méritent pas autant d'attention ici qu'au Bengale. Il m'a paru qu'on n'y trouve pas ces grandes fêtes qui ont lieu sur les bords du Gange à l'honneur de ce fleuve. Ils font une fois dans leur vie le pélérinage des pagodes de Jagernat, sur la côte d'Orixa, pendant lesquels il n'y a point parmi eux de distinction de castes : tous semblent alors être enfans d'une même famille, et mangent, boivent et se réjouissent ensemble. Pendant ce tems il est permis aux gens de guerre, ainsi qu'à quelques autres castes, de manger de la viande et du poisson.

Il est rare qu'on brûle ou qu'on enterre

---

(1) Voyez le *Voyage de Stavorinus par le Cap de Bonne-Espérance, à Batavia, à Bantam et au Bengale.*

ici les femmes avec leurs maris. Au-dessus de Banca-parra, sur le bord du Tapi, on montre, comme une curiosité, le tombeau d'une femme qui s'est fait brûler vivante avec son mari; ce qui me semble une preuve que cette cruelle cérémonie a rarement lieu dans ce pays.

Leur superstition relativement aux jours heureux et malheureux est plus frappante ici qu'au Bengale, à cause du grand nombre de marchands banians avec qui l'on a journellement quelque affaire à traiter : ce sont leurs prêtres qui règlent et indiquent ces jours propices et funestes. Cependant ces prêtres ne m'ont pas paru jouir à Surate de la même considération qu'au Bengale; ce qu'il faut attribuer peut-être à leur grand nombre; car ils se font employer comme *coulis* ou portefaix dans les magasins; ils jouissent même à cet égard d'un privilège exclusif. Une autre espèce, appelée *bhooys*, ont seuls le droit d'embarquer et de débarquer les marchandises.

Les pagodes de Surate n'ont pas non plus la même grandeur ni la même beauté que celles du Bengale, et les idoles de ces temples jouissent d'une bien moindre considération.

La doctrine de la métempsycose, qu'on dit être

être commune à tous les Hindous (quoique je ne puisse pas accorder cet article de foi avec l'espérance que les prêtres cherchent à inspirer aux femmes qui se font brûler avec leurs maris, qu'ils les retrouveront dans un autre monde où elles doivent être unies éternellement à eux pour jouir d'un bonheur inaltérable); cette doctrine, dis-je, fait qu'ils ont une grande attention à conserver la vie de toutes les espèces d'animaux, jusqu'à ceux même qui sont nuisibles à l'homme. Aucun animal, quel qu'il soit, n'est jamais tué de leur main, et jamais ils ne se nourrissent de sa chair. Ceux qui prétendent arriver au plus haut degré de sainteté, et se rendre agréables à la Divinité, évitent avec le plus scrupuleux soin d'écraser le moindre insecte.

J'en ai vu beaucoup ici qui avoient la bouche couverte d'un morceau de gaze ou de soie, pour ne pas avaler quelqu'insecte en respirant. D'autres portoient en outre à la main une espèce de balai, qui leur servoit à balayer la terre pendant qu'ils marchoient pour ne pas écraser le moindre être vivant. Quelque ridicules que puissent nous paroître les idées superstitieuses de ces pauvres *Gentoux*, nous n'avons cependant qu'à retourner dans la par-

tie du globe que nous habitons, et porter nos regards vers le milieu de ce siècle, pour y trouver également un saint célèbre, qui se soumit à une pénitence de six mois pour avoir tué une mouche ou une puce qui l'avoit mordu (1).

Lorsque ces saints, que Thévenot appelle *vartias*, et à qui les Hollandois ont donné, je ne sais trop par quelle raison, le nom de *potje-pissers* (pisseurs aux pots), viennent à mourir, on ne les brûle pas, comme les autres Gentoux, mais on les enterre. Leur cimitière, dont j'ai déja parlé, est hors de la porte de Catergam, où on ne les pose pas, comme on a généralement voulu le faire croire, avec les pieds en l'air dans la fosse; mais comme s'ils y étoient assis sur leurs talons. Chaque fosse qui contient un de ces saints est surmontée d'un tombeau carré d'environ quatre pieds d'élévation sur trois de large, ouvert de toutes parts, si ce n'est aux quatre coins, où des supports soutiennent le haut. Sous cette espèce de petit toît est placé, exactement au milieu, une pierre carrée d'une grande blancheur, les bords de laquelle portent une

(1) Voyez *Philosophie du bon sens*, *chapitre de l'incertitude de l'histoire*, *par*. 8.

inscription. Les Gentoux montrent la plus grande vénération pour ces pierres, et viennent les joncher journellement de fleurs nouvelles.

CHAPITRE XXVIII.

Description d'un hôpital pour les animaux malades, blessés et estropiés.

Les Banians et les Gentoux, à qui leurs occupations journalières ne permettent pas de suivre les exemples de leurs saints, cherchent à remplir d'une autre manière les devoirs qui leur sont imposés, en veillant au bien-être des animaux. Pour cet effet, ils se sont engagés, depuis plus d'un siècle, de consacrer une certaine partie des bénéfices qu'ils font par le commerce à l'entretien d'une espèce d'hôpital, qu'ils ont fait bâtir, à cette époque, hors de la ville; mais qui, par les murs dont on a entouré les fauxbourgs, se trouve aujourd'hui dans le quartier appelé

Sagarampoura, près de la porte de Madjara. Cet hôpital porte le nom de *Panjeropor*, qui signifie *confrairie*; parce que les Banians et les Gentoux contribuent également à l'entretien de cet hospice. Ce sont cependant les Banians qui font le plus de dons à cette institution, par la raison que leurs spéculations commerciales sont plus considérables que celles des Gentoux : cette taxe est d'une *ana* ou seizième partie de roupie par chaque cent roupies de bénéfice net. Les amendes auxquelles ils sont condamnés par leurs bramins pour les discours indécens qu'ils peuvent tenir ou pour toute autre faute qu'ils viennent à commettre, sont également appliquées au profit de cet hôpital. C'est au chef des Banians qu'est confié l'administration de cette maison; c'est lui qui en perçoit les revenus et en fait payer les dépenses journalières.

Malgré la chûte du commerce de Surate, dont cet hôpital éprouve la réaction, ses revenus montent encore à plus de six mille roupies ou neuf mille florins de Hollande, qui servent à payer quarante hommes chargés de soigner et de nourrir les animaux, pour lesquels il faut cent mille bottes de foin par an, soixante *ceer* de bled, et cinquante *ceer* de lait par jour; et dans cette nourriture n'est

pas comprise celle des bœufs et des vaches qu'on mène paître hors de la ville quand la vieillesse ou quelque incommodité ne les empêche pas de marcher.

Cet hôpital consiste en une place à peu près carrée d'environ quatre cents toises de superficie, entourée d'une haute muraille, et garnie en plusieurs endroits de hangards sous lesquels se retirent les animaux. A côté de l'entrée (qu'on ferme par une grande porte) il y a un bâtiment construit en pierre, contenant un grenier, où les Banians et Gentoux viennent porter leur grain avarié et déja rempli de vers. Après que ce grain y a demeuré quelque tems, on le jette par des trous carrés pratiqués dans le plancher, au rez-de-chaussée où il reste emmagasiné jusqu'à ce que le grain et les vers soient réduits en un tas de poussière qu'on porte alors hors de la ville pour le répandre sur les terres labourables.

Les poux et toutes les autres espèces de vermine sont nourris de même ici, dit-on ; cependant je ne me suis pas apperçu de cette singulière bienfaisance lorsque je visitai cette maison. Les oiseaux malades ou estropiés sont renfermés dans des volières ; mais la plus grande partie des quadrupèdes se promène librement dans la cour. Parmi tous ces animaux je n'en

ai vu aucun de carnassier ; mais il y avoit une grande quantité de singes de toutes les espèces, et qui tous étoient ou malades ou estropiés. J'y vis aussi une tortue de terre, laquelle, à ce qui me parut, pesoit au moins cent cinquante livres : il y avoit soixante-dix ans, à ce qu'on m'assura, que les Banians prenoient soin de cet énorme amphibie, lequel pouvoit à peine se remuer de vieillesse. De chaque côté de l'extrémité de ses nageoires sortoient quatre ongles blancs qui ressembloient à des doigts qu'on auroit tronqués. L'animal étoit parfaitement aveugle : on le nourrissoit de lait. Il étoit mort lors de mon second voyage à Surate, en 1777.

On trouve aussi à Surate des *fakirs*, qui, de l'intérieur du pays, se rendent dans cette populeuse ville pour y avoir des admirateurs des étranges pénitences qu'ils s'infligent à eux-mêmes, et dont j'ai parlé dans mes remarques sur le Bengale (1) ; je n'ajouterai donc rien ici à cet égard, si ce n'est que leur manière de vivre et de se tourmenter est absolument le même que dans cette contrée.

La troisième nation qui habite Surate sont

---

(1) Voyez le *Voyage de Stavoninus par le Cap de Bonne-Espérance, à Batavia, à Bantam et au Bengale.*

les Persans, qui descendent des anciens Perses, les ennemis des Grecs et les bienfaiteurs du peuple juif, connus pendant plusieurs siècles sous le nom de Guebres ou Gaures, ou bien sous celui de *Atech-perest*, adorateurs du feu. Ils quittèrent leur pays à la conquête qu'en fit le calife Omar, qui se rendit maître de Hormisdas, leur dernier roi. Le vainqueur, voulant contraindre ses nouveaux sujets à embrasser la religion mahométane, employa contr'eux les plus horribles persécutions, ce qui les détermina à se réfugier dans les parties les plus éloignées de la province de Kerman en Perse, où il paroît que les princes mahométans leur laissèrent exercer en paix leur religion. Thévenot, qui se trouvoit en Perse en 1665, dit qu'il y avoit alors aussi des Persans dans d'autres provinces de cet empire où ils remplissoient sans être inquiétés les rites de leur culte.

Un grand nombre cependant quitta la Perse et se retira dans l'Indostan, et particulièrement dans les environs de Surate, où les Hindous leur permirent de s'établir et de suivre leurs opinions religieuses; sous la condition seulement de ne point tuer de bœufs ni de vaches; promesse qu'ils prétendent n'avoir jamais violée jusqu'à ce jour.

Leur nombre actuel aux environs de Surate

est porté à cent mille ames, qui presque tous s'occupent de la culture des terres et de l'éducation des bestiaux. Comme ils sont beaucoup plus actifs et plus industrieux que les autres habitans, on ne trouve aucun Persan parmi le grand nombre de mendians dont la ville de Surate est infestée. S'il arrive, par hasard, que des malheurs inattendus en plongent un dans la misère, leurs chefs prennent soin alors de le soustraire à la mendicité. Il y en a beaucoup dans les maisons des Européens et chez les marins qui fréquentent Surate : on leur donne cinq rixdalers par mois, sur quoi ils sont obligés de se nourrir. Ils s'étendent de plus en plus, et il y a des quartiers dans les fauxbourgs qu'ils ont entièrement bâtis. Le plus grand nombre cependant, dit M. Schreuder, habite la campagne, du côté de Brootchia jusqu'à Bazin et plus haut, où ils ont de grands et riches villages.

Il y en a, mais en petit nombre, qui s'éloignent pour quelques années de leurs familles, et se rendent à Cochim, Coromandel ou dans quelque autre partie de l'Inde, avec l'espoir d'y trouver une meilleure fortune : ils abandonnent alors leurs femmes et leurs enfans, et se remarient dans le lieu où ils s'établissent ; mais ceux-ci sont dans un grand mépris

parmi les autres Persans, sur-tout s'ils meurent hors de leur patrie et se trouvent privés de la sépulture ordinaire, parce qu'on les regarde alors comme éternellement malheureux. Dans ce cas, leurs parens ne négligent rien pour faire transporter leurs cendres dans leurs puits : il y en a qui dépensent jusqu'à vingt mille roupies et davantage même pour cet objet.

Il y a à Surate des Persans fort riches, et qu'on peut compter parmi les principaux négocians de cette ville.

Leur teint est beaucoup plus blanc que celui des Mores et des Gentoux ; il diffère même peu de celui des Espagnols : ils ont les yeux grands, le nez aquilain et le corps bien fait.

Leurs femmes, qui sont plus blanches encore que les hommes, ont, en général, la taille svelte, et de grands yeux noirs plein de feu. Leurs sourcils, bien arqués, sont d'un noir d'ébène et placés à une assez grande distance au-dessus des yeux pour ajouter à leur beauté. Elles ont le front élevé, le nez un peu aquilain, la bouche petite et garnie de dents d'une blancheur éclatante, le sein beau, les jambes bien faites, et la démarche aisée. Leur costume est le même que celui des Mores.

On assure que ces peuples sont fort adonnés

aux plaisirs des sens, et qu'ils se livrent même au péché contre nature ; ce qui du moins n'est pas rare parmi les anciens Perses et les habitans du pays où ils demeurent actuellement. Ils n'épousent cependant qu'une femme, et jamais ils n'en prennent que parmi celles de leur nation ; de sorte que, depuis plusieurs siècles, leur race est restée pure et sans aucun mélange avec quelque autre peuple.

Ils punissent entre eux, et quelquefois même de mort, l'adultère et le libertinage ; mais il faut qu'ils reconnoissent pour cela la souveraineté des Mores. Ces châtimens se font en secret, soit en lapidant le coupable, ou en le noyant dans la rivière, ou en le faisant expirer sous le bâton ; ils emploient également le poison. Aussi, quelques moyens qu'on mette en usage, il est bien rare qu'on parvienne à séduire une femme persane, tant est forte chez elles la crainte d'une mort certaine si leur délit vient à être connu. Elles ne manquent cependant pas de tempérament. On les voit journellement dans les rues chercher de l'eau à une grande distance de leurs maisons ; mais elles sont alors toujours accompagnées de plusieurs autres femmes de leur nation. Les jeunes filles sortent rarement seules : elles sont nubiles avant l'âge de douze ans, et quoi-

qu'elles soient fiancées dès la plus tendre enfance, elles ne cohabitent cependant avec leurs maris qu'à cette époque.

Quelques jours avant celui qu'on a fixé pour les nôces, le fiancé se rend avec son père chez tous ses parens et amis, pour leur annoncer son prochain mariage ; ceux-ci sont alors obligés de lui faire quelque présent soit en meubles, en argent ou en habits ; dons qu'il doit faire à d'autres quand il est marié.

Le jour de la cérémonie du mariage les fiancés s'asseoient, les jambes croisées sous le corps, sur une planche carrée placée à terre et couverte d'un tapis ; les pères se mettent dans la même attitude à côté de leurs enfans. Alors on présente aux premiers une écaille de noix de cocos avec un fil de coton, qu'ils y roulent autour et qu'ils se présentent mutuellement, et cela jusqu'à trop fois ; après quoi le prêtre répand sur eux un peu de riz, pour faire allusion à la fécondité des nouveaux mariés. Ensuite, ayant achevé une prière, il écrit sur un billet qu'un tel a donné en mariage son fils à la fille d'un tel. Aussitôt qu'il a roulé ce billet, on met au cou de la mariée un collier de corail vert qu'elle ne quitte plus. Il n'est point d'usage que la femme apporte une dot à son mari.

Quand il naît un enfant, le père va l'annoncer au prêtre, qui prend note du moment et du lieu où cet enfant a reçu le jour. Ensuite il forme de l'heure natale trois noms, les écrit sur une tablette saupoudrée de cendre, et les envoie le sixième jour, d'une manière solemnelle, aux parens, pour qu'ils en choisissent un.

Lorsqu'un enfant mâle a atteint l'âge de sept ans on l'admet au culte religieux, et on lui passe alors trois fois autour du corps, pardessus la chemise, en le nouant chaque fois, un ruban étroit de laine, tissu par les femmes des prêtres, qu'il est obligé de porter toute sa vie; et lorsque ce ruban est usé, les prêtres ont soin de lui en fournir un autre, moyennant un certain prix fixe. Cela n'a pas lieu pour les filles, lesquelles sont censées n'être admises aux cérémonies religieuses que le jour qu'elles se marient.

FIN DU PREMIER VOLUME.



Gravé par Tardieu l'ainé, Rue des Noyers Nº 3.

Vüe de la Baye de Lisbonne

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de Zélande.

CHAPITRE II.

Tournée dans l'intérieur des terres du Cap de Bonne-Espérance.

CHAPITRE III.

Départ de la baie Falso.

CHAPITRE IV.

Arrivée à Batavia, et départ pour Samarang.

CHAPITRE V.

Combats d'animaux sauvages à la cour des princes de Java.

CHAPITRE VI.

Départ de Japara pour Joana.

CHAPITRE VII.

Arrivée à Macassar, et description de cette ville.

CHAPITRE VIII.

Description abrégée des principaux états et royaumes de l'île de Célèbes.

CHAPITRE IX.

Description du royaume de Boni.

CHAPITRE X.

Description des royaumes de Soping, Loubou, Tanète, Mandhar et Toadjo.

CHAPITRE XI.

Description des royaumes de Tourattéa, Linques, Touradja, Erekan, Létha, Cajeli, Tourongan, etc. etc.

CHAPITRE XII.

Description du fort de Rotterdam, et des pays de Maros ou Siang, Labaccan, Sagerie, etc. etc.

CHAPITRE XIII.

De l'île de Saleyer.

CHAPITRE XIV.

Départ pour Amboine.

CHAPITRE XV.

Amboine.

CHAPITRE XVI.

Etat naturel d'Amboine.

CHAPITRE XVII.

Description du sagoutier.

CHAPITRE XVIII.

Des habitans d'Amboine.

CHAPITRE XIX.

Du gouvernement d'Amboine.

CHAPITRE XX.

Mœurs des Européens à Amboine, et description de cette ville.

CHAPITRE XXI.

Productions d'Amboine.

CHAPITRE XXII.

Départ d'Amboine.

CHAPITRE XXIII.

Départ de Batavia pour Surate.

CHAPITRE XXIV.

Surate.

CHAPITRE XXV.

Productions.

Arbre

CHAPITRE XXVI.

Description de la maison de campagne du nabab.

CHAPITRE XXVII.

Des habitans de Surate.

CHAPITRE XXVIII.

Description d'un hôpital pour les animaux malades, blessés et estropiés.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

